

Préambule

Pour sa 8^e parution, le croisement d'informations régionalisées poursuit sa démarche d'observation sanitaire et sociale et continue d'apporter sa contribution à une meilleure connaissance des situations de précarité et d'exclusion.

Ce présent numéro porte le plus fréquemment sur les données 2003. Il garde sa structure habituelle basée sur sept thèmes :

- autour de la population, de l'enseignement et du logement,
- autour de l'emploi,
- prestations sociales,
- enfance et familles,
- personnes âgées,
- autour des soins,
- autour de la santé.

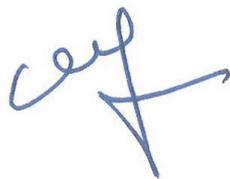
Divers indicateurs y sont étudiés à partir de cartes cantonales commentées. Il s'est enrichi de nouvelles données portant sur :

- les caractéristiques des logements sociaux,
- la participation au dépistage organisé du cancer du sein.

Alors que dans le numéro précédent, la mortalité avait été étudiée selon l'âge (distinction entre mortalité prématurée et celle des 65 ans et plus), le choix a été fait cette fois d'observer les différences selon le sexe.

Nos remerciements vont à la DRASS, maître d'ouvrage, à l'observatoire régional de santé, maître d'œuvre, ainsi qu'à tous les fournisseurs de données qui se sont impliqués dans ce travail.

Le Préfet de la Région Picardie,
Préfet de la Somme,



Michel SAPPIN

Le Président du Conseil Régional
de Picardie



Claude GEWERC

Ce document a été réalisé dans le cadre du contrat de plan État-région et financé par l'État et le conseil régional de Picardie.

Ce document a été rédigé par :

M. **Lunel** Matthieu, M^{lle} **Ducamp** Anne, M. **Lorenzo** Philippe et M. **Trugeon** Alain

avec

- M^{me} **Augem** Sylviane (CRAM Nord-Picardie),
- M^{me} **Delattre-Massy** Hélène (ADEMA 80),
- M^{me} **Fabre** Valérie (CPAM de Creil),
- M^{me} **Jaafari** Christine (DRASS de Picardie),
- M. **Launay** Cyrille (CAF-Pôle régional mutualisé - Picardie Marne Ardennes),
- M^{me} **Le Doare** Juliet (CPAM de Creil),
- M^{lle} **Lescellierre** Claire (URSSAF de la Somme),
- M^{lle} **Obein** Louise (DRTEFP de Picardie),
- M. **Peng** Jérôme (Aisne Preventis),
- M. **Piacenza** David (Rectorat de l'académie d'Amiens),
- M. **Pouillon** Yves (DRE de Picardie),
- M^{lle} **Ribouleau** Stéphanie (DRTEFP de Picardie),
- M. **Weick** Jacques (ADCASO Oise 60),
- M. **Zbida** Amine (Association régionale des caisses de MSA de Picardie).

Ont réalisé les illustrations (cartes et graphiques) : M^{me} **Bonin** Sylvie et M^{me} **Rodriguès** Martine.

Ont réalisé la maquette et les photographies : M. **Lorenzo** Philippe et M. **Trugeon** Alain.

Les contextes ont été enrichis à partir des publications de la CNAMTS, du conseil national de l'Ordre des médecins, de l'IRDES, de la DREES, de la FNORS, de l'INED et de l'INSEE.

Précision

Attention, certains chiffres peuvent varier, dans les contextes notamment, entre le présent document et les croisements d'informations régionalisées précédents. En effet, certaines données proviennent d'estimations au moment de la réalisation des documents. Celles-ci peuvent avoir été affinées, voire légèrement modifiées a posteriori. Plus que les valeurs absolues, ce sont les tendances qui sont à prendre en compte. Par ailleurs, tant pour les faits marquants que pour les contextes, la volonté des auteurs est de créer une continuité de lecture entre les différents croisements d'informations régionalisées. Il peut donc être intéressant de retourner aux contextes ou faits marquants des numéros précédents qui peuvent pour certains indicateurs compléter les informations produites du présent document. Ces divers numéros sont téléchargeables sur le site Internet de l'observatoire social de Picardie (www.observatoire-social-de-picardie.org).

Sommaire

Préambule.....	p 1
Introduction.....	p 9
Autour de la population, de l'enseignement et du logement.....	p 11
Revenus nets imposables moyens	p 13
Foyers non imposables	p 14
Scolarisation en SEGPA et PCS des chefs de famille des collégiens	p 15
Taux de réussite en mathématiques et en français aux évaluations en 6 ^e	p 16
Taux de réussite globaux aux évaluations en 6 ^e	p 17
Densité de logements sociaux	p 18
Année de construction des logements sociaux	p 19
Logements sociaux individuels et taille des logements	p 20
Autour de l'emploi.....	p 23
Effectifs de salariés du secteur privé	p 25
Effectifs et masses salariales par établissement du secteur privé	p 26
Masses salariales par salarié du secteur privé	p 27
Effectifs de salariés du secteur agricole	p 28
Part du temps de travail en EQTP du secteur agricole	p 29
Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole	p 30
Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole	p 31
Masses salariales annuelles moyennes par EQTP du secteur agricole	p 32
Femmes parmi les DEFM de catégorie 1	p 33
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1	p 34
50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1	p 35
DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté	p 36
Agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1	p 37
DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation \geq au niveau V	p 38

Prestations sociales..... p 41

Allocation aux adultes handicapés	p 43
Allocation d'éducation spéciale	p 44
Allocation parent isolé	p 45
Allocation de soutien familial	p 46
Revenu minimum d'insertion	p 47
RMI pour les 25-49 ans	p 48
RMI pour les hommes isolés	p 49
RMI pour les femmes isolées	p 50
RMI pour les couples	p 51
RMI pour les familles monoparentales	p 52
RMI seul	p 53
Aide personnalisée au logement	p 54
Allocation de logement à caractère familial	p 55
Allocation de logement à caractère social	p 56

Enfance et familles..... p 59

Part d'allocataires parmi l'ensemble des ménages	p 61
Allocataires avec au moins un enfant	p 62
Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles	p 63
Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles	p 64
Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles	p 65
Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €	p 66
Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €	p 67
Allocataires AFEAMA	p 68

Personnes âgées..... p 71

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus	p 73
Allocations supplémentaires versées	p 74
Pensions de réversion versées	p 75
Montants moyens des pensions vieillesse versées	p 76
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile	p 77
Bénéficiaires de l'aide ménagère	p 78

Autour des soins..... p 81

Consommants de soins	p 83
Dépenses moyennes remboursables par consommant	p 84
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables	p 85
Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables	p 86
Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables	p 87
Dépenses moyennes de médicaments remboursables	p 88
Dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie remboursables	p 89
Dépenses moyennes de transport remboursables	p 90
Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables	p 91
CMU de base	p 92
CMU complémentaire	p 93
Densités de généralistes et de spécialistes libéraux	p 94
Densités de dentistes libéraux et de pharmacies	p 95
Densités d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux	p 96
Dépistage organisé du cancer du sein	p 97

Autour de la santé..... p 99

Mortalité générale	p 101
Mortalité prématurée	p 102
Mortalité des 65 ans et plus	p 103
Mortalité par cancers	p 104
Mortalité par cancer du côlon-rectum	p 105
Mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon	p 106
Mortalité par cancer des voies aéro-digestives supérieures	p 107
Mortalité par maladies cardio-vasculaires	p 108
Mortalité par cardiopathies ischémiques	p 109
Mortalité par maladies vasculaires cérébrales	p 110
Mortalité par causes liées à l'alcool	p 111
Mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme	p 112
Mortalité par cirrhose alcoolique	p 113
Mortalité par causes extérieures de traumatismes et empoisonnements	p 114
Mortalité par accident de la circulation	p 115
Mortalité par suicide	p 116
Affections de longue durée	p 117

Synthèse.....	p 119
Cartographie et classement	p 120
Social et sanitaire : une relation avérée	p 121
Annexes.....	p 123
Données nationales du CIR n° 7.....	p 125
Autour de la population et de l'enseignement	p 127
Autour de l'emploi	p 128
Prestations sociales	p 129
Enfance et familles	p 130
Personnes âgées	p 131
Autour des soins	p 132
Autour de la santé	p 133
Population protégée - Bénéficiaires consommateurs.....	p 135
Répartition de la population protégée par régime	p 136
Bénéficiaires consommateurs	p 137
Autres indicateurs - autres découpages.....	p 139
Réussite au diplôme national du brevet et au BEP dans le domaine de la production	p 140
Réussite au BEP dans le domaine des services et au baccalauréat général	p 141
Réussite aux baccalauréats technologique et professionnel	p 142
Réussite aux BTS dans les domaines de la production et des services	p 143
Taux de chômage	p 144
Méthodologie et définitions.....	p 147
Méthodologie du découpage en classes	p 147
Formules de calcul	p 149
Liste des variables retenues pour la synthèse sanitaire et sociale	p 153
Correspondances et cartographies.....	p 155
Correspondance et visualisation (Aisne)	p 156
Correspondance et visualisation (Oise)	p 157
Correspondance et visualisation (Somme)	p 158

Cartographie des cantons avec les cantons regroupés	p 159
Correspondance des secteurs scolaires	p 160
Cartographie des secteurs scolaires	p 161
Correspondance et cartographie des bassins formation emploi	p 162
Correspondance et cartographie des zones d'emploi	p 163

Allocations et attribution..... p 165

Glossaire p 171

Aide à la lecture des cartes..... p 173

Introduction

Cette nouvelle version du *Croisement d'informations régionalisées* est la huitième, la cinquième réalisée par l'observatoire régional de santé de Picardie dans le cadre de l'observatoire social de Picardie.

Ce document s'est enrichi au fil des publications de nouveaux partenaires et donc de nouveaux indicateurs. Aux partenaires initiaux (DRASS et DDASS, Assurance maladie, URSSAF et CAF) se sont adjoints le conseil régional et les conseils généraux, le rectorat de l'académie d'Amiens, l'INSEE, la direction régionale de l'équipement et la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En 2005, les associations du dépistage organisé du cancer du sein (Aisne Préventis pour l'Aisne, ADCASO pour l'Oise, ADEMA pour la Somme) ont pour la première fois rejoint l'ensemble des producteurs d'information en fournissant le nombre de mammographies effectuées en 2004 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein. Rapporté au nombre de femmes de 50 à 74 ans*, le taux de couverture départemental est de 50 % dans la Somme, 45 % dans l'Oise et 33 % dans l'Aisne. Cet indicateur préfigure en quelque sorte l'approche évaluative des politiques publiques, telle que la loi relative à la santé publique du 9 août 2004 et la loi d'orientation des lois de financement (LOLF) le demandent désormais.

Concernant la mortalité, les indicateurs qui, en 2005, avaient été calculés en fonction de l'âge (moins de 65 ans et 65 ans et plus) pour isoler la mortalité prématurée, sont désormais calculés aussi par sexe et non plus pour la population entière, répondant en cela à une nécessité de connaissance affinée : la mortalité et l'espérance de vie par sexe sont fort dissemblables et militent pour des approches différenciées.

Les données sociales ont aussi bénéficié d'une approche plus détaillée, notamment en ce qui concerne les logements sociaux : à la densité de logements sociaux sont venus s'ajouter la part des logements construits avant 1975 et après 1990, la part de logements sociaux individuels et le pourcentage de logements de une ou deux pièces. Ces indicateurs montrent une disparité régionale assez forte puisque, à l'opposé des deux autres départements, l'Aisne concentre des logements sociaux de plus petite taille et sensiblement plus anciens.

Le CIR s'inscrit donc dans une dynamique de coopération régionale et départementale permettant une meilleure utilisation des ressources existantes à destination des décideurs et des prestataires de la santé et du social. Elle s'inscrit non seulement dans une dynamique de connaissance mais aussi d'intervention directe auprès des populations dans le but de réduire les inégalités de santé, d'accès aux soins ou tout simplement sociales.

Comme pour les versions précédentes, le territoire d'observation reste le canton. Certes, cette unité géographique n'est pas en elle-même opérationnelle. Mais, si elle n'est le ressort d'aucune collectivité ou administration pour y implanter une action territorialisée, le canton reste et demeure le plus petit échelon géographique d'observation pertinent. L'articulation des données démographiques, de la santé ou du social est satisfaisante et permet une connaissance suffisante. La stabilité de cet échelon devrait autoriser en outre de prendre en compte les évolutions temporelles des indicateurs.

Pour des besoins plus spécifiques, l'utilisation de la base de données accessible via internet (www.observatoire-social-de-picardie.org) permet de moduler le territoire de façon importante puisque quinze découpages territoriaux infra-régionaux sont disponibles pour l'ensemble des indicateurs.

En annexe du présent CIR sont rassemblés les données nationales du croisement d'informations régionalisées précédent, le détail par régime du nombre de bénéficiaires, les indicateurs calculés sur des niveaux géographiques non cantonaux (zones d'emploi pour le taux de chômage, bassins formation emploi pour la réussite à différents diplômes). On y trouvera aussi la méthodologie du découpage en classes pour la cartographie, les formules de calcul des différents indicateurs et la correspondance géographique de tous les niveaux géographiques utilisés. Les tableaux cantonaux de données sont pour leur part toujours disponibles sur internet.

L'information ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

*en réalité à la moitié des femmes domiciliées (cf. méthode)

Autour de la population de l'enseignement et du logement

Au 1^{er} janvier 2005, la population de la France entière était estimée à 62,4 millions d'habitants, se répartissant entre la métropole (60,6 millions) et les départements d'outre-mer (1,8 million). La population française représente 13,1 % de l'Europe des 25 au second rang derrière l'Allemagne.

Cette augmentation est le résultat de naissances toujours nombreuses (797 400 naissances en 2004, soit 3 500 naissances de plus qu'en 2003) mais aussi, et surtout, à un net recul des décès (518 100 décès en 2004 contre 560 100 en 2003, soit une diminution de 7,5 %). La forte diminution des décès s'est produite à tous les âges, mais plus particulièrement chez les plus âgés : -8,5 % de décès pour les 65 ans ou plus entre 2003 et 2004 (contre -3,6 % pour les autres âges). Elle a également davantage touché les femmes que les hommes. La canicule de 2003 a provoqué des « décès anticipés » (les plus âgés ont été les plus touchés, notamment les femmes), et d'autre part, il n'y a pas eu d'épidémie de grippe en 2004, contrairement à la fin 2003.

L'espérance de vie à la naissance a très fortement progressé par rapport à 2003, conséquence de la chute des décès. On gagne en effet 0,9 an pour chaque sexe, passant ainsi à 76,7 ans pour les hommes et 83,8 ans pour les femmes.

La France continue donc de vieillir. On compte ainsi au 1^{er} janvier 2005, 16,2 % de 65 ans et plus et 25,2 % de moins de 20 ans, ce qui correspond à une évolution respective de +1,4 point et -1,2 point depuis 1995.

L'indice conjoncturel de fécondité est parmi les plus forts d'Europe, après l'Irlande. On dénombre 1,92 enfant par femme en 2004 (1,98 en Irlande) pour une moyenne européenne de 1,48 enfant par femme. Cette forte fécondité compense le fait que les générations de femmes âgées de 20-40 ans (96 % des naissances appartiennent à cette classe d'âge) soient de moins en moins nombreuses.

Le niveau de vie des individus, qui correspond au revenu disponible du ménage par unité de consommation, est en constante augmentation. On passe de 15 322 euros par an et par individu du ménage en 1997 à 17 101 euros en 2002, ce qui représente un accroissement de 11,6 % sur la période.

Les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus comptent des revenus disponibles de 21 687 euros en 2002 (contre 30 084 euros pour les moins de 60 ans). Leurs revenus disponibles ont d'ailleurs augmenté de façon moins marquée que chez les moins de 60 ans (+9,9 % contre +11,3 %).

Les couples avec trois enfants ou plus ont vu leurs revenus disponibles augmenter plus fortement entre 1997 et 2002 que les autres couples ou familles : +17,0 %. À l'inverse, les personnes seules et les couples sans enfant ont eu une augmentation moins marquée sur la même période (respectivement +7,1 % et +9,9 %). Ceci est en partie dû à la perception d'allocations familiales.

L'année scolaire 2004-2005 a vu s'inscrire, en France métropolitaine, 110 038 élèves en enseignement adapté dans le second degré, dont 99 112 en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et 10 926 en établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Ces chiffres sont en diminution depuis 2002-2003, sauf pour les inscriptions en EREA.

Entre 1980 et 2004, les effectifs ont augmenté dans tous les degrés sauf pour le premier degré où l'on constate une diminution de 11 % des élèves. Dans le second degré, on observe une hausse de 4 %, avec une préférence pour le cycle général (+35 %, contre +11 % pour le cycle professionnel). Les apprentis sont également de plus en plus nombreux : +57 %. Enfin, les étudiants doublent quasiment leurs effectifs.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 met en œuvre trois priorités : faire réussir tous les élèves (c'est-à-dire faire en sorte qu'à 16 ans, tout élève soit en possession d'un socle de connaissances et de compétences indispensables), améliorer l'enseignement des langues et réformer la formation des maîtres.

En 2002, d'après l'enquête logement menée par l'INSEE, environ un tiers des ménages à bas revenus habitait des logements du parc social.

Au 1^{er} janvier 2004, le nombre de logements sociaux en France entière s'élève à 4 258 400 (dont 4 152 046 en métropole), soit 1,0 % de plus que l'année précédente. Ceci implique une densité de 69 logements pour 1 000 habitants en janvier 2004. En 2003, plus de 51 600 logements sociaux neufs ont été mis en service.

En septembre 2005, « l'engagement national pour le logement » a été présenté à Nantes. Il consiste en sept points : libérer le foncier (faciliter la libération des terrains publics pour pouvoir construire), encourager les maires à construire à travers diverses aides, améliorer le financement du logement social locatif et intermédiaire, développer l'accession à la propriété, maîtriser la charge des loyers, répondre à l'urgence des mal logés et prendre des mesures institutionnelles.

Faits marquants en Picardie

Pour les revenus nets imposables moyens et les foyers non imposables, le nord et le sud de la région s'opposent nettement. La Picardie du nord est marquée par des revenus faibles et une part importante de foyers non imposables alors que c'est l'inverse qui est observé dans la Picardie du sud.

Pour les données du rectorat, on retrouve une opposition entre le nord de l'Aisne et le sud de l'Oise sur la carte présentant la profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille des élèves fréquentant un collège. Pour les évaluations en début de sixième, les pourcentages de réussite les plus élevés sont localisés à proximité de Soissons et de Laon dans l'Aisne, dans le sud-est de l'Oise et aux alentours d'Amiens dans la Somme.

Pour ce qui est des logements sociaux, les densités les plus importantes concernent les cantons les plus urbanisés de la région. Ces cantons se distinguent également par des logements sociaux de construction plus ancienne et une part de logements individuels très faible. Ces logements sociaux individuels sont plus présents dans la Somme et le nord de l'Oise. Enfin, on constate également que les logements sociaux de petite taille (1 ou 2 pièces) sont particulièrement présents dans l'Aisne.

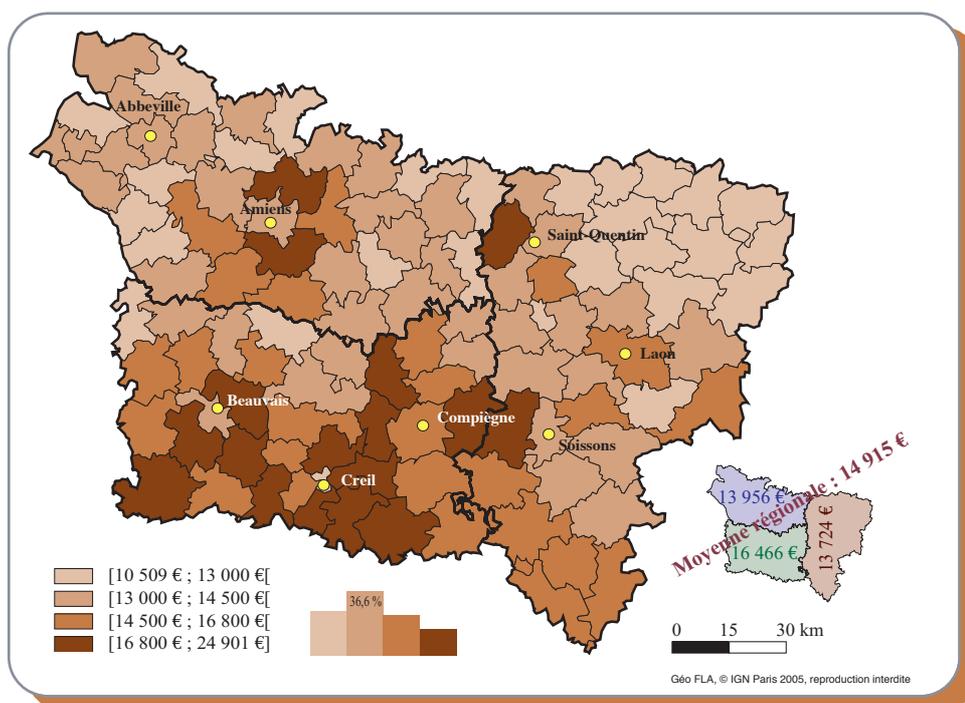
Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est la moyenne des revenus fiscaux déclarés par les contribuables calculée à partir du revenu net imposable qui est égal au revenu brut global moins les charges déductibles et abattements spéciaux. Il comprend les revenus salariaux et ceux des professions non salariées, les retraites et les autres revenus, essentiellement ceux du patrimoine. Il se rapporte au foyer fiscal et non au ménage et ne correspond donc pas au revenu disponible par ménage qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés et que l'on soustrait les impôts directs, d'une part, et que l'on intègre la diversité de composition des ménages, d'autre part.

Revenus nets imposables moyens

Le revenu net imposable moyen en Picardie pour l'année 2002 est de 14 915 €. Cette moyenne régionale est la résultante de l'opposition entre, d'une part, l'Aisne et la Somme qui possèdent des revenus nets imposables moyens comparables de respectivement 13 724 € et 13 956 € et, d'autre part, le département de l'Oise où le revenu net imposable moyen est beaucoup plus élevé avec 16 466 €.

Dans le département de l'Oise, les taux les plus élevés sont principalement concentrés dans le sud avec des cantons tels que Chantilly (24 901 €) ou Senlis (24 821 €) qui sont largement supérieurs aux autres cantons même au niveau régional. En revanche, les revenus les plus faibles du département sont généralement situés au nord, à proximité du département de la Somme. Cependant, le canton de Creil -

Revenus nets imposables moyens en 2002



Source : DGI

Min : Aubenton

Max : Chantilly

Nogent-sur-Oise va à l'encontre de cette règle puisque, situé au sud du département, il possède la valeur départementale la plus faible avec 11 643 €.

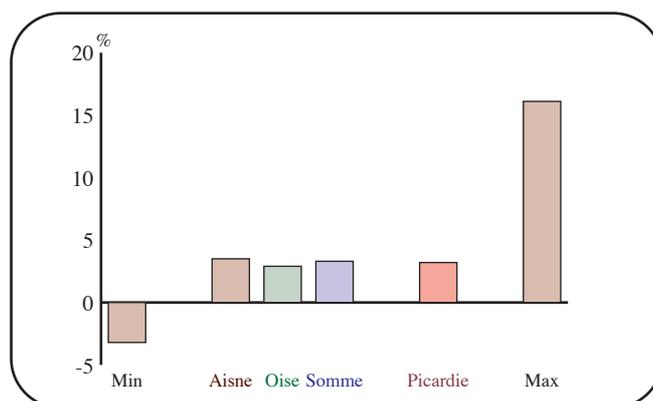
Dans la Somme, les revenus les plus élevés sont concentrés à proximité du canton d'Amiens. C'est particulièrement vrai pour les cantons de Boves et Villers-Bocage puisque ceux-ci possèdent des revenus moyens largement supérieurs au reste du département avec respectivement 20 435 € et 18 193 €. Pour les valeurs les plus faibles, on retrouve quatre cantons limitrophes du Nord - Pas-de-Calais avec Crécy-en-Ponthieu (11 968 €), Roisel (12 369 €), Doullens (12 529 €) et Comblès (12 572 €).

Dans l'Aisne, comme souvent dans ce département, le nord et le sud s'opposent. Une grande part nord-est du département, avec la Thiérache et une partie du Saint-Quentinois, présente des taux particulièrement faibles. Ainsi, des cantons tels qu'Aubenton (10 509 €), Hirson (11 084 €), Wassigny (11 470 €) et La Capelle (11 543 €) possèdent les valeurs cantonales les plus faibles de la région. Inversement, les valeurs les plus élevées se rencontrent le plus fréquemment dans la moitié sud du département. Cependant, un canton comme celui de Vermand, situé à la périphérie de Saint-Quentin, va à l'encontre de cette tendance puisque, malgré sa localisation dans le nord du département, il possède un des revenus les plus élevés du département avec 17 606 €.

Entre 2001 et 2002, les montants moyens des revenus ont connu une croissance moyenne en Picardie de 3,2 %. Cette

croissance a été du même ordre dans les trois départements picards. Au niveau cantonal, seuls six cantons ont connu une baisse des revenus moyens entre 2001 et 2002 alors que la plus forte hausse est à mettre à l'actif du canton de Vic-sur-Aisne avec 16,1 %.

Évolution des revenus nets imposables moyens entre 2001 et 2002



Source : DGI

Min : Villers-Cotterêts

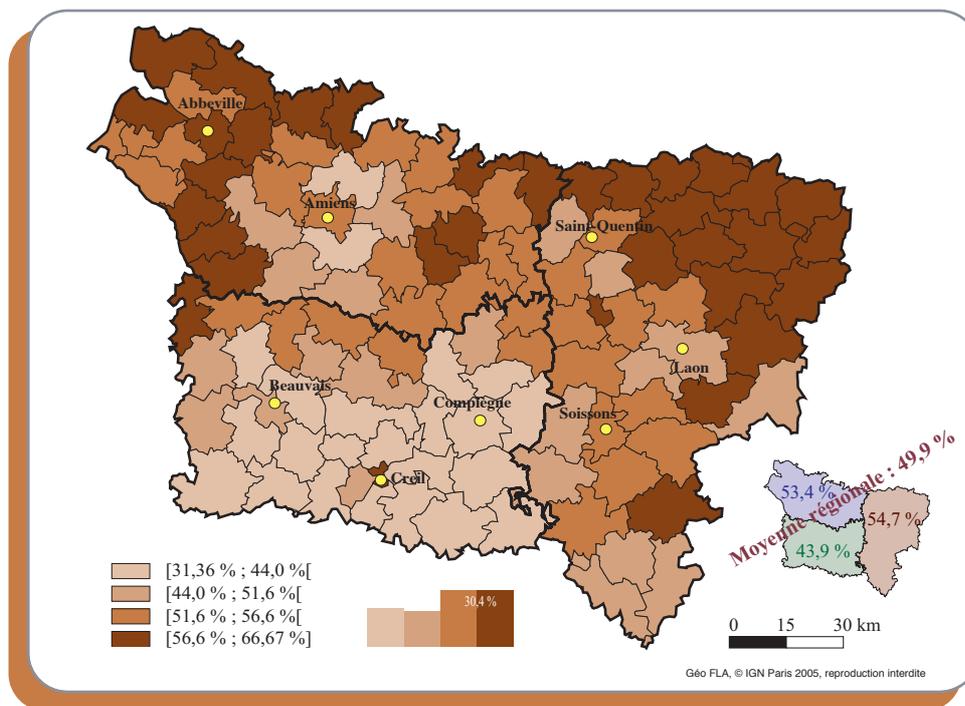
Max : Vic-sur-Aisne

Foyers non imposables

La part de foyers non imposables est très disparate au sein de la région que ce soit au niveau départemental ou cantonal. La carte nous montre une opposition nord-sud inverse de celle vue sur la carte des revenus nets imposables moyens. En effet, la part de foyers non imposables est de 43,9 % dans l'Oise alors qu'elle atteint 53,4 % dans la Somme et 54,7 % dans l'Aisne.

La quasi-totalité des cantons présentant les parts de foyers non imposables les plus faibles est située dans le département de l'Oise. Ainsi, une nouvelle fois, les cantons de Senlis et Chantilly se distinguent avec moins d'un tiers des foyers fiscaux non imposables. Les valeurs les plus faibles sont ensuite à mettre à l'actif de Nanteuil-le-Haudouin (33,6 %), Chaumont-en-Vexin (37,7 %),

Part des foyers non imposables en 2002



Min : **Senlis**

Max : **Rozoy-sur-Serre**

Source : DGI

Liancourt (38,3 %) et Auneuil (38,7 %). Seuls quelques cantons limitrophes de la Somme présentent des valeurs plus élevées alors que le canton de Creil - Nogent-sur-Oise est dans une situation très différente des cantons qui l'entourent avec une part de foyers non imposables de 57,2 %.

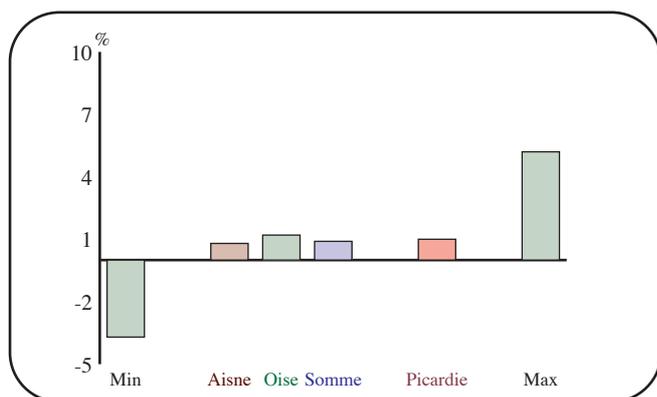
Dans la Somme, les parts les plus élevées se situent à l'ouest de la région dans le Vimeu, le Marquenterre ou le

Ponthieu ainsi qu'à l'est dans le Santerre. Le canton d'Amiens possède une part de foyers non imposables légèrement supérieure à la moyenne régionale mais ses environs se distinguent dans le département avec des parts faibles, particulièrement pour les cantons de Villers-Bocage (40,2 %) et Boves (37,2 %).

Pour le département de l'Aisne, on constate que le nord-est du département concentre la majeure partie des valeurs les plus élevées de la région avec, dans certains cantons, près des deux tiers des foyers fiscaux qui sont non imposables. Ainsi, le canton de Rozoy-sur-Serre compte pas moins de 66,7 % de foyers non imposables. Suivent ensuite les cantons d'Aubenton (66,0 %), Hirson (63,7 %) et La Capelle (62,3 %).

Entre 2001 et 2002, le nombre de foyers non imposables s'est accru de 1,0 % en Picardie. Cependant, dans le même temps, le nombre total de foyers fiscaux a augmenté de 1,2 % ce qui explique que la part régionale de foyers non imposables soit passée de 50,0 % en 2001 à 49,9 % en 2002. Les évolutions sont relativement modestes, même au niveau cantonal, avec une baisse maximale du nombre de foyers non imposables de 3,7 % pour le canton d'Estrées-Saint-Denis dans l'Oise et une hausse de 5,2 % pour le canton de Marseille-en-Beauvaisis situé dans ce même département.

Évolution du nombre de foyers non imposables entre 2001 et 2002



Min : **Estrées-Saint-Denis**

Max : **Marseille-en-Beauvaisis**

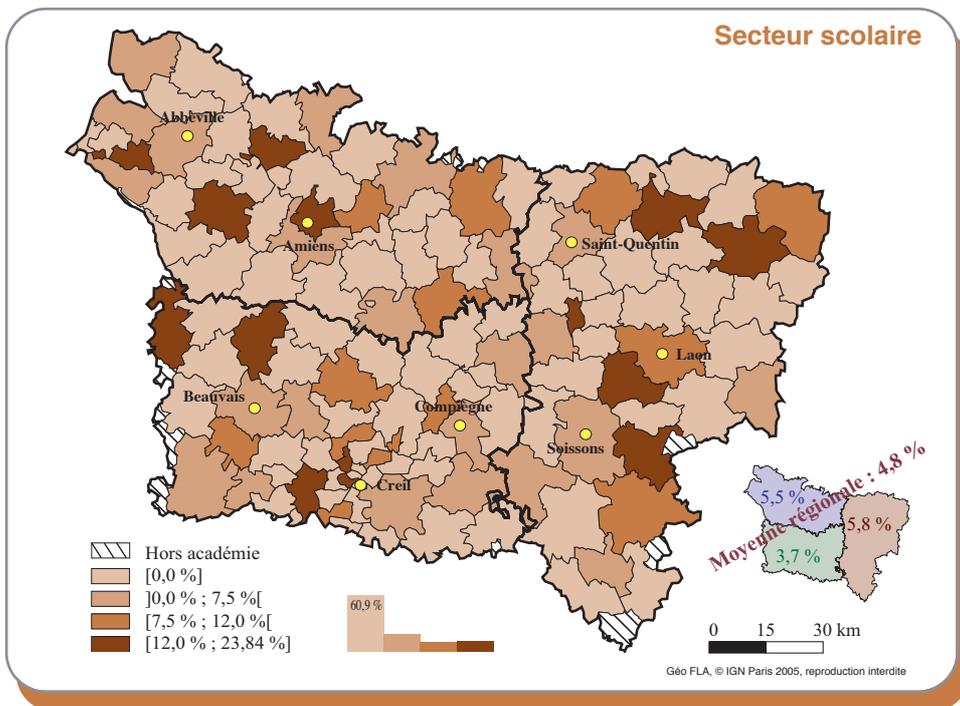
Scolarisation en SEGPA et PCS des chefs de famille des collégiens

La scolarisation des jeunes en difficulté n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire picard. Ainsi, 78 des 128 secteurs scolaires ne possédaient pas de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) durant l'année scolaire 2004/2005. En revanche, dans certains secteurs scolaires, les élèves scolarisés en SEGPA occupent une part importante. Ainsi, dans le secteur scolaire

d'Airaines, ces élèves représentent près d'un quart (23,8 %) des élèves scolarisés. Dans d'autres secteurs, les parts sont également élevées avec Formerie (17,8 %) et Cauffry (14,1 %) dans l'Oise, Anizy-le-Château (16,8 %) et Vervins (14,9 %) dans l'Aisne ainsi que Domart-en-Ponthieu (14,6 %) dans la Somme.

En considérant les professions et catégories socio-

Part des élèves scolarisés en SEGPA (rentrée 2004)

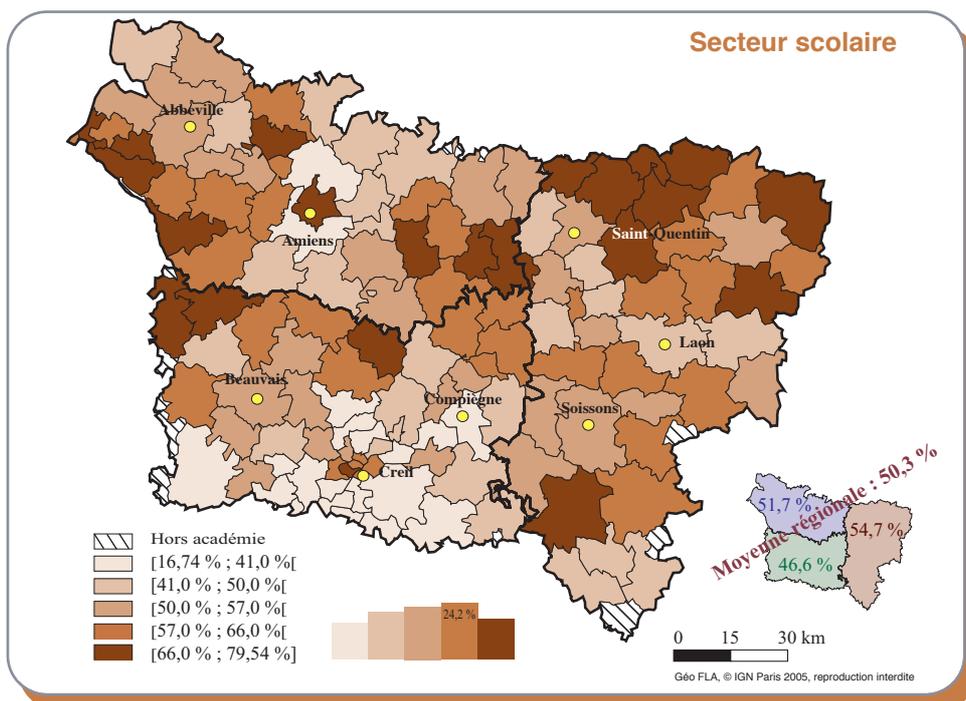


Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Plusieurs secteurs Max : Airaines

professionnelles (PCS) des chefs de famille suivantes : ouvrier, retraité employé ou ouvrier, chômeur n'ayant jamais travaillé ou personne sans activité professionnelle, on constate que des zones bien distinctes se détachent sur la carte. Ainsi, dans le nord du département de l'Aisne, ces PCS sont fortement représentées parmi les chefs de famille des élèves scolarisés en collège. Se distinguent notamment les secteurs scolaires de Bohain (79,5 %) et Wassigny (79,3 %). Dans le Vimeu et le Santerre, ces PCS sont également particulièrement présentes. À l'inverse, dans le sud de l'Oise, ces PCS sont peu représentées. À noter que les secteurs scolaires de la capitale régionale que sont Amiens-Nord Rimbaud (70,5 %) et Amiens-Sud (29,8 %) sont en très nette opposition.

Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS (y compris PCS non précisées) suivantes (rentrée 2004) :

ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Lamorlaye Max : Bohain

Taux de réussite en mathématiques et en français aux évaluations en 6^e

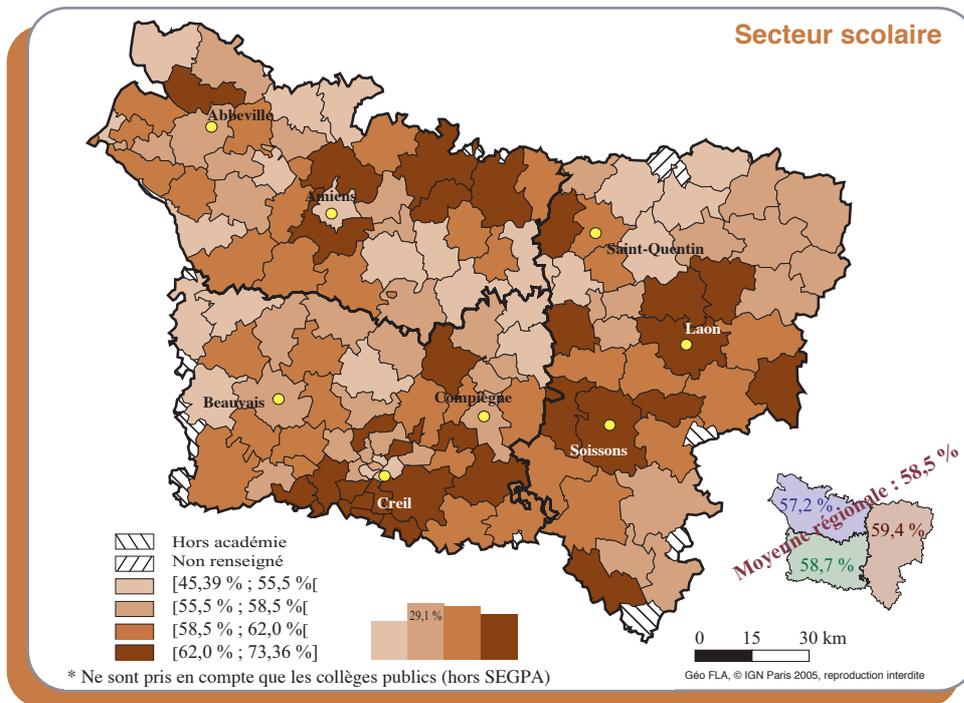
La réussite aux évaluations en sixième en mathématiques est de 58,5 % sur l'académie d'Amiens. C'est dans le département de l'Aisne que la réussite est la plus élevée avec 59,4 % devant l'Oise (58,7 %) et la Somme (57,2 %).

On retrouve des secteurs avec d'importants pourcentages de réussite dans les trois départements. Dans l'Oise, c'est dans le sud du département que se distinguent les secteurs de Gouvieux

(73,4 %) et Lamorlaye (72,2 %). Dans l'Aisne, on remarque des secteurs tels que Vermand (66,0 %) au nord et Vic-sur-Aisne (64,3 %) au sud. Enfin, dans la Somme, peuvent être cités les secteurs de Villers-Bocage (65,6 %) et du Nouvion (65,2 %).

En revanche, la réussite est inférieure à 50 % dans cinq secteurs dont quatre dans la Somme avec Flixecourt (45,4 %), Bernville (49,2 %), Mers-les-Bains (49,4 %) et Amiens-Nord

Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en 6^e (rentrée 2004)

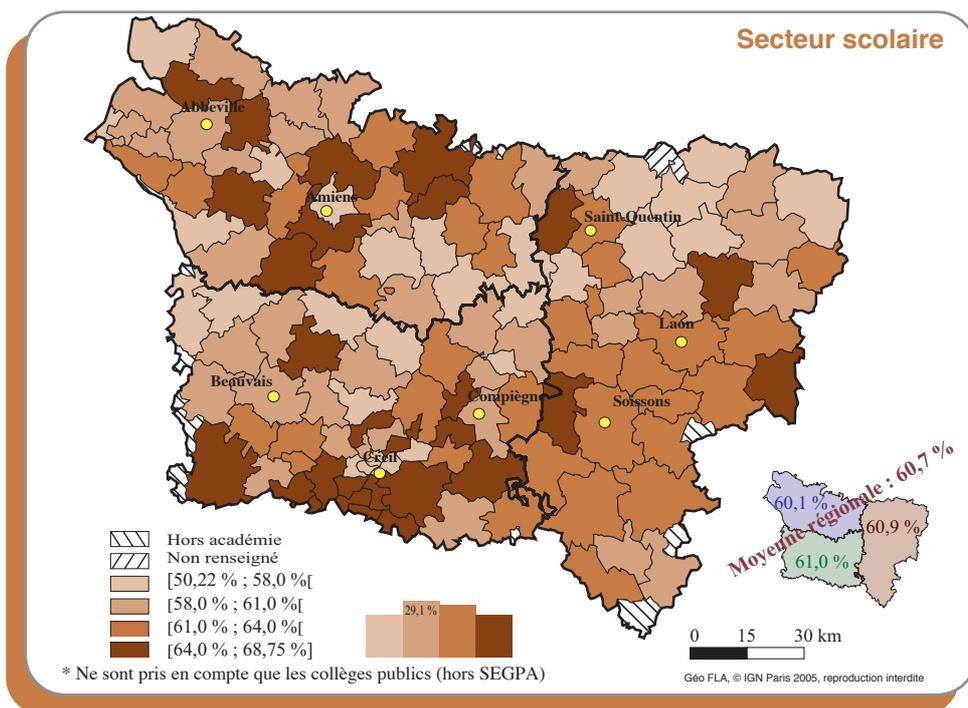


Min : Flixecourt

Max : Gouvieux

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite en français aux évaluations en 6^e (rentrée 2004)



Min : Mers-les-Bains

Max : Gouvieux

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Rimbaud (49,4 %) ainsi que le secteur de Guise (49,6 %) dans l'Aisne.

La réussite aux évaluations en sixième en français est plus importante qu'en mathématiques. La moyenne de l'académie est de 60,7%. Les écarts au niveau départemental sont faibles. La carte au niveau des secteurs scolaires est assez proche de celle de la réussite en mathématiques.

Ainsi, parmi les plus forts pourcentages de réussite, on retrouve beaucoup de secteurs de l'Oise comme Gouvieux (68,8 %) et Froissy (68,7 %). L'Aisne est représentée par les secteurs de Marle (67,2 %) et Vermand (65,5 %) et la Somme par les secteurs de Bray-sur-Somme (66,7 %), Villers-Bocage (65,3 %) ou Conty (65,1 %).

Le secteur de Mers-les-Bains possède le pourcentage le plus faible de l'académie avec 50,2 %.

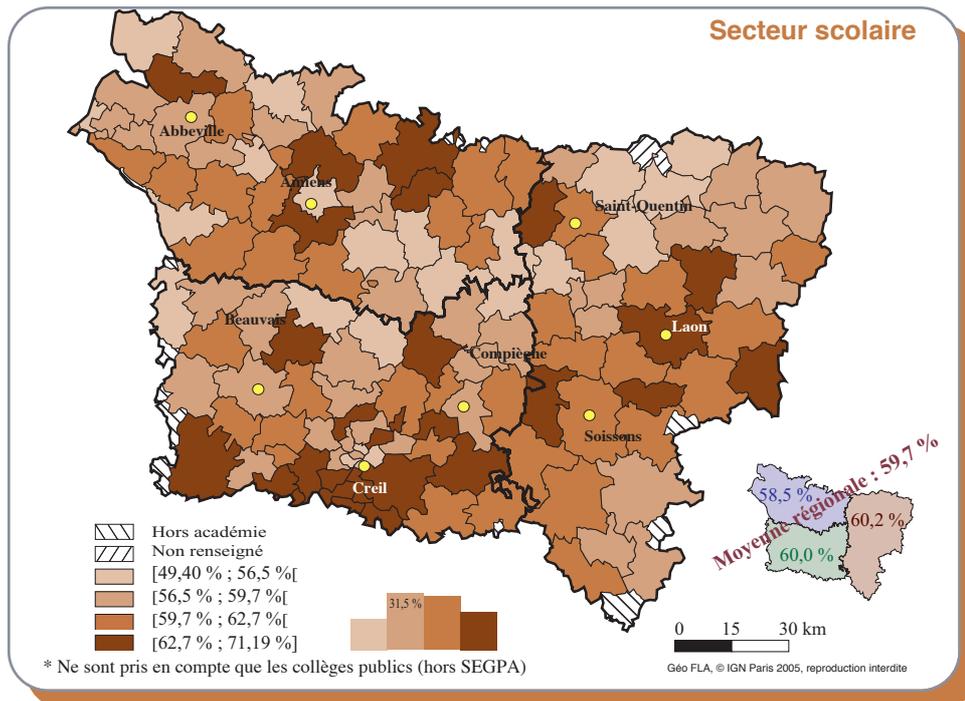
Taux de réussite globaux aux évaluations en 6^e

En cumulant les épreuves de mathématiques et de français, on obtient une réussite moyenne sur l'académie de 59,7 %. L'Aisne et l'Oise possèdent des pourcentages de réussite similaires avec respectivement 60,2 % et 60,0 % alors que, dans la Somme, la réussite est plus faible avec un pourcentage moyen de 58,5 %. On remarque en effet plusieurs secteurs de la Somme où la réussite est particulièrement faible avec les secteurs de Flixecourt (49,4 %) et Mers-les-Bains (49,8 %). Le secteur de Guise possède la réussite la plus faible des secteurs de l'Aisne

avec 51,0 % alors que, pour l'Oise, c'est le secteur de Montataire (53,0 %) qui est dans ce cas de figure.

Parmi les pourcentages de réussite les plus élevés, on retrouve des secteurs déjà précédemment cités et situés dans l'extrême sud de l'Oise avec Gouvieux (71,2 %), Lamorlaye (70,5 %), La Chapelle-en-Serval (66,8 %) ou Chantilly (66,5 %). Le secteur de Vermand (65,8 %) possède le pourcentage le plus élevé de l'Aisne alors que pour la Somme on retrouve le secteur de Villers-Bocage (65,5 %).

Pourcentage de réussite globale aux évaluations en 6^e* (rentrée 2004)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Min : Flixecourt

Max : Gouvieux

Les protocoles d'évaluation nationale de rentrée sont à visée diagnostique et apportent chaque année des repères aux enseignants. Ces protocoles ne peuvent recouvrir tous les domaines des apprentissages prévus par les programmes. Ils ne constituent donc pas un bilan de l'école primaire, mais ils permettent de faire le point sur l'état des savoirs et savoir-faire des élèves pour certaines compétences. La distinction entre celles qui devraient être maîtrisées, d'une part, et celles qui sont en cours d'acquisition, d'autre part, doit aider les enseignants à hiérarchiser des besoins individuels et collectifs, en conformité avec les programmes et donc à organiser des situations d'apprentissage et à mettre en place une remise à niveau pour certains.

Les deux matières sur lesquelles porte l'évaluation sont le français et les mathématiques. À la rentrée 2004, en français, 85 items sont proposés. Ils se décomposent en deux champs, « savoir lire » et « savoir écrire » et en trois capacités, « comprendre un texte » qui évalue les compétences en lecture, « maîtriser les outils de la langue » qui évalue les compétences linguistiques nécessaires à la lecture et à l'écriture de textes et « produire un texte » qui évalue les compétences en écriture.

En mathématiques, 78 items sont proposés. Ils sont répartis en cinq champs (travaux géométriques - numération et écriture des nombres - traitements opératoires - problèmes numériques - traitement de l'information) et en cinq capacités (appliquer une technique - rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler - produire une réponse, la justifier - analyser une situation, organiser une démarche - appliquer directement, utiliser une compétence).

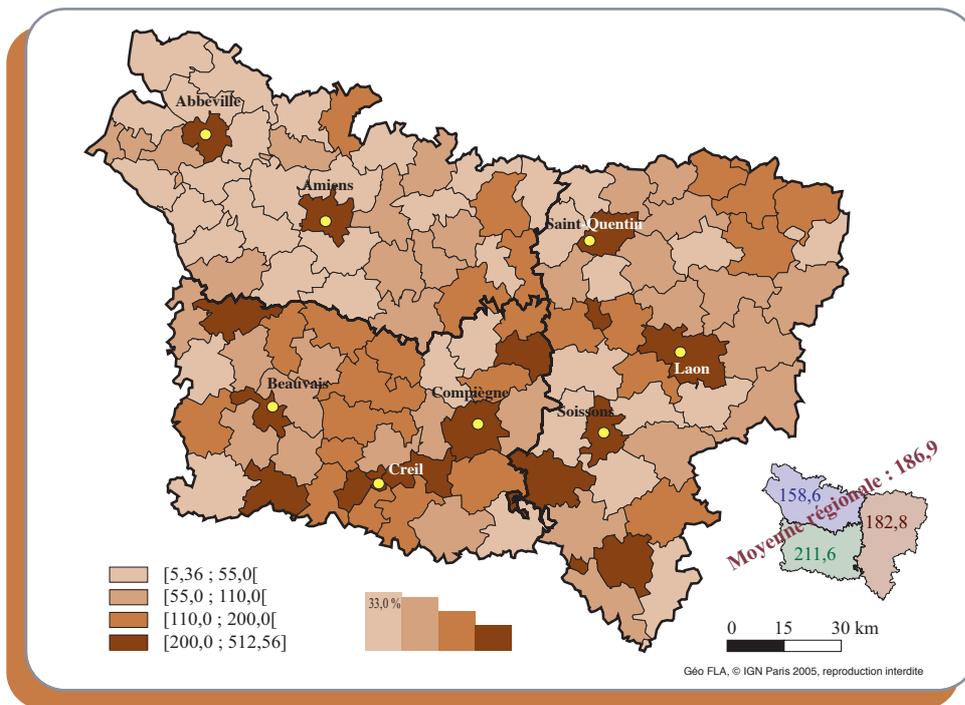
Densité de logements sociaux

La densité de logements sociaux est de 186,9 logements sociaux pour 1 000 ménages en Picardie. C'est dans le département de l'Oise que cette densité est la plus forte avec 211,6 logements sociaux pour 1 000 ménages devant l'Aisne (182,8) et la Somme (158,6).

La carte nous montre que les densités les plus importantes sont concentrées parmi les cantons comprenant les

principales villes de Picardie. Ainsi, si l'on ne considère que les huit cantons des plus importantes agglomérations de la région, on obtient une densité moyenne de 339,8 logements sociaux pour 1 000 ménages contre 118,8 pour le reste de la région. Au niveau cantonal, les valeurs les plus élevées reviennent aux cantons de Creil - Nogent-sur-Oise (512,6), Beauvais (374,8), Soissons (364,9) et Laon (350,5).

Densité de logements sociaux en 2003
(pour 1 000 ménages)



Min : Combles

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

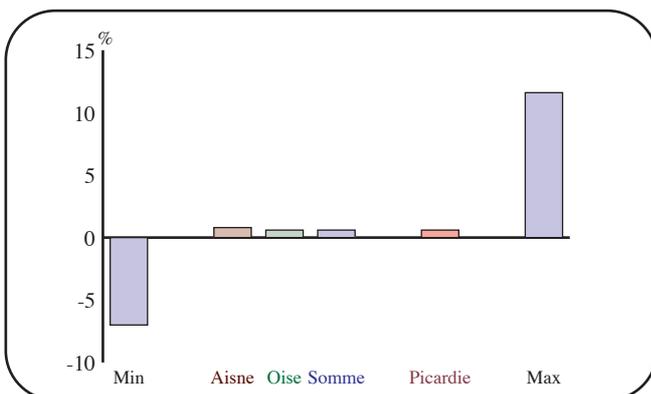
Sources : DRE, INSEE

D'autres cantons moins importants en termes de population possèdent également des densités importantes comme Tergnier (338,2) et Villers-Cotterêts (251,5) dans l'Aisne ainsi que Montataire (309,7) et Noyon (252,7) dans l'Oise. Si l'on excepte les cantons d'Amiens (327,7) et d'Abbeville (255,1), les cantons de la Somme présentent majoritairement des densités faibles. Ainsi, les six plus faibles densités de la région concernent des cantons de ce

département avec notamment Combles (5,4), Acheux-en-Amiénois (8,0) et Crécy-en-Ponthieu (10,2). Les valeurs les plus faibles pour les autres départements reviennent aux cantons d'Aubenton (16,1) pour l'Aisne et Betz (19,5) pour l'Oise.

Entre 2001 et 2003, le nombre de logements sociaux s'est légèrement accru de 0,6 % par an en Picardie. C'est dans le département de l'Aisne que cette hausse a été la plus marquée avec 0,8 % par an. Même au niveau cantonal, les évolutions sont relativement modestes. Il faut savoir que plus du tiers des cantons picards compte le même nombre de logements sociaux en 2001 et en 2003. Les évolutions extrêmes restent modérées avec -7,0 % par an pour la baisse la plus importante avec le canton d'Hornoy-le-Bourg ce qui représente seulement 11 logements sociaux en moins. Enfin, pour la hausse la plus forte, on retrouve le canton de Péronne avec 11,6 % par an, soit plus de 300 logements sociaux supplémentaires entre 2001 et 2003.

Évolution annuelle du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2003



Min : Hornoy-le-Bourg

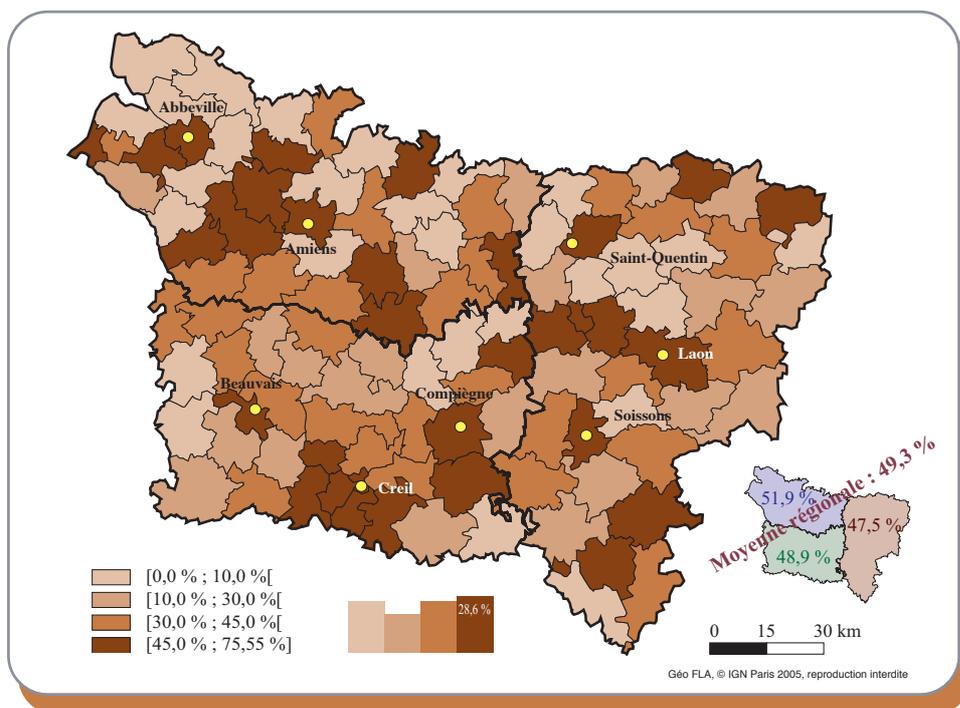
Source : DRE
Max : Péronne

Année de construction des logements sociaux

Près de la moitié des logements sociaux picards a été construite avant 1975. Cette part est même supérieure à 50 % dans le département de la Somme. Au niveau cantonal, les parts sont très variables. Pour certains cantons, aucun logement social n'a été construit avant 1975. Pour ces cantons et ceux où les parts sont faibles, on constate que le parc social est généralement limité. En revanche, parmi

les parts les plus fortes, on retrouve des cantons où le parc social est important même si ce n'est pas toujours le cas. Pour illustrer cela, on remarque que plusieurs cantons comprenant les principales villes de Picardie figurent parmi les parts les plus élevées.

Pourcentage de logements sociaux construits avant 1975 parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003



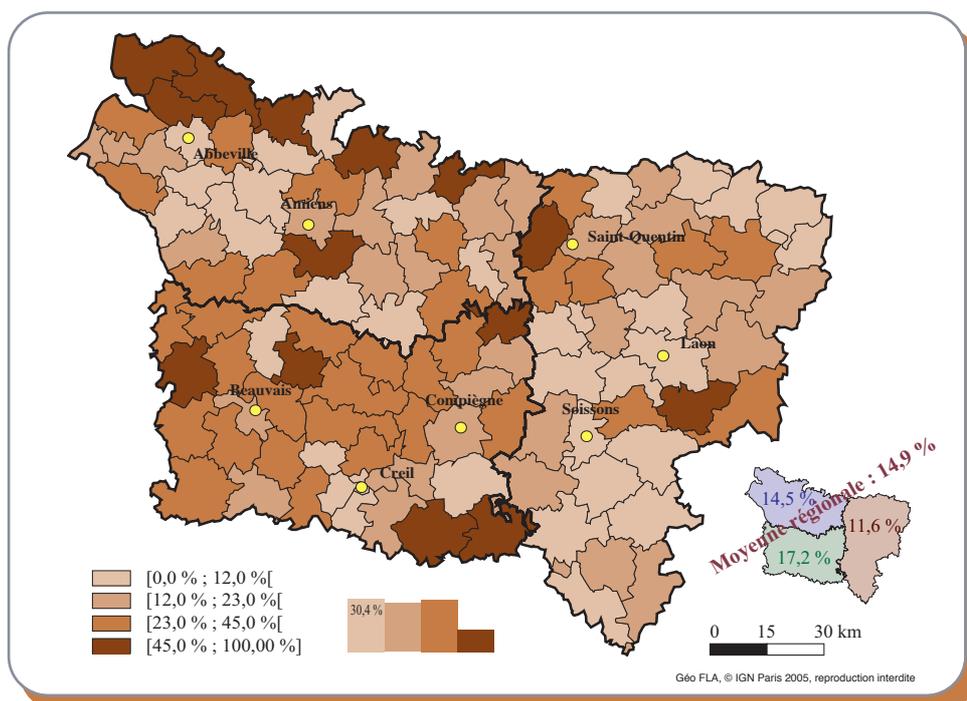
Source : DRE

Min : Plusieurs cantons

Max : Montataire

Les logements sociaux construits depuis 1990 représentent 14,9 % de l'ensemble du parc social picard. Des différences importantes existent au niveau départemental avec 11,6 % dans l'Aisne, 14,5 % dans la Somme et 17,2 % dans l'Oise. Si l'on s'attarde sur les cantons comprenant les parcs sociaux les plus importants, on constate que ceux-ci présentent généralement des parts inférieures à la moyenne régionale. Ainsi, les logements sociaux de construction récente sont peu nombreux dans les cantons de Tergnier (4,8 %), Soissons (6,1 %) et Creil - Nogent-sur-Oise (8,0 %). À l'inverse, les cantons de Beauvais (15,9 %) et Pont-Sainte-Maxence (21,6 %) présentent des parts supérieures à la moyenne régionale.

Pourcentage de logements sociaux construits depuis 1990 parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003



Source : DRE

Min : Aubenton

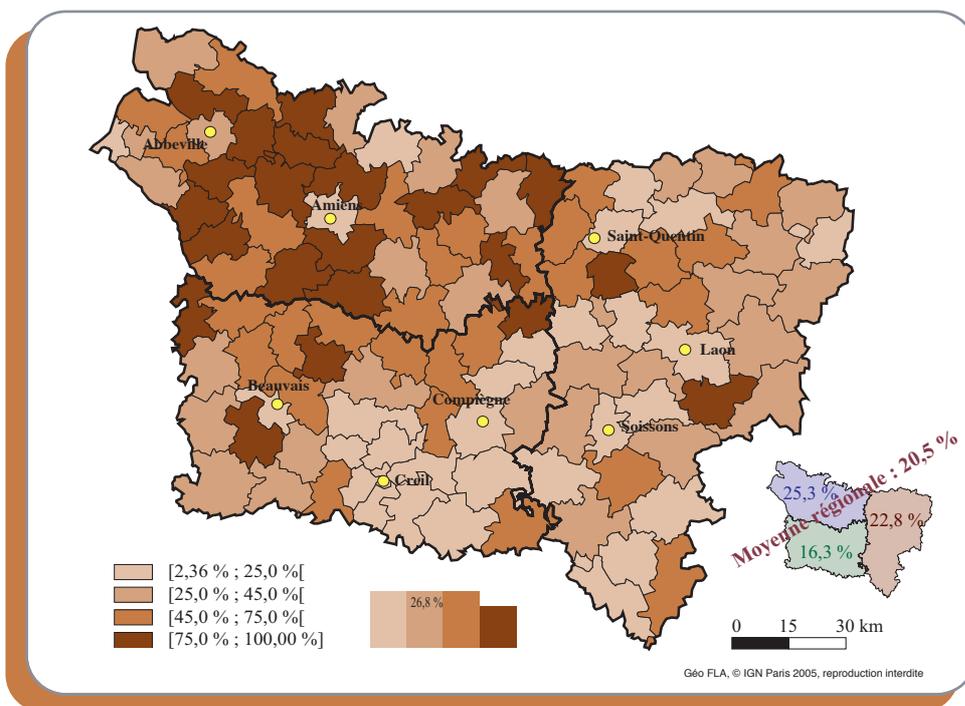
Max : Combles et Crécy-en-Ponthieu

Logements sociaux individuels et taille des logements

Un peu plus d'un cinquième du parc social picard est composé de logements individuels. Cette proportion monte même à plus d'un quart dans le département de la Somme alors que l'Aisne est à 22,8 % et l'Oise à 16,3 %. Les cantons « urbains » se distinguent par des parts très faibles de logements sociaux individuels. Ainsi, on remarque des cantons tels que Château-Thierry (2,4 %), Creil - Nogent-

sur-Oise (3,7 %), Chantilly (5,1 %), Compiègne (6,7 %) et Montataire (7,5 %). À noter que onze des treize plus fortes parts concernent des cantons de la Somme, dont sept où l'intégralité du parc social est composée de logements individuels.

Pourcentage de logements sociaux individuels parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003

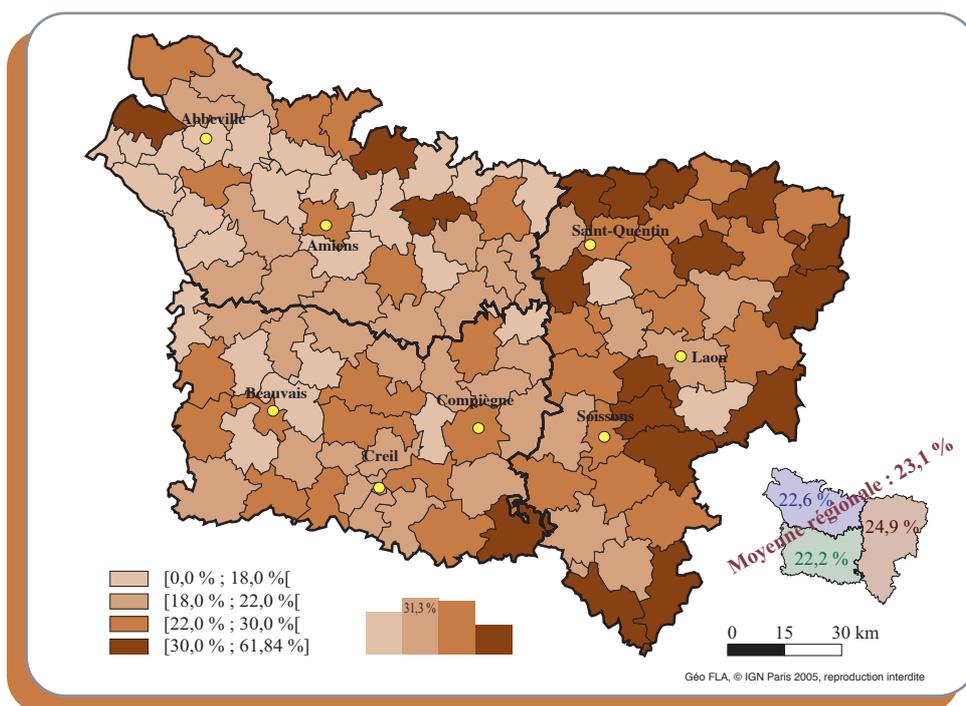


Min : Château-Thierry

Max : Plusieurs cantons

Source : DRE

Pourcentage de logements sociaux avec 2 pièces ou moins parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003



Min : Roisel

Max : Saint-Valery-sur-Somme

Source : DRE

Pour la part de logements sociaux avec une ou deux pièces, on constate que ce sont 23,1 % des logements sociaux qui peuvent être qualifiés de « petite taille » avec une ou deux pièces. Les parts sont notamment importantes dans l'Aisne avec des cantons tels que Aubenton (42,9 %), Charly (40,0 %) et Wassigny (38,9 %). Ce sont quinze des vingt plus fortes parts qui reviennent à des cantons de l'Aisne. Trois cantons de la Somme présentent des parts particulièrement importantes mais avec un parc social relativement restreint : Saint-Valery-sur-Somme (61,8 %), Bray-sur-Somme (60,9 %) et Acheux-en-Amiénois (58,8 %).

Autour de l'emploi

Fin octobre 2005, on dénombrait 2 665 000 chômeurs au sens BIT, soit un taux de chômage de 9,7 %. Entre octobre 2004 et octobre 2005, on constate une baisse des chômeurs de 2,5 %.

À cette même date de fin octobre 2005, 2 358 100 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles) ont été recensés. En un an, leur nombre a diminué de 3,4 % (-4,4 % pour les hommes et -2,3 % pour les femmes). Sur la même période, les jeunes demandeurs d'emploi ont vu leurs effectifs baisser de 2,6 %. Chez les jeunes de moins de 25 ans de catégorie 1 présents sur le marché du travail, le taux de chômage s'élève à 23,0 % en septembre 2005 (contre 22,8 % en septembre 2004). À 25-49 ans, le taux de chômage est de 8,8 % (9,1 % en septembre 2004) et à plus de 50 ans, il est de 7,0 % (7,2 % l'année précédente).

En octobre, le nombre de chômeurs de longue durée de catégorie 1 est en diminution de 1,5 % (-4,0 % pour ceux inscrits depuis 1 à 2 ans à l'ANPE et -2,8 % pour ceux inscrits depuis 2 à 3 ans).

Pour avoir des données plus précises selon la PCS et le diplôme obtenu, il faut se rapporter à des chiffres de l'enquête emploi de 2004 (moyenne annuelle des résultats trimestriels de l'année). Si le risque d'être au chômage reste deux fois et demi moins important chez les cadres que chez les ouvriers, il n'en demeure pas moins que l'accroissement du taux de chômage entre 2003 et 2004 a touché de la même façon toutes les catégories socio-professionnelles.

Ces différences entre PCS se retrouvent selon le diplôme des individus. Ainsi, plus le niveau de diplôme est bas, plus le taux de chômage est élevé. Cependant, on remarque depuis quelques années que les titulaires d'un diplôme supérieur court (bac+2 de type BTS ou DUT) ont un taux de chômage moins important que ceux ayant un diplôme supérieur long : 6,1 % de chômage en 2004 pour les bac+2 contre 7,4 % chez les diplômés supérieurs.

Entre 2003 et 2004, on compte 90 000 emplois supplémentaires, principalement des emplois salariés en secteur privé et plus particulièrement des temps partiels (55 000).

La part des actifs occupés dans la population âgée de 15 à 64 ans est de 62,4 % en 2004, ce qui reste stable par rapport à 2003.

Depuis 2002, l'emploi masculin est en constante baisse du fait de la diminution des effectifs dans l'industrie manufacturière (-98 000 postes), au profit d'emplois davantage investis par les femmes comme l'emploi tertiaire et notamment les services aux particuliers (+68 000 postes en 2004) et les services d'éducation, de la santé et de l'action sociale (+115 000). L'activité féminine poursuit donc sa hausse (63,8 % de femmes actives parmi les 15-64 ans en 2004, contre 62,9 % en 2002 et 63,5 % en 2003) même si les hommes restent plus actifs (74,9 % en 2004).

Les contrats en intérim, CDD, contrats d'apprentissage, stages et contrats aidés sont en légère hausse parmi les emplois salariés : de 13,1 %, ils passent à 13,3 % en l'espace d'un an. Il faut noter toutefois que les stages et contrats d'aide à l'emploi ont reculé pour la deuxième année consécutive (-52 000 postes) du fait notamment de la fin, en 2002, des emplois – jeunes. L'augmentation des CDD comble ce déficit.

Le sous-emploi, qui regroupe les personnes travaillant involontairement moins que ce qu'elles souhaiteraient, est à la hausse entre 2003 et 2004. Cela représente 1 260 000 personnes, soit environ 60 000 de plus que l'année précédente. Ce sont principalement des femmes à temps partiel, des ouvriers et des employés.

Faits marquants en Picardie

Dans le secteur privé, la part de salariés parmi la population des 15-64 ans est importante dans les cantons les plus peuplés de la région.

Les masses salariales annuelles moyennes du secteur privé par salarié et par établissement sont nettement plus importantes dans l'Oise que dans le reste de la région.

Dans le secteur agricole, on constate que certaines zones ont un recours plus important à la main d'œuvre à temps partiel ou saisonnière. C'est particulièrement le cas dans le sud de l'Aisne. Les parts d'exploitants indépendants et d'employeurs de main-d'œuvre sont particulièrement faibles dans l'Oise et élevées dans le nord de l'Aisne et de la Somme. Les masses salariales par équivalent temps plein les plus importantes sont concentrées dans les cantons les plus peuplés de Picardie.

Pour les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, des oppositions assez nettes existent souvent entre le nord et le sud de la région. Schématiquement, les DEFM de catégorie 1 du nord de la région sont plus jeunes, moins qualifiés, avec un niveau de formation plus faible. On peut également noter que le chômage de longue durée est beaucoup plus présent dans l'Aisne que dans les deux autres départements picards.

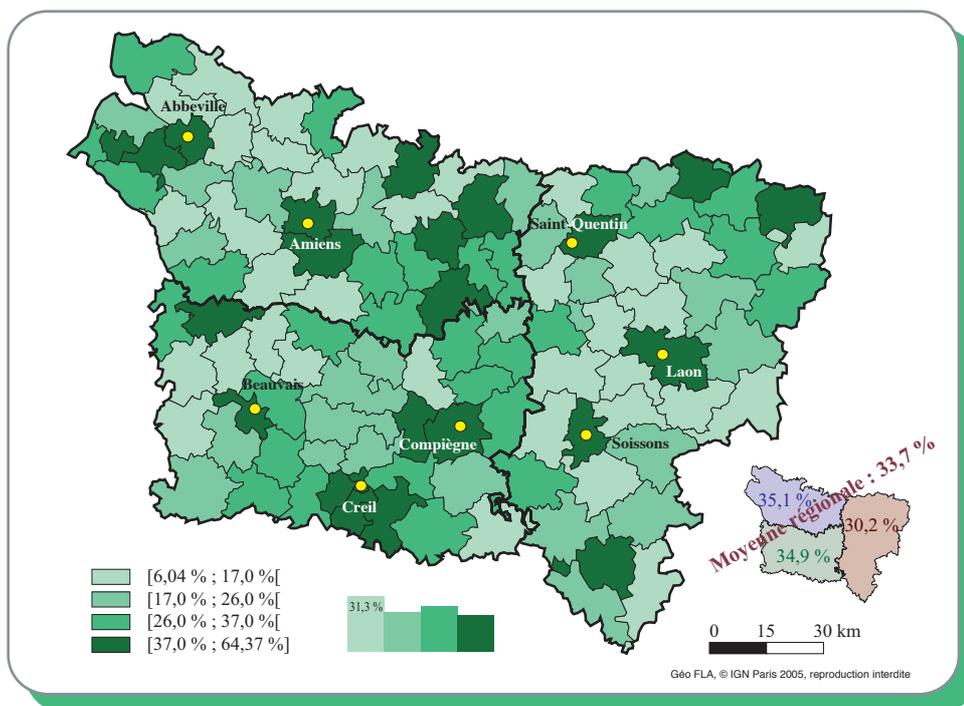
Effectifs de salariés du secteur privé

En Picardie, les salariés du secteur privé représentent environ un tiers (33,7 %) de la population des 15-64 ans. Cette part est légèrement plus élevée dans l'Oise et la Somme, avec respectivement 34,9 % et 35,1 %, alors que le département de l'Aisne est légèrement en retrait avec 30,2 %.

Pour les parts les plus importantes, on retrouve les cantons

de deux grosses agglomérations de l'Oise à savoir Beauvais (64,4 %) et Compiègne (58,3 %). Suivent ensuite plusieurs cantons de la Somme avec Péronne (54,6 %), Friville-Escarbotin (54,3 %), Moyenneville (53,4 %), Boves (49,1 %) et enfin Amiens (47,6 %). Les valeurs les plus élevées de l'Aisne reviennent aux cantons de Saint-Quentin (46,4 %), Château-Thierry (42,7 %) et Laon (42,7 %).

Part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans en 2003



Sources : URSSAF, INSEE, ORS Min : Villers-Bocage Max : Beauvais (ville et cantons)

À l'opposé, on constate que, dans certains cantons, les salariés du secteur privé représentent une part très minime des 15-64 ans. Ainsi, dans la Somme, les cantons de Villers-Bocage (6,0 %), Acheux-en-Amiénois (7,2 %), Bray-sur-Somme (9,2 %) et Ailly-le-Haut-Clocher (9,9 %) possèdent des parts inférieures à 10 %. La même remarque peut être faite pour le canton d'Aubenton (6,8 %) dans l'Aisne et pour Songeons (8,2 %) dans l'Oise.

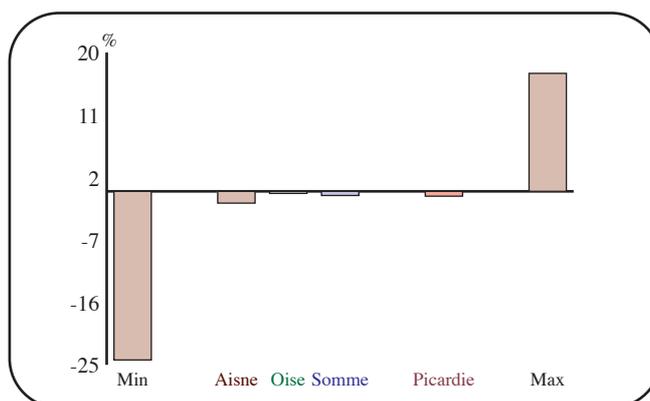
L'interprétation des pourcentages les plus élevés comme les plus faibles doit être faite en sachant que les données étudiées ici sont comptabilisées par rapport au lieu de travail et non par rapport au lieu de domicile. Ainsi, il n'est pas étonnant de retrouver des pourcentages élevés dans les cantons comprenant les principales agglomérations picardes car celles-ci attirent la main-d'œuvre des cantons environnants.

En ce qui concerne les évolutions des effectifs de salariés du secteur privé entre 2002 et 2003, la tendance est à une légère baisse avec -0,7 % pour l'ensemble de la région. Cette baisse a été plus marquée dans l'Aisne avec -1,7 %. La baisse la plus importante au niveau cantonal concerne le canton de Sains-Richaumont dans l'Aisne avec -24,3 % soit 91 salariés en moins par rapport à l'année précédente. Inversement, le canton de Condé-en-Brie, dans le sud de l'Aisne, a connu la hausse la plus importante avec 17,0 % de salariés en plus par rapport à 2002, soit 90 salariés supplémentaires.

Le secteur privé est composé des comptes du régime général recensant les entreprises de droit privé employant des salariés. Sont ainsi exclus les administrations publiques, l'emploi pour les ménages de salariés à domicile ainsi que l'emploi agricole. Les effectifs d'un établissement correspondent aux effectifs de salariés inscrits. Cet effectif est lissé.

Contrairement aux éditions précédentes, le secteur de l'intérim est exclu des données présentées dans ce document.

Évolution de l'effectif de salariés du secteur privé entre 2002 et 2003



Source : URSSAF

Min : Sains-Richaumont

Max : Condé-en-Brie

Effectifs et masses salariales par établissement du secteur privé

L'effectif moyen de salariés par établissement est de 10,5 salariés par établissement. Cette moyenne est plus élevée dans l'Oise avec 11,1 salariés par établissement devant la Somme (10,5) et l'Aisne (9,4).

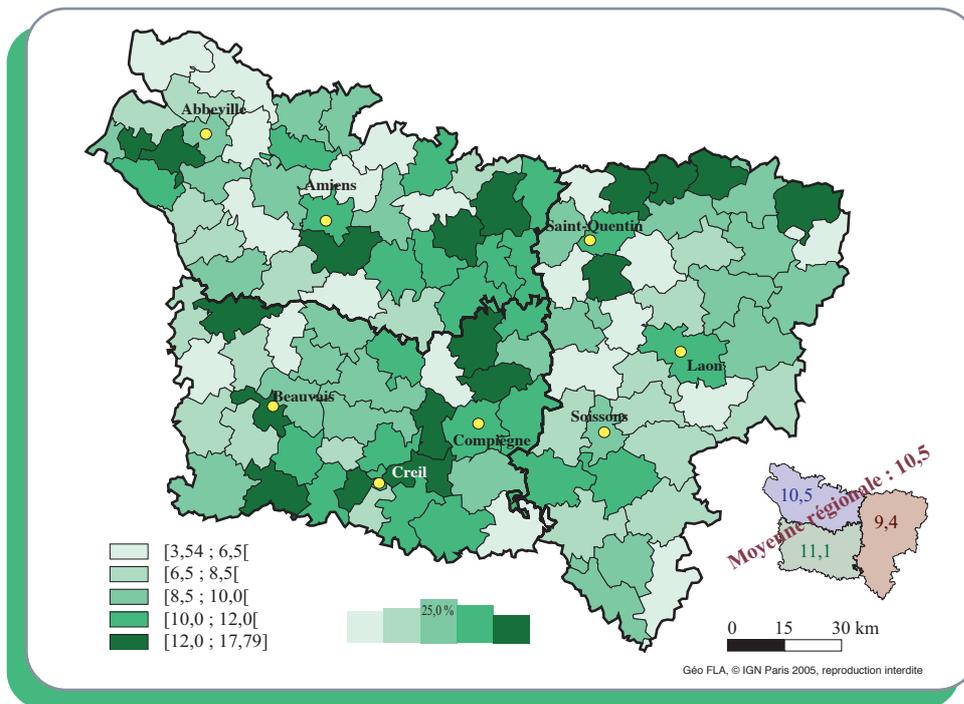
Dans certains cantons, le nombre de salariés par établissement du secteur privé est particulièrement bas avec notamment les cantons de Villers-Bocage (3,5), Acheux-en-Amiénois (4,0) et Bray-sur-Somme (4,1) dans la Somme, Songeons (3,7) dans

l'Oise et Aubenton (4,3) dans l'Aisne.

À l'inverse, d'autres cantons se distinguent par des valeurs nettement plus élevées comme Moyenneville (17,8) et Boves (14,2) dans la Somme, Lassigny (17,2) et Estrées-Saint-Denis (15,9) dans l'Oise ainsi que Wassigny (14,2) et Le Nouvion-en-Thiérache (14,2) dans le nord de l'Aisne.

La masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé est d'environ 211 000 € pour la région. Le

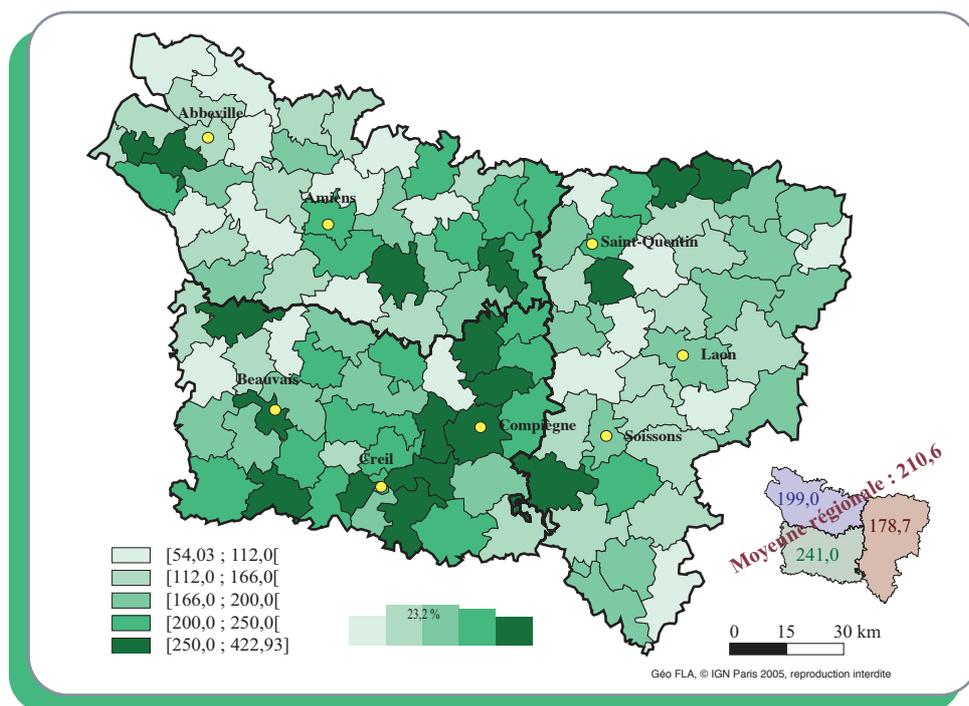
Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé en 2003



Min : Villers-Bocage Max : Moyenneville

Source : URSSAF

Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2003 (en Keuros)



Min : Aubenton Max : Lassigny

Source : URSSAF

département de l'Oise possède la moyenne départementale la plus importante avec environ 241 000 € devant la Somme (environ 199 000 €) et l'Aisne (environ 179 000 €).

Pour les valeurs les plus élevées, peuvent être cités les cantons de Lassigny (près de 423 000 €) et Montataire (environ 388 000 €) dans l'Oise ainsi que Moyenneville (plus de 343 000 €) dans la Somme. À noter que, logiquement, ces cantons se distinguent également pour leurs effectifs moyens de salariés par établissement particulièrement importants.

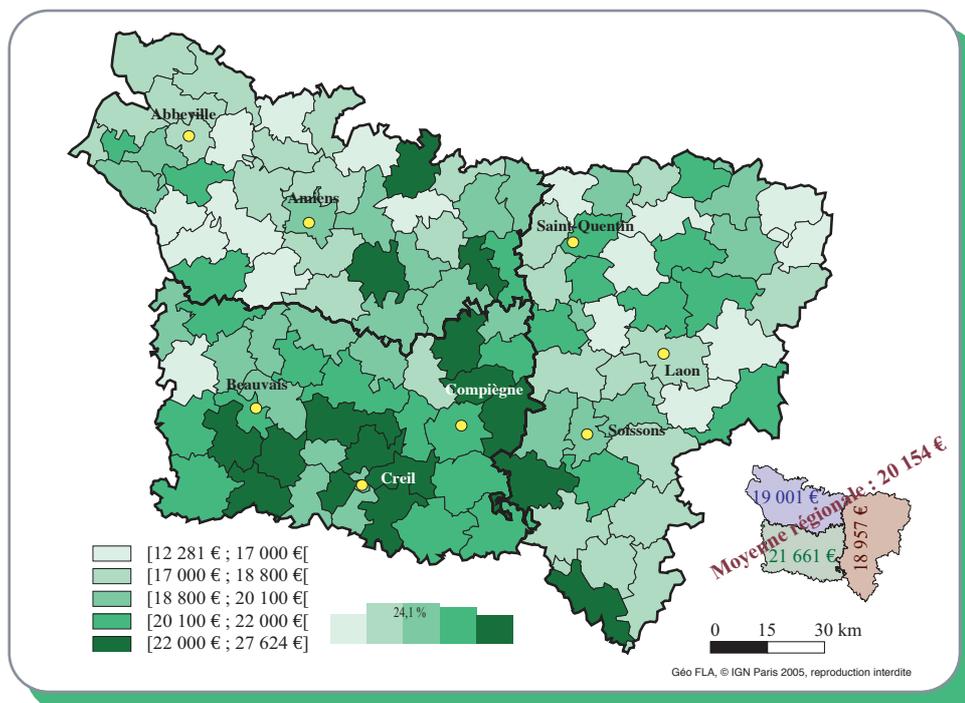
À l'opposé, les cantons qui possédaient en moyenne les établissements les moins importants en termes d'effectifs de salariés se retrouvent ici parmi les masses salariales moyennes par établissement les plus faibles.

Masses salariales par salarié du secteur privé

Sur la carte de la masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé, on constate que le département de l'Oise se distingue assez nettement des deux autres départements picards avec des valeurs nettement plus élevées. Ainsi, la moyenne de ce département est de près de 21 700 € par salarié contre environ 19 000 € pour l'Aisne et la Somme.

D'ailleurs, les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les valeurs les plus élevées. Ainsi, on retrouve les cantons de Montataire (27 624 €), Ribécourt-Dreslincourt (25 963 €), Senlis (25 258 €) et Lassigny (24 539 €) pour ce département. La masse salariale moyenne par salarié la plus importante pour le département de la Somme revient au canton de Nesle (24 210 €) alors que, pour l'Aisne, il s'agit

Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2003



Source : URSSAF

Min : Hirson

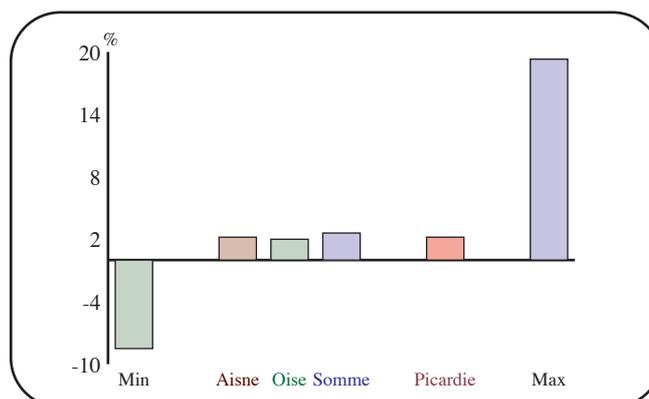
Max : Montataire

du canton de Villers-Cotterêts (23 287 €).

Pour les valeurs les plus faibles, on remarque plusieurs cantons situés dans le nord du département de l'Aisne avec notamment les cantons d'Hirson (12 281 €), Aubenton (12 688 €) et Ribemont (15 232 €). Dans la Somme, peuvent être cités les cantons de Oisemont (14 790 €), Ailly-le-Haut-Clocher (15 464 €) ou encore Acheux-en-Amiénois (15 687 €). Le seul canton de l'Oise à venir se mêler parmi ces faibles valeurs est Songeons avec une masse salariale annuelle moyenne par salarié de 16 963 €.

Entre 2002 et 2003, ces valeurs ont eu tendance à croître avec une augmentation moyenne de 2,2 % pour l'ensemble de la région. Cette croissance est parfois importante au niveau cantonal avec, par exemple, une croissance maximale de 19,3 % pour le canton de Rosières-en-Santerre dans la Somme. La tendance à la baisse ne concerne que 22 des 112 cantons picards et la plus importante est à mettre à l'actif du canton de Marseille-en-Beauvaisis, dans l'Oise, avec -8,5 %.

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé entre 2002 et 2003



Source : URSSAF

Min : Marseille-en-Beauvaisis

Max : Rosières-en-Santerre

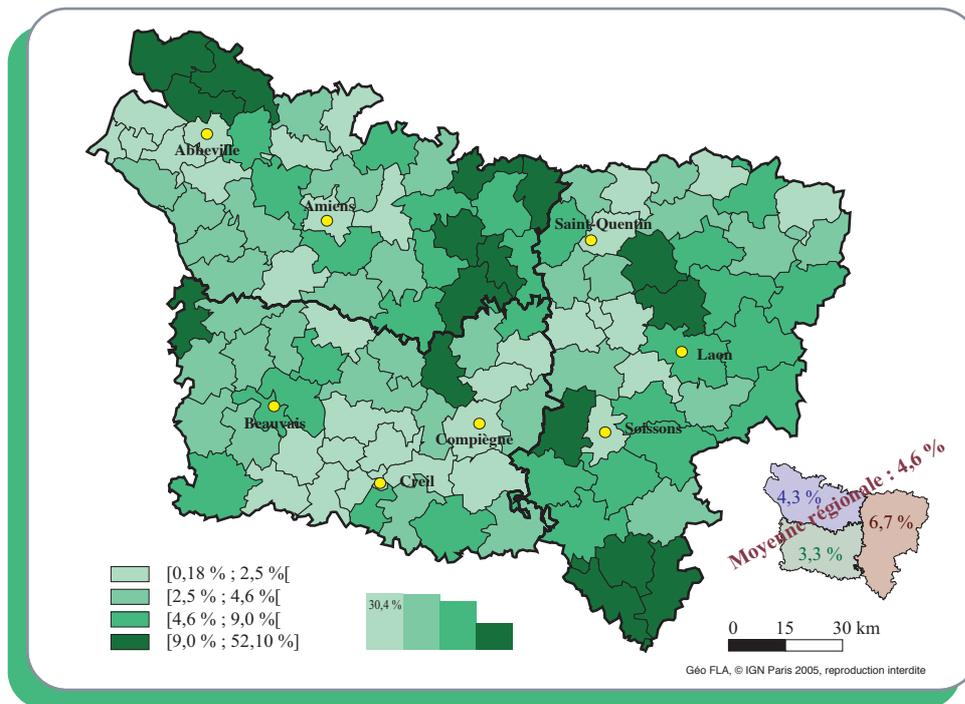
Effectifs de salariés du secteur agricole

Les salariés du secteur agricole représentent 4,6 % de la population des 15-64 ans en Picardie. Si l'on compare les trois départements picards, on constate que cette part est plus élevée dans l'Aisne avec 6,7 % devant la Somme (4,3 %) et l'Oise (3,3 %).

À l'observation de la carte, se dégagent certaines zones avec des parts élevées comme notamment l'extrême sud de

l'Aisne, le Santerre-Somme ou encore le Marquenterre et le Ponthieu. Parmi les valeurs cantonales, deux cantons se distinguent fortement. Il s'agit des cantons de Condé-en-Brie et Charly où les salariés du secteur agricole représentent respectivement 52,1 % et 39,7 % des 15-64 ans. Ces cantons sont dans une situation particulière puisque la viticulture occupe une place importante au sein

Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003



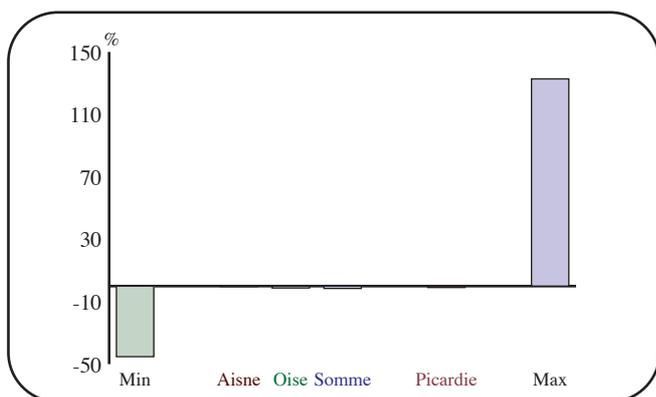
Min : **Montataire** Max : **Condé-en-Brie**

Sources : MSA, INSEE, ORS

de leur agriculture locale. Comme cette activité a recours massivement à une main-d'œuvre saisonnière, les effectifs de salariés sont naturellement bien plus importants que dans les autres cantons. Les autres valeurs importantes sont à mettre à l'actif des cantons de Combles (19,9 %) et Chaulnes (18,7 %) dans le Santerre-Somme ainsi que Château-Thierry (17,4 %), Ribemont (17,3 %) et Vic-sur-Aisne (17,0 %) dans l'Aisne. Le canton de l'Oise où la part

de salariés est la plus importante est Formerie avec 12,1 %. Dans certains cantons, le plus souvent à dominante urbaine, les salariés du secteur agricole ne représentent qu'une part infime de la population des 15-64 ans. Ainsi, peuvent être cités les cantons de Montataire (0,2 %) et Creil - Nogent-sur-Oise (0,4 %) dans l'Oise, Tergnier (0,3 %) et Saint-Quentin (0,6 %) dans l'Aisne ainsi que Friville-Escarbotin (0,8 %) et Ault (0,8 %) dans le Vimeu.

Évolution de l'effectif de salariés du secteur agricole entre 2002 et 2003



Min : **Marseille-en-Beauvaisais**

Source : MSA
Max : **Formerie**

Entre 2002 et 2003, le nombre de salariés du secteur agricole a eu tendance à baisser avec -0,3 % dans l'Aisne, -1,2 % dans l'Oise et -1,5 % dans la Somme. Dans certains cantons, les variations sont très importantes sur cette période. Ainsi, les effectifs ont plus que doublé dans les cantons de Formerie (132,7 % soit 329 salariés supplémentaires) et Vailly-sur-Aisne (130,2 % soit 263 salariés supplémentaires). Inversement, des baisses importantes sont enregistrées dans les cantons de Marseille-en-Beauvaisais (-45,2 %), Songeons (-44,7 %) et Grandvilliers (-32,3 %).

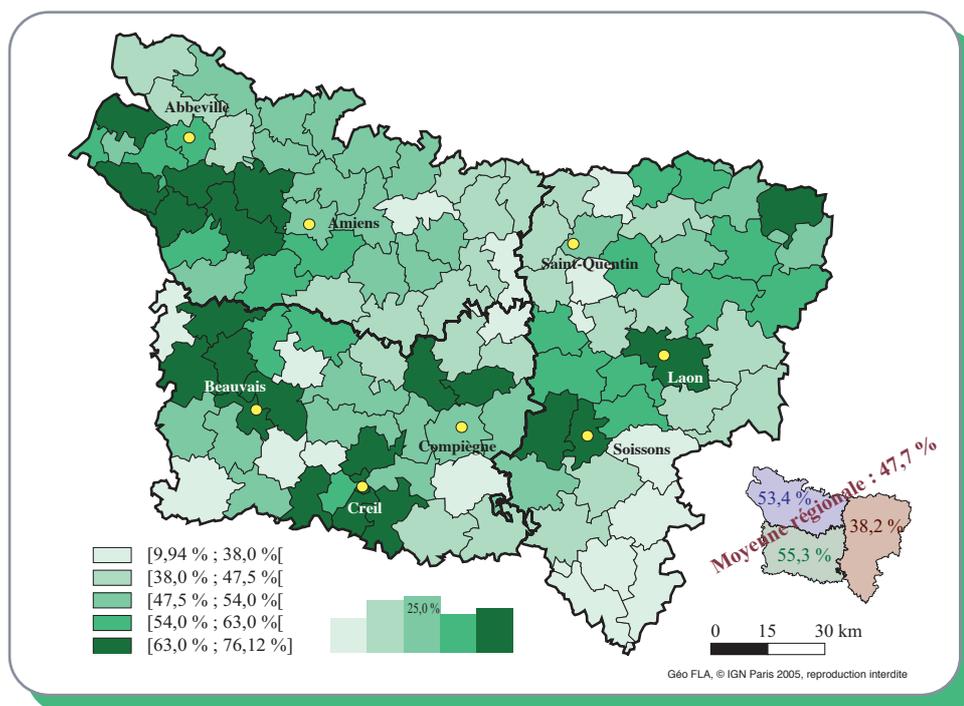
Part du temps de travail en EQTP du secteur agricole

Si l'on rapporte le nombre de salariés en équivalent temps plein (EQTP) au total des salariés, on obtient une moyenne régionale de 47,7 %. Un écart important existe déjà au niveau départemental puisque la moyenne de l'Aisne (38,2 %) est largement inférieure à celles de l'Oise (55,3 %) et de la Somme (53,4 %).

Ceci souligne l'importance du travail saisonnier ou à temps

partiel dans l'agriculture axonnaise. Ceci est particulièrement vrai pour le sud du département puisque la moyenne des cantons situés au sud d'un axe Chauny-Laon est de 28,2 % contre 56,1 % au nord de cet axe. Des cantons tels que Condé-en-Brie (9,9 %), Charly (11,0 %) et Château-Thierry (21,2 %), tous situés à l'extrême sud du département, ont des valeurs particulièrement faibles. Dans

Part du temps de travail en EQTP des salariés du secteur agricole en 2003



Source : MSA

Min : Condé-en-Brie

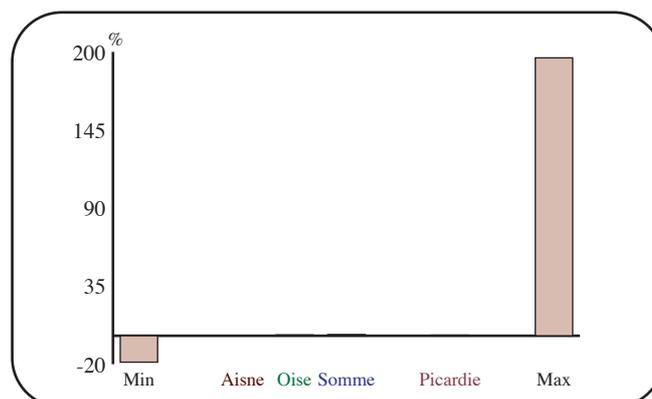
Max : Hallencourt

l'Oise, la part la plus faible revient au canton de Formerie (23,2 %) alors que, pour la Somme, c'est le canton de Ham (29,0 %) dans le Santerre.

À l'inverse, on retrouve des valeurs élevées dans les cantons d'Hallencourt (76,1 %), Picquigny (70,7 %) et Gamaches (70,2 %), situés dans l'ouest de la Somme. Pour l'Oise, ce sont Nivillers (72,2 %), Marseille-en-Beauvaisais (70,6 %) et Liancourt (70,0 %) qui possèdent les pourcentages les plus forts du département alors que dans l'Aisne, on retrouve le canton de Laon (71,4 %).

Entre 2002 et 2003, si les effectifs de salariés du secteur agricole ont régressé de 0,9 % (cf. page ci-contre), la tendance régionale des salariés en EQTP est à la hausse avec 0,4 % d'augmentation. Cette croissance s'est faite ressentir dans les départements de l'Oise (0,6 %) et la Somme (0,9 %) alors que le département de l'Aisne a connu une très légère baisse de 0,1 %. Deux cantons ont connu une hausse très importante de leur nombre de salariés en EQTP. Il s'agit tout d'abord du canton de Vailly-sur-Aisne qui a connu une croissance de 195,8 %, soit des effectifs qui ont quasiment triplé passant de 96 salariés en EQTP en 2002 à 284 salariés en EQTP en 2003. Ensuite, le canton de Formerie dans l'Oise a connu une hausse de 74,0 %. La baisse la plus importante est de -18,6 % et est à mettre à l'actif du canton de Braine dans l'Aisne (29 salariés en moins).

Évolution de l'effectif de salariés en EQTP du secteur agricole entre 2002 et 2003



Source : MSA

Min : Braine

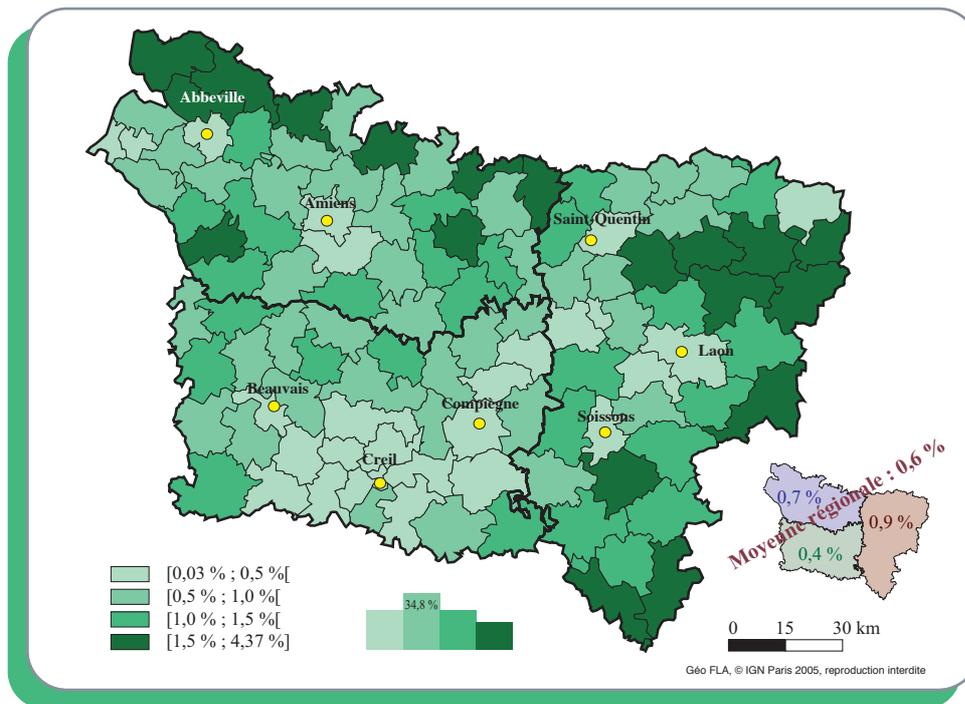
Max : Vailly-sur-Aisne

Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole

Les employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole représentent 0,6 % de la population des 15-64 ans. C'est le département de l'Aisne qui possède la moyenne départementale la plus élevée avec 0,9 % et les valeurs cantonales les plus importantes sont le plus souvent situées dans les cantons frontaliers de la région Champagne-Ardenne. Suit ensuite le département de la Somme avec les employeurs de main-d'œuvre

du secteur agricole qui représente 0,7 % de la population des 15-64 ans. Une nouvelle fois, les parts les plus élevées sont concentrées le long de la frontière avec le département voisin : le Pas-de-Calais. Enfin, l'Oise possède la valeur départementale la plus faible avec 0,4 % des 15-64 ans et les valeurs cantonales les plus faibles sont situées le long de la vallée de l'Oise. Si l'on étudie plus précisément les valeurs cantonales, on

Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003



Min : Creil - Nogent-sur-Oise Max : Condé-en-Brie

Sources : MSA, INSEE, ORS

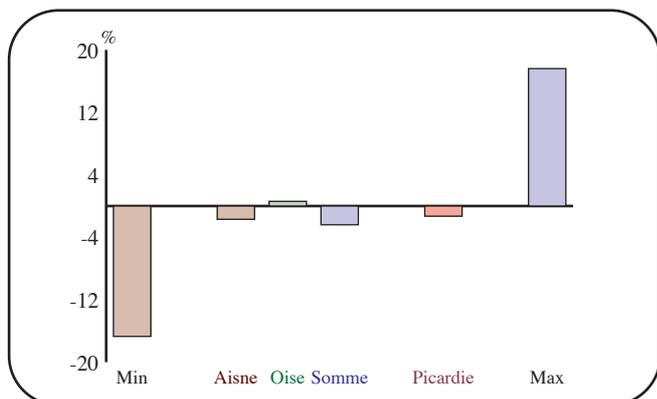
constate que les parts les plus élevées sont partagées entre des cantons de l'Aisne et de la Somme. Ainsi, pour l'Aisne, peuvent être cités les cantons de Condé-en-Brie (4,4 %) et Charly (2,6 %) qui avaient déjà été cités précédemment pour l'importance de la viticulture dans leur secteur agricole. Dans la Somme, on remarque les cantons de Comblès (2,5 %), Crécy-en-Ponthieu (2,4 %), Chaulnes (2,0 %) et Hornoy-le-Bourg (1,9 %) qui sont situés dans des zones où l'agriculture a gardé une place non

négligeable dans l'économie locale comme le Santerre-Somme, le Ponthieu ou le Vimeu. Enfin, dans l'Oise, on ne trouve aucun canton avec une part supérieure à 1,5 %.

En revanche, les cantons de l'Oise sont nettement plus présents parmi les parts d'employeurs de main-d'œuvre les plus faibles. Ainsi, dans le canton de Creil - Nogent-sur-Oise, les employeurs de main-d'œuvre sont seulement au nombre de 10 soit 0,03 % de la population des 15-64 ans. D'autres cantons à dominante urbaine possèdent également des parts faibles comme Montataire (0,1 %), Compiègne (0,1 %) et Beauvais (0,1 %). Les cantons des principales agglomérations du département de la Somme possèdent également des parts faibles avec Amiens (0,1 %) et Abbeville (0,2 %). Enfin, dans l'Aisne, le canton de Tergnier ne compte que 4 employeurs de main-d'œuvre, soit 0,03 % de la population des 15-64 ans.

Sur la période 2002-2003, le nombre d'employeurs de main-d'œuvre a chuté de 1,3 %. Au niveau régional, cette baisse est continue depuis l'année 2001. Cette tendance à la baisse concerne les départements de la Somme (-2,4 %) et de l'Aisne (-1,7 %) alors que l'Oise a connu une légère hausse de 0,6 %. Au niveau cantonal, la baisse la plus importante concerne le canton du Nouvion-en-Thiérache (-16,7 %), soit... 6 employeurs en moins. Pour la hausse la plus forte, on retrouve le canton d'Ault (17,6 %) dans la Somme avec... 3 employeurs supplémentaires.

Évolution de l'effectif d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole entre 2002 et 2003



Source : MSA

Min : Le-Nouvion-en-Thiérache

Max : Ault

Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole

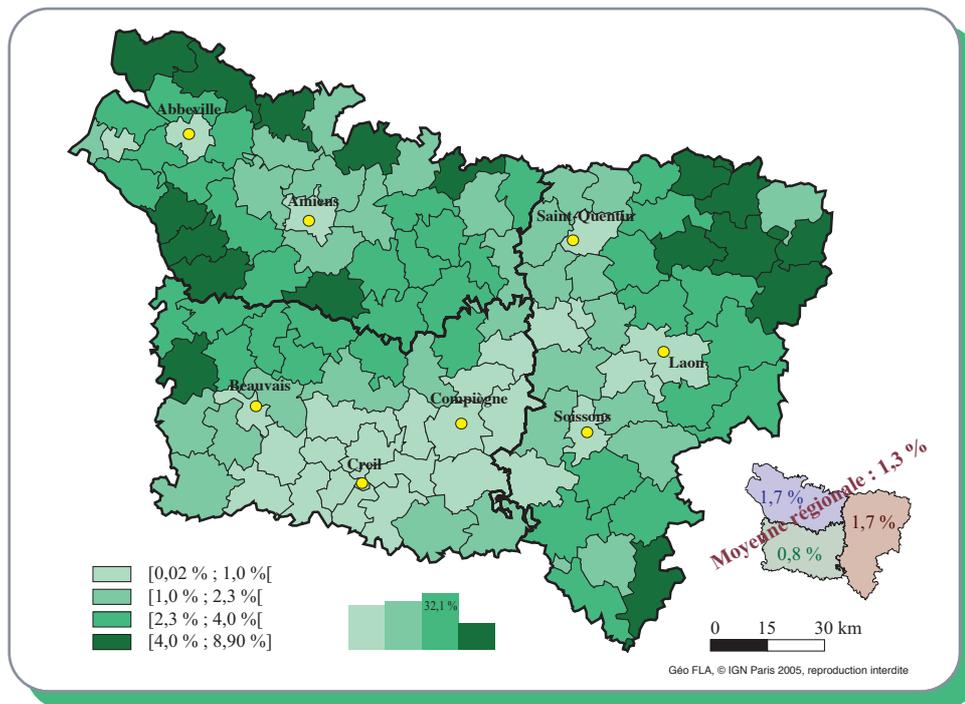
Les exploitants indépendants du secteur agricole représentent 1,3 % de la population des 15-64 ans. Cette part est équivalente dans l'Aisne et la Somme avec 1,7 % alors qu'elle est nettement inférieure dans l'Oise avec 0,8 %.

À l'observation de la carte, les zones où les exploitants indépendants sont le plus représentés sont la Thiérache et

l'extrême sud de l'Aisne, le plateau picard sud dans l'Oise ainsi que le Vimeu, le Marquenterre et le Ponthieu dans la Somme.

Le canton d'Aubenton dans l'Aisne se distingue assez nettement des autres cantons picards avec une part élevée de 8,9 %. Suivent ensuite, pour la Somme, les cantons d'Acheux-en-Amiénois (6,4 %), Crécy-en-Ponthieu

Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003



Sources : MSA, INSEE, ORS

Min : Creil - Nogent-sur-Oise

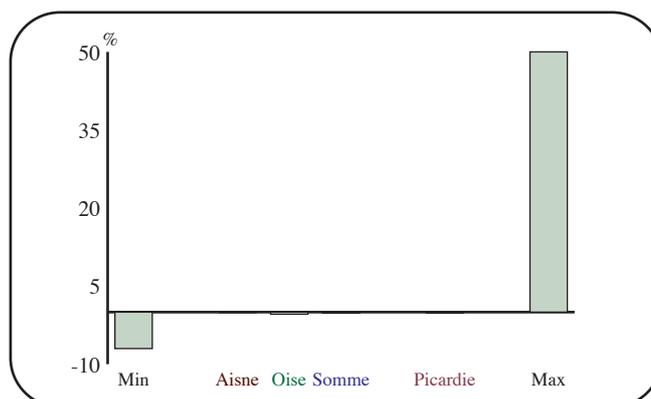
Max : Aubenton

(6,2 %), Combles (6,1 %) et Bernaville (6,0 %). Dans l'Aisne, peuvent être cités les cantons de Condé-en-Brie (6,3 %), Rozoy-sur-Serre (6,2 %) et Sains-Richaumont (6,2 %). La part la plus élevée dans l'Oise revient au canton de Songeons (5,1 %).

Inversement, les parts sont nettement plus faibles dans d'autres cantons. Parmi ceux-ci, on retrouve la majorité des cantons les plus urbanisés de Picardie comme Creil - Nogent-sur-Oise (0,02 %), Compiègne (0,1 %) et Beauvais (0,2 %) pour l'Oise, Amiens (0,1 %) pour la Somme et Tergnier (0,1 %), Soissons (0,2 %) et Saint-Quentin (0,3 %) pour l'Aisne.

Entre 2002 et 2003, le nombre d'exploitants indépendants a légèrement baissé de 0,2 %. Cette baisse a été effective dans les trois départements picards avec -0,1 % pour l'Aisne, -0,2 % pour la Somme et -0,4 % pour l'Oise. Même au niveau cantonal, les baisses sont restées relativement modérées puisque la plus importante revient au canton d'Attichy dans l'Oise avec -7,6 %. Le canton de Creil - Nogent-sur-Oise a lui connu une hausse de ses effectifs de 50,0 % mais celle-ci ne représente que 3 exploitants supplémentaires par rapport à l'année 2002.

Évolution de l'effectif d'exploitants indépendants du secteur agricole entre 2002 et 2003



Source : MSA

Min : Attichy

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

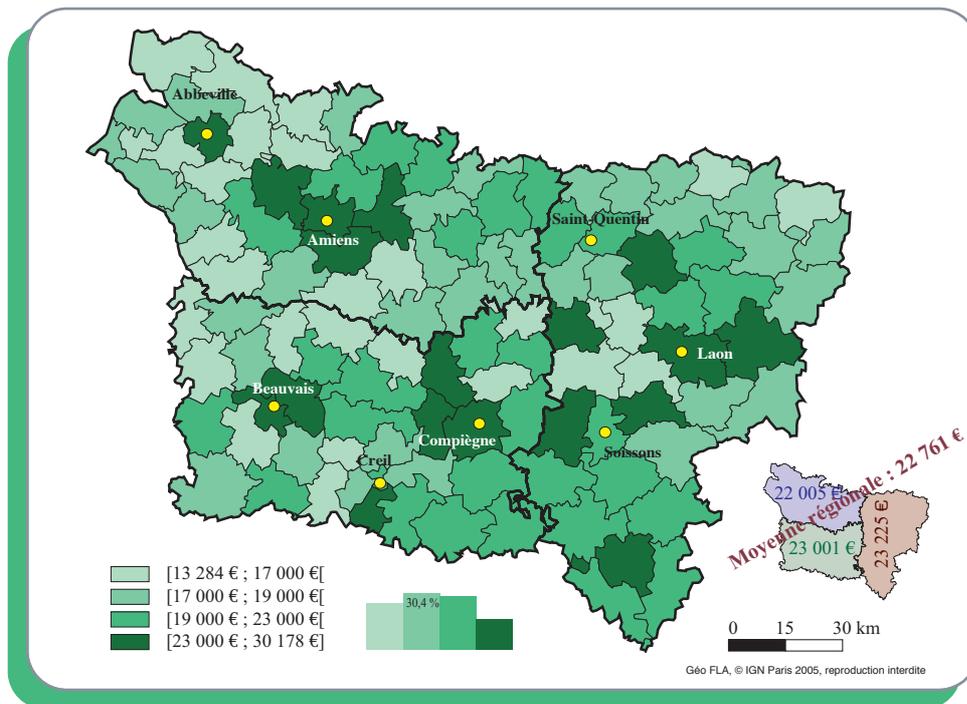
Masses salariales annuelles moyennes par EQTP du secteur agricole

La masse salariale annuelle moyenne par équivalent temps plein (EQTP) du secteur agricole est de 22 761 € en 2003. C'est dans l'Aisne que cette masse salariale est la plus importante avec 23 225 € devant l'Oise (23 001 €) et la Somme (22 005 €).

Au niveau cantonal, les écarts de masse salariale vont du simple ou double. Ainsi, certains cantons dépassent ou

approchent la barre des 30 000 € annuels. C'est notamment le cas des cantons du département de l'Aisne que sont Vailly-sur-Aisne (30 178 €), Ribemont (29 948 €), Laon (28 464 €) et Vic-sur-Aisne (27 139 €). Dans l'Oise, les masses salariales les plus élevées reviennent aux cantons de Ressons-sur-Matz (27 279 €), Estrées-Saint-Denis (26 968 €), Beauvais (26 258 €) et Compiègne (25 699 €).

Masse salariale annuelle moyenne par équivalent temps plein (EQTP) du secteur agricole en 2003



Min : Hallencourt

Max : Vailly-sur-Aisne

Source : MSA

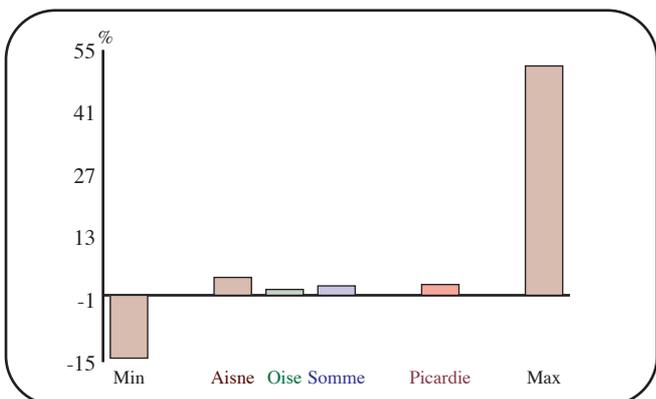
Enfin, dans la Somme, les valeurs sont moins élevées avec comme maxima les cantons de Boves (26 248 €) et Amiens (25 500 €).

À l'opposé, dans certains cantons, les masses salariales annuelles moyennes par EQTP avoisinent ou descendent sous les 15 000 €. Les six cantons picards qui descendent sous ce seuil sont tous situés dans le département de la Somme. Il s'agit des cantons d'Hallencourt (13 284 €),

Moyenneville (14 196 €), Hornoy-le-Bourg (14 325 €), Domart-en-Ponthieu (14 474 €), Bernaville (14 543 €) et Poix-de-Picardie (14 665 €). Les valeurs les plus faibles pour les deux autres départements sont Ribécourt-Dreslincourt (15 183 €) et Neuilly-en-Thelle (15 619 €) pour l'Oise ainsi qu'Hirson (15 179 €) et Anizy-le-Château (16 035 €) pour l'Aisne.

Entre 2002 et 2003, la masse salariale annuelle moyenne par EQTP s'est accrue de 2,4 % au niveau régional. Cette croissance s'est faite ressentir dans les trois départements picards avec 1,3 % pour l'Oise, 2,1 % pour la Somme et 4,0 % pour l'Aisne. Des hausses importantes sont d'ailleurs enregistrées dans certains cantons et particulièrement dans le canton de Vailly-sur-Aisne où la masse salariale annuelle moyenne par EQTP s'est accrue de 51,4 % passant de 19 936 € en 2002 à 30 178 € en 2003. La baisse la plus importante concerne le canton de Craonne dans l'Aisne avec -14,1 % passant de 21 094 € en 2002 à 18 128 € en 2003.

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole entre 2002 et 2003



Source : MSA

Min : Craonne

Max : Vailly-sur-Aisne

Femmes parmi les DEFM de catégorie 1

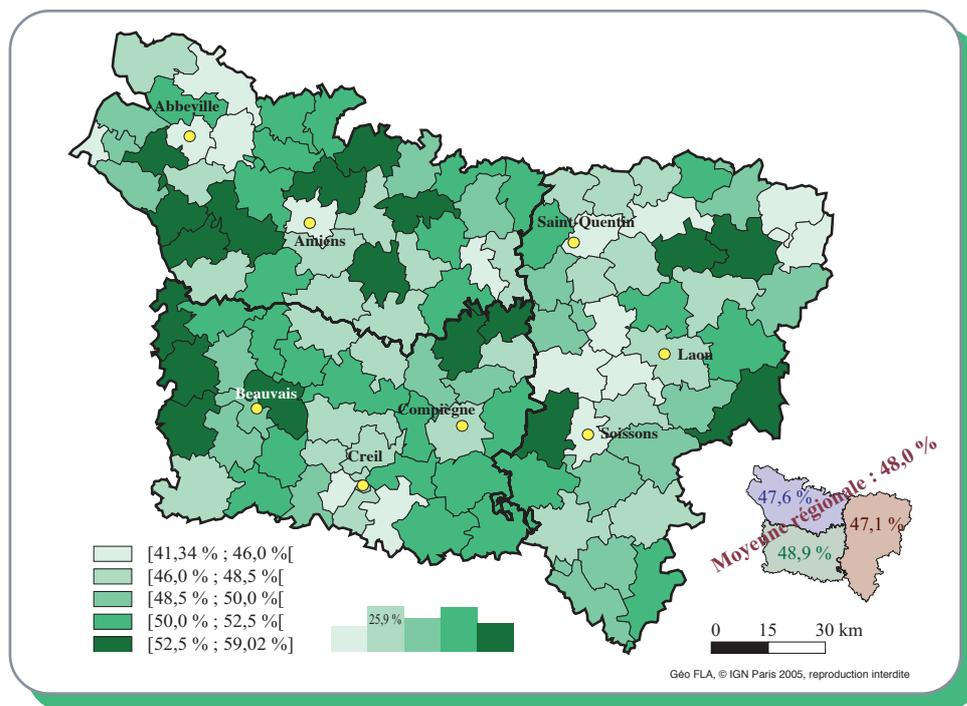
Parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, la part des femmes est, en Picardie, de 48,0 %. Les écarts sont relativement modestes entre les trois départements picards même si l'Oise possède une part légèrement plus élevée avec 48,9 %.

Seuls cinq cantons picards ont un pourcentage de femmes supérieur à 55 %. Il s'agit des cantons de Guiscard (59,0 %)

et Formerie (56,8 %) dans le nord du département de l'Oise ainsi que Moreuil (56,9 %), Oisemont (56,5 %) et Molliens-Dreuil (56,1 %) dans la Somme. Le pourcentage le plus élevé pour le département de l'Aisne revient au canton de Vervins avec 54,1 %.

Dans d'autres cantons picards, les femmes sont nettement en minorité parmi les DEFM de catégorie 1. La part la plus

Pourcentage de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2003



Min : **Montataire**

Max : **Guiscard**

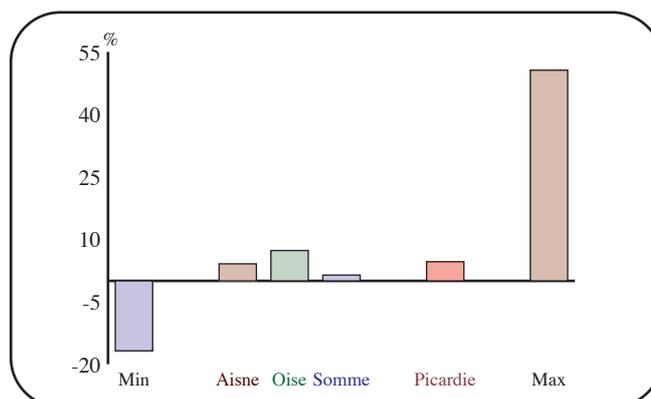
Source : ANPE-DRTEFP

faible de la région revient au canton de Montataire dans l'Oise avec 41,3 % de femmes. Suivent ensuite trois cantons de Thiérache avec Guise (41,8 %), Hirson (42,3 %) et Aubenton (42,4 %). Les parts les plus faibles dans la Somme concernent les cantons d'Ault (43,1 %) et Ailly-le-Haut-Clocher (43,4 %).

Entre 2002 et 2003, le nombre de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 a nettement augmenté (4,6 % pour l'ensemble de la région). Cette hausse a été nette dans les trois départements picards avec 1,4 % dans la Somme, 4,1 % dans l'Aisne et 7,3 % dans l'Oise. Au niveau cantonal, on retrouve des hausses encore plus fortes avec, par exemple, les cantons de Craonne (50,6 %) et Sains-Richaumont (47,5 %) dans l'Aisne. À noter que ces hausses importantes sont le plus souvent couplées avec des hausses de même ordre chez les hommes, ce qui explique que la part des femmes ne croît pas de manière aussi forte. Les baisses sont moins importantes avec comme maximum le canton de Ham dans la Somme avec -16,8 %.

Les DEFM de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

Évolution du nombre de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2002 et 2003



Source : ANPE-DRTEFP

Min : **Ham**

Max : **Craonne**

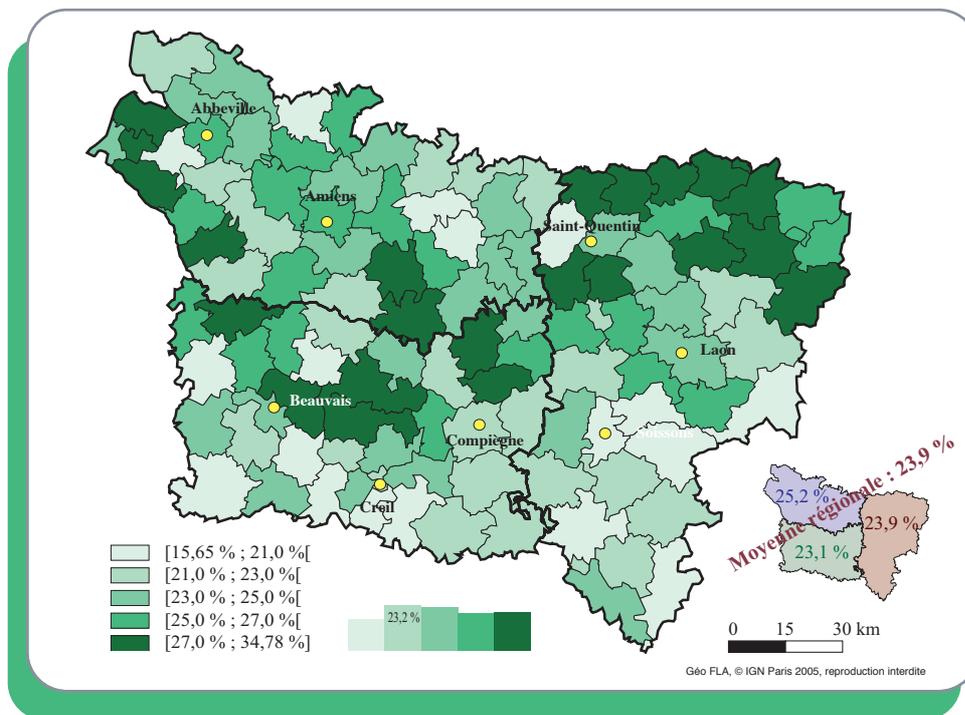
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1

Les moins de 25 ans représentent un peu moins d'un quart de l'ensemble des DEFM de catégorie 1 avec 23,9 % pour l'ensemble de la région. Cette part est comparable dans l'Aisne et l'Oise avec respectivement 23,9 % et 23,1 % alors qu'elle est plus élevée dans le département de la Somme avec 25,2 %.

Si l'on descend à l'échelon cantonal et que l'on observe la

carte, on remarque que dans le nord de l'Aisne, les jeunes de moins de 25 ans sont souvent très présents parmi les DEFM de catégorie 1. C'est particulièrement le cas dans le canton de Wassigny où les jeunes de moins de 25 ans représentent plus du tiers (34,8 %) de l'ensemble des DEFM de catégorie 1. D'autres cantons de cette zone présentent des parts de moins de 25 ans importantes comme

Pourcentage de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2003



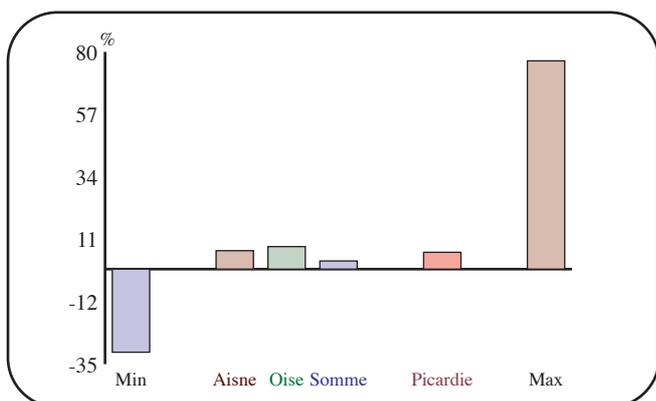
Min : **Senlis** Max : **Wassigny**

Source : ANPE-DRTEFP

La Capelle (29,3 %), Moy-de-l'Aisne (29,0 %), Saint-Simon (28,9 %) ou Rozoy-sur-Serre (28,9 %). D'ailleurs, la moyenne des cantons de l'Aisne au nord d'une ligne Chauny-Laon est de 25,4 % contre 21,1 % pour le sud du département. Dans le reste de la région, on peut remarquer les cantons de Moreuil (30,6 %), Friville-Escarbotin (29,7 %) ou Gamaches (29,4 %) pour la Somme ainsi que Nivillers (29,4 %) pour l'Oise.

À l'inverse, les moins de 25 ans peuvent occuper une place beaucoup moins importante parmi les DEFM de catégorie 1. C'est notamment le cas pour les cantons de Senlis (15,7 %) et Chantilly (16,8 %) dans le sud de l'Oise, pour Bray-sur-Somme (18,4 %), qui est le seul canton de la Somme sous les 20 %, ainsi que plusieurs cantons du sud de l'Aisne comme Vailly-sur-Aisne (17,4 %), Condé-en-Brie (18,7 %) et Neufchâtel-sur-Aisne (19,1 %).

Évolution du nombre de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2002 et 2003



Source : ANPE-DRTEFP
Max : **Fère-en-Tardenois**

Min : **Ailly-sur-Noye**

50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1

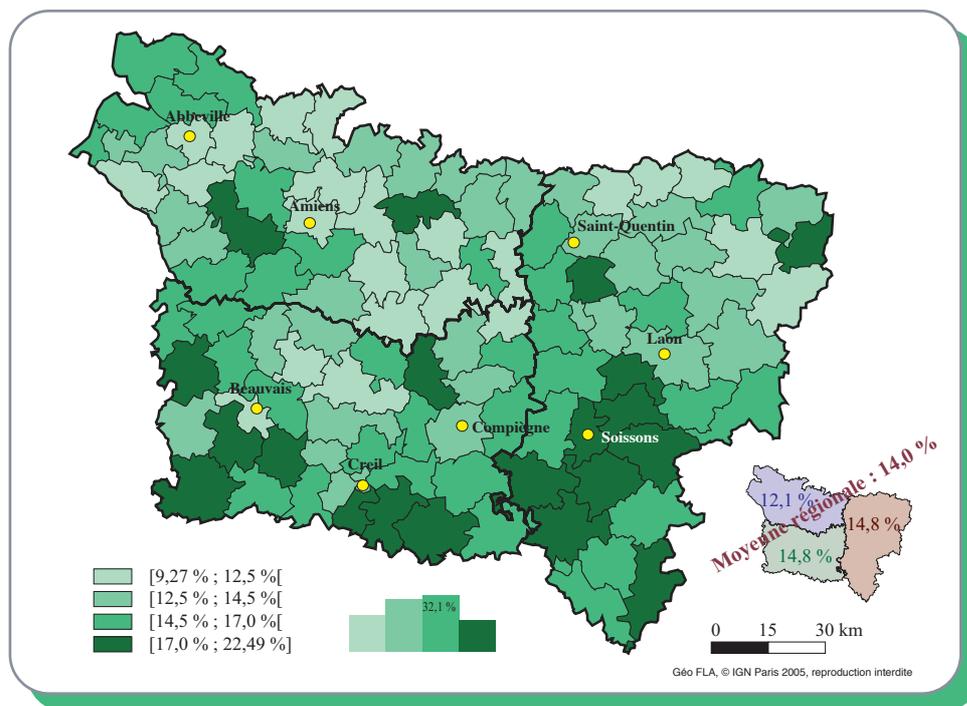
Les DEFM de catégorie 1 de 50 ans et plus représentent, en Picardie, 14,0 % de l'ensemble des DEFM de catégorie 1. Une nouvelle fois, le département de la Somme se distingue des deux autres départements picards avec 12,1 % de 50 ans et plus contre 14,8 % pour l'Aisne et l'Oise.

Six cantons possèdent une part de 50 ans et plus supérieure à 20 %. Trois appartiennent au département de l'Oise avec

Chaumont-en-Vexin (21,2 %), Senlis (21,1 %) et Ressons-sur-Matz (20,7 %) et les trois autres sont tous situés dans la moitié sud du département de l'Aisne avec Vailly-sur-Aisne (22,5 %), Condé-en-Brie (20,3 %) et Oulchy-le-Château (20,0 %). La part la plus élevée pour la Somme revient au canton de Molliens-Dreuil avec 19,2 %.

Pour les parts les plus faibles, on distingue quatre cantons

Pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2003



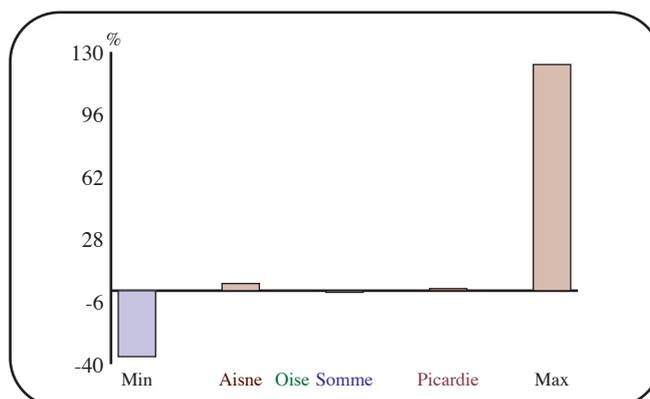
Min : Vervins Max : Vailly-sur-Aisne

Source : ANPE-DRTEFP

où la part est inférieure à 10 %. Il s'agit de deux cantons du nord de l'Aisne avec Vervins (9,3 %) et Bohain-en-Vermandois (9,9 %) ainsi que Ham (9,4 %) et Moreuil (9,9 %) dans la Somme. À noter que le canton d'Amiens possède également une part faible avec 10,1 %. Dans le département de l'Oise, la part la plus faible revient au canton de Saint-Just-en-Chaussée (10,4 %).

Entre 2002 et 2003, le nombre de DEFM de catégorie 1 de 50 ans et plus a légèrement augmenté de 1,1 %. Cette hausse provient essentiellement du département de l'Aisne, avec 3,9 %, car les effectifs ont stagné dans l'Oise et légèrement baissé dans la Somme (-0,9 %). On observe au niveau cantonal des pourcentages d'évolution importants mais les effectifs considérés sont faibles. Ainsi, la plus forte hausse revient au canton de Sains-Richaumont, dans l'Aisne, avec 123,1 % mais ce pourcentage important ne correspond qu'à 16 DEFM supplémentaires. C'est le canton de Moreuil, dans la Somme, qui connaît la plus forte baisse avec -35,9 %, soit 23 DEFM en moins.

Évolution du nombre de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2002 et 2003



Source : ANPE-DRTEFP

Min : Moreuil

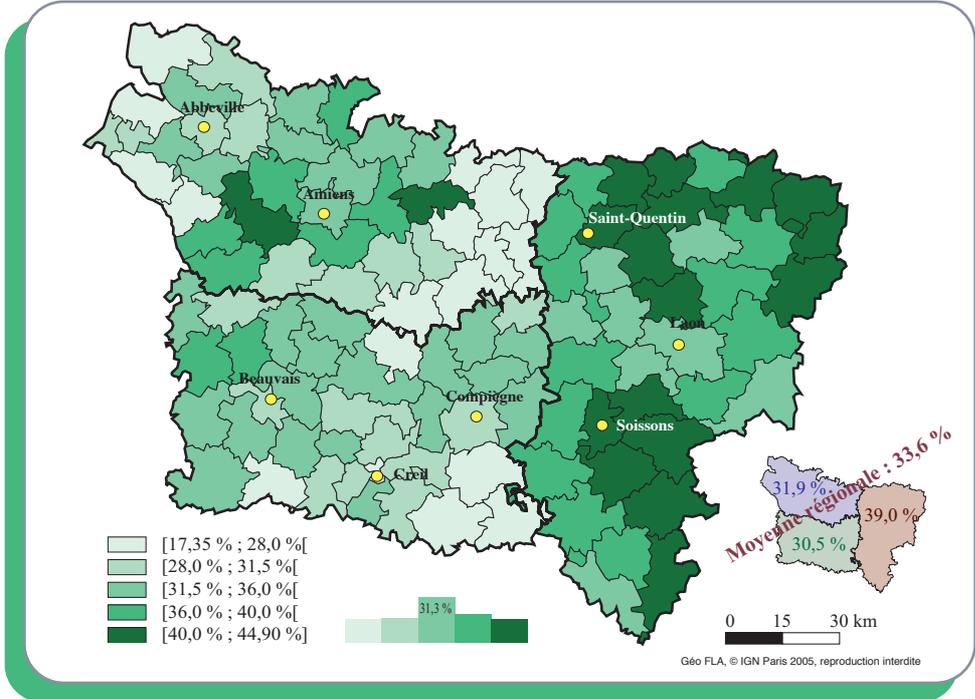
Max : Sains-Richaumont

DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté

L'observation de cette carte présentant le pourcentage de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté montre que le département de l'Aisne s'oppose au reste de la région avec des pourcentages nettement plus importants. Ainsi, le pourcentage moyen du département est de 39,0 % contre 30,5 % pour l'Oise et 31,9 % pour la Somme.

Les cantons de la Thiérache sont très présents parmi les plus forts pourcentages avec notamment Hirson (44,9 %), Bohain-en-Vermandois (44,4 %), Guise (42,9 %) ou Wassigny (42,1 %). Le sud de l'Aisne est également représenté avec Soissons (42,7 %), Condé-en-Brie (41,6 %) et Oulchy-le-Château (41,5 %). Sur les vingt pourcentages de la région les plus élevés, dix-huit reviennent à des

Pourcentage de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2003



Min : **Roye** Max : **Hirson** Source : ANPE-DRTEFP

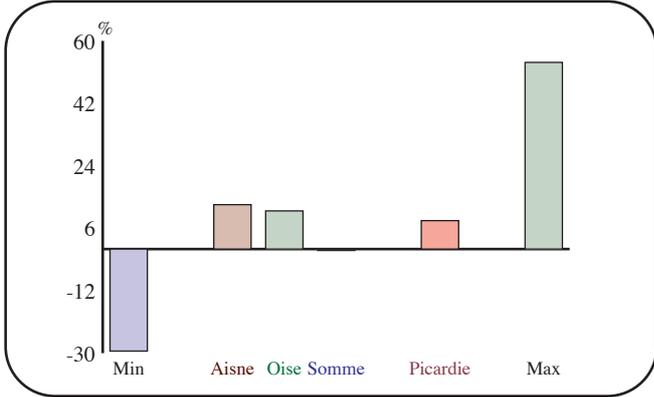
cantons de l'Aisne avec comme exceptions les cantons de Bray-sur-Somme (42,4 %) et Molliens-Dreuil (41,8 %) dans la Somme. Dans l'Oise, le pourcentage le plus élevé appartient au canton de Songeons avec 38,8 %.

Ces demandeurs d'emploi de longue durée peuvent occuper une place beaucoup moins importante dans d'autres cantons. Ainsi, le Santerre-Somme a la particularité de posséder de faibles pourcentages avec notamment les trois

plus faibles pourcentages de la région pour les cantons de Roye (17,4 %), Ham (19,4 %) et Nesle (20,2 %). L'Oise est également représentée avec Nanteuil-le-Haudouin (22,6 %), Betz (23,7 %) et Crépy-en-Valois (24,1 %). En revanche, aucun canton de l'Aisne ne possède un pourcentage inférieur à 30 % et la valeur la plus faible revient au canton de Laon (31,6 %).

Entre 2002 et 2003, le nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté s'est accru de 8,2 %. La croissance a été marquée dans l'Aisne (12,8 %) et l'Oise (11,0 %) alors que la Somme a connu une légère baisse de 0,4 %. Au niveau cantonal, la hausse la plus forte touche le canton de Chaumont-en-Vexin dans l'Oise avec 53,8 %, soit 64 DEFM supplémentaires. Pour la baisse la plus importante, il s'agit du canton de Rue dans la Somme avec -29,4 %, soit 42 DEFM en moins.

Évolution du nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté entre 2002 et 2003



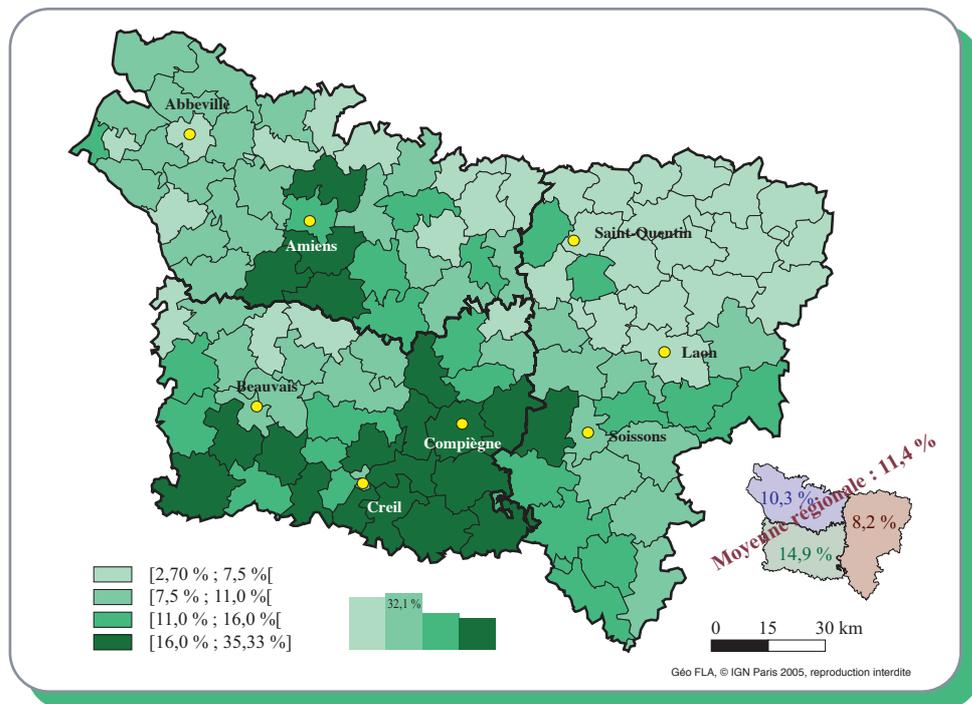
Source : ANPE-DRTEFP
Min : **Rue** Max : **Chaumont-en-Vexin**

AMT*, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1

Les DEFM de catégorie 1 hautement qualifiés occupent une place importante dans l'Oise ainsi qu'à proximité de la capitale picarde. La répartition géographique de cet indicateur est d'ailleurs très proche de celle que l'on obtient en représentant la part des personnes hautement qualifiées dans l'ensemble de la population. C'est pourquoi le nord de l'Aisne se distingue particulière-

ment avec des pourcentages très bas. Si l'on considère l'ensemble des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un pourcentage moyen de 6,4 % contre 11,4 % de moyenne régionale. Les valeurs les plus basses de la région reviennent aux cantons de Sains-Richaumont (2,7 %), Hirson (2,9 %), Le Nouvion-en-Thiérache (2,9 %) et Bohain-en-Vermandois (3,7 %). Parmi les quinze

Pourcentage d'agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2003



Min : Sains-Richaumont

Max : Chantilly

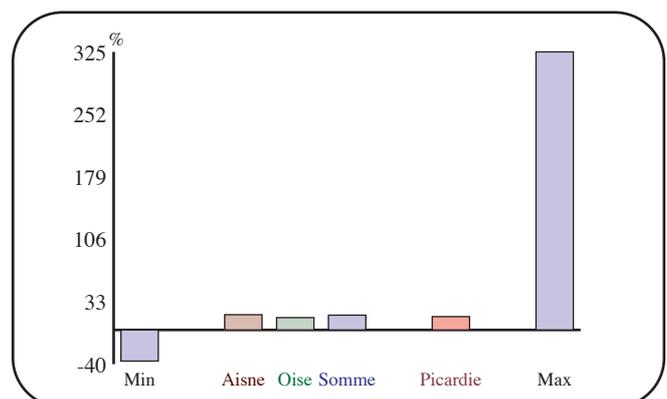
Source : ANPE-DRTEFP

pourcentages les plus faibles, seuls deux cantons de la Somme viennent se mêler à ceux de l'Aisne ; il s'agit de Doullens (4,6 %) et Combles (4,7 %). Le pourcentage le plus bas dans l'Oise revient au canton de Guiscard avec 7,0 %.

À l'inverse, parmi les pourcentages les plus élevés, ce sont les cantons de l'Oise qui sont prédominants. Les cantons de Senlis et Chantilly se distinguent nettement avec respectivement 35,1 % et 35,3 %. Suivent ensuite les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (27,1 %), Chaumont-en-Vexin (24,6 %) et Neuilly-en-Thelle (21,1 %). Quelques cantons de la Somme situés à proximité d'Amiens présentent également des pourcentages élevés comme Boves (23,4 %), Conty (18,6 %), Ailly-sur-Noye (17,8 %) et Villers-Bocage (17,3 %). Le pourcentage le plus élevé pour l'Aisne concerne le canton de Vic-sur-Aisne (18,3 %), situé à la périphérie de Soissons.

Entre 2002 et 2003, le nombre de DEFM de catégorie 1 agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres s'est accru de 15,6 % sur l'ensemble de la région. Cette croissance est forte et continue depuis 2000 et dépasse celle de l'ensemble des DEFM de catégorie 1 ce qui explique que la part de ces DEFM hautement qualifiés soit en constante augmentation.

Évolution du nombre d'AMT*, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2002 et 2003



Source : ANPE-DRTEFP

Min : Combles

Max : Oisemont

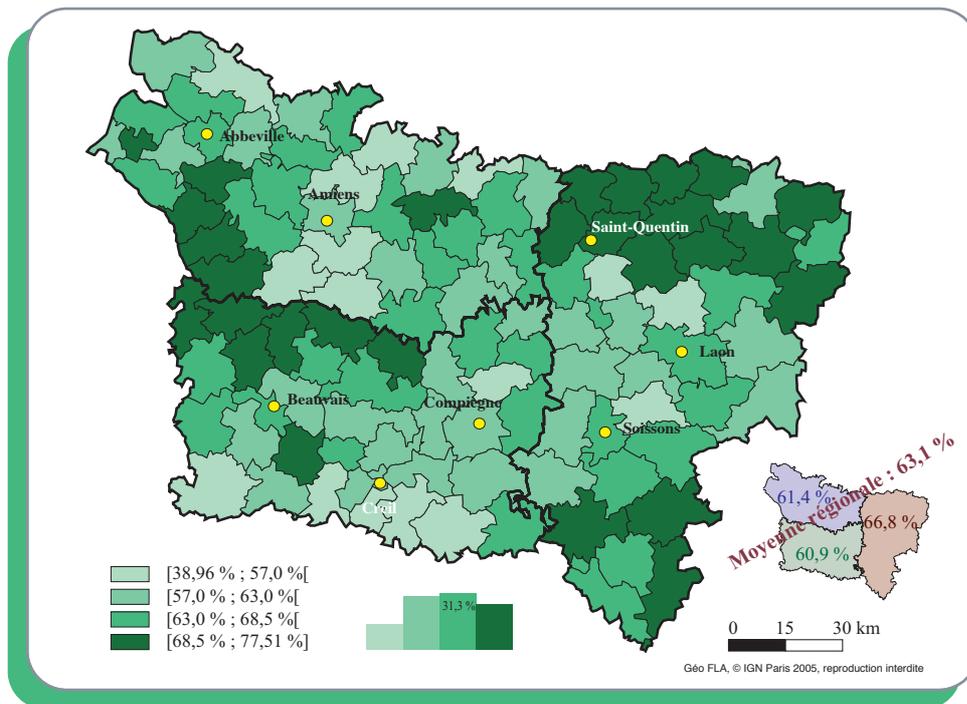
* Agents de maîtrise, techniciens

DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation ≥ au niveau V*

Cet indicateur nous montre que près des deux tiers des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ont un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V, soit un niveau très bas. Cette part est nettement plus importante dans l'Aisne (66,8 %) que dans la Somme (61,4 %) et l'Oise (60,9 %). Ces pourcentages peuvent même s'élever à plus de 75 % notamment dans certains cantons du nord de l'Aisne

comme Guise (77,5 %), Le Nouvion-en-Thiérache (76,5 %), Le Catelet (76,2 %) et Wassigny (75,5 %). Parmi ces forts pourcentages, l'Oise est représentée par les cantons de Grandvilliers (75,7 %) et Crèvecœur-le-Grand (73,8 %) et la Somme par Friville-Escarbotin (73,0 %). À l'opposé, six cantons sont sous la barre des 50 %. Ce sont trois cantons de la Somme avec Bovès (39,0 %), Acheux-

Pourcentage de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans au 31 décembre 2003



Min : Bovès

Max : Guise

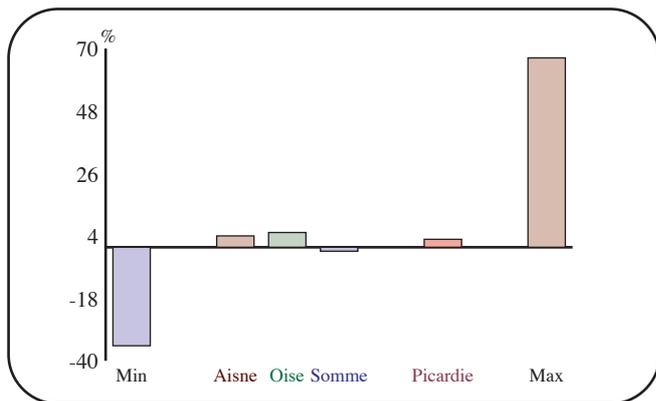
Source : ANPE-DRTEFP

en-Amiénois (43,6 %) et Villers-Bocage (46,5 %) ainsi que trois cantons de l'Oise avec Senlis (40,0 %), Chantilly (46,0 %) et Nanteuil-le-Haudouin (48,7 %). Dans l'Aisne, le pourcentage le plus faible est à mettre à l'actif du canton de Vailly-sur-Aisne avec 52,0 %.

Le nombre de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans avec un faible niveau de formation a augmenté de 2,8 % entre 2002 et 2003 en Picardie. Cette hausse a été de 5,2 %

dans l'Oise, de 4,0 % dans l'Aisne alors que le département de la Somme a connu une baisse de 1,4 %. Il faut également signaler que, dans le même temps, le nombre total de DEFM de moins de 26 ans a augmenté de manière encore plus intense et que la part des demandeurs d'emploi les moins bien formés a donc chuté. Ceci est d'ailleurs vrai depuis 2000, le pourcentage passant de 69,8 % en 2000 à 63,1 % en 2003 pour l'ensemble de la région.

Évolution du nombre de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation au niveau V entre 2002 et 2003



Source : ANPE-DRTEFP

Min : Ailly-sur-Noye

Max : Craonne

* Les niveaux de formation ici retenus comprennent :

- Niveau V : BEPC, BEP, CAP
- Niveau Vbis : CEP, SES
- Niveau VI : 1^{er} cycle 2^e degré

Prestations sociales

Fin mars 2005, la France entière comptait 1 228 300 allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) et 1 600 allocataires du revenu minimum d'activité (RMA). Plus spécifiquement, les bénéficiaires du RMI ont progressé de 3,3 % entre mars 2004 et mars 2005. Pour la France métropolitaine, les personnes touchant le RMI ou RMA (1 066 800 personnes en mars 2005) ont vu leurs effectifs augmenter de 0,4 % pour le premier trimestre 2005 et de 4,0 % sur les douze derniers mois. L'évolution du nombre d'allocataires du RMI s'est ralentie au premier trimestre 2005 (+0,4 %), comparée aux trimestres précédents : +5,4 % au premier trimestre 2004 et +1,2 % en moyenne pour les trois trimestres suivants de 2004, soit une augmentation de 9,2 % pour l'année 2004. La forte augmentation observée en 2004 était la résultante de la réforme de l'assurance chômage décidée fin 2002 qui avait accru le nombre d'entrées provisoires ou anticipées au RMI de chômeurs « recalculés ». L'allocation spécifique de solidarité (ASS), créée en 1984, est un minimum social destiné aux chômeurs ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage, après avoir travaillé au moins cinq ans les dix dernières années. En 2003, les 348 000 allocataires de l'ASS représentaient environ 11 % de l'ensemble des 3,3 millions d'allocataires de minima sociaux et 13 % des chômeurs indemnisés par les régimes d'assurance et de solidarité. D'après l'enquête Eniams de la DREES (Enquête auprès des bénéficiaires des minima sociaux) réalisée au 1^{er} trimestre 2003, les allocataires de l'ASS sont plus âgés que ceux du RMI et vivent plus souvent en couple, mais ont moins fréquemment des enfants.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) comptait 770 000 bénéficiaires au 31 décembre 2003, ce qui représente une croissance annuelle de 2,8 % en moyenne depuis quinze ans (avec des variations comprises entre 2,1 % en 2003 et 3,9 % en 1999). Cette augmentation s'explique par deux phénomènes : les nombres d'accords donnés par les COTOREP sont passés de 181 000 en 1995 à 216 000 en 2003, et le vieillissement de la population. La population des bénéficiaires est davantage composée d'hommes, les trois quarts de cette population sont des personnes isolées, sans enfant et fréquemment sans diplôme. Un peu plus de 20 % des bénéficiaires métropolitains perçoivent un complément d'AAH (10 % dans les DOM).

Fin 2003, sur les 480 000 parents isolés (sens Cnaf cf. annexe p. 166) bénéficiant d'un minimum social, 188 000 touchaient l'Allocation parent isolé (API). Au sein de cette population, deux types d'allocations API sont versées : l'API dite « longue » pour une durée maximum de trois ans (à partir de la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant) et l'API dite « courte » d'une durée d'un an (versée à la suite d'une séparation lorsque les enfants les plus jeunes ont plus de trois ans). Fin 2003, on recensait 150 000 allocataires de l'API longue et 38 000 allocataires de l'API courte.

Toutes prestations confondues, près de 6 millions de ménages touchaient fin 2003 une aide au logement (ALF, APL ou ALS), soit le même effectif qu'en 1995.

L'allocation de logement à caractère familial (ALF) était attribuée, en décembre 2003, à 1 227 000 ménages. Cette allocation concerne les jeunes ménages et les familles avec enfant à charge. Ainsi, un peu plus de 60 % de ses bénéficiaires sont des couples avec ou sans enfants.

L'aide personnalisée au logement (APL) compte 2 637 000 bénéficiaires en décembre 2003, dont 40 % sont des couples et 60 % des personnes isolées.

L'allocation logement à caractère social (ALS), allouée dans neuf cas sur dix à des personnes isolées, était versée à 2 221 000 ménages fin 2003.

Après une hausse de 2,3 % en 2001 et de 4,0 % en 2002, le montant moyen des aides au logement diminue légèrement en 2003 (-1,0 %).

Les hausses de 2001 et 2002 étaient consécutives à la mise en place d'une réforme des aides au logement visant à harmoniser ces aides destinées aux locataires et instaurant un barème unique pour les trois aides (ALF, APL, ALS).

Faits marquants en Picardie

Sur les cartes des différentes prestations qui assurent des ressources minimales, on remarque que le nord de l'Aisne et les cantons comprenant les villes les plus peuplées de Picardie possèdent généralement des taux plus élevés que le reste de la région. Pour le RMI, la répartition géographique est similaire avec également la Somme qui possède des taux élevés.

Les allocations autour du logement (APL, ALF et ALS) répondent complémentaires aux besoins concernant le logement. Pour l'APL et l'ALS, ce sont avant tout les cantons « urbains » qui possèdent les taux les plus élevés et les taux sont faibles dans la Somme pour l'APL et dans l'Oise pour l'ALS. L'ALF répond à une logique différente avec des taux faibles dans l'Oise et dans les « cantons urbains » et des taux élevés dans l'Aisne et la Somme.

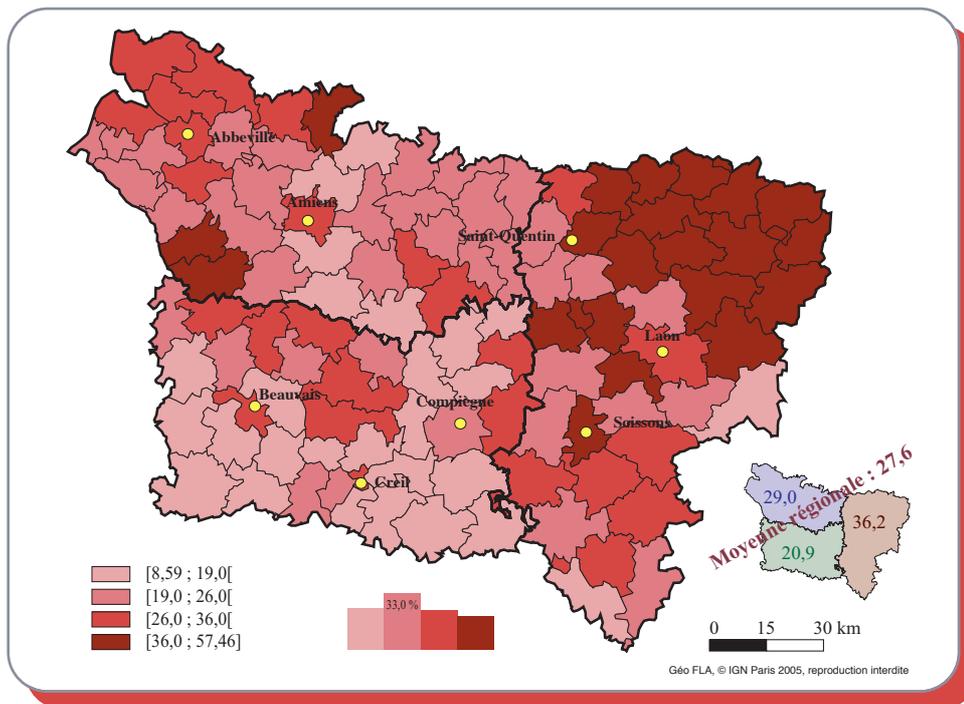
Allocation aux adultes handicapés

La carte des taux d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) nous montre qu'il existe des différences assez marquées entre les trois départements picards. L'Aisne concentre la majorité des taux les plus élevés principalement dans sa partie Nord. La Somme est dans une situation intermédiaire alors que dans l'Oise, les taux sont nettement plus faibles notamment dans le sud de ce

département.

Si l'on recense les taux les plus forts, on constate que les cantons du nord de l'Aisne sont dans une situation très particulière. Dix-huit des vingt taux les plus élevés reviennent à des cantons de cette zone. Pour les plus élevés d'entre eux, peuvent être cités les cantons d'Hirson (57,5), Anizy-le-Château (53,2), La Capelle (47,9), Ribemont

Taux d'allocataires de l'AAH en 2003
(pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)



Sources : CAF, MSA, INSEE, ORS

Min : **Senlis**

Max : **Hirson**

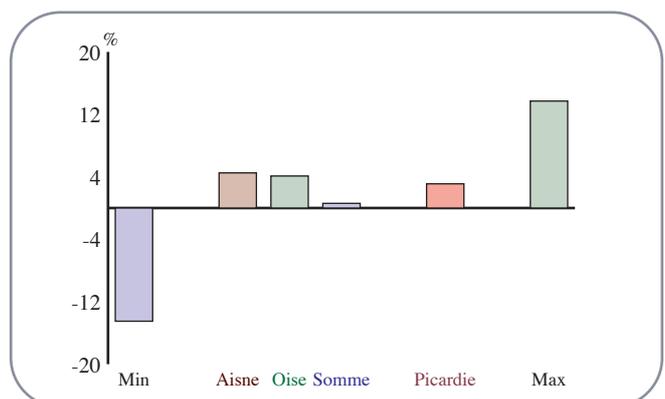
(46,5) et Saint-Quentin (45,6). Ainsi, si l'on fait la moyenne des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un taux de 40,0 pour mille contre 27,6 en moyenne régionale. Le sud de l'Aisne présente également des taux élevés comparativement au reste de la région puisque les cantons au sud de l'axe précédemment cité présentent un taux moyen de 29,5. Dans la Somme, la moyenne départementale est de 29,0 avec un canton qui ressort très nettement ; il s'agit de Poix-de-Picardie avec un taux très élevé de 55,2. Suivent ensuite les cantons d'Hornoy-le-Bourg (37,7) et Doullens (37,1). Enfin, dans l'Oise, la moyenne départementale est beaucoup plus faible avec 20,9. Le taux le plus élevé concerne le canton de Beauvais (34,9).

En revanche, les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les taux les plus faibles. Ainsi, on remarque les cantons de Senlis (8,6), Nanteuil-le-Haudouin (9,1), Noailles (10,6) et Chantilly (11,3). Quelques cantons de la Somme, situés dans le centre du département, viennent se mêler à ces taux faibles avec notamment les cantons de Villers-Bocage (12,3) et Boves (12,8) situés à proximité immédiate de la capitale picarde. Enfin, dans l'Aisne, les taux faibles sont rares et, à ce titre, le canton de Neufchâtel-sur-Aisne (13,4) fait figure d'exception.

En observant l'évolution du nombre d'allocataires de l'AAH, on remarque une croissance constante et régulière

de 3,6 % par an depuis 2000. Ainsi, entre 2002 et 2003, la hausse a été respectivement de 4,5 % et 4,1 % pour l'Aisne et l'Oise alors qu'elle a été beaucoup plus modeste dans la Somme (0,6 %). Les évolutions extrêmes au niveau cantonal restent modérées avec -14,5 % pour le canton de Bernaville dans la Somme, soit 11 allocataires en moins, alors que la hausse la plus importante revient au canton d'Auneuil avec 13,7 %, soit 14 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires de l'AAH entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA

Min : **Bernaville**

Max : **Auneuil**

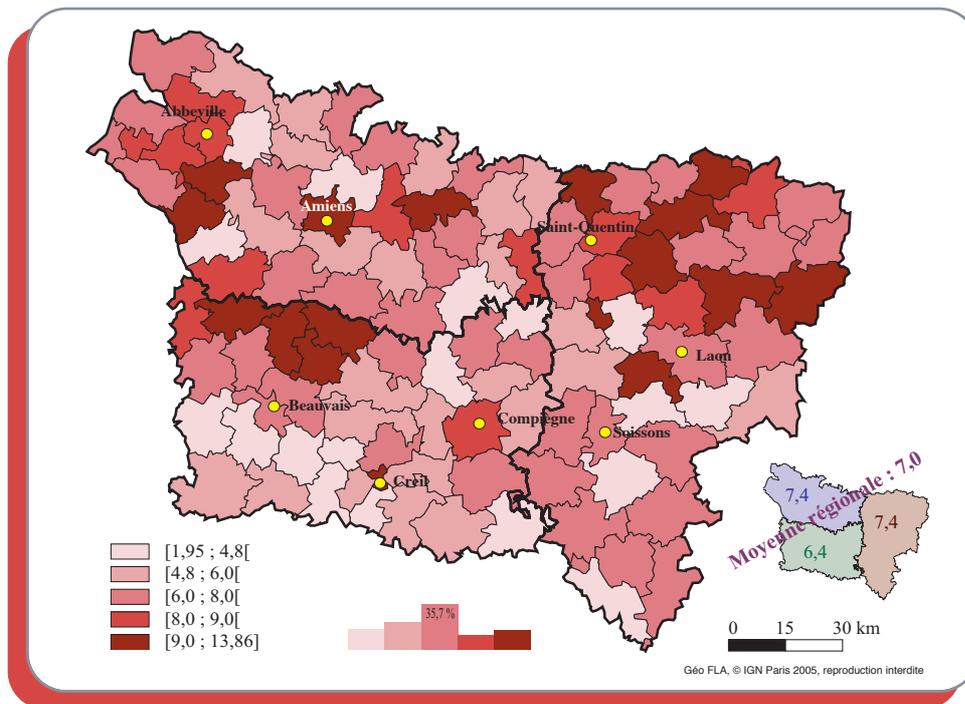
Allocation d'éducation spéciale

La moyenne régionale concernant le taux d'allocataires de l'allocation d'éducation spéciale (AES) est de 7,0 allocataires pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. La carte laisse deviner une opposition nord-sud avec des taux plus élevés au nord. La Somme possède un taux moyen de 7,4 tout comme l'Aisne mais la situation dans ce département est particulière puisque les taux sont plus élevés au nord

qu'au sud. Ainsi, si l'on calcule le taux moyen des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un taux de 8,0 contre 6,3 pour ceux au sud. Enfin, dans l'Oise, la moyenne est plus faible avec 6,4 même si des taux élevés sont recensés à la frontière nord de ce département.

Au niveau cantonal, les taux les plus élevés dépassent les 10 allocataires de l'AES pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

**Taux d'allocataires de l'AES en 2003
(pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)**



Min : Craonne Max : Guise

Sources : CAF, MSA, INSEE, ORS

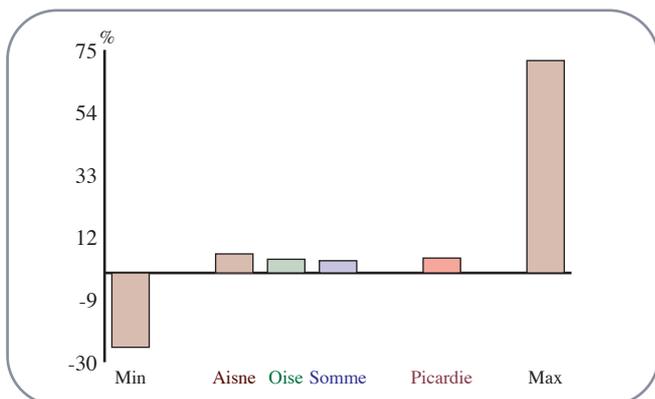
Ainsi, dans l'Aisne, on remarque les cantons de Guise (13,9), Le Nouvion-en-Thiérache (11,1), Le Catelet (10,2) et Ribemont (10,0). Pour l'Oise, on retrouve les cantons de Crèvecœur-le-Grand (12,3), Creil - Nogent-sur-Oise (11,0) et Grandvilliers (10,8) alors que dans la Somme seul le canton de Oisemont (10,3) dépasse les 10 pour 1 000.

Pour les taux les plus faibles au niveau cantonal, certains descendent sous les 4 pour 1 000. C'est notamment le cas

des cantons de Craonne (2,0), Oulchy-le-Château (3,2) et Vailly-sur-Aisne (3,4) dans l'Aisne, Ressons-sur-Matz (3,0), Betz (3,5) et Guiscard (3,9) dans l'Oise ainsi que Ailly-le-Haut-Clocher (3,9) dans la Somme.

Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires de l'AES s'est accru de 5,0 % en Picardie. Cette hausse s'est répartie de la manière suivante entre les trois départements picards : 6,4 % pour l'Aisne, 4,6 % pour l'Oise et 4,1 % pour la Somme. On peut remarquer une croissance continue de ce nombre d'allocataires de l'AES depuis 2000 dans les départements de l'Aisne et de l'Oise alors qu'il y a eu une quasi-stagnation dans la Somme sur cette période. Au niveau cantonal, les effectifs sont trop faibles pour que les évolutions soient significatives.

**Évolution du nombre d'allocataires de l'AES
entre 2002 et 2003**



Sources : CAF, MSA
Max : Aubenton

Min : Wassigny

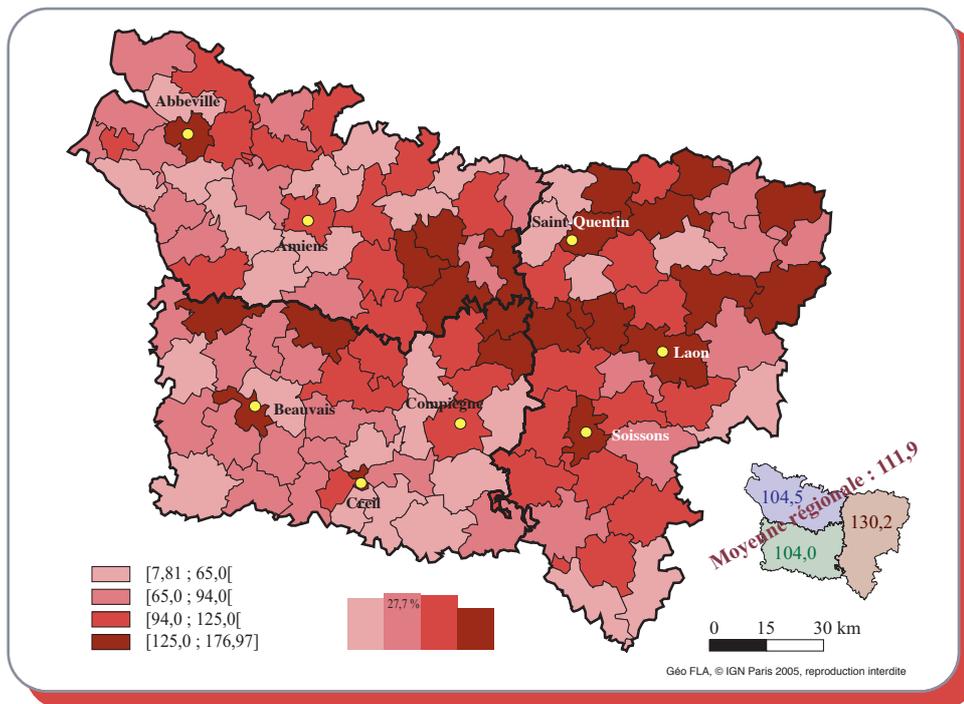
Allocation parent isolé

Une nouvelle fois, le département de l'Aisne se différencie des deux autres départements picards avec des taux nettement plus élevés. Ainsi, le taux moyen du département de l'Aisne est de 130,2 allocataires de l'API pour 1 000 familles monoparentales contre 104,0 pour l'Oise et 104,5 pour la Somme.

De nombreux cantons de l'Aisne figurent parmi les taux les

plus élevés avec notamment les cantons de Chauny (174,4), Laon (171,4), Saint-Quentin (171,0), Guise (170,9), Tergnier (168,8) et Hirson (167,1). Tous ces cantons sont situés dans le nord du département et si l'on calcule le taux moyen des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un taux de 144,3. Cependant, la valeur cantonale la plus élevée de la région revient au canton de Breteuil

**Taux d'allocataires de l'API en 2003
(pour 1 000 familles monoparentales)**



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : **Acheux-en-Amiénois**

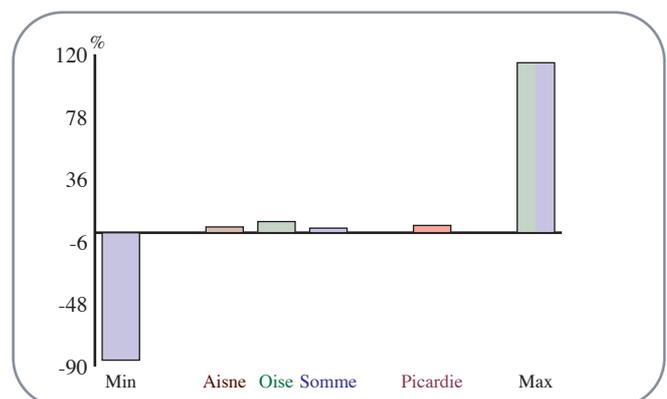
Max : **Breteuil**

dans l'Oise (177,0). D'autres cantons de ce département présentent également des valeurs importantes comme Noyon (167,1) et Grandvilliers (166,7) ainsi que des cantons « urbains » comme Beauvais (160,9) et Creil - Nogent-sur-Oise (154,4). Dans la Somme, les taux les plus élevés se trouvent plus loin dans la hiérarchie régionale avec des cantons du Santerre comme Chaulnes (146,3), Ham (145,5), Roye (138,0) ou Rosières-en-Santerre (135,6).

Des taux très faibles sont également présents dans chacun des trois départements picards. Pour la Somme, le canton d'Acheux-en-Amiénois (7,8) possède le taux le plus faible de la région suivi par Combles (18,5), Boves (41,3) et Villers-Bocage (42,4). Dans l'Aisne, on remarque les cantons de Vermand (15,3), Condé-en-Brie (28,3) et Moy-de-l'Aisne (34,9) alors que dans l'Oise, ce sont des cantons du sud du département qui figurent parmi les plus faibles valeurs avec notamment Chantilly (42,1), Chaumont-en-Vexin (42,6) et Senlis (43,7).

Sur la période 2002-2003, la tendance est à la hausse pour le nombre d'allocataires de l'API. Ainsi, l'Aisne et la Somme ont connu des hausses comparables de respectivement 3,9 % et 3,1 % alors que la hausse a été plus marquée dans l'Oise avec 7,5 %. Une nouvelle fois, il est difficile d'interpréter les évolutions au niveau cantonal car les effectifs sont relativement faibles.

**Évolution du nombre d'allocataires de l'API
entre 2002 et 2003**



Sources : CAF, MSA

Min : **Acheux-en-Amiénois**

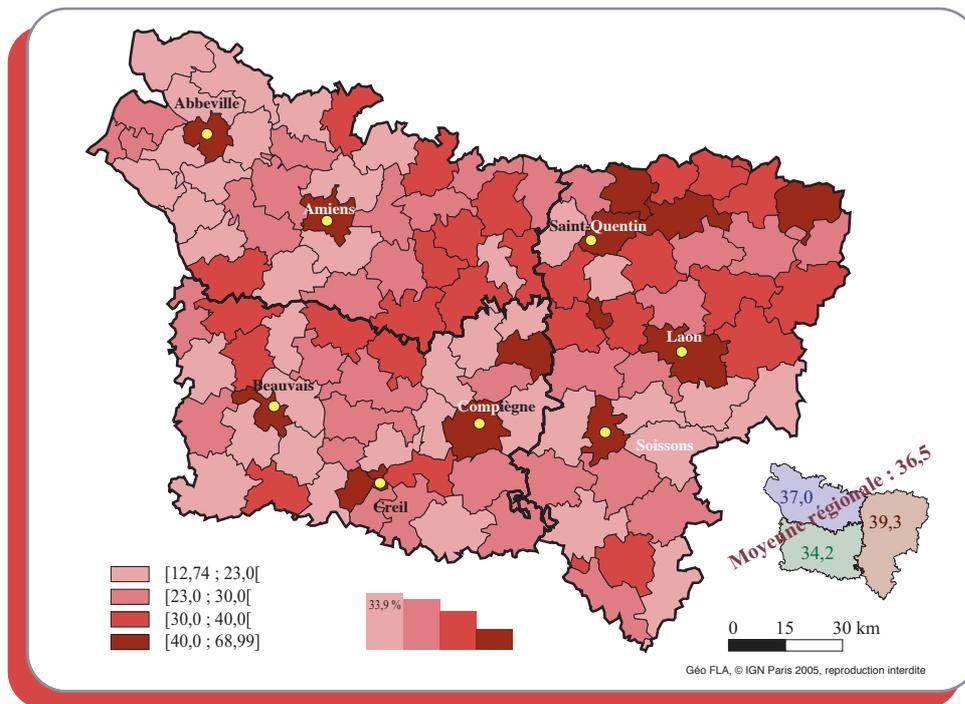
Max : **Crèvecœur-le-Grand
et Crécy-en-Ponthieu**

Allocation de soutien familial

La carte des taux d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) montre que les taux les plus élevés sont situés dans le nord de l'Aisne ainsi que dans les cantons comprenant les principales villes picardes. Au niveau départemental, c'est l'Aisne qui possède le taux le plus élevé avec 39,3 allocataires de l'ASF pour 1 000 familles contre 34,2 pour l'Oise et 37,0 pour la Somme.

Parmi les taux les plus élevés au niveau cantonal, on retrouve donc la plupart des cantons comprenant les principales villes picardes avec notamment Beauvais (69,0), Creil - Nogent-sur-Oise (64,2), Saint-Quentin (61,8) ou Amiens (60,5). Certains cantons du nord de l'Aisne sont également présents avec Tergnier (57,5), Hirson (55,5), Guise (48,9) et Bohain-en-Vermandois (47,1).

Taux d'allocataires de l'ASF en 2003
(pour 1 000 familles)

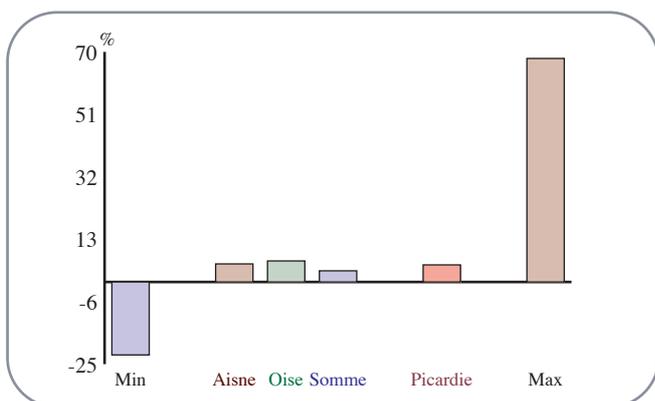


Min : **Acheux-en-Amiénois** Max : **Beauvais (ville et cantons)** Sources : CAF, MSA, INSEE

Des taux faibles sont présents dans les cantons d'Acheux-en-Amiénois (12,7), Villers-Bocage (17,7), Nesle (17,7), Boves (18,3) et Conty (18,7) pour la Somme. Dans l'Oise, peuvent être cités les cantons d'Estrées-Saint-Denis (15,2), Ressons-sur-Matz (17,3) et Songeons (19,1) et dans l'Aisne ce sont les cantons de Condé-en-Brie (16,1) et Neufchâtel-sur-Aisne (16,9) qui possèdent les taux les plus faibles. Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires de l'ASF a

augmenté de 5,2 % en Picardie. Cette hausse se retrouve dans les trois départements picards avec 5,5 % pour l'Aisne, 6,4 % pour l'Oise et 3,4 % pour la Somme. Les variations les plus importantes au niveau cantonal concernent le canton d'Acheux-en-Amiénois avec une baisse de 22,2 %, soit 6 allocataires en moins, et le canton d'Oulchy-le-Château avec une hausse de 68,0 %, soit 17 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ASF
entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA

Min : **Acheux-en-Amiénois**

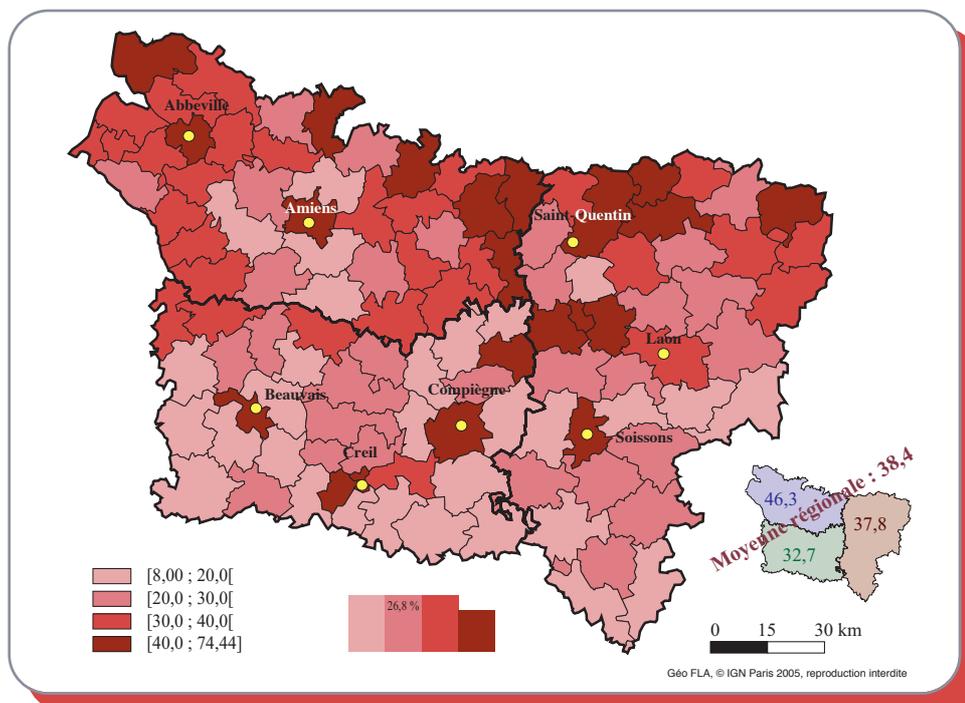
Max : **Oulchy-le-Château**

Revenu minimum d'insertion

À l'observation de la carte des taux d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), deux remarques principales viennent à l'esprit : le nord de la région présente des taux plus élevés que le sud et les cantons comprenant les principales villes de Picardie possèdent des taux importants. Les moyennes départementales confirment l'opposition nord/sud puisque la Somme possède le taux le plus élevé

avec 46,3 allocataires du RMI pour 1 000 ménages et l'Oise présente le taux le plus faible avec 32,7. L'Aisne est en situation intermédiaire avec un taux moyen de 37,8 mais il existe dans ce département une opposition entre les cantons du nord et du sud. En effet, la moyenne des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon est de 44,1 contre 27,3 pour ceux au sud.

Taux d'allocataires du RMI en 2003
(pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Creil - Nogent-sur-Oise

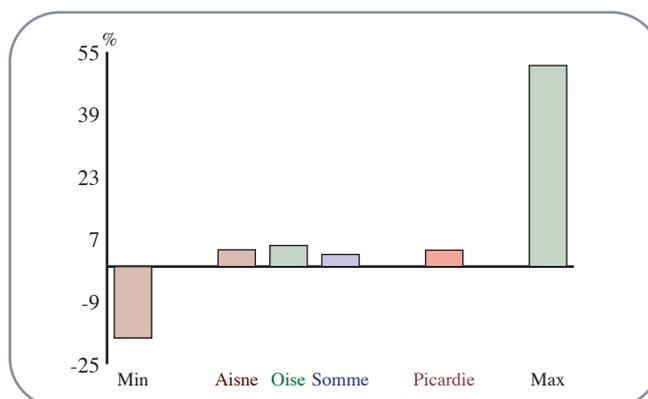
De la même manière, si l'on calcule un taux moyen des huit cantons les plus peuplés de Picardie, on obtient un taux impressionnant de 59,9 contre 28,8 pour le reste de la région. D'ailleurs, l'observation des valeurs cantonales les plus élevées confirme cet état de fait. Ainsi, le taux le plus élevé revient au canton de Creil - Nogent-sur-Oise (74,4), suivi d'Amiens (69,4), Abbeville (66,8) et Beauvais (66,4). Ensuite, on remarque des cantons du nord de l'Aisne comme Hirson (64,8), Tergnier (57,1) et Bohain-en-Vermandois (48,1). L'Oise et la Somme sont également représentés avec Noyon (53,6) et Montataire (46,4) pour l'Oise et Ham (52,3), Doullens (49,1) et Albert (49,1) pour la Somme.

Pour les taux les plus faibles, ce sont les cantons du sud de l'Oise qui sont les plus présents avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (8,0), Estrées-Saint-Denis (11,3) et Betz (14,1) mais aussi Ressons-sur-Matz (12,3) pour le nord de ce département. On remarque également plusieurs cantons du sud de l'Aisne avec Condé-en-Brie (14,5), Neuilly-Saint-Front (14,6) et Vic-sur-Aisne (15,9). Enfin, les taux les plus faibles pour la Somme concernent deux cantons à proximité immédiate d'Amiens : Villers-Bocage (14,0) et Boves (16,0).

Le nombre d'allocataires du RMI s'est accru de 4,2 % entre 2002 et 2003. Cette hausse a concerné les trois départements picards avec 4,3 % pour l'Aisne, 5,4 % pour

l'Oise et 3,1 % pour la Somme. Les variations les plus importantes au niveau cantonal ont concerné le canton de Betz dans l'Oise qui a connu une hausse de 51,5 %, soit 17 allocataires supplémentaires, alors que le canton de La Capelle dans l'Aisne a vu son nombre d'allocataires du RMI chuter de 18,3 %, soit 19 allocataires en moins.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI
entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA
Min : La Capelle

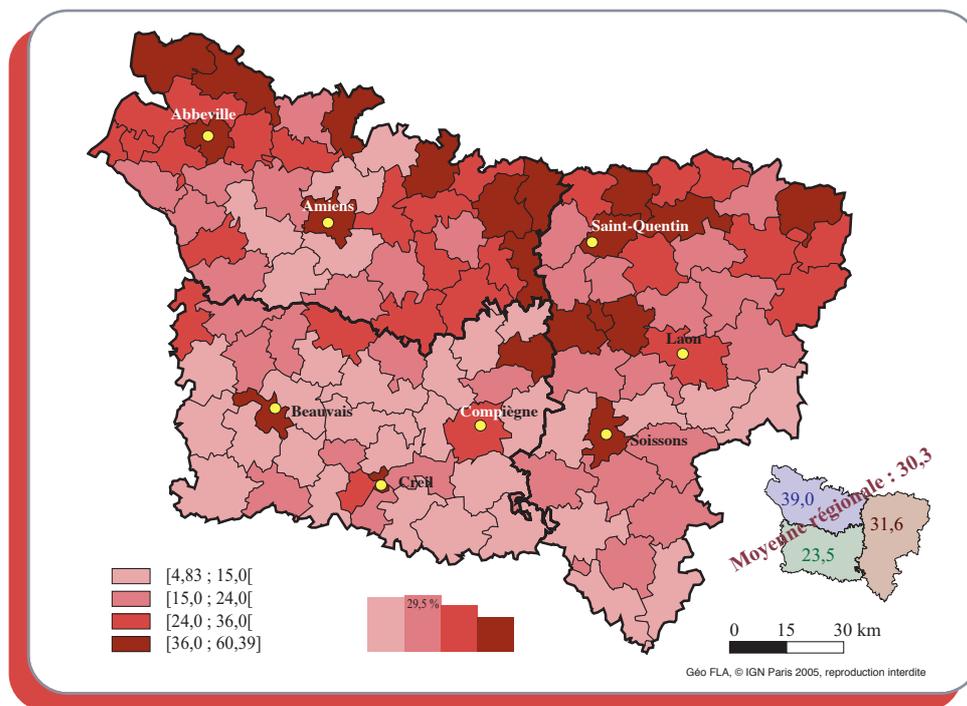
Max : Betz

RMI pour les 25-49 ans

Sur cette carte des allocataires du RMI de 25 à 49 ans, on remarque la nette opposition entre le nord et le sud de la région ainsi que les cantons comprenant les principales villes de Picardie qui possèdent tous des taux élevés. Ainsi, le département de la Somme, avec 39,0 allocataires du RMI de 25 à 49 ans pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans devance nettement l'Oise avec 23,5 pour 1 000. L'Aisne est dans

une situation intermédiaire avec un taux moyen de 31,6 car le nord du département possède des taux plus élevés que le sud. Si l'on considère l'ensemble des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient une moyenne de 38,3 contre 21,0 pour le reste du département. De la même manière, si l'on calcule un taux moyen pour les cantons des huit principales agglomérations de Picardie, on obtient un

**Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans en 2003
(pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans)**

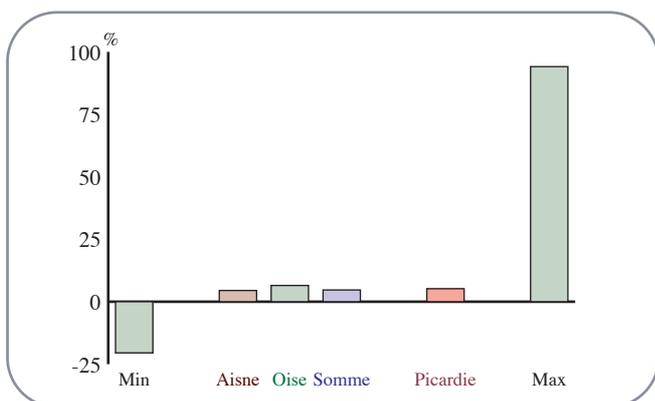


Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Abbeville (ville et cantons) Sources : CAF, MSA, INSEE, ORS

taux de 50,2 contre 21,9 pour le reste de la région. Ces observations générales se confirment en observant les valeurs cantonales puisque les plus forts taux reviennent à des cantons « urbains » tels qu'Abbeville (60,4), Amiens (59,6), Saint-Quentin (55,6), Creil - Nogent-sur-Oise (55,0) et Beauvais (51,3). Certains cantons moins importants en termes de population sont également présents comme Hirson (57,9) et Tergnier (48,8) pour le nord de l'Aisne

ainsi que Ham (44,6) et Albert (42,6) pour la Somme. Parmi les valeurs cantonales les plus faibles, ce sont les cantons de l'Oise qui sont les plus présents avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (4,8), Ressons-sur-Matz (8,2), Estrées-Saint-Denis (8,4) et Betz (8,4). Certains cantons du sud de l'Aisne possèdent également des valeurs faibles comme Neuilly-Saint-Front (9,2), Condé-en-Brie (10,6) et Charly (11,8). Enfin, dans la Somme, les taux les plus faibles reviennent à deux cantons proches de la capitale régionale à savoir Villers-Bocage (10,7) et Boves (13,0). Le nombre d'allocataires du RMI de 25 à 49 ans s'est accru de 5,2 % entre 2002 et 2003. Cette hausse concerne les trois départements picards avec 4,5 % pour l'Aisne, 4,7 % pour la Somme et 6,5 % pour l'Oise. Les évolutions extrêmes au niveau cantonal reviennent au canton de Nivillers dans l'Oise pour la baisse la plus forte avec 20,5 %, soit 16 allocataires du RMI en moins, et Betz, toujours dans l'Oise, pour la hausse la plus importante avec 94,1 %, soit 16 allocataires supplémentaires.

**Évolution du nombre d'allocataires du RMI
de 25 à 49 ans entre 2002 et 2003**



Sources : CAF, MSA
Max : Betz

Min : Nivillers

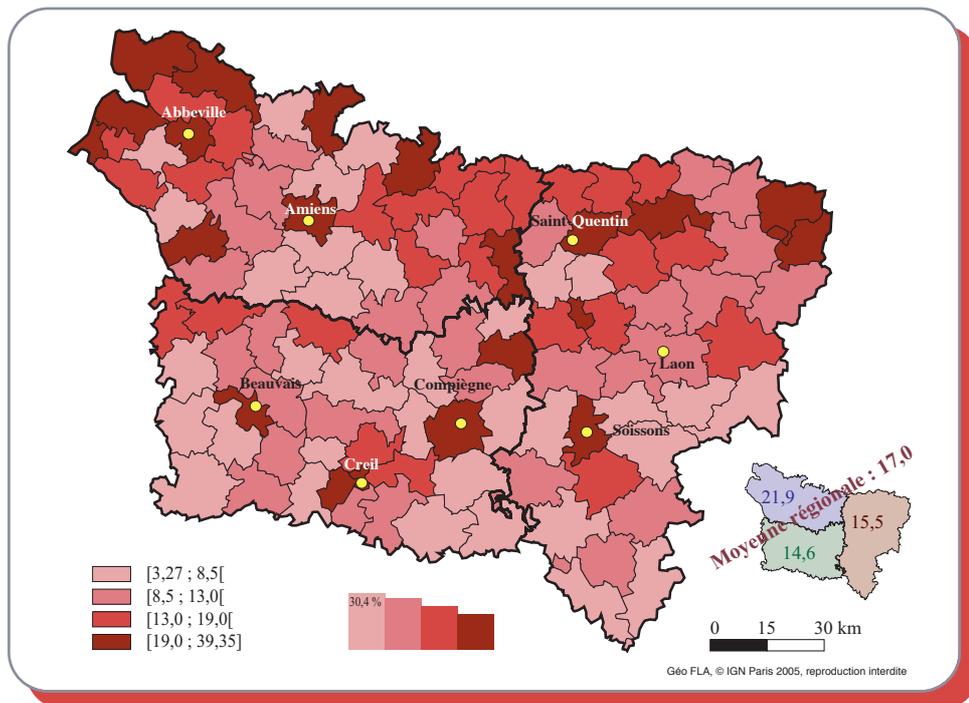
RMI pour les hommes isolés

Une nouvelle fois, ce sont les cantons comprenant les principales villes de Picardie qui possèdent les taux les plus élevés. Si l'on considère les cantons comprenant les huit villes les plus peuplées de Picardie, on obtient un taux moyen de 29,5 allocataires du RMI pour des hommes isolés contre 12,1 pour le reste de la région. De plus, le département de la Somme se distingue des deux autres

départements picards avec un taux moyen de 21,9 contre 15,5 pour l'Aisne et 14,6 pour l'Oise.

Au niveau cantonal, parmi les valeurs les plus élevées, peuvent être cités les cantons d'Amiens (39,4), Creil - Nogent-sur-Oise (35,1), Beauvais (33,0) et Saint-Quentin (29,4). D'autres cantons qui ne figurent pas parmi les plus peuplés sont également présents comme Montataire (26,3)

Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés en 2003 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans)



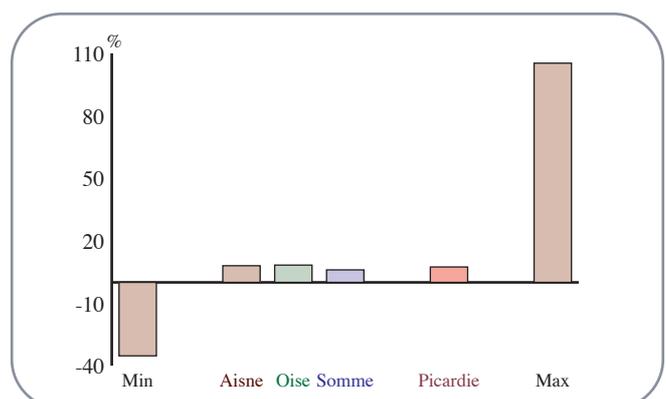
Sources : CAF, MSA, INSEE, ORS Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Amiens (ville et cantons)

dans l'Oise, Hirson (26,1) dans l'Aisne ainsi que plusieurs cantons de la Somme comme Albert (24,7), Ault (22,9), Ham (22,6) et Saint-Valery-sur-Somme (22,2).

L'Aisne et l'Oise se partagent les taux les plus faibles avec, pour l'Aisne, les cantons de Neufchâteau-sur-Aisne (3,7), Neuilly-Saint-Front (5,1) et Craonne (5,2) alors que pour l'Oise, on remarque les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (3,3), Froissy (4,2) et Estrées-Saint-Denis (4,5). Dans la Somme, les taux les plus faibles sont à mettre à l'actif de Villers-Bocage (6,2), Bernaville (6,4) et Ailly-sur-Noye (6,5).

Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires du RMI pour les hommes isolés a augmenté de 7,4 % pour l'ensemble de la région. Cette hausse a été de 8,0 % dans l'Aisne, 8,3 % dans l'Oise et 6,0 % dans la Somme. Devant la faiblesse des effectifs au niveau cantonal, les évolutions sont difficilement interprétables.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des hommes isolés entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA
Min : La Capelle

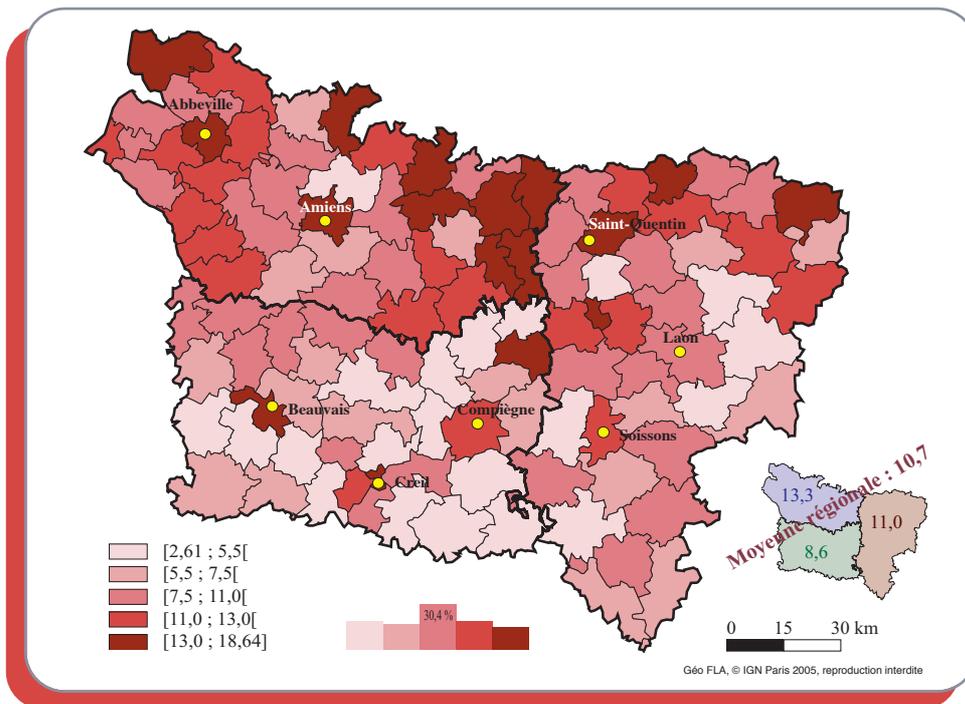
Max : Villers-Cotterêts

RMI pour les femmes isolées

Chez les femmes picardes, les allocataires du RMI isolées sont au nombre de 10,7 pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans. La hiérarchie départementale est la même que chez les hommes avec la Somme qui possède le taux moyen le plus élevé avec 13,3 devant l'Aisne (11,0) et l'Oise (8,6). Le nord de la région concentre la majeure partie des taux les plus élevés alors que les cantons « urbains » possèdent

toujours des taux plus élevés que la moyenne. D'ailleurs, les taux les plus élevés au niveau cantonal sont à mettre à l'actif des cantons d'Abbeville (18,6), Creil - Nogent-sur-Oise (17,7) et Amiens (17,7). Parmi ces taux élevés, plusieurs cantons du nord de l'Aisne sont également présents comme Wassigny (17,2), Saint-Quentin (16,6), Hirson (16,6) et Tergnier (15,5). Pour la Somme, on

**Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées en 2003
(pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans)**



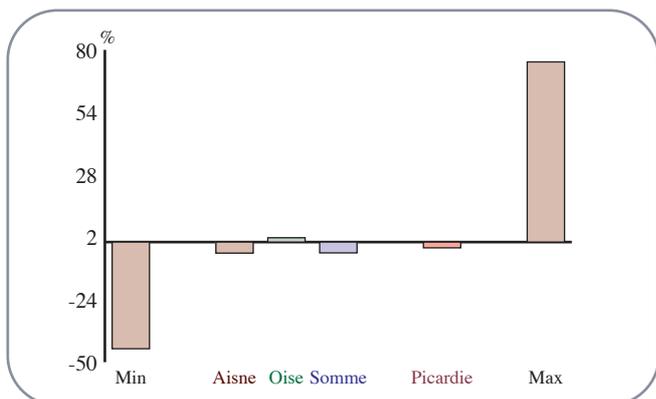
Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Abbeville (ville et cantons) Sources : CAF, MSA, INSEE, ORS

remarque les cantons de Ham (16,7), Albert (16,1) et Doullens (15,5) alors que pour l'Oise, le taux le plus élevé après Creil - Nogent-sur-Oise revient à Noyon (15,2). Les taux les plus faibles sont majoritairement situés dans l'Oise avec notamment les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (2,6), Auneuil (3,2), Neuilly-en-Thelle (4,2) et Liancourt (4,3). Quelques cantons de l'Aisne peuvent également être cités comme Marle (2,9), Moy-de-l'Aisne

(4,1) et Sissonne (4,6). En revanche, dans la Somme, les valeurs faibles sont beaucoup plus rares avec comme minimum pour le département le canton de Villers-Bocage (5,1).

Sur la période 2002-2003, le nombre d'allocataires du RMI pour des femmes isolées a chuté de 2,4 % sur l'ensemble de la région. Cette baisse s'est faite ressentir dans l'Aisne (-4,6 %) et la Somme (-4,5 %) alors que l'Oise a connu une hausse de 1,8 %. On peut noter qu'au niveau régional, la tendance est donc inverse entre les hommes et les femmes isolés allocataires du RMI.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des femmes isolées entre 2002 et 2003



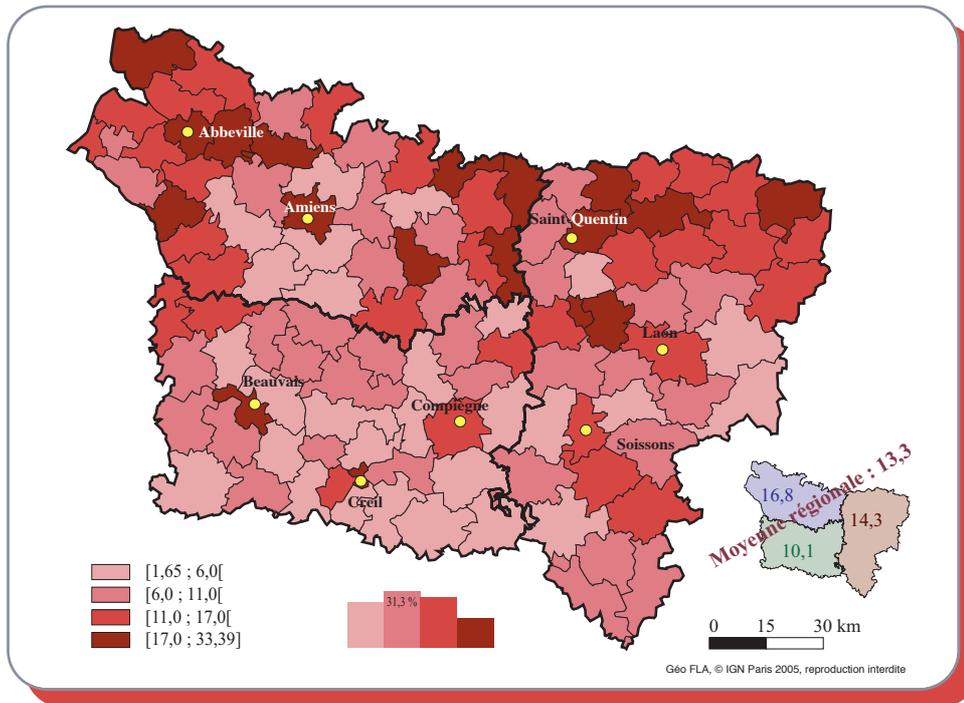
Sources : CAF, MSA
Min : Marle
Max : Sains-Richaumont

RMI pour les couples

Les taux d'allocataires du RMI pour des couples sont plus élevés dans le nord de la région avec le nord de l'Aisne et la Somme qui s'opposent au sud de l'Aisne et à l'Oise. Ainsi, le taux départemental le plus élevé revient à la Somme avec 16,8 pour 1 000. L'Aisne possède un taux moyen de 14,3 pour 1 000 mais la situation est contrastée au sein même du département. Ainsi, le taux moyen des cantons situés au

nord d'un axe Chauny-Laon est de 17,8 contre 8,6 pour ceux au sud. Enfin, dans l'Oise, la moyenne est de 10,1. L'autre remarque qui vient à l'esprit à l'observation de la carte est que les cantons comprenant les principales villes de Picardie possèdent tous des taux importants. Pour illustrer ceci, la moyenne des cantons comprenant les huit principales villes de Picardie est de 24,0 contre 9,4 pour le

Taux d'allocataires du RMI pour des couples en 2003 (pour 1 000 couples)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Nanteuil-le-Haudouin

Max : Hirson

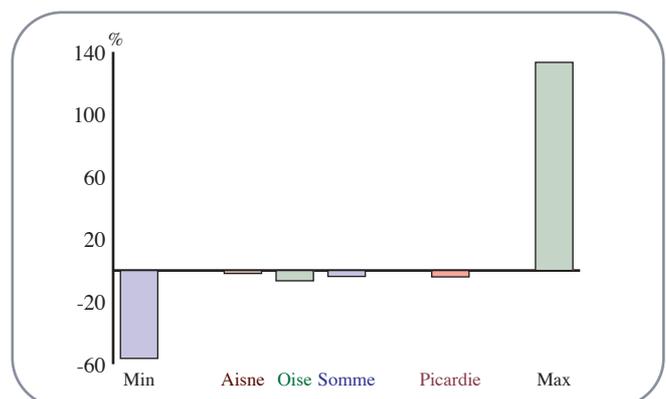
reste de la région.

Au niveau cantonal, ce sont les cantons du nord de l'Aisne et les cantons les plus peuplés de la région qui se partagent les taux les plus importants. Ainsi, pour le nord de l'Aisne, peuvent être cités les cantons d'Hirson (33,4), Tergnier (25,2), Guise (24,9), Saint-Quentin (23,2) et Bohain-en-Vermandois (22,3). Parmi les cantons les plus peuplés, on retrouve Abbeville (30,6), Beauvais (28,6), Creil - Nogent-sur-Oise (28,6) et Amiens (28,5).

Pour les taux les plus faibles, on remarque une majorité de cantons de l'Oise avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (1,6), Senlis (2,0), Estrées-Saint-Denis (2,5) et Betz (2,6). Quelques cantons de la Somme présentent également des taux faibles comme Molliens-Dreuil (2,7), Boves (3,1) et Villers-Bocage (3,9). Les taux faibles sont plus rares dans l'Aisne avec comme taux minimum dans ce département, le canton de Vic-sur-Aisne (3,8).

Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires du RMI en couple a baissé de 4,1 % sur l'ensemble de la région. Cette baisse a été de 1,9 % dans l'Aisne, 6,6 % dans l'Oise et 3,8 % dans la Somme. Les évolutions les plus importantes au niveau cantonal ne concernent que de très faibles effectifs.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des couples entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA

Min : Molliens-Dreuil

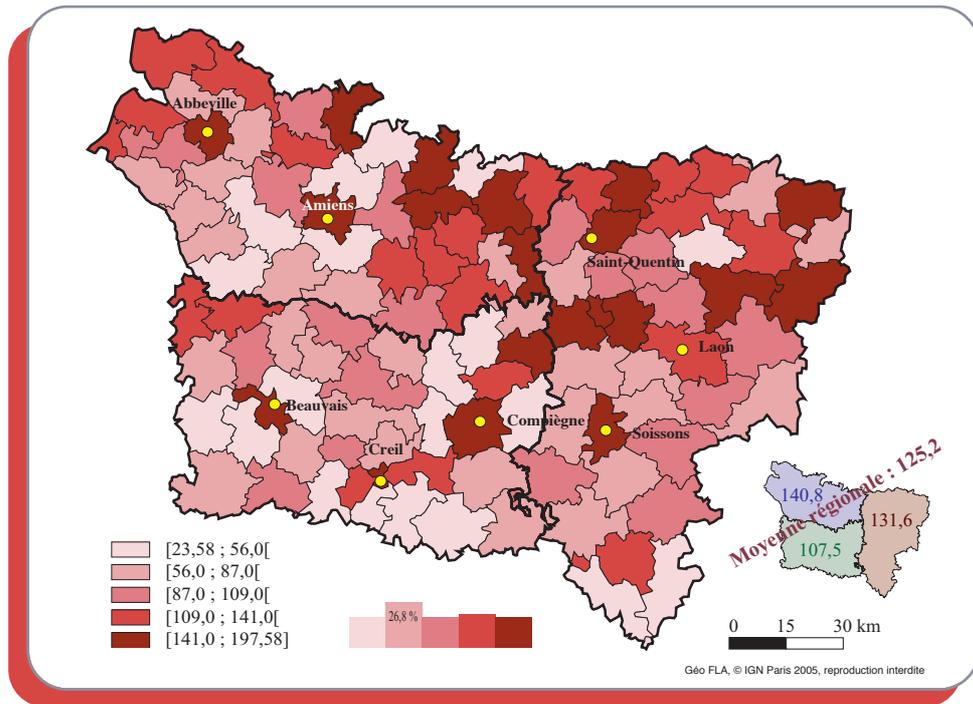
Max : Betz

RMI pour les familles monoparentales

La dominante « urbaine » et l'opposition nord-sud souvent présentes pour les indicateurs liés au RMI se manifestent également pour les familles monoparentales. La Somme possède un taux moyen nettement plus élevé que l'Oise avec respectivement 140,8 allocataires du RMI pour des familles monoparentales pour 1 000 familles monoparentales contre 107,5. Dans l'Aisne, le nord et le sud

s'opposent avec, pour les cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, un taux moyen de 147,9 contre 100,0 pour ceux au sud de cet axe. De plus, si l'on considère les huit cantons comprenant les principales villes de Picardie, on obtient un taux moyen de 170,1 contre 98,5 pour le reste de la région. Ces éléments sont confirmés en observant la hiérarchie

**Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales en 2003
(pour 1 000 familles monoparentales)**



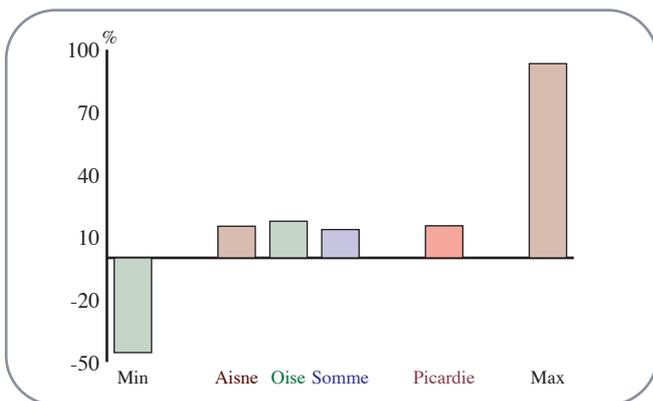
Min : **Condé-en-Brie** Max : **Abbeville (ville et cantons)** Sources : CAF, MSA, INSEE

cantonale. Les cantons « urbains » sont présents parmi les plus forts taux avec Abbeville (197,6), Amiens (181,2), Saint-Quentin (178,2) et Creil - Nogent-sur-Oise (177,8). Le nord de la région est représenté par les cantons d'Hirson (180,3), Tergnier (174,1), Bohain-en-Vermandois (170,0) et Péronne (160,3). À noter que le taux le plus élevé pour l'Oise revient au canton de Noyon (184,4).

Parmi les taux les plus faibles, les trois départements sont

représentés. Le taux le plus faible de la région concerne un canton situé à l'extrême sud de l'Aisne, celui de Condé-en-Brie avec un taux de 23,6 pour 1 000. Viennent ensuite plusieurs cantons de l'Oise comme Estrées-Saint-Denis (29,4), Nanteuil-le-Haudouin (29,4), Ressons-sur-Matz (30,2) et Lassigny (35,7). Pour la Somme, les taux les plus faibles reviennent aux cantons d'Acheux-en-Amiénois (31,3), Villers-Bocage (33,9) et Boves (41,3).

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA
Min : **Lassigny** Max : **Le Nouvion-en-Thiérache**

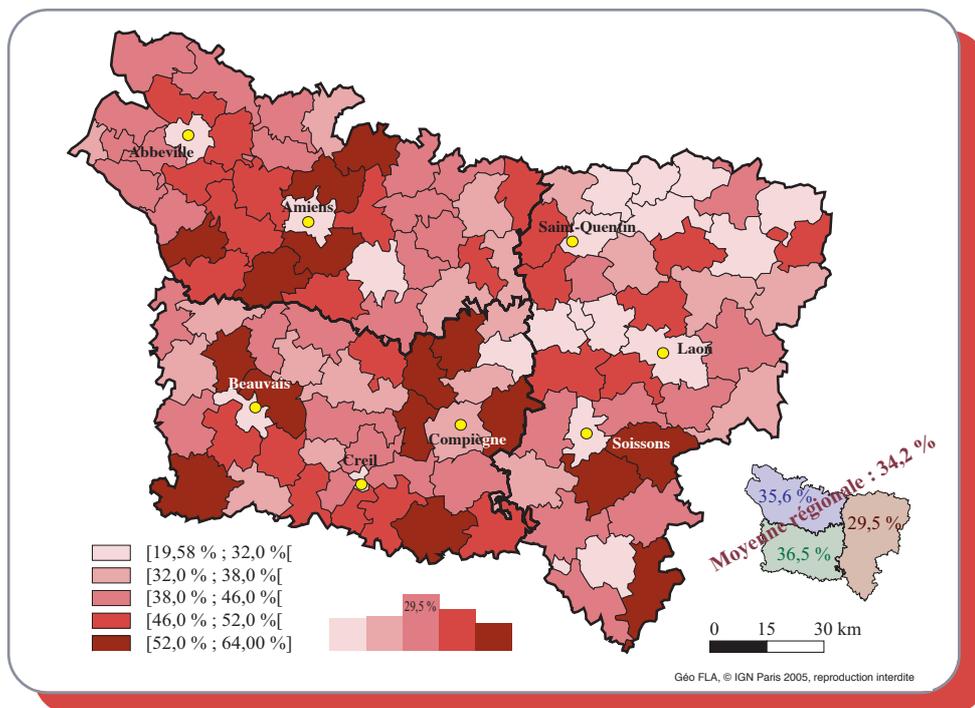
Contrairement aux allocataires du RMI en couple, le nombre d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales a nettement augmenté entre 2002 et 2003. La croissance a été de 15,2 % dans l'Aisne, 17,6 % dans l'Oise et 13,6 % dans la Somme. Ceci représente entre 300 et 400 allocataires supplémentaires dans chacun des départements.

RMI seul

En ne considérant cette fois que les allocataires du RMI ne touchant que cette allocation, on obtient une carte qui est quasiment le négatif des cartes précédentes. Les taux sont particulièrement faibles dans les cantons « urbains » ainsi que pour ceux du nord de l'Aisne. En revanche, les taux les plus élevés sont souvent situés à la périphérie des grandes villes.

À l'échelon départemental, l'Aisne s'oppose aux deux autres départements picards avec un taux moyen de 29,5 % contre 35,6 % pour la Somme et 36,5 % pour l'Oise. Parmi les taux les plus élevés au niveau cantonal, on ne recense que très peu de cantons de l'Aisne même si le taux le plus élevé de la région revient à un canton de ce département, en l'occurrence Oulchy-le-Château (64,0 %).

Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI en 2003 (parmi l'ensemble des RMistes)



Source : CAF

Min : Tergnier

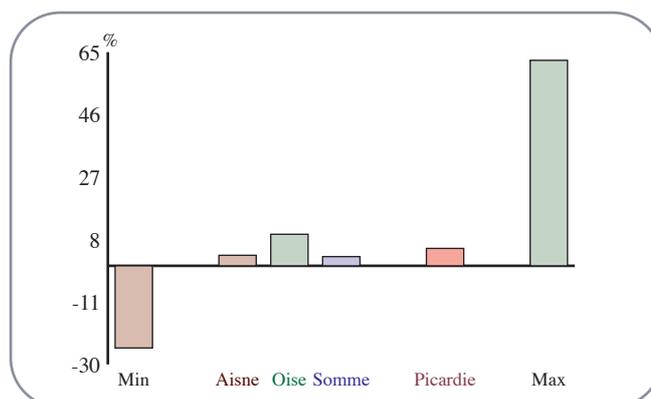
Max : Oulchy-le-Château

Les cantons de l'Oise sont nombreux avec parmi eux Estrées-Saint-Denis (63,8 %), Ressons-sur-Matz (61,4 %), Attichy (60,4 %) et Nivillers (58,7 %). Pour la Somme, on retrouve les cantons d'Acheux-en-Amiénois (61,9 %), Boves (61,8 %) et Villers-Bocage (58,2 %).

Parmi les taux les plus faibles, on remarque une majorité de cantons de l'Aisne avec notamment Tergnier (19,6 %), Vervins (23,1 %), Soissons (23,5 %), Laon (23,6 %), Hirson (24,6 %) et Saint-Quentin (25,1 %). Certains cantons « urbains » sont également présents avec Abbeville (26,4 %), Beauvais (27,6 %) et Creil - Nogent-sur-Oise (30,2 %).

Sur la période 2002-2003, le nombre d'allocataires du RMI ne percevant que cette allocation s'est accru de 5,3 %. Cette hausse se répartit de la façon suivante entre les départements picards : 3,2 % pour l'Aisne, 9,6 % pour l'Oise et 2,8 % pour la Somme.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI entre 2002 et 2003



Source : CAF

Min : Craonne

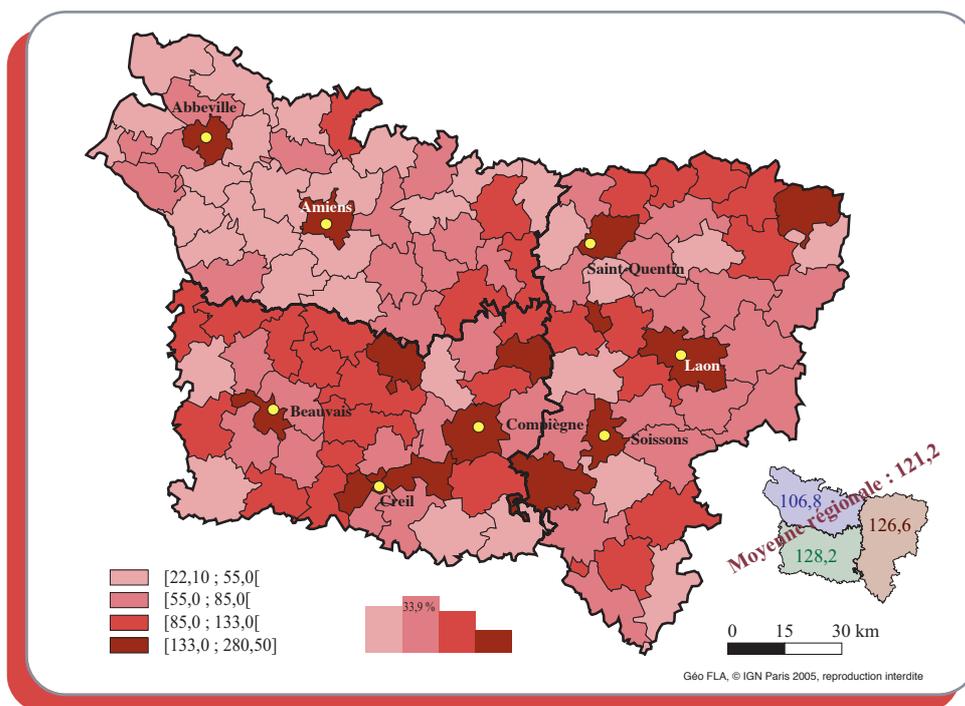
Max : Marseille-en-Beauvaisis

Aide personnalisée au logement

La première constatation est que l'aide personnalisée au logement (APL) est particulièrement présente parmi les cantons les plus urbanisés de Picardie. Ainsi, si l'on regroupe les huit cantons comprenant les principales villes de Picardie, on obtient un taux moyen de 200,3 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages contre 85,9 pour le reste de la région. L'autre remarque importante à faire concerne le

département de la Somme qui, avec un taux moyen de 106,8 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages, est largement devancé par l'Aisne (126,6) et l'Oise (128,2). Au niveau cantonal, ce sont donc les cantons les plus urbanisés de Picardie qui possèdent les taux les plus élevés. Peuvent donc être cités les cantons de Creil - Nogent-sur-Oise (280,5), Beauvais (233,1), Tergnier (227,0), Soissons

**Taux d'allocataires de l'APL en 2003
(pour 1 000 ménages)**



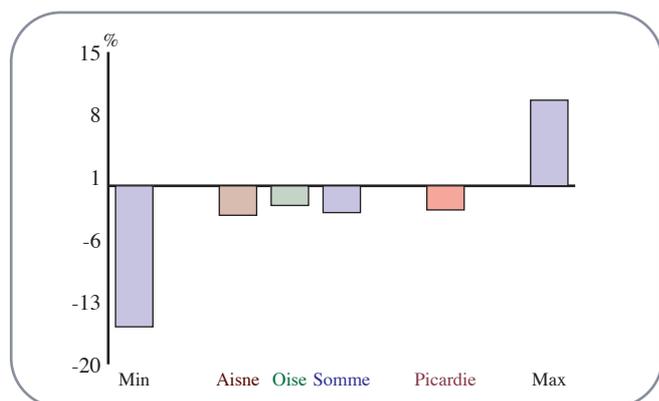
Min : Combles Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Sources : CAF, MSA, INSEE

(211,0) et Laon (202,5). Dans la Somme, les taux sont, en moyenne, beaucoup plus faibles que dans le reste de la région, mais les cantons d'Amiens et d'Abbeville font figure d'exception puisqu'ils possèdent des taux élevés respectivement de 192,3 et 178,8 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages.

En revanche, parmi les taux les plus faibles, les cantons de la Somme sont bien présents. Ainsi, les sept taux les plus faibles de la région reviennent à des cantons de ce

Évolution du nombre d'allocataires de l'APL entre 2002 et 2003



Min : Villers-Bocage

Sources : CAF, MSA
Max : Ailly-sur-Noye

département avec, parmi ceux-ci, Combles (22,1), Bray-sur-Somme (25,8), Saint-Valery-sur-Somme (26,1) et Conty (27,8). Pour l'Aisne, le taux le plus faible concerne le canton de Condé-en-Brie (34,6) alors que pour l'Oise, il s'agit de Betz (38,1).

Ces dernières années, le nombre d'allocataires de l'APL a régulièrement chuté en Picardie. Ainsi, entre 2002 et 2003, la baisse a été de 2,7 % en Picardie. Les trois départements picards ont contribué à cette diminution puisque cette tendance a été observée aussi bien dans l'Aisne (-3,3 %), l'Oise (-2,2 %) que la Somme (-3,0 %). Une baisse avait déjà été observée entre 2001 et 2002. Seuls, 15 des 112 cantons picards ont connu une hausse du nombre d'allocataires de l'APL entre 2002 et 2003, la plus importante revenant au canton d'Ailly-sur-Noye avec 9,6 %, soit 10 allocataires supplémentaires. Villers-Bocage a connu la baisse la plus importante avec -15,8 %, soit 29 allocataires en moins.

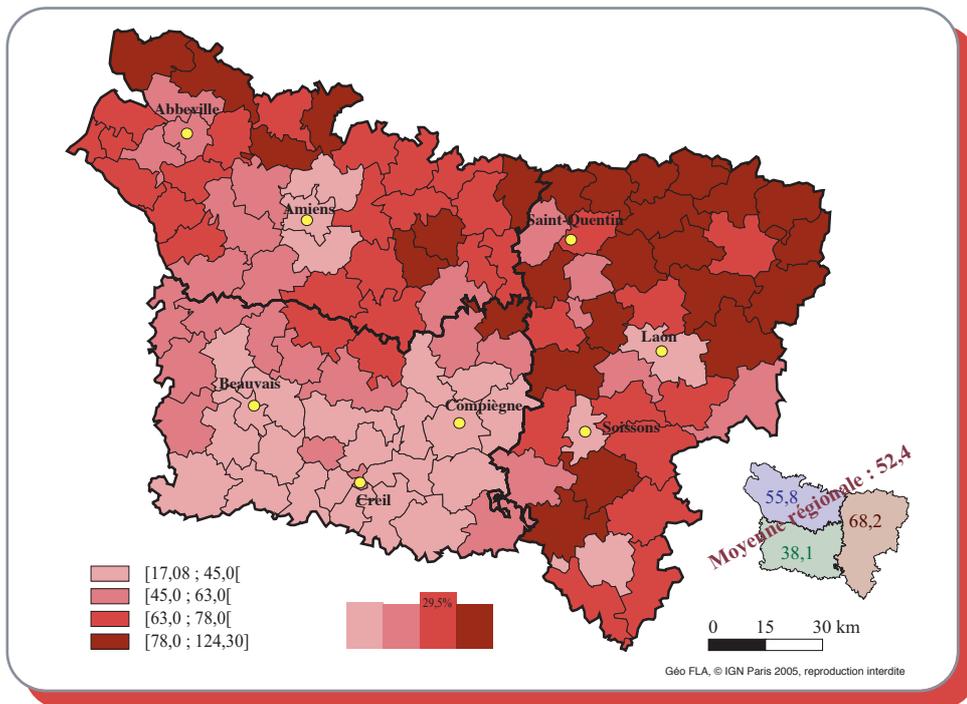
Allocation de logement à caractère familial

La carte des taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial nous montre une très nette différence entre les départements de l'Aisne et de l'Oise. En effet, la frontière entre ces deux départements est très nettement marquée avec des taux beaucoup plus faibles dans l'Oise que dans l'Aisne. La Somme est en situation intermédiaire avec de faibles taux dans et à proximité de la capitale

picarde.

Comme énoncé précédemment, le département de l'Aisne concentre la majorité des taux les plus élevés. Si l'on affine encore plus l'analyse, on remarque que c'est dans le nord de ce département que sont situés les cantons avec les taux les plus importants. Ainsi peuvent être cités les cantons de Bohain-en-Vermandois (124,3), Wassigny (107,9), Guise

Taux d'allocataires de l'ALF en 2003
(pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Chantilly

Max : Bohain-en-Vermandois

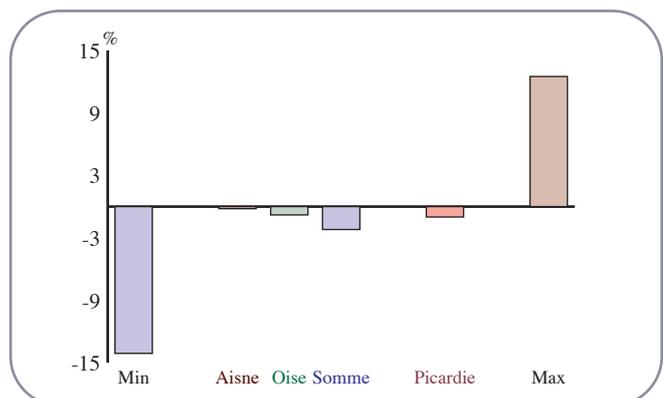
(107,2), Ribemont (106,1), Rozoy-sur-Serre (103,0) et Hirson (100,2). Quelques cantons de la Somme dépassent également la barre des 80 allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages comme Rosières-en-Santerre (95,0), Chaulnes (91,9), Crécy-en-Ponthieu (83,0), Domart-en-Ponthieu (81,1) et Rue (80,9). À noter que ce sont des cantons situés soit dans le Santerre, soit dans le Ponthieu et le Marquenterre. Enfin, dans l'Oise, le taux le plus élevé revient à un canton limitrophe de la Somme et de l'Aisne : Guiscard (78,2).

Si l'on s'attarde cette fois sur les taux les plus faibles, ce sont les cantons de l'Oise qui sont omniprésents. Douze des quinze plus faibles taux de la région concernent des cantons de ce département avec notamment Chantilly (17,1), Senlis (18,0), Compiègne (24,3), Pont-Sainte-Maxence (26,3) et Ribécourt-Dreslincourt (30,1). Les trois autres cantons sont situés dans la Somme avec le canton d'Amiens (32,1) et deux cantons qui lui sont limitrophes à savoir Boves (24,6) et Villers-Bocage (33,9). Enfin, pour l'Aisne, le taux le plus faible est à mettre à l'actif de Laon (37,0).

Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires de l'ALF n'a que très légèrement chuté (-1,0 %). Cette baisse a été plus marquée dans la Somme (-2,2 %) que dans l'Aisne (-0,2 %) et l'Oise (-0,8 %). La baisse la plus forte au niveau cantonal concerne le canton de Boves (-14,1 % soit 26

allocataires en moins). Pour la hausse la plus importante, c'est le canton d'Anizy-le-Château, dans l'Aisne, qui se distingue avec une hausse de 12,5 %, soit 25 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ALF entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA

Min : Boves

Max : Anizy-le-Château

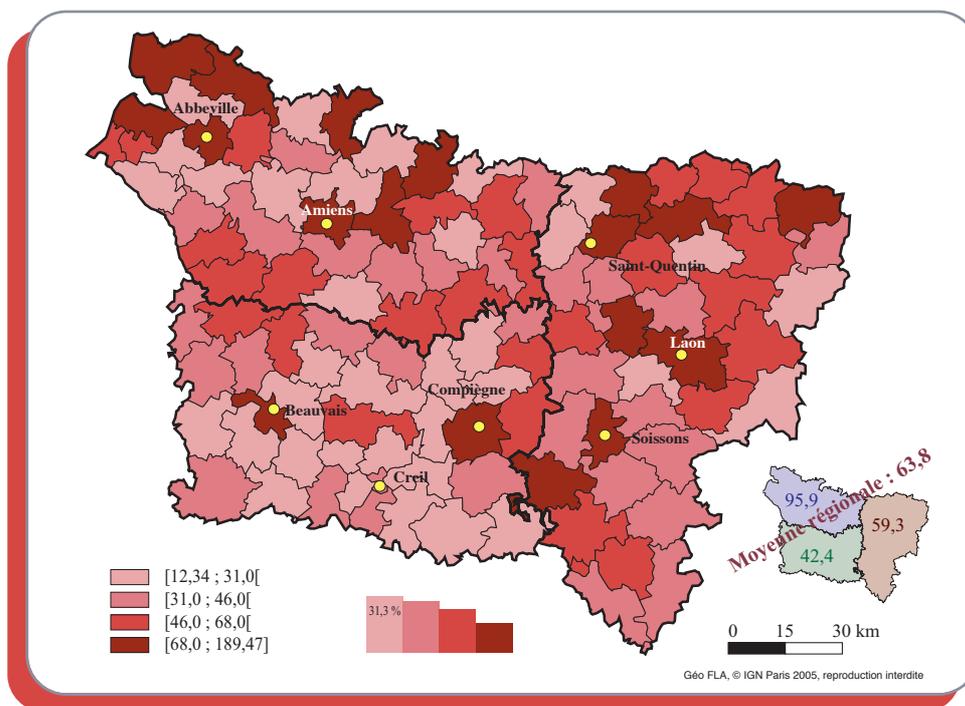
Allocation de logement à caractère social

L'allocation de logement à caractère social a pour particularité la part écrasante de la capitale picarde parmi les allocataires de l'ensemble de la région. Ainsi, c'est plus du quart des allocataires de la région qui est domicilié dans le canton d'Amiens. Le taux du canton d'Amiens est de 189,5 allocataires de l'ALS pour 1 000 ménages contre 50,7 pour le reste de la Picardie. Les taux les plus élevés en

dehors de ce canton reviennent aux cantons d'Hirson (95,5), Guise (89,2) et Saint-Quentin (80,4) dans le nord de l'Aisne, aux cantons de Compiègne (92,8) et Beauvais (73,2) dans l'Oise ainsi que Corbie (88,5), Rue (86,6) et Abbeville (79,8) dans la Somme.

Dans certains cantons, les taux sont beaucoup plus faibles avec, parmi ceux-ci, beaucoup de cantons de l'Oise comme

**Taux d'allocataires de l'ALS en 2003
(pour 1 000 ménages)**

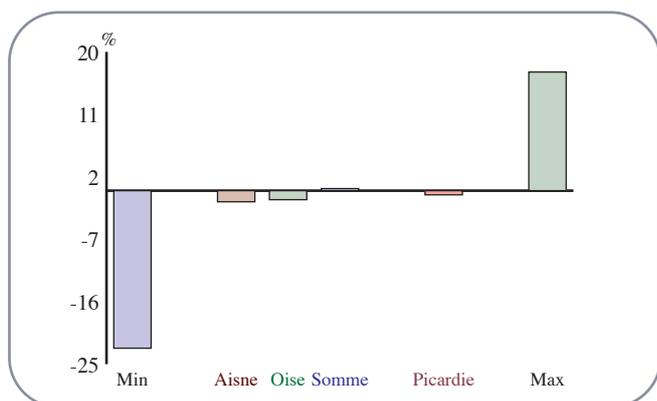


Min : **Le Coudray-Saint-Germer** Max : **Amiens (ville et cantons)** Sources : CAF, MSA, INSEE

Le Coudray-Saint-Germer (12,3), Auneuil (12,9), Ressons-sur-Matz (14,2) et Froissy (14,4). Certains cantons de la Somme se distinguent également par leurs taux faibles comme Villers-Bocage (14,0), Moyenneville (18,4), Acheux-en-Amiénois (18,7) et Combles (19,4). Enfin, dans l'Aisne, un seul canton possède un taux inférieur à 25 allocataires pour 1 000 ménages. Il s'agit du canton de Neufchâtel-sur-Aisne (19,7).

Concernant l'évolution du nombre d'allocataires de l'ALS entre 2002 et 2003, l'influence de la capitale picarde est encore prépondérante. Ainsi, la moyenne régionale connaît une légère baisse de 0,6 % mais, sans le canton d'Amiens, celle-ci serait de 1,4 %. En effet, le canton d'Amiens a connu, sur la même période, une hausse de 1,3 %, soit 161 allocataires supplémentaires par rapport à 2002. Les départements de l'Aisne et de l'Oise ont connu des baisses respectives de 1,6 % et 1,3 %. Au niveau cantonal, la diminution la plus importante revient au canton de Chaulnes dans la Somme avec -22,7 %, soit 17 allocataires de l'ALS en moins alors que la hausse la plus forte est à mettre à l'actif du canton de Mouy dans l'Oise avec 17,1 %, soit 19 allocataires supplémentaires.

**Évolution du nombre d'allocataires de l'ALS
entre 2002 et 2003**



Sources : CAF, MSA
Max : **Mouy**

Min : **Chaulnes**

Enfance et familles

En décembre 2003, le nombre de bénéficiaires d'allocations familiales était de 4 790 000 sur la France entière, soit une augmentation de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Parmi eux, plus de deux tiers des familles ont un ou deux enfants. Cette proportion continue d'augmenter : de 65 % des familles en décembre 1995, on passe à 68 % en 2003. En outre, alors que l'on constate une augmentation de 11 % des familles allocataires ayant deux enfants pour le régime général, une diminution de 1 % est enregistrée parmi les familles de trois enfants ou plus.

Les familles touchant un complément familial ont tendance à être moins nombreuses (-0,8 % en 2003).

Les prestations liées à la monoparentalité poursuivent leur augmentation en 2003. Ainsi, l'allocation de soutien familial (ASF) compte 2,5 % d'allocataires de plus qu'en 2002, et l'allocation parent isolé, 4,2 % de plus, ce qui représente respectivement 672 000 et 189 000 allocataires en 2003, pour la France entière. Près de 8 allocataires de l'API sur 10 élèvent seuls un enfant de moins de 3 ans ou en attendent un.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) marque, après une augmentation en 1999 de 3,9 %, une diminution du nombre de ses allocataires depuis 2000 (-1,8 % en 2003). Tous régimes confondus, ce sont 3 089 000 familles qui ont touché cette allocation à la rentrée 2003 sur la France entière. Les familles de un ou deux enfants représentent respectivement 25 % et 40 % de ces bénéficiaires.

L'allocation pour jeune enfant (APJE) est divisée en deux allocations : l'APJE « courte » (jusqu'aux 3 mois de l'enfant) et l'APJE « longue » (à partir de 3 mois et jusqu'aux 3 ans de l'enfant). L'APJE courte concerne 403 000 familles en 2003, soit une diminution de 2,2 % depuis 2002. L'APJE longue, qui était restée stable depuis 1998, a marqué une baisse de 2,6 % en 2003, représentant ainsi 1 040 000 familles.

L'assistante maternelle agréée reste le mode de garde le plus courant. Ainsi, depuis 1998, le nombre de bénéficiaires de l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) ne cesse d'augmenter régulièrement. En 2001, la hausse était de 5,7 % puis, en 2002 (+2,4 %) et 2003 (+2,7 %) l'augmentation a été moins élevée. En décembre 2003, on comptait 629 000 bénéficiaires, soit près de deux fois plus qu'en 1995.

Au 31 décembre 2003, 52 000 familles percevaient l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), soit une diminution de 4,3 % par rapport à 2002. Cette baisse s'est amorcée dès 1998. Cette allocation concerne principalement des familles composées de deux enfants ou plus (80 % des bénéficiaires de l'AGED).

Après deux ans de hausse en 2001 (+2,3 %) et 2002 (+1,0 %), l'allocation parentale d'éducation (APE) marque une stabilisation en 2003 (+0,2 %). En décembre 2003, ce sont donc 563 000 familles ayant deux enfants ou plus qui perçoivent cette allocation sur la France entière. Dans 60 % des cas, cette allocation est versée à la naissance du deuxième enfant.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les familles peuvent désormais bénéficier d'une Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), qui remplace les cinq prestations suivantes : APJE, APE, AFEAMA, AGED et Allocation d'adoption (AAD). Après un an de mise en place, la PAJE compte près de 726 000 allocataires en décembre 2004 en France métropolitaine.

En septembre 2005, lors de la Conférence de la Famille, il a été annoncé, entre autres, la création d'un congé parental plus court (1 an) mais mieux indemnisé (environ 750 euros par mois) par rapport au système actuel (3 ans pour environ 513 euros par mois).

Le premier, dénommé Complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA), concerne les parents de trois enfants ou plus qui arrêtent de travailler totalement pendant un an. Le second, Complément de libre choix d'activité (CLCA) remplace l'APE, avec une différence par rapport à cette dernière qui est que le CLCA est accessible dès le premier enfant (mais pour une durée de 6 mois dans ce cas précis). Le CLCA permet toujours de travailler à temps partiel.

Faits marquants en Picardie

Les parts d'allocataires CAF et MSA les plus élevées sont principalement concentrées dans les cantons comprenant les principales communes de Picardie. À l'inverse, les allocataires avec enfants sont beaucoup moins présents dans ces cantons par rapport aux autres cantons plus ruraux. Si l'on détaille selon le nombre d'enfants, on remarque que les allocataires avec un enfant sont plus présents en milieu urbain alors que pour ceux avec deux enfants, on observe une opposition nord-sud assez nette sur l'ensemble de la région avec des taux élevés au sud de la région. Les allocataires avec trois enfants ou plus sont plus nombreux aux extrémités nord et sud de l'Aisne, dans le nord-ouest de l'Oise et dans le Santerre-Somme.

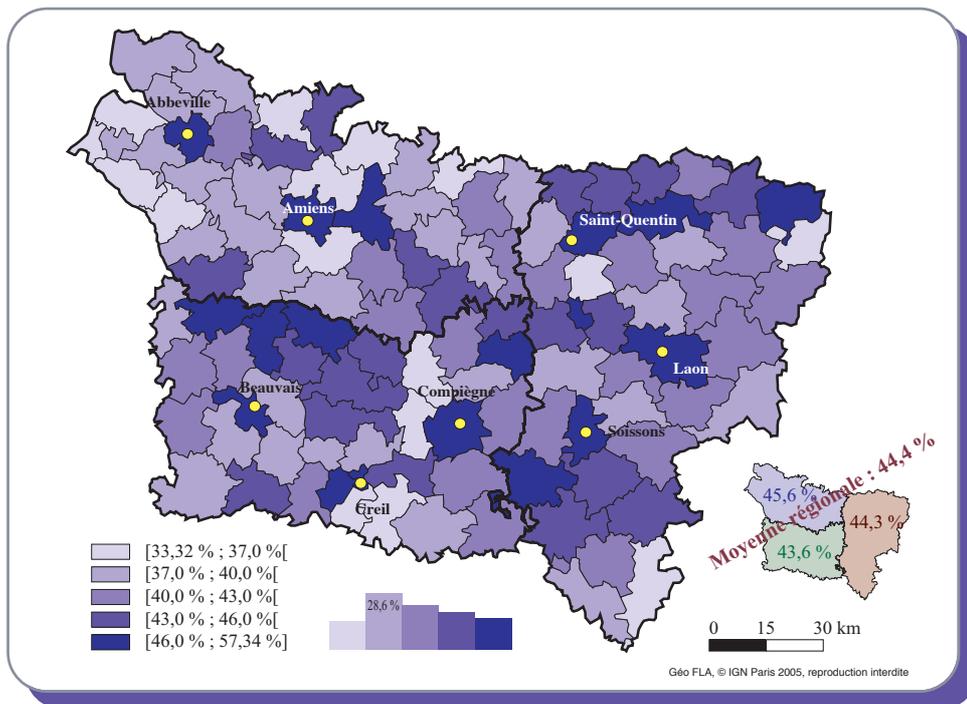
Les familles ayant un quotient familial faible sont concentrées dans le nord de l'Aisne ainsi que dans les cantons « urbains » de la région ce qui est une répartition géographique parfaitement opposée à celle de l'AFEAMA.

Part d'allocataires parmi l'ensemble des ménages

La Somme possède la part la plus importante d'allocataires parmi l'ensemble des ménages avec 45,6 % devant l'Aisne, 44,3 % et l'Oise, 43,6 %. À l'observation de la carte, on remarque que les cantons les plus importants en termes de population possèdent des taux élevés d'allocataires. Si l'on rassemble les huit cantons comprenant les principales communes de Picardie, on obtient un taux moyen de 51,7 %

contre 41,2 % pour le reste de la région. Au niveau départemental, on retrouve donc parmi les parts les plus élevées, les principaux cantons « urbains » avec Creil - Nogent-sur-Oise (57,3 %), Amiens (56,9 %), Beauvais (51,9 %), Abbeville (48,9 %) et Saint-Quentin (48,1 %). D'autres cantons moins peuplés présentent également des taux élevés comme Hirson (50,1 %) et Villers-Cotterêts

Part d'allocataires en 2003
(parmi l'ensemble des ménages)

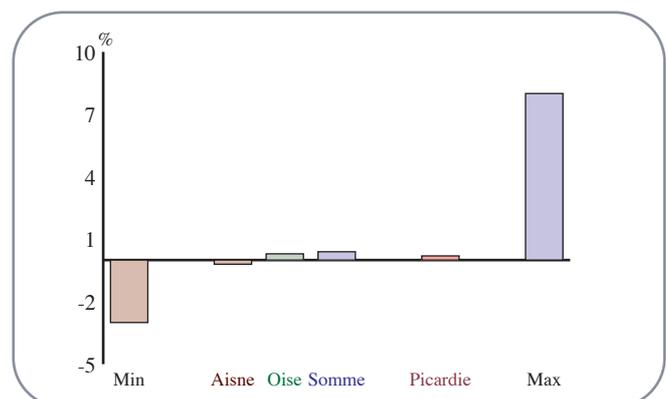


Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Acheux-en-Amiénois Max : Creil - Nogent-sur-Oise

(48,5 %) dans l'Aisne ainsi que Crèvecœur-le-Grand (48,9 %), Breteuil (47,5 %) et Noyon (47,4 %) dans l'Oise. Parmi les parts les plus faibles, les cantons de la Somme sont nombreux avec notamment Acheux-en-Amiénois (33,3 %), Boves (33,5 %), Combles (33,6 %) et Bernaville (35,2 %). L'Oise est représentée par les cantons de Chantilly (33,8 %), Senlis (34,1 %) et Ressons-sur-Matz (35,3 %). Les cantons de l'Aisne sont peu présents parmi les plus faibles valeurs avec comme minima pour le département Condé-en-Brie (34,5 %), Moy-de-l'Aisne (35,0 %) et Aubenton (36,7 %).

Le nombre d'allocataires est resté quasiment stable entre 2002 et 2003. La tendance régionale est une hausse de 0,2 % mais, au niveau départemental, l'Aisne a connu une baisse de 0,2 % alors que l'Oise et la Somme ont connu des hausses respectives de 0,3 % et 0,4 %. Même au niveau cantonal, les évolutions les plus importantes restent limitées. Ainsi, la baisse la plus forte concerne le canton de Vailly-sur-Aisne avec -3,0 % alors que la hausse la plus importante revient au canton de Combles avec 8,0 %.

Évolution du nombre d'allocataires
entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA
Min : Vailly-sur-Aisne

Max : Combles

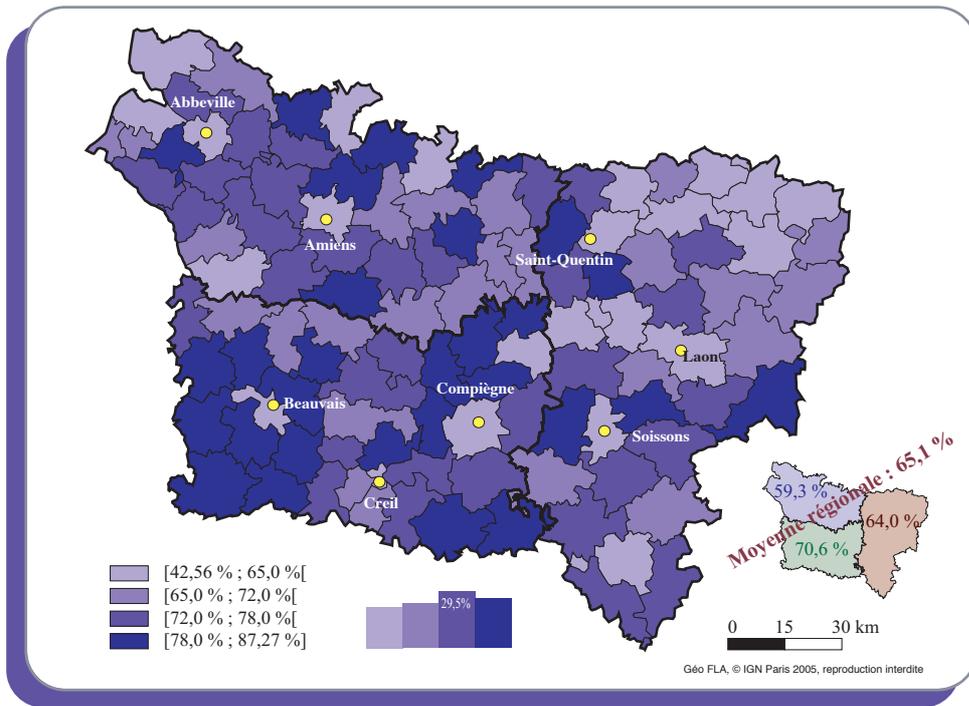
Allocataires avec au moins un enfant

Lorsque l'on considère cette fois les allocataires ayant au moins un enfant, les cantons « urbains » se distinguent à nouveau mais avec des parts plus faibles que le reste de la région. Aussi, de nombreux cantons avec des parts importantes sont concentrés dans l'Oise alors que des parts faibles sont notamment présentes dans le nord de l'Aisne. Au niveau départemental, les écarts sont déjà importants

puisque l'Oise possède une part moyenne nettement plus importante que les deux autres départements picards avec 70,6 % contre 64,0 % pour l'Aisne et 59,3 % pour la Somme.

Les cantons de l'Oise sont donc très présents parmi les valeurs les plus fortes. La part la plus importante de la région revient au canton de Ressons-sur-Matz avec 87,3 %

**Part d'allocataires avec au moins un enfant en 2003
(parmi l'ensemble des allocataires)**



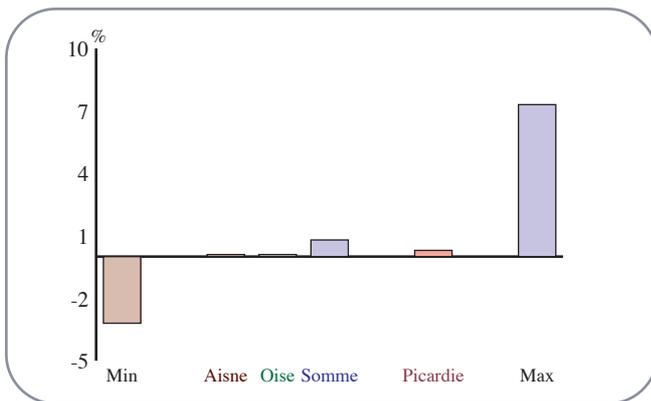
Min : Amiens (ville et cantons)

Max : Ressons-sur-Matz

Sources : CAF, MSA

et l'Oise est également représentée par les cantons d'Auneuil (85,6 %), Betz (85,2 %), Nanteuil-le-Haudouin (84,4 %) et Estrées-Saint-Denis (84,3 %). Quelques cantons de la Somme possèdent aussi des parts supérieures à 80 % avec Villers-Bocage (86,9 %), Acheux-en-Amiénois (80,9 %), Chaulnes (80,6 %) et Bernaville (80,1 %). Dans l'Aisne, les parts élevées sont plus rares puisque seuls les cantons de Neufchâtel-sur-Aisne (83,8 %) et Vermand (80,3 %) dépassent les 80 %.

**Évolution du nombre d'allocataires
avec au moins un enfant entre 2002 et 2003**



Sources : CAF, MSA

Min : Vervins

Max : Combles

Parmi les parts les plus faibles, le canton d'Amiens est dans une situation particulière puisque la part de ce canton est nettement plus faible que celles des autres cantons picards. Même en comparaison des autres cantons « urbains », la différence est assez nette puisque avec 42,6 %, le canton d'Amiens est suivi de loin par Saint-Quentin (55,1 %), Beauvais (55,6 %), Laon (56,3 %), Soissons (56,4 %) et Compiègne (56,5 %). Plusieurs cantons du nord de l'Aisne possèdent également des parts faibles comme Hirson (55,8 %), Guise (60,7 %), Tergnier (60,8 %) et La Fère (61,6 %).

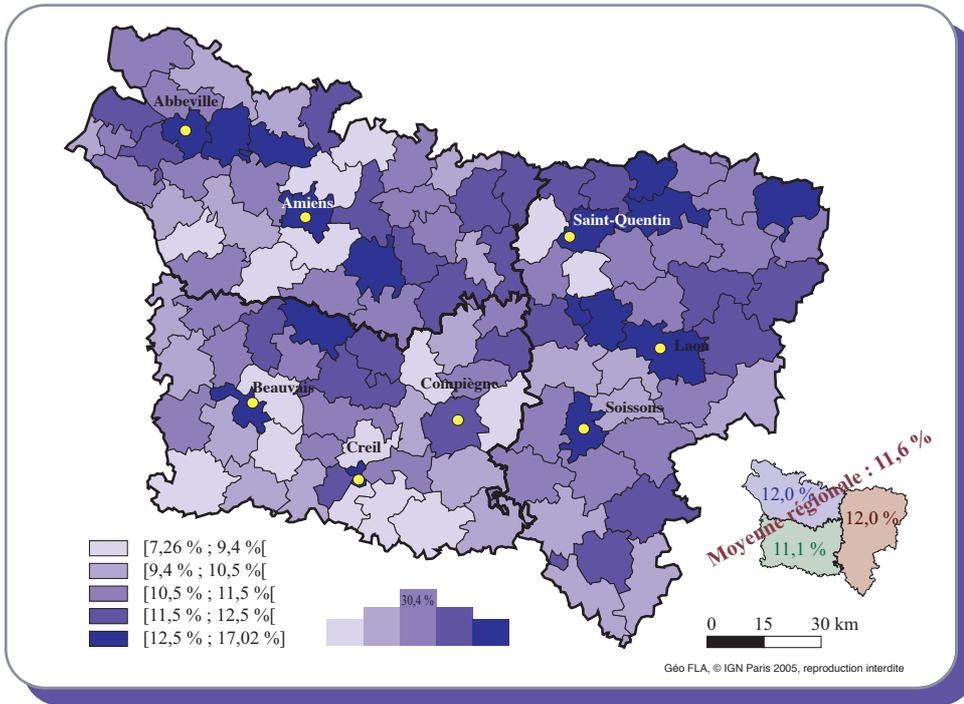
Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires avec au moins un enfant a faiblement augmenté de 0,3 %. Cette hausse concerne essentiellement le département de la Somme avec 0,8 % alors que cette hausse a été beaucoup plus modérée dans l'Aisne et l'Oise avec 0,1 %. Au niveau cantonal, la hausse la plus importante revient au canton de Combles dans la Somme avec 7,3 % alors que la baisse la plus forte concerne le canton de Vervins dans l'Aisne avec -3,2 %.

Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles

Pour les parts d'allocataires avec un enfant, ce sont une nouvelle fois les cantons « urbains » ainsi que le nord de l'Aisne qui ressortent avec des parts plus élevées alors que des parts faibles sont concentrées dans l'Oise ainsi que dans certains cantons proches d'Amiens et de Saint-Quentin. Creil - Nogent-sur-Oise est le canton présentant la part la plus importante d'allocataires avec un enfant avec 17,0 %

suivi des cantons de Beauvais (14,7 %), Abbeville (14,6 %), Amiens (14,2 %), Saint-Quentin (13,4 %) et Laon (13,4 %). Des cantons du nord de l'Aisne sont également présents avec Tergnier (13,7 %), Hirson (13,3 %), Wassigny (13,0 %) et Guise (12,8 %). Quelques cantons de la Somme peuvent également être cités comme Domart-en-Ponthieu (13,5 %) et Moreuil (12,8 %).

**Part d'allocataires avec un enfant en 2003
(parmi l'ensemble des familles)**

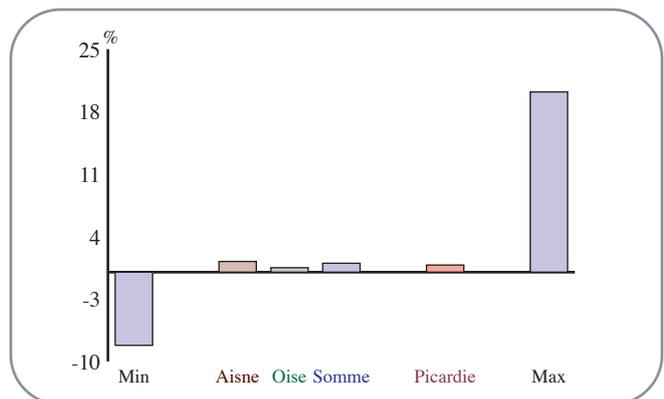


Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Boves Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Pour les parts d'allocataires avec un enfant les plus faibles, l'Oise est représentée par les cantons de Senlis (7,7 %), Chaumont-en-Vexin (8,0 %), Chantilly (8,6 %) et Liancourt (8,8 %). Dans la Somme, on remarque plusieurs cantons proches de la capitale picarde avec Boves (7,3 %), Villers-Bocage (8,2 %), Acheux-en-Amiénois (8,5 %) et Conty (8,8 %). Enfin, les parts les plus faibles dans l'Aisne reviennent à des cantons proches de Saint-Quentin : Vermand (8,1 %) et Moy-de-l'Aisne (8,8 %).

Entre 2002 et 2003, la tendance a été à une légère augmentation du nombre d'allocataires avec un enfant de 0,8 % au niveau régional. Cette tendance à la hausse est vérifiée dans les trois départements picards avec 1,2 % pour l'Aisne, 0,5 % pour l'Oise et 1,0 % pour la Somme. Au niveau cantonal, la hausse la plus importante concerne le canton de Combles avec 20,2 %, soit 19 allocataires supplémentaires. Pour la baisse la plus forte, on retrouve le canton d'Hornoy-le-Bourg avec -8,2 %, soit 12 allocataires en moins.

**Évolution du nombre d'allocataires
avec un enfant entre 2002 et 2003**



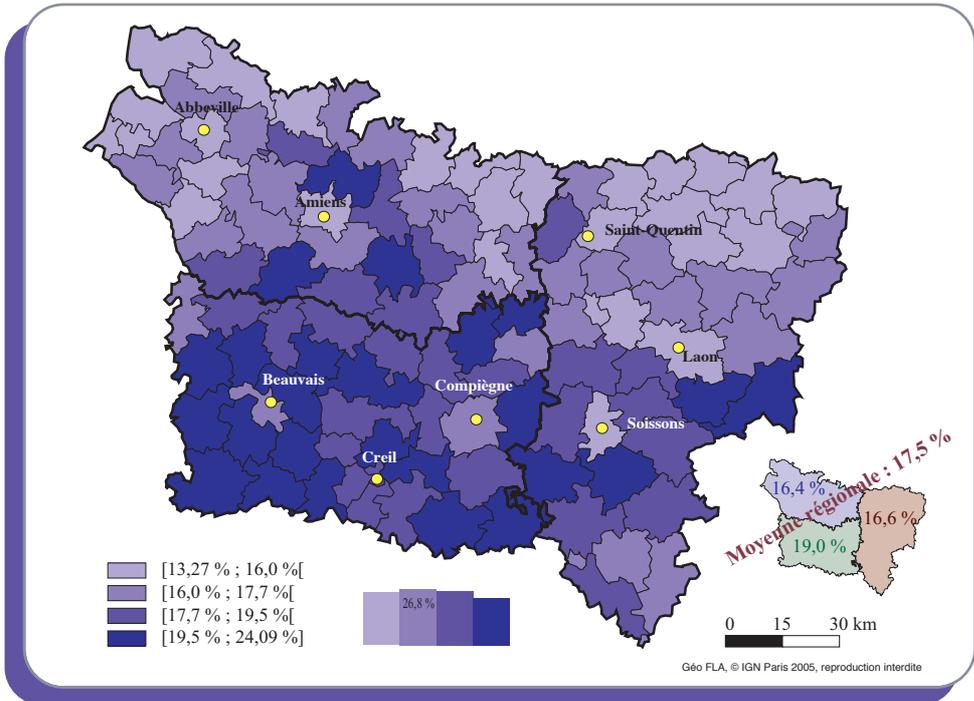
Sources : CAF, MSA Min : Hornoy-le-Bourg Max : Combles

Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles

Pour les parts d'allocataires avec deux enfants, les différences sont plus nettes d'un point de vue géographique puisqu'on observe une opposition nord-sud avec des parts plus élevées dans le sud de la région que dans le nord. En effet, la Somme possède une part de 16,4 % et les cantons de l'Aisne situés au nord d'un axe Chauny-Laon ont une part moyenne de 15,9 %. À l'opposé, la part de l'Oise est de

19,0 % alors que les cantons du sud de l'Aisne ont une part moyenne de 17,8 %. Les cantons de l'Oise sont donc très présents parmi les parts les plus importantes. Douze des quinze plus fortes valeurs leur reviennent. On remarque notamment les cantons de Froissy (24,1 %), Nanteuil-le-Haudouin (21,7 %), Méru (21,6 %) et Marseille-en-B Beauvaisis (21,1 %). Dans

Part d'allocataires avec deux enfants en 2003 (parmi l'ensemble des familles)



Min : Rue Max : Froissy

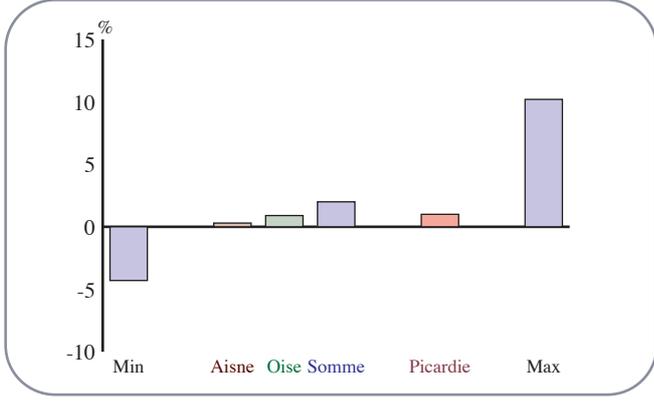
Sources : CAF, MSA, INSEE

l'Aisne, seuls deux cantons de la moitié sud du département ont une part supérieure à 20 %. Il s'agit de Neufchâtel-sur-Aisne (20,8 %) et Oulchy-le-Château (20,3 %). Dans la Somme, la part la plus importante revient au canton de Conty (20,9 %).

Lorsque l'on observe les parts les plus faibles, on remarque que ce sont les cantons de la Somme et du nord de l'Aisne qui dominent. Les cinq parts les plus faibles de la région reviennent à des cantons de la Somme avec Rue (13,3 %),

Nesle (14,2 %), Saint-Valery-sur-Somme (14,3 %), Oisemont (14,7 %) et Amiens (15,2 %). Le nord de l'Aisne est représenté par les cantons de Tergnier (15,2 %), Hirson (15,3 %), Wassigny (15,4 %) et Laon (15,4 %). Enfin, dans l'Oise, les parts faibles sont rares puisque le minimum du département revient au canton de Compiègne avec 17,0 %. Sur la période 2002-2003, le nombre d'allocataires avec deux enfants s'est légèrement accru de 1,0 %. Cette hausse a été plus marquée dans la Somme, avec 2,0 %, que dans l'Aisne (0,3 %) et l'Oise (0,9 %). Même les évolutions extrêmes au niveau cantonal sont modérées puisque la baisse la plus importante revient au canton d'Hornoy-le-Bourg avec -4,3 %, soit 12 allocataires en moins, et la hausse la plus forte concerne Poix-de-Picardie avec 10,2 %, soit 32 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires avec deux enfants entre 2002 et 2003



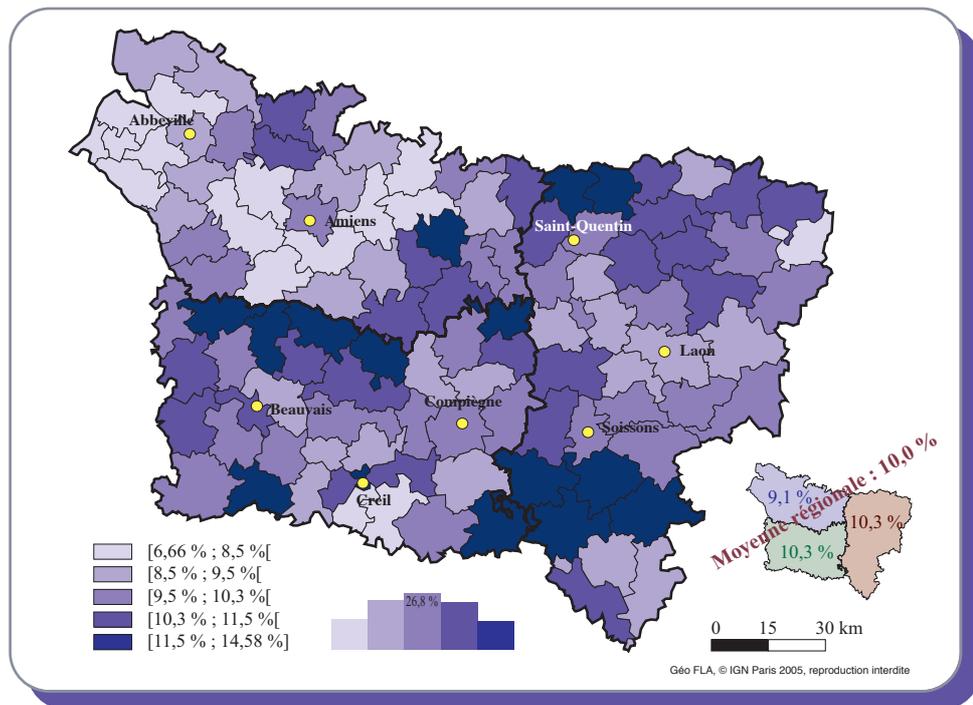
Sources : CAF, MSA
Min : Hornoy-le-Bourg
Max : Poix-de-Picardie

Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles

Pour les allocataires avec trois enfants ou plus, les situations au sein de chaque département sont plus hétérogènes. Dans la Somme, les parts sont généralement faibles avec tout de même des parts plus élevées dans le Santerre et une part moyenne pour l'ensemble du département de 9,1 %. Dans l'Aisne et l'Oise, les situations sont contrastées avec une part moyenne de 10,3 %.

Les parts les plus faibles concernent le plus souvent des cantons de la Somme même si le canton avec la plus faible part de la région est Chantilly dans l'Oise avec 6,7 %. Suivent ensuite une majorité de cantons de la Somme (treize des quinze plus faibles pourcentages) avec notamment Boves (7,0 %), Saint-Valery-sur-Somme (7,2 %), Gamaches (7,2 %), Ault (7,4 %) et Friville-

Part d'allocataires avec trois enfants ou plus en 2003 (parmi l'ensemble des familles)



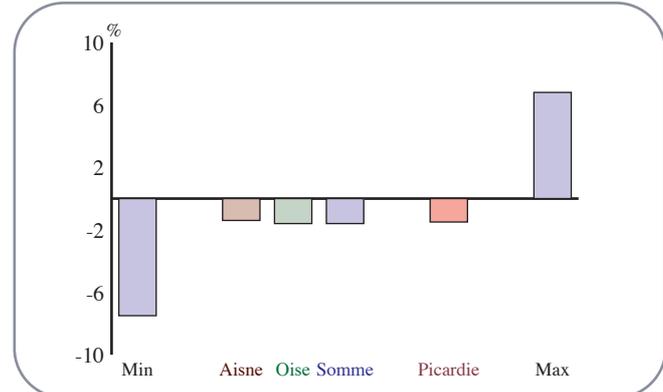
Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Chantilly Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Escarbotin (7,4 %). Dans l'Aisne, le canton d'Aubenton possède la plus faible valeur avec 7,8 % alors que le reste de la Thiérache possède plutôt des parts élevées.

Pour les parts les plus élevées, on remarque, dans l'Oise, le canton de Creil - Nogent-sur-Oise (14,6 %) ainsi que plusieurs cantons du nord du département comme Breteuil (13,3 %), Maignelay-Montigny (13,0 %), Guiscard (12,9 %) et Grandvilliers (12,8 %). L'Aisne est représentée par les cantons de Neuilly-Saint-Front (13,3 %), Bohain-en-Vermandois (13,0 %) et Le Catelet (12,3 %). Enfin, pour la Somme, la part la plus élevée revient au canton de Chaulnes avec 11,7 %.

Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires avec trois enfants et plus a chuté de 1,5 % alors que, sur la même période, le nombre d'allocataires avec un ou deux enfants avait augmenté. Cette baisse a été équivalente dans les trois départements picards. Le canton de Combles dans la Somme connaît la hausse la plus importante avec 6,8 %, soit 7 allocataires supplémentaires, alors que la baisse la plus forte revient également à un canton de la Somme : Villers-Bocage avec -7,5 % soit 25 allocataires en moins.

Évolution du nombre d'allocataires avec trois enfants ou plus entre 2002 et 2003



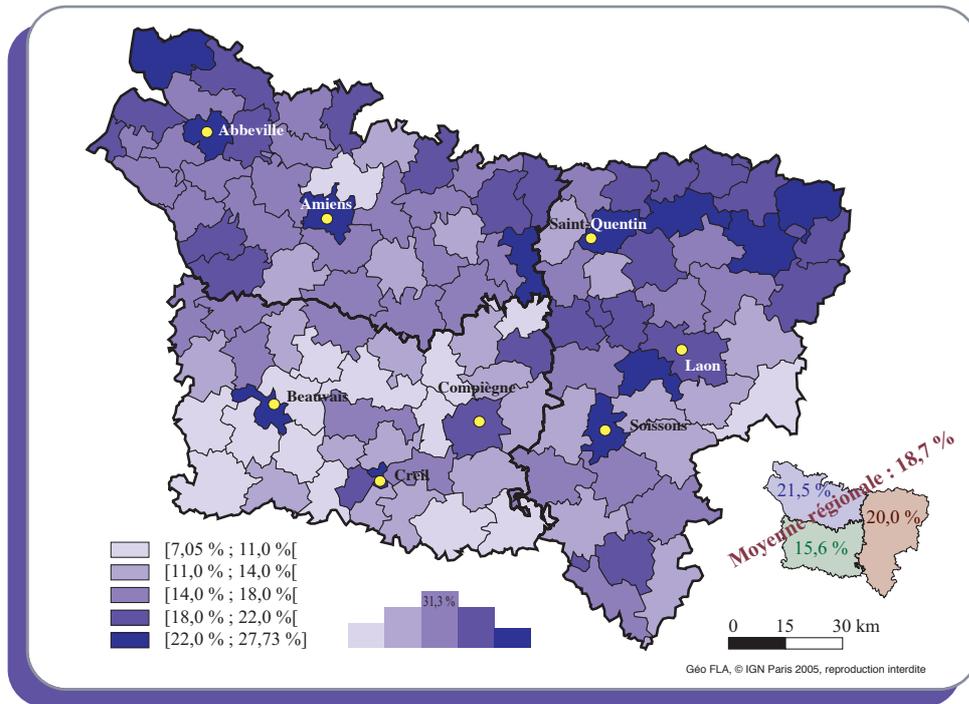
Sources : CAF, MSA Min : Villers-Bocage Max : Combles

Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €

Le pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € est de 18,7 % en Picardie. Pour cet indicateur, c'est le département de l'Oise qui se distingue des deux autres départements picards avec des pourcentages plus faibles. Ainsi, le pourcentage moyen de l'Oise est de 15,6 % contre 20,0 % pour l'Aisne et 21,5 % pour la Somme.

À l'observation de la carte, on remarque également que les cantons comprenant les principales agglomérations de Picardie présentent des valeurs élevées. Ainsi, on retrouve parmi les pourcentages les plus élevés de la région les cantons d'Amiens (27,7 %), Saint-Quentin (25,4 %), Beauvais (25,3 %) et Abbeville (25,3 %). D'autres cantons plus ruraux sont également présents avec Anizy-le-Château

**Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € en 2003
(parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)**



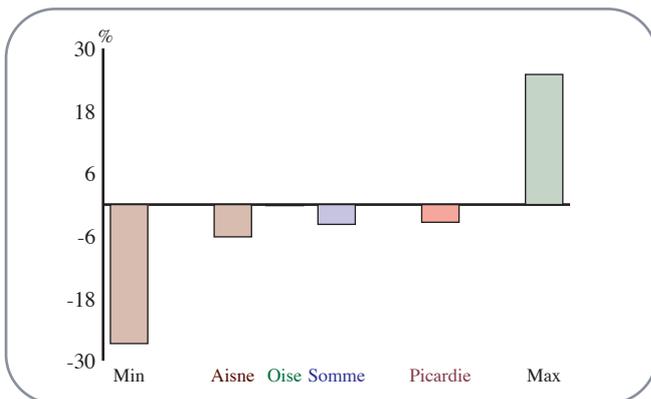
Min : **Nanteuil-le-Haudouin** Max : **Amiens (ville et cantons)**

Source : CAF

(26,2 %) et Hirson (25,8 %) pour l'Aisne et Rue (23,2 %) et Ham (22,9 %) pour la Somme.

Parmi les plus faibles pourcentages, les cantons de l'Oise sont omniprésents puisque neuf des dix valeurs les plus faibles de la région reviennent à des cantons de ce département. Parmi ceux-ci, peuvent être cités les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (7,1 %), Betz (7,2 %), Estrées-Saint-Denis (7,6 %) et Chaumont-en-Vexin (8,8 %). Le seul canton qui n'est pas de l'Oise est Villers-Bocage (8,4 %)

Évolution du nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € entre 2002 et 2003



Source : CAF

Min : **Craonne**

Max : **Marseille-en-Beauvaisis**

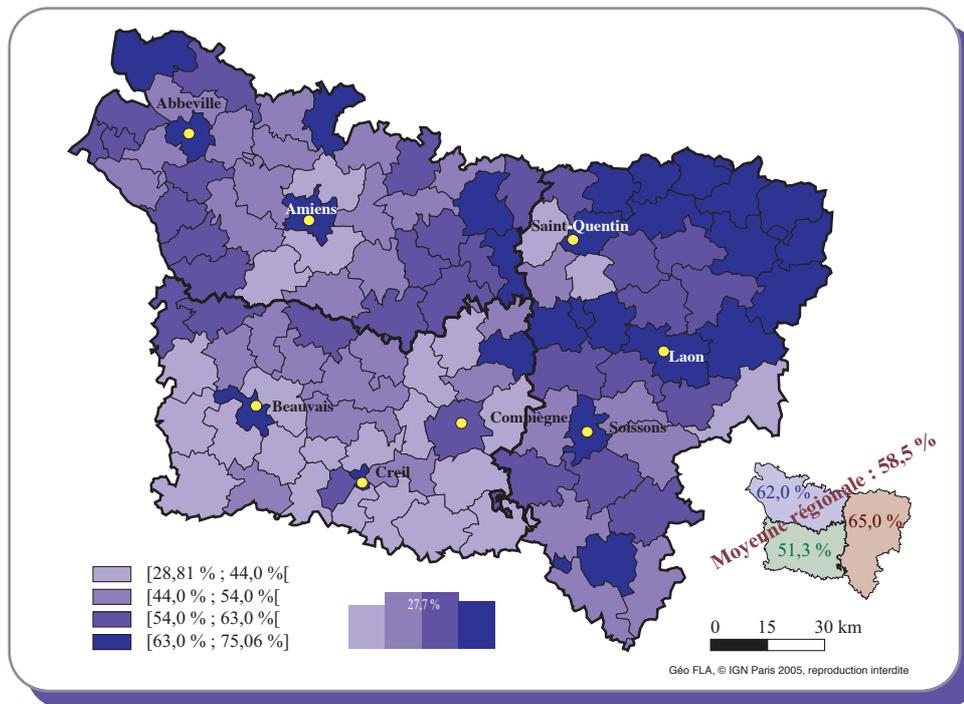
Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €

Sur la carte du pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €, on constate, comme sur la carte précédente, que l'Oise présente des pourcentages plus faibles que le reste de la région. De plus, on remarque nettement que le nord de l'Aisne, et plus particulièrement la Thiérache, concentre une grande part de cantons avec des pourcentages élevés. La valeur départementale la plus faible

revient donc à l'Oise avec 51,3 % devant la Somme (62,0 %) et l'Aisne (65,0 %). Si l'on ne considère que la moitié nord du département de l'Aisne (cantons au nord d'un axe Chauny-Laon), on obtient un pourcentage moyen de 67,6 %. Les cantons urbains possèdent également des pourcentages plus élevés que la moyenne.

Les cantons comprenant les huit communes les plus

Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € en 2003
(parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)



Source : CAF

Min : Nanteuil-le-Haudouin

Max : Hirson

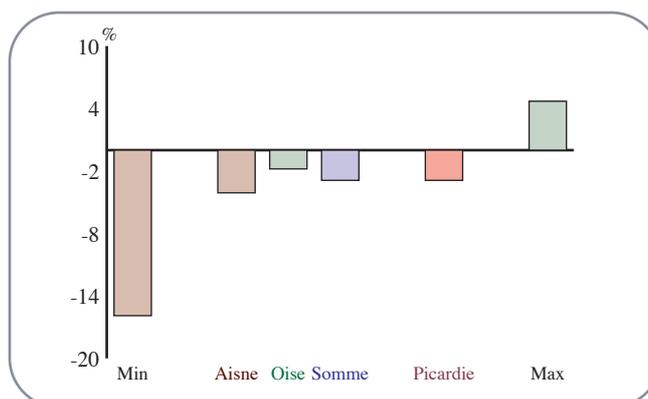
peuplées de Picardie figurent parmi les pourcentages les plus élevés avec notamment Creil - Nogent-sur-Oise (74,3 %), Amiens (73,5 %), Saint-Quentin (72,9 %) et Soissons (72,8 %). Les cantons du nord de l'Aisne sont donc largement représentés avec Hirson (75,1 %), qui possède le pourcentage le plus élevé de la région, ainsi que Bohain-en-Vermandois (69,9 %), Guise (69,5 %), Wassigny (69,1 %) et Rozoy-sur-Serre (68,5 %).

Pour les pourcentages les plus faibles, les cantons de l'Oise sont en surnombre avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (28,8 %), Betz (30,4 %), Chaumont-en-Vexin (31,5 %) et Ressons-sur-Matz (33,7 %). Dans la Somme, on remarque les cantons de Villers-Bocage (32,6 %) et Boves (35,8 %) alors que le pourcentage le plus faible de l'Aisne revient une nouvelle fois au canton de Neufchâtel-sur-Aisne (40,4 %).

Entre 2002 et 2003, le nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € a chuté de 2,9 %. Cette baisse a été la plus forte dans l'Aisne avec -4,1 % devant la Somme (-2,9 %) et l'Oise (-1,8 %). À l'échelon cantonal, la baisse la plus importante revient au canton de Braine, dans l'Aisne, avec -15,9 %, soit 110 familles en moins.

Les hausses sont relativement rares et ne concernent que 15 cantons sur les 112 que compte la Picardie. La plus importante est à mettre à l'actif du canton de Marseille-en-Beauvaisis avec 4,7 %, soit 18 familles supplémentaires.

Évolution du nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € entre 2002 et 2003



Source : CAF

Min : Braine

Max : Marseille-en-Beauvaisis

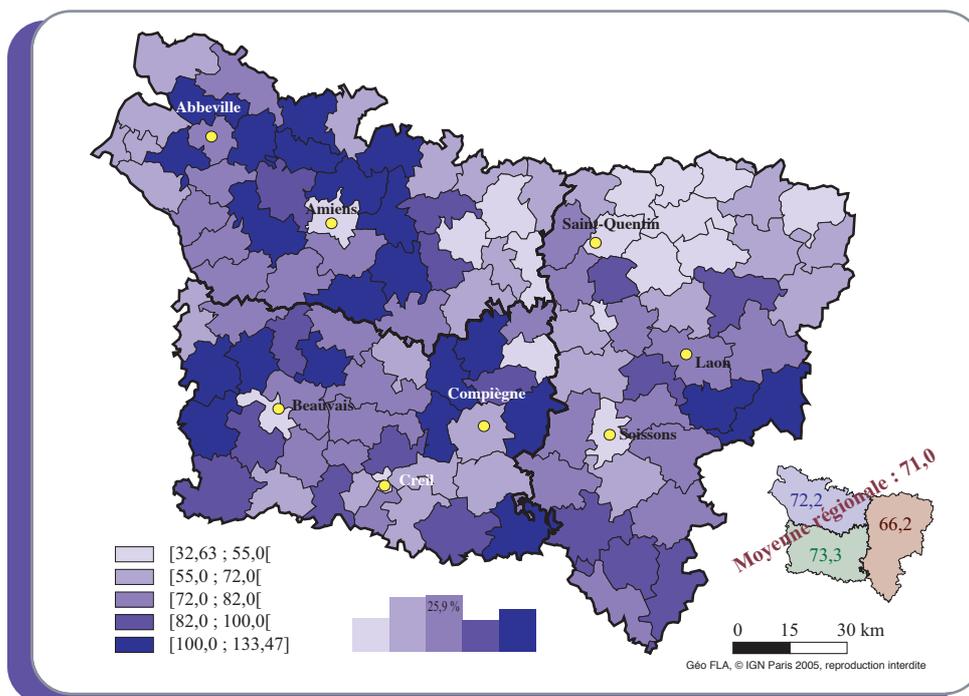
Allocataires AFEAMA

À l'observation de la carte, on remarque que l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée semble peu répandue dans les cantons « urbains ». Le nord de l'Aisne et le Santerre-Somme semblent également posséder des taux plus faibles que la moyenne. L'Oise et la Somme possèdent des taux moyens comparables avec respectivement 73,3 et 72,2 allocataires de l'AFEAMA

pour 1 000 familles avec enfants alors que l'Aisne est légèrement en retrait avec 66,2.

Paradoxalement, c'est un canton de l'Aisne qui possède le taux le plus élevé de la région avec Neufchâtel-sur-Aisne (133,5). Suivent ensuite plusieurs cantons de la Somme comme Moreuil (127,2), Villers-Bocage (123,8), Ailly-le-Haut-Clocher (122,1) et Molliens-Dreuil (117,9). L'Oise est

Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31 décembre 2003
(pour 1 000 familles avec enfants)

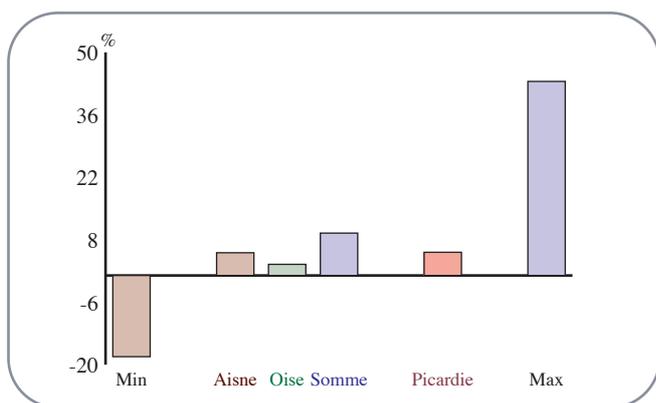


Min : Creil - Nogent-sur-Oise Max : Neufchâtel-sur-Aisne Sources : CAF, MSA, INSEE

également représentée par les cantons de Ressons-sur-Matz (123,5), Estrées-Saint-Denis (117,8) et Songeons (113,2). À noter que dans l'Aisne, seuls deux cantons dépassent la barre des 100 allocataires pour 1 000 familles avec enfants avec Neufchâtel-sur-Aisne, cité précédemment, et Craonne (110,7).

Pour les valeurs les plus faibles, les cantons « urbains » sont représentés avec Creil - Nogent-sur-Oise (32,6), Beauvais

Évolution du nombre d'allocataires de l'AFEAMA entre 2002 et 2003



Sources : CAF, MSA
Max : Doullens

Min : Sains-Richaumont

(35,8), Saint-Quentin (49,8) et Amiens (50,6). On remarque également plusieurs cantons du nord de l'Aisne comme Bohain-en-Vermandois (34,9), Hirson (35,8), Le Nouvion-en-Thiérache (39,8) et Sains-Richaumont (42,2) ainsi que des cantons du Santerre-Somme comme Chaulnes (46,1), Ham (48,1) et Péronne (54,6).

Sur la période 2002-2003, le nombre d'allocataires de l'AFEAMA s'est accru de 5,2 %. Cette hausse a concerné les trois départements picards avec 5,1 % pour l'Aisne, 2,5 % pour l'Oise et 9,5 % pour la Somme. Même au niveau cantonal, la tendance à la hausse est très marquée puisque seulement 22 cantons sur les 112 que compte la Picardie ont connu une baisse du nombre de leurs allocataires de l'AFEAMA. Les hausses sont parfois importantes et la plus forte concerne le canton de Doullens avec 43,5 %, soit 37 allocataires supplémentaires. Pour la baisse la plus nette, on retrouve le canton de Sains-Richaumont, dans le nord de l'Aisne, avec -18,2 %, soit 6 allocataires en moins.

Personnes âgées

En 2003, on estimait le nombre de retraités à 13,2 millions d'ayants droit du système de retraite français, tous droits confondus. Parmi eux, 9,5 millions de retraités sont d'anciens salariés du secteur privé, 1,5 million d'anciens salariés des fonctions publiques et 2,3 millions sont d'anciens artisans, commerçants ou ouvriers agricoles. D'autres régimes spéciaux spécifiques à de grandes entreprises publiques fonctionnent sur le même principe que celui de la fonction publique (SNCF – 192 846 –, EDF-GDF – 103 540 –, RATP – 30 475 –, Banque de France...).

En 2003, une hausse globale du nombre de liquidants (nouveaux retraités) a été observée, résultant à la fois de l'arrivée à la retraite de cohortes plus nombreuses, et d'un mouvement d'anticipation de départs à la retraite en réaction à la réforme des retraites votée en août 2003. Cette augmentation est de 1,4 % pour le régime général et de 11,8 % pour la fonction publique. En revanche, la branche exploitants de la MSA voit ses liquidants diminuer de 0,5 % entre fin 2002 et fin 2003.

Les montants moyens des pensions brutes en euros constants ont subi une baisse entre fin 2002 et fin 2003 pour tous les régimes suite à des revalorisations et des variations du niveau des prix.

Les dépenses de prestations sociales étaient de 480,4 milliards d'euros en 2004, soit une augmentation de 4,3 % par rapport à l'année précédente. Elles représentent 29,2 % du PIB en 2004.

La fonction vieillesse reste la fonction sociale la plus importante dans les dépenses de sécurité sociale (36,8 % des dépenses et 10,7 % du PIB).

Les prestations de vieillesse et de survie pour l'ensemble des régimes s'élèvent à 209,2 milliards d'euros en 2004, dont la majeure partie est dépensée pour les prestations vieillesse. Ces prestations vieillesse et survie représentent 43,5 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, et 12,7 % du PIB.

À la fin du premier trimestre 2005, on recensait 873 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur la France entière, ce qui représente une augmentation de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2004. Comparée aux deux trimestres précédents (+2,5 % au 3^e trimestre 2004 et +1,9 % au dernier trimestre 2004), cette hausse est plutôt un signe de stabilisation du nombre de bénéficiaires. Cela signifie que la montée en charge de l'APA touche à sa fin dans la plupart des départements français.

Parmi les bénéficiaires de l'APA, 59 % sont des personnes vivant à domicile (696 000 personnes) et 41 % sont en établissement pour personnes âgées dépendantes (177 000 personnes en EHPAD).

Les personnes modérément dépendantes (Gir 4) sont plus nombreuses parmi les personnes à domicile (54 % des bénéficiaires à domicile contre 41 % des bénéficiaires en établissement), tandis que 15 % des bénéficiaires de l'APA en établissement sont de Gir 1 (contre 3 % des personnes à domicile).

Les bénéficiaires de l'APA sont souvent très âgés : 85 % d'entre eux ont au moins 75 ans et 44 % ont 85 ans et plus. Logiquement, et compte tenu de l'espérance de vie, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Le projet d'enquête européenne SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) a été lancé en 2002 et mené conjointement par onze pays. L'objectif de ce projet est de constituer une base d'information européenne sur la santé et le vieillissement grâce à des interviews en face à face, à des tests cognitifs et physiques et à des questionnaires auto-administrés. L'exploitation des données et la diffusion des résultats seront mises à disposition à partir de 2006.

Faits marquants en Picardie

Le nord et le sud de la région s'opposent assez nettement pour ces données relatives aux personnes âgées. Le nord de la région se caractérise par des parts plus importantes de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus, d'allocations supplémentaires et de pensions de réversion. Les montants moyens des pensions vieillesse sont nettement plus importants dans l'Oise et le sud de l'Aisne que dans le nord de la région. L'opposition est également très nette pour l'APA à domicile. Seule l'aide ménagère présente une répartition géographique plus nuancée. À noter que le nombre de bénéficiaires de l'APA a connu une croissance forte entre 2003 et 2004 et que la tendance est inverse pour les bénéficiaires de l'aide ménagère, ces deux phénomènes étant certainement liés.

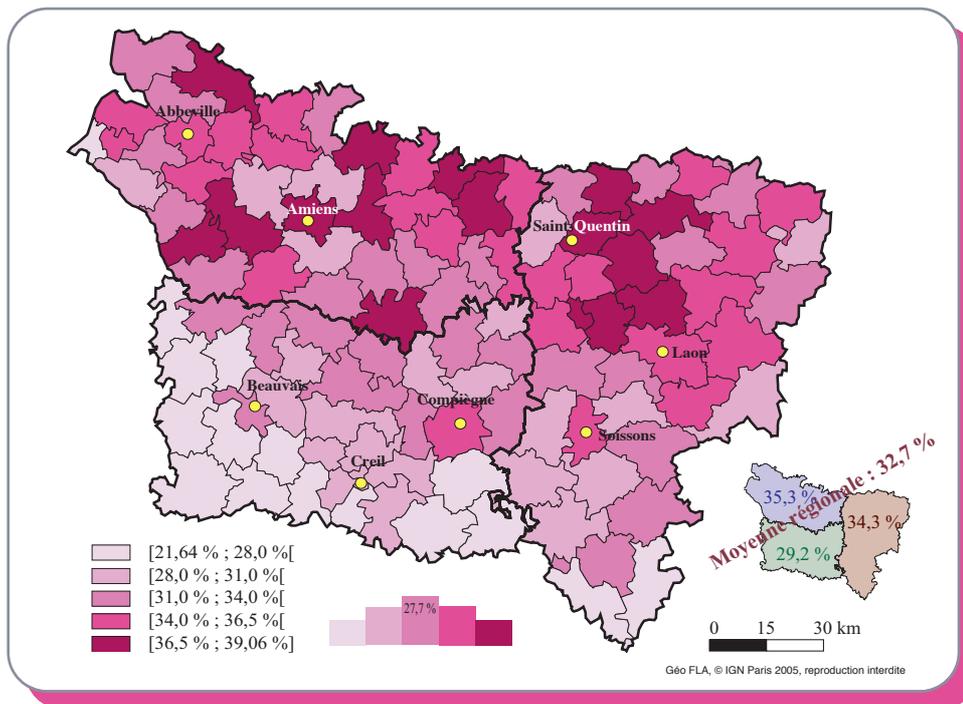
Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus

Cette carte du pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus nous offre une opposition nord-sud assez nette. La Somme présente le pourcentage moyen le plus important avec 35,3 %. L'Aisne présente également un pourcentage moyen important avec 34,3 % et ce pourcentage s'élève même à 36,0 % si l'on ne considère que le nord du département à savoir les cantons situés au

nord d'un axe Chauny-Laon. Dans l'Oise, les pourcentages sont nettement plus faibles avec une moyenne de 29,2 % sur l'ensemble du département.

Ce sont donc logiquement des cantons du nord de l'Aisne et de la Somme qui se partagent les valeurs les plus importantes au niveau cantonal. Peuvent être cités, pour le nord de l'Aisne, les cantons de Tergnier (39,1 %), Guise

Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus au 31 décembre 2003 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)



Sources : CRAM, MSA

Min : **Chaumont-en-Vexin**

Max : **Tergnier**

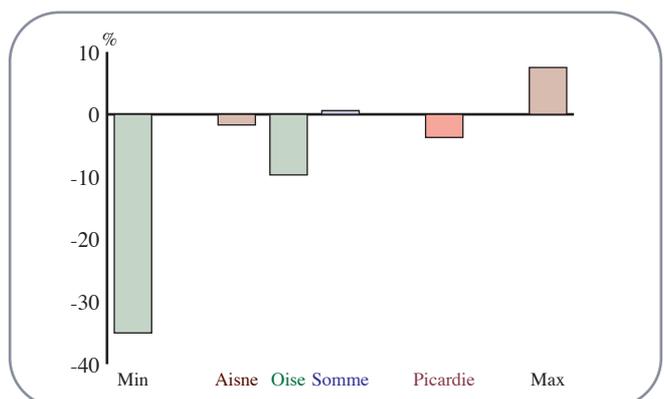
(38,5 %), La Fère (38,3 %), Ribemont (37,8 %) et Bohain-en-Vermandois (37,5 %). Pour la Somme, on remarque les cantons d'Amiens (38,3 %), Molliens-Dreuil (38,1 %), Acheux-en-Amiénois (37,4 %) et Montdidier (37,4 %). Dans l'Oise, le canton présentant le pourcentage le plus élevé est Compiègne avec 34,5 %.

Si l'on s'attarde à présent sur les cantons possédant les pourcentages les plus faibles, on constate que les cantons de l'Oise sont très présents. Neuf des dix plus faibles valeurs de la région reviennent à des cantons de l'Oise avec parmi ceux-ci, Chaumont-en-Vexin (21,6 %), Chantilly (22,9 %), Betz (23,7 %), Noailles (23,8 %) et Neuilly-en-Thelle (24,5 %). Les cantons de l'Aisne et de la Somme descendant sous les 30 % sont rares. Ils sont au nombre de cinq dans l'Aisne et sont situés dans le sud du département. Il s'agit des cantons de Condé-en-Brie (27,0 %), Charly (27,4 %), Vailly-sur-Aisne (28,9 %), Oulchy-le-Château (29,2 %) et Neufchâtel-sur-Aisne (29,6 %). On en dénombre uniquement deux dans la Somme avec Ault (26,2 %) et Boves (29,8 %).

Entre 2002 et 2003, le nombre de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus a chuté en moyenne de 3,7 % sur l'ensemble de la région. Cette baisse a concerné essentiellement l'Oise avec -9,7 %, plus modeste dans l'Aisne avec -1,7 %. En revanche, la Somme a connu une légère hausse de 0,6 %. Au niveau cantonal, la

hausse la plus importante revient au canton d'Aubenton avec 7,5 %, soit 15 pensions supplémentaires, alors que la baisse la plus marquée concerne le canton de Chaumont-en-Vexin avec -35,0 %, soit 323 pensions en moins.

Évolution du nombre de pensions vieillesse versées chez les 75 ans et plus entre 2002 et 2003



Sources : CRAM, MSA

Min : **Chaumont-en-Vexin**

Max : **Aubenton**

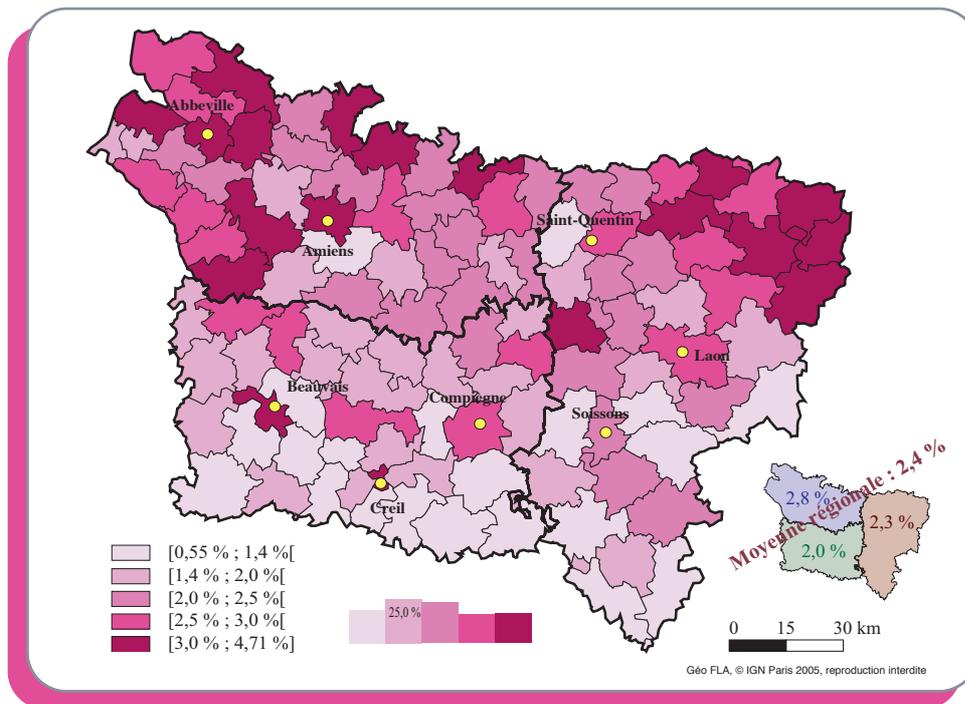
Allocations supplémentaires versées

Pour cette carte du pourcentage d'allocations supplémentaires, on observe une nouvelle fois une opposition entre le nord et le sud de la région avec deux zones où les pourcentages sont particulièrement élevés : la Thiérache ainsi que l'extrême ouest du département de la Somme.

Dans ce descriptif, le canton de Creil - Nogent-sur-Oise fait

exception puisqu'il possède le pourcentage le plus important de la région, avec 4,7 %, malgré sa situation dans le sud de la région. Les cantons de la Somme sont cependant bien présents parmi les plus forts pourcentages avec notamment Ailly-le-Haut-Clocher (4,1 %), Crécy-en-Ponthieu (4,1 %), Acheux-en-Amiénois (4,1 %) et Amiens (3,8 %). Le nord de l'Aisne, et plus particulièrement la

Pourcentage d'allocations supplémentaires versées au 31 décembre 2003 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)



Min : Condé-en-Brie

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Sources : CRAM, MSA

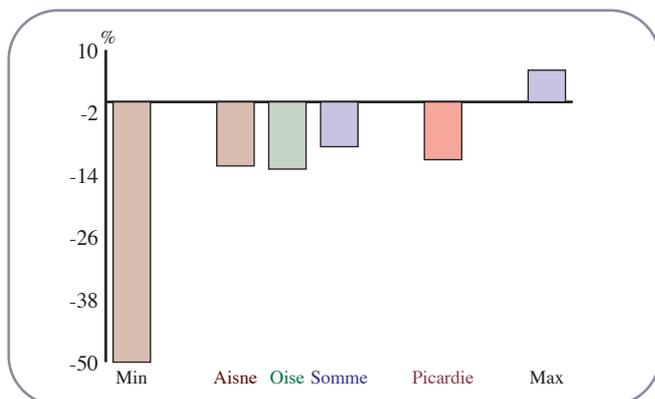
Thiérache, est représenté par les cantons d'Aubenton (4,2 %), Hirson (3,7 %), Le Nouvion-en-Thiérache (3,7 %) et Guise (3,6 %). À noter que le canton de Beauvais présente également un pourcentage élevé comparativement aux cantons qui l'entourent avec 3,1 %.

L'Aisne et l'Oise se partagent les valeurs les plus faibles. On remarque plusieurs cantons du sud de l'Aisne comme Condé-en-Brie (0,6 %), Neufchâtel-sur-Aisne (0,9 %),

Charly (1,0 %) et Neuilly-Saint-Front (1,1 %). On peut noter que le canton de Vermand (0,8 %), situé dans le nord de ce département, va à l'encontre de l'opposition nord-sud classiquement observée. Pour l'Oise, peuvent être cités les cantons de Noailles (0,8 %), Chaumont-en-Vexin (0,9 %), Estrées-Saint-Denis (0,9 %), Neuilly-en-Thelle (1,0 %) et Nivillers (1,0 %). Pour la Somme, le pourcentage le plus faible revient au canton de Boves avec 1,2 %.

Sur la période 2002-2003, le nombre d'allocations supplémentaires a nettement chuté de 11,1 % sur l'ensemble de la région. Cette chute a concerné les trois départements picards avec -12,3 % pour l'Aisne, -12,9 % pour l'Oise et -8,6 % pour la Somme mais également la quasi-totalité des cantons puisque seuls deux cantons ont connu une hausse du nombre d'allocations supplémentaires : Bray-sur-Somme avec une hausse de 6,1 % (2 allocations en plus) et Conty avec 3,3 % (1 allocation en plus). La baisse la plus importante au niveau cantonal revient au canton de Condé-en-Brie avec -50,0 % soit 10 allocations en moins.

Évolution du nombre d'allocations supplémentaires versées entre 2002 et 2003



Sources : CRAM, MSA

Max : Bray-sur-Somme

Min : Condé-en-Brie

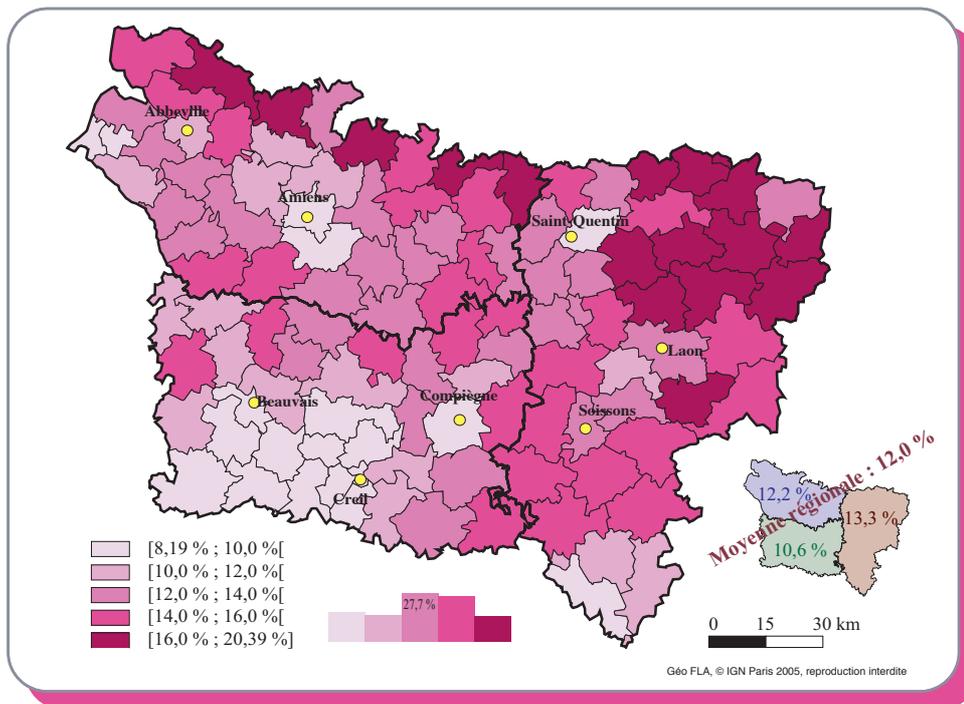
Pensions de réversion versées

Sur cette carte du pourcentage de pensions de réversion, on distingue l'Aisne, avec une moyenne départementale de 13,3 %, qui possède des pourcentages importants, particulièrement dans le nord-est du département. La Somme semble en situation intermédiaire avec une moyenne de 12,2 % et des pourcentages élevés le long de sa frontière avec le département du Pas-de-Calais. Enfin,

l'Oise se détache avec des pourcentages généralement faibles et une moyenne départementale assez basse avec 10,6 %.

Au niveau cantonal, on retrouve logiquement une majorité de cantons de l'Aisne parmi les valeurs les plus fortes. Le canton de Crécy-sur-Serre possède le pourcentage le plus élevé de la région avec 20,4 % devant Rozoy-sur-Serre

**Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2003
(par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)**



Sources : CRAM, MSA

Min : Noailles Max : Crécy-sur-Serre

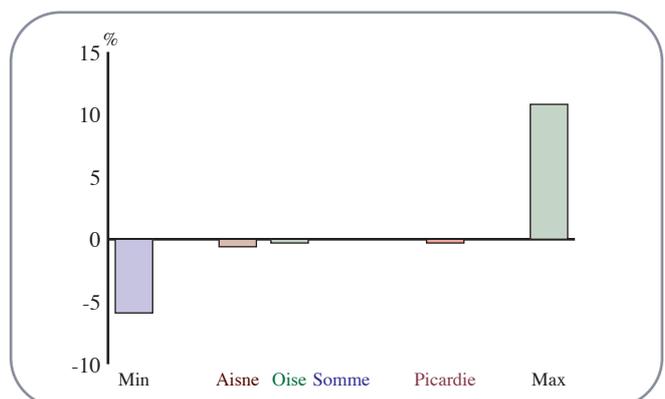
(19,5 %), La Capelle (18,1 %), Ribemont (17,9 %), Aubenton (17,5 %) et Wassigny (16,9 %). Quelques cantons de la Somme présentent également des pourcentages de pensions de réversion élevés et ont tous la particularité d'être limitrophes du Pas-de-Calais. Il s'agit des cantons de Roisel (18,5 %), Combles (18,0 %), Bernaville (17,6 %), Crécy-en-Ponthieu (16,9 %) et Acheux-en-Amiénois (16,6 %). Pour l'Oise, le pourcentage le plus important revient au canton de Guiscard (15,4 %).

Parmi les faibles pourcentages, l'Oise est très présente avec les six plus faibles valeurs de la région qui sont à mettre à l'actif de Noailles (8,2 %), Neuilly-en-Thelle (8,4 %), Liancourt (8,4 %), Chantilly (8,6 %), Beauvais (8,6 %) et Creil - Nogent-sur-Oise (8,7 %). Quatre cantons de la Somme descendent sous la barre des 10 % avec Boves (8,8 %), Ault (8,9 %), Amiens (9,1 %) et Friville-Escarbotin (9,2 %). Seuls deux cantons de l'Aisne sont dans ce cas de figure avec Saint-Quentin (9,2 %) et Charly (9,5 %).

Le nombre de pensions de réversion n'a que très peu évolué entre 2002 et 2003 avec une très légère baisse de 0,3 % sur l'ensemble de la région. Même au niveau cantonal, les évolutions sont très modérées puisque la hausse la plus importante revient au canton de Nanteuil-le-Haudouin avec 10,8 %, soit 31 pensions de réversion

supplémentaires et la baisse la plus forte est à mettre à l'actif d'Ailly-sur-Noye avec -5,9 %, soit 11 pensions de réversion en moins.

Évolution du nombre de pensions de réversion versées entre 2002 et 2003



Sources : CRAM, MSA

Min : Ailly-sur-Noye

Max : Nanteuil-le-Haudouin

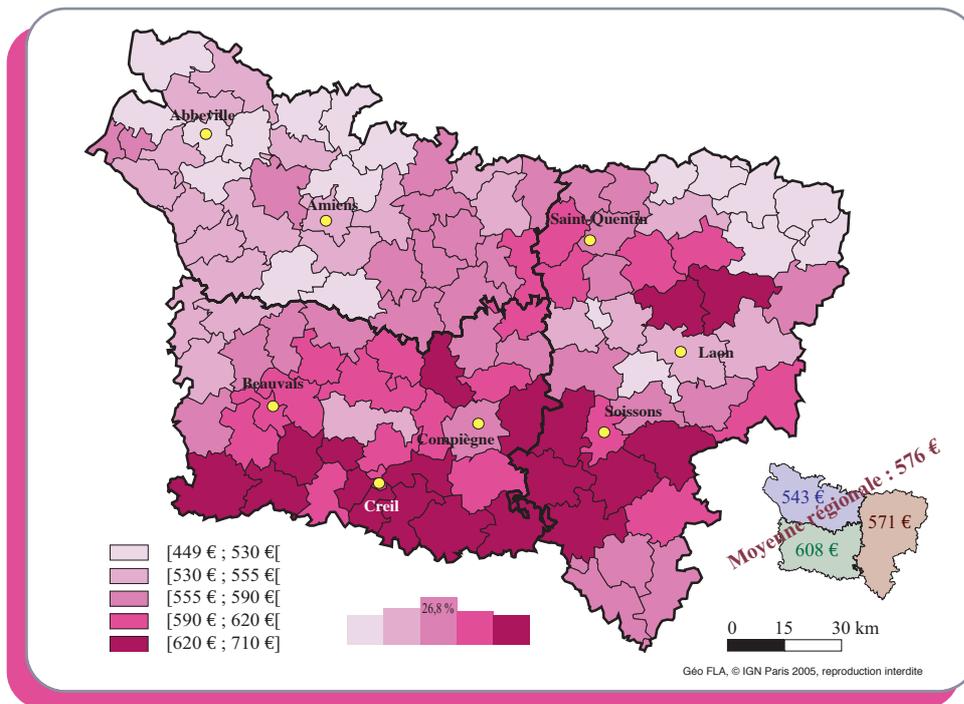
Montants moyens des pensions vieillesse versées

La carte du montant moyen des pensions vieillesse versées nous offre une opposition nord-sud assez nette. La Somme possède le montant moyen le plus faible des trois départements picards avec 543 €. L'Aisne, avec 571 €, se trouve en deuxième position avec des montants plus faibles au nord qu'au sud même s'il existe des exceptions. Ainsi, si l'on prend en compte les cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un montant moyen de

553 € contre 599 € pour ceux situés au sud de cet axe. Enfin, le département de l'Oise possède le montant moyen le plus élevé avec 608 €.

Les cantons du nord de l'Aisne et de la Somme se partagent donc les montants moyens les plus faibles. Les cinq plus faibles montants de la région reviennent à des cantons du nord de l'Aisne : Tergnier (449 €), Aubenton (471 €), Hirson (477 €),

Montant moyen des pensions vieillesse versées pour le mois de décembre 2003



Min : Tergnier Max : Vic-sur-Aisne

Sources : CRAM, MSA

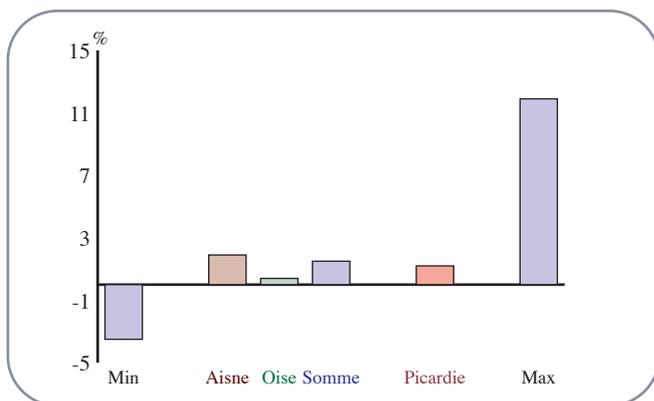
Vervins (489 €) et La Capelle (489 €). La Somme est représentée par les cantons d'Acheux-en-Amiénois (496 €) et Doullens (503 €). Le canton de Clermont possède le montant moyen le plus faible du département de l'Oise avec 532 €.

En revanche, les cantons de l'Oise sont très présents parmi les plus fortes valeurs en compagnie de plusieurs cantons de l'Aisne. Ainsi, pour l'Oise, peuvent être cités les cantons de Chantilly (676 €), Nanteuil-le-Haudouin (674 €) et Chaumont-en-Vexin

(662 €). L'Aisne possède les deux seuls cantons de la région qui dépassent la barre des 700 € avec Vic-sur-Aisne (710 €) et Oulchy-le-Château (700 €). Dans la Somme, aucun canton ne possède un montant moyen supérieur à 600 € et le montant maximal du département est à mettre à l'actif du canton de Ham avec 592 €.

Entre 2002 et 2003, les montants moyens ont légèrement augmenté de 1,2 % sur l'ensemble de la région. Seuls vingt cantons picards présentent une baisse de leur montant moyen entre 2002 et 2003. La plus importante est à mettre à l'actif du canton de Villers-Bocage avec -3,5 % soit un passage de 539 € en 2002 à 520 € en 2003. Pour la hausse la plus forte, on remarque le canton d'Ailly-sur-Noye dans la Somme avec 11,9 % et un montant moyen qui est passé de 467 € en 2002 à 523 € en 2003.

Évolution du montant moyen des pensions vieillesse versées entre décembre 2002 et 2003



Sources : CRAM, MSA

Min : Villers-Bocage

Max : Ailly-sur-Noye

Attention : sur la carte ci-dessus, il s'agit de montants moyens de pensions vieillesse versées en décembre 2003. Une même personne peut cumuler plusieurs pensions vieillesse, ce qui n'est pas additionné ici. Par ailleurs, pour le régime agricole, cela ne concerne que les salariés. Enfin, concernant les évolutions du montant moyen des pensions vieillesse versées, celles-ci n'intègrent pas l'inflation.

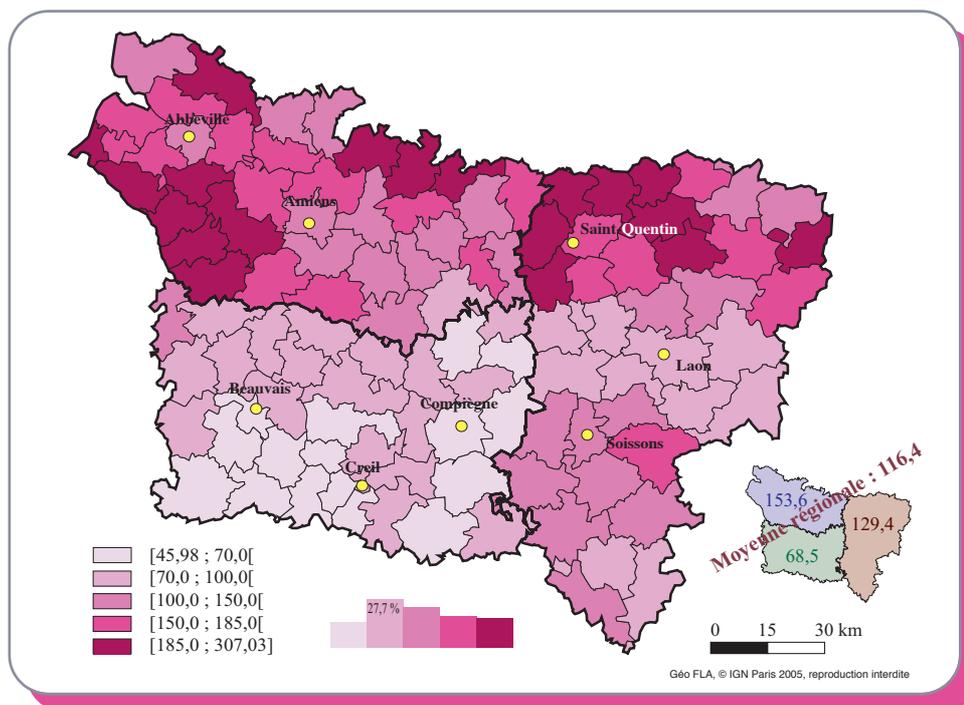
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, l'opposition est très nette entre le nord et le sud de la région. La Somme et le nord de l'Aisne présentent des valeurs nettement plus importantes que l'Oise et le sud de l'Aisne.

Ainsi, les dix-sept taux les plus faibles de la région

concernent des cantons de l'Oise. Parmi ceux-ci, peuvent être cités les cantons d'Attichy (46,0), Noyon (47,6), Chaumont-en-Vexin (49,4), Compiègne (54,0) et Clermont (57,5). Quelques cantons du sud de l'Aisne présentent également des taux faibles comme La Fère (72,6), Neufchâtel-sur-Aisne (73,2), Laon (78,4) et Coucy-le-

Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, INSEE, ORS

Min : **Attichy**

Max : **Hornoy-le-Bourg**

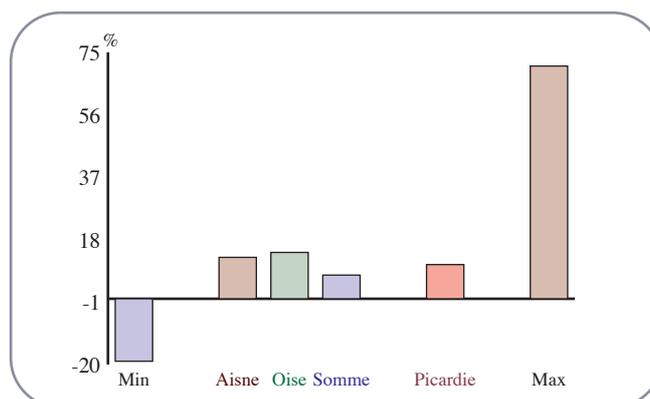
Château-Auffrique (81,8). Dans la Somme, un seul canton descend sous la barre des 100 bénéficiaires de l'APA à domicile pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Il s'agit du canton de Roye avec 95,1.

En revanche, la Somme est nettement plus représentée parmi les plus forts taux. On remarque les cantons d'Hornoy-le-Bourg (307,0), Molliens-Dreuil (263,2), Oisemont (242,0), Poix-de-Picardie (240,4) et Hallencourt (235,9). Le nord de l'Aisne est également représenté par les cantons de Sains-Richaumont (264,3), Wassigny (246,1), Bohain-en-Vermandois (220,5), Aubenton (214,3) et Le Catelet (199,0). Alors qu'un seul canton de la Somme descend sous la barre des 100 pour 1 000, il est intéressant de constater que, pour l'Oise, un seul canton est supérieur à cette limite avec 104,0 pour le canton de Formerie.

Entre 2003 et 2004, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile s'est accru de 10,4 % sur l'ensemble de la région. Cette hausse se répartit de la manière suivante entre les trois départements picards : 12,6 % pour l'Aisne, 14,1 % pour l'Oise et 7,2 % pour la Somme. Seuls dix-neuf cantons ont connu une baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile sur cette période, la plus importante revient au canton de Bernaville avec -19,0 %, soit 15 bénéficiaires en moins.

La hausse la plus importante concerne le canton de Craonne dans l'Aisne avec 70,8 %, soit 17 bénéficiaires supplémentaires.

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile entre décembre 2003 et 2004



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80

Min : **Bernaville**

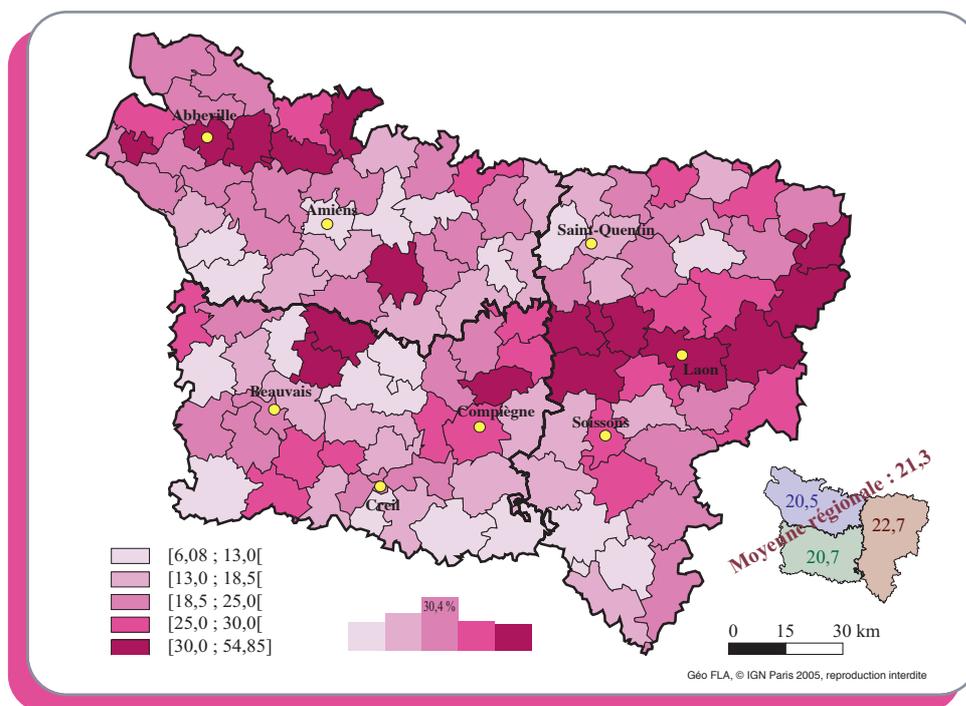
Max : **Craonne**

Bénéficiaires de l'aide ménagère

La carte des bénéficiaires de l'aide ménagère ne fait pas ressortir de zones bien distinctes avec des taux homogènes. L'Aisne présente un taux légèrement supérieur à ceux de ces deux homologues picards avec 22,7 bénéficiaires de l'aide ménagère pour 1 000 habitants de 65 ans et plus contre 20,7 pour l'Oise et 20,5 pour la Somme. Les trois départements picards sont représentés parmi les

valeurs les plus élevées au niveau cantonal. Pour la Somme, on remarque les cantons de Friville-Escarbotin (54,8), Abbeville (49,8), Doullens (36,4) et Moreuil (33,2). L'Aisne est représentée par les cantons de Tergnier (46,0), Rozoy-sur-Serre (35,4), Chauny (34,1) et Aubenton (33,6). Enfin, pour l'Oise, peuvent être cités les cantons de Breteuil (36,6), Ribécourt-Dreslincourt (31,7) et Froissy (30,2).

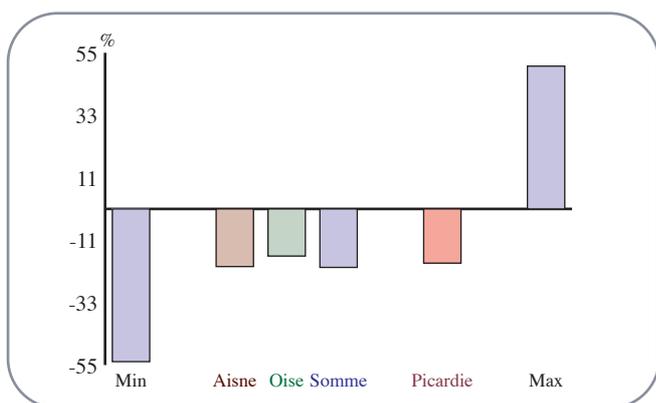
Nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de 65 ans et plus)



Min : Neuilly-Saint-Front Max : Friville-Escarbotin Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, CRAM, INSEE, ORS

De la même manière, parmi les taux les plus faibles, on retrouve des cantons des trois départements picards. Pour l'Aisne, ce sont les cantons de Neuilly-Saint-Front (6,1), Vermand (6,9) et Château-Thierry (7,9) qui possèdent les taux les plus bas. Dans la Somme, se distinguent les cantons de Bray-sur-Somme (7,4), Amiens (8,6), Hornoy-le-Bourg (9,2) et Poix-de-Picardie (9,6). Enfin, dans l'Oise, seul le canton de Chaumont-en-Vexin descend sous la barre des 10 pour 1 000 avec 7,7 bénéficiaires de l'aide ménagère pour 1 000 habitants

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère entre décembre 2003 et 2004



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, CRAM
Min : Amiens (ville et cantons) Max : Abbeville (ville et cantons)

de 65 ans et plus.

Entre 2002 et 2003, le nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère a chuté de 19,1 %. Cette baisse a été marquée dans les trois départements picards avec -20,3 % dans l'Aisne, -16,6 % dans l'Oise et -20,6 % dans la Somme. Au niveau cantonal, la baisse la plus importante est observée dans le canton d'Amiens avec -53,8 %, soit 199 bénéficiaires en moins. Pour la hausse la plus nette, c'est le canton d'Abbeville avec 50,3 %, soit 84 bénéficiaires supplémentaires.

Peuvent bénéficier de l'aide ménagère les personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'invalidité au travail) et celles dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour accomplir les travaux domestiques de première nécessité.

Il est possible de bénéficier de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale en cas de ressources annuelles inférieures au plafond départemental d'aide sociale. Dans le cas contraire, une démarche doit être faite auprès des caisses de retraite.

La participation financière est déterminée en fonction de la situation familiale et des ressources.

Autour des soins

En 2004, les dépenses courantes de santé de la France entière s'élevaient à 183,4 milliards d'euros, soit en moyenne 2 951 euros par habitant et 11,1 % du PIB (comme en 2003). Parmi ces dépenses, les consommations de soins et de biens médicaux représentent la plus importante part : 144,8 milliards d'euros, soit 2 328 euros par habitant et 8,8 % du PIB (8,7 % en 2003). Les consommations de soins et de biens médicaux ont augmenté de 5,1 % en valeur et de 3,4 % en volume par rapport à 2003.

Cette croissance en volume (+3,4 %) est le fait, dans l'ordre, des dépenses de médicaments, de soins ambulatoires et de soins hospitaliers. Leur contribution réunie représente 3,0 des 3,4 points de croissance.

Les dépenses en soins hospitaliers sont de l'ordre de 64,3 milliards d'euros en 2004 et représentent 44 % des consommations de soins et biens médicaux (+4,8 % en valeur). Si l'on ajoute aux soins hospitaliers, les soins ambulatoires (39,6 milliards d'euros, +4,4 % en valeur) et les médicaments (30,3 milliards d'euros, +5,7 % en valeur), les dépenses réunies forment 92,4 % des dépenses de soins et biens médicaux en 2004.

D'après le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS), les ventes de médicaments remboursables s'élèvent à 16,8 milliards d'euros en 2004 (+6,0 % par rapport à l'année précédente). Parmi les 344 classes thérapeutiques, dix ont contribué pour 4,2 points à la croissance des ventes de médicaments remboursables. Elles sont utilisées dans le traitement des maladies cardio-vasculaires, des pathologies œsophagiennes, de l'asthme, des maladies sanguines et infectieuses, et de certaines maladies osseuses.

Les médicaments remboursés à 65 % sont à l'origine de 70 % des ventes de médicaments en 2004. Les génériques continuent quant à eux de progresser parmi les ventes, même si pour le moment ils représentent 7 % du total des ventes.

Au 1^{er} janvier 2004, selon le fichier ADELI, on comptait 203 487 médecins en France métropolitaine (libéraux, mixtes et salariés), soit une densité de 343 médecins pour 100 000 habitants. Parmi eux, on recense 99 646 médecins généralistes et 103 841 spécialistes. Ce qui représente 168 généralistes et 175 spécialistes pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2004.

L'accès aux soins aux plus défavorisés compte, au 31 décembre 2003 dans la France entière, 1,5 million de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU) de base, 4,65 millions de bénéficiaires de la CMU complémentaire et 170 000 personnes dépendantes de l'Aide médicale de l'État (AME).

Les bénéficiaires de la CMU de base représentent 16 % de la population des DOM (contre 2% de la population métropolitaine). Cette proportion est encore plus forte lorsque l'on considère les bénéficiaires de la CMU complémentaire (35 % de la population des DOM contre 6,8 % de la population métropolitaine).

La CMU de base gagne 140 000 nouveaux bénéficiaires sur la France entière en 2004, tandis que la CMU complémentaire en gagne 160 000 sur le premier semestre et reste stable au second semestre (hausse dans les DOM et légère baisse en métropole). L'AME voit ses effectifs croître de 12 % au 31 décembre 2003 par rapport au semestre précédent.

Le programme national de dépistage systématique du cancer du sein a été mis en place par la direction générale de la santé (DGS) en 1994. En 1996, vingt départements participaient au programme, et depuis le 1^{er} janvier 2004, tous les départements du territoire y contribuent.

Les modalités du dépistage systématique prévoient la réalisation d'une mammographie tous les deux ans pour les femmes âgées de 50 à 74 ans. Le dépistage systématique n'est pas recommandé aux femmes ayant un cancer du sein ou ayant des antécédents familiaux. Pour elles, il existe un mode de dépistage et un suivi particuliers.

D'après le Réseau français des registres des cancers (Francim), près d'une Française sur dix risque d'être atteinte d'un cancer du sein lors de son existence. Trois nouveaux cas dépistés sur quatre le sont pour des femmes de plus de 50 ans.

Le cancer du sein constitue la première cause de mortalité par cancer chez les femmes. En 2000, 10 900 décès lui sont imputés, soit 19 % des décès féminins par cancer. Sur dix décès par cancer du sein, quatre sont parvenus avant 65 ans.

En 2002, quelque 50 000 admissions en affection de longue durée (ALD) sont dues à ce cancer en France.

Faits marquants en Picardie

Le pourcentage de consommateurs dans la population est important dans le nord-ouest de l'Oise, le Santerre-Somme et le Vimeu. L'analyse des dépenses de santé offre une opposition nord-sud très nette au sein de la région avec des dépenses plus élevées au nord qu'au sud. Ceci est vrai pour les consultations et visites de généralistes, les dépenses de médicaments et de chirurgie ainsi que les dépenses de transport. Échappent à cette règle les dépenses de consultations de spécialistes et d'actes dentaires certainement en grande partie à cause de la répartition géographique de ces professionnels de santé qui est hétérogène sur le territoire picard. Sur les cartes de densité, on observe effectivement que les densités de spécialistes, de dentistes et, dans une moindre mesure, de généralistes sont plus importantes dans les cantons comprenant les principales villes de Picardie. Les cartes relatives à la CMU montrent également des taux plus élevés dans les zones urbaines de la région avec des taux également importants dans la Somme pour la CMU de base et plutôt dans le nord de l'Aisne pour la CMU complémentaire. La carte présentant la part des femmes de 50 à 74 ans dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein montre des différences sensibles entre les cantons d'un même département. Elle est aussi le reflet de l'ancienneté de la mise en place de ce dépistage au sein de chaque département.

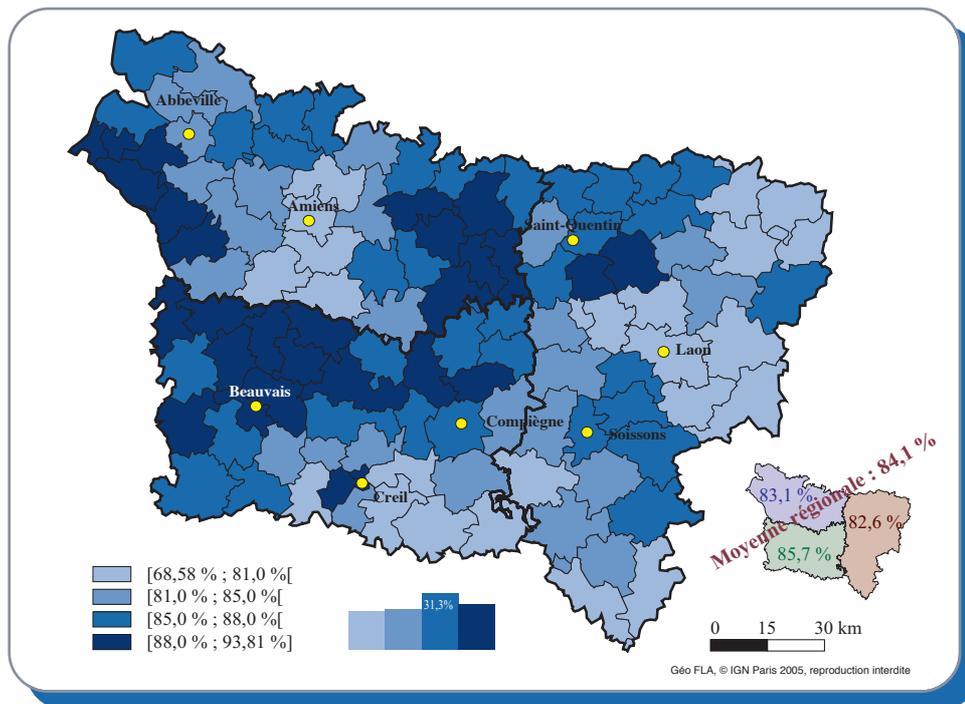
Consommateurs de soins

En Picardie, le pourcentage de consommateurs dans la population était de 84,1% en 2003. C'est dans l'Oise que ce pourcentage est le plus important avec 85,7 % devant la Somme (83,1 %) et l'Aisne (82,6 %). À l'observation de la carte, on remarque quelques zones infra-départementales où les pourcentages sont plus élevés comme le nord-ouest du département de l'Oise, le Santerre-Somme et le Vimeu. En

revanche, des taux plus faibles sont concentrés à proximité de la capitale picarde, dans le sud-est de l'Oise ainsi qu'au nord-est de l'Aisne.

À l'échelon cantonal, ce sont des cantons de l'Oise et de la Somme qui se partagent les pourcentages les plus élevés. Ainsi, pour l'Oise, peuvent être cités les cantons de Marseille-en-Beauvaisis (93,8 %), Formerie (92,0 %),

Pourcentage de consommateurs dans la population en 2003 - hors sections mutualistes -



Sources : CPAM, MSA, CMR, INSEE, ORS Min : Boves Max : Marseille-en-Beauvaisis

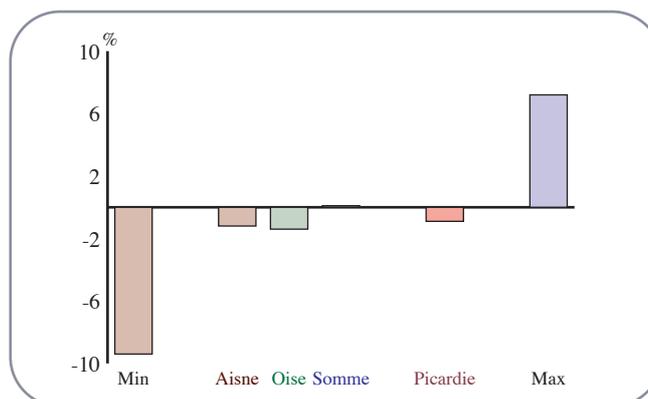
Beauvais (92,0 %) et Nivillers (91,9 %). Dans la Somme, les valeurs les plus fortes concernent Nesle (93,8 %) et Péronne (93,2 %) dans le Santerre ainsi que Oisemont (91,8 %) et Friville-Escarbotin (91,2 %) dans le Vimeu. Dans l'Aisne, les pourcentages élevés sont moins présents et la valeur maximale revient au canton de Ribemont avec 89,6 %.

Pour les pourcentages les plus faibles, la Somme est représentée par plusieurs cantons situés à proximité d'Amiens avec Boves (68,6 %), Conty (77,1 %), Amiens (77,9 %) et Villers-Bocage (78,1 %). Dans l'Aisne, on remarque des cantons de la moitié nord du département comme Ternier (73,2 %), Sissonne (76,1 %), Aubenton (76,6 %) et Laon (77,2 %) alors que dans l'Oise, peuvent être cités les cantons de Neuilly-en-Thelle (72,3 %) et Senlis (77,1 %).

Entre 2002 et 2003, le nombre de consommateurs a chuté de 0,9 % en Picardie. La tendance n'a pas été la même dans les trois départements picards puisque la Somme a connu une légère augmentation de 0,1 % alors que l'Aisne et l'Oise ont subi des baisses de respectivement -1,2 % et -1,4 %.

Au niveau cantonal, la baisse la plus importante concerne le canton de Moy-de-l'Aisne avec -9,4 %, soit 704 consommateurs en moins. La hausse la plus forte concerne le canton de Poix-de-Picardie avec 7,2 %, soit 407 assurés supplémentaires.

Évolution du nombre de consommateurs de soins entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR
Min : Moy-de-l'Aisne

Max : Poix-de-Picardie

Dépenses moyennes remboursables par consommant

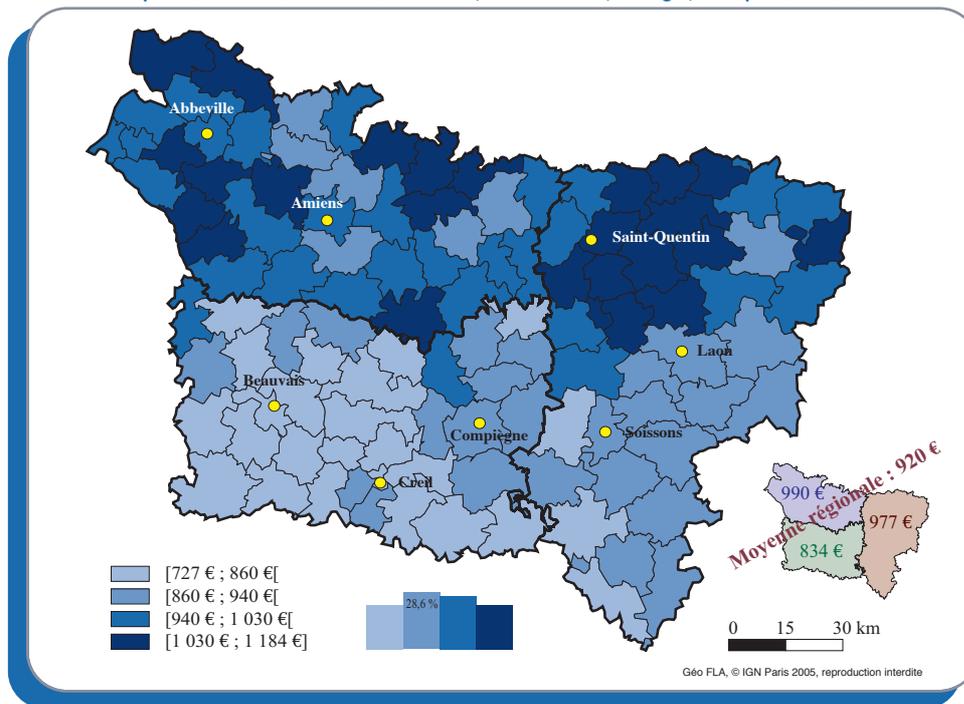
Sur cette carte du montant moyen des dépenses remboursables par consommant, on observe une très nette opposition entre le nord et le sud de la région. La Somme et le nord de l'Aisne présentent des montants moyens nettement plus élevés que l'Oise et le sud de l'Aisne. Ainsi, le montant moyen du département de la Somme est de 990 € et pour les cantons situés au nord d'un axe Chauny

Laon, la moyenne est de 1 036 €. À l'opposé, le sud de l'Aisne présente un montant moyen de 883 € et le département de l'Oise descend à 834 €.

Au niveau cantonal, on retrouve logiquement parmi les valeurs les plus élevées des cantons du nord de l'Aisne et de la Somme. Ainsi, peuvent être cités les cantons de Wassigny (1 184 €), Bohain-en-Vermandois (1 172 €),

Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2003

Consultations généralistes et spécialistes, visites généralistes, radios, actes en K et KC, actes infirmiers, kinésithérapeutes et autres auxiliaires médicaux, médicaments, biologie, transports et actes dentaires



Min : **Chaumont-en-Vexin**

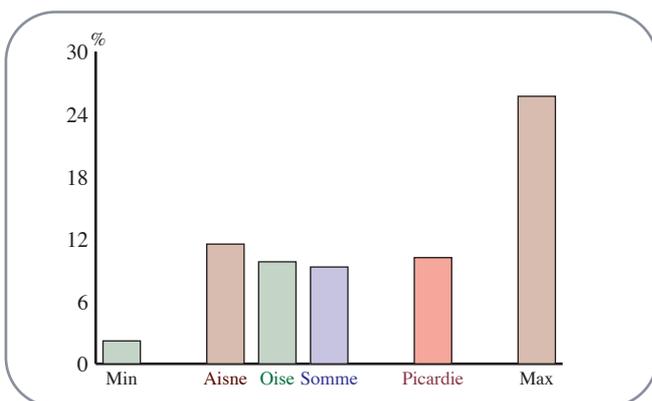
Max : **Wassigny**

Sources : CPAM, MSA, CMR

Ribemont (1 144 €) et Guise (1 143 €) pour le nord de l'Aisne ainsi que Crécy-en-Ponthieu (1 149 €), Rue (1 123 €), Acheux-en-Amiénois (1 123 €) et Hornoy-le-Bourg (1 113 €) pour la Somme. Aucun canton de l'Oise ne présente de montant moyen supérieur à 1 000 € et le montant maximum pour ce département est à mettre à l'actif du canton de Ressons-sur-Matz (969 €).

En revanche, pour les montants les plus faibles, les cantons de l'Oise sont omniprésents. Neuf des dix plus faibles valeurs de la région concernent des cantons de ce département. Parmi ceux-ci, citons les cantons de Chaumont-en-Vexin (727 €), Nanteuil-le-Haudouin (727 €), Auneuil (732 €) et Le Coudray-Saint-Germer (741 €). Le sud de l'Aisne est représenté par les cantons de Vic-sur-Aisne (735 €), Neuilly-Saint-Front (813 €) et Charly (837 €). Le montant le plus faible pour la Somme revient au canton de Villers-Bocage avec 891 €.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : **Saint-Just-en-Chaussée**

Max : **Oulchy-le-Château**

Entre 2002 et 2003, les montants moyens des dépenses remboursables par consommant se sont très nettement accrus de 10,2 %, ceci s'expliquant, en partie, par une revalorisation des tarifs. Cette croissance a concerné les trois départements avec 11,5 % pour l'Aisne, 9,8 % pour l'Oise et 9,3 % pour la Somme. Il est intéressant de constater également qu'aucun canton picard n'a connu de baisse sur cette période. La hausse la plus faible revient au canton de Saint-Just-en-Chaussée, dans l'Oise, avec 2,2 % alors que la hausse la plus importante est à mettre à l'actif du canton d'Oulchy-le-Château, dans l'Aisne, avec 25,7 %.

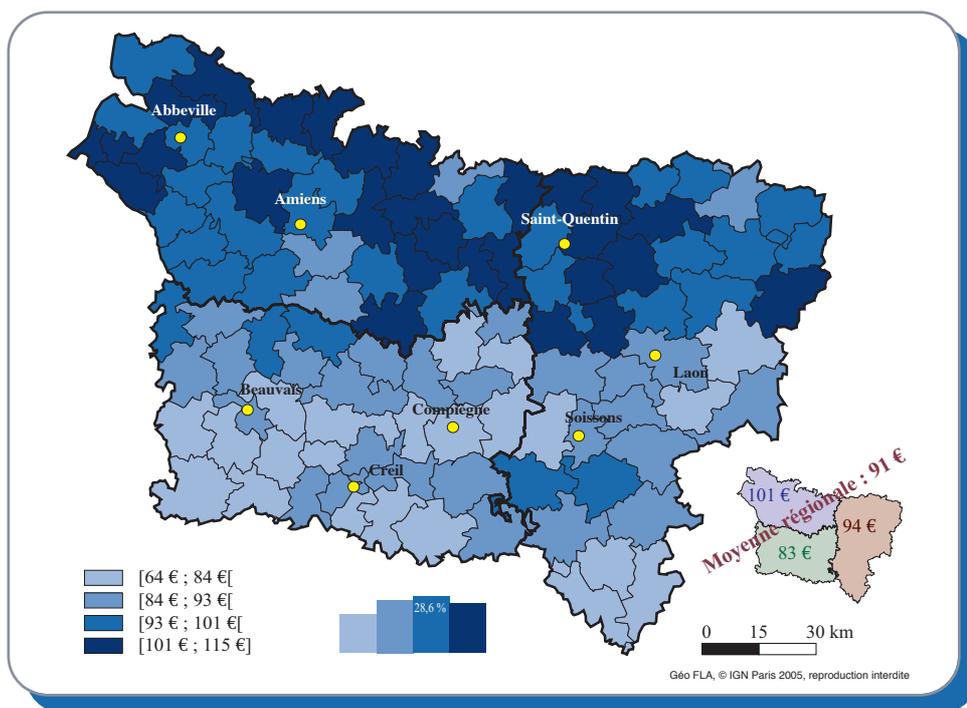
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables

Pour les montants moyens des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant, la répartition géographique est très proche de celle du total des dépenses avec une nette opposition nord-sud et des dépenses beaucoup plus élevées au nord qu'au sud. Le montant moyen pour le département de la Somme est de 101 €. Celui de l'Aisne est de 94 € mais ce département est

« scindé » en deux concernant cet indicateur. Ainsi, pour les cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un montant moyen de 100 € contre 86 € pour ceux au sud de cet axe. Enfin, le montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant est de 83 € pour l'Oise.

Les cantons de la Somme et du nord de l'Aisne se partagent

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Attichy

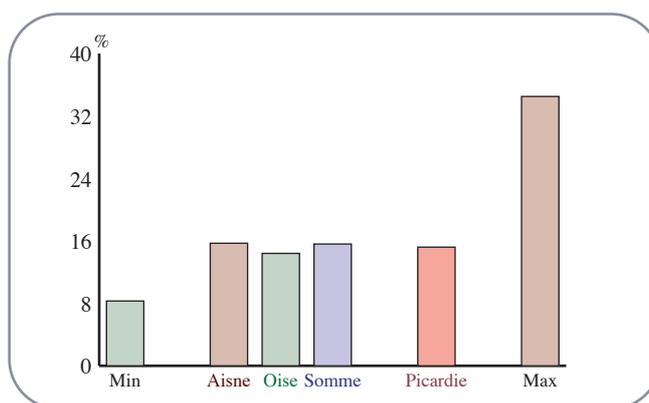
Max : Friville-Escarbotin

donc les valeurs les plus élevées. Pour la Somme, on remarque les cantons de Friville-Escarbotin (115 €), Ault (112 €), Crécy-en-Ponthieu (111 €) et Doullens (109 €). Pour le nord de l'Aisne, peuvent être cités les cantons de Guise (112 €), Moy-de-l'Aisne (109 €) et La Fère (107 €). La valeur la plus élevée pour le département de l'Oise revient à un canton limitrophe de la Somme : Breteuil (99 €).

Sans surprise, ce sont les cantons de l'Oise et, dans une moindre mesure, ceux du sud de l'Aisne qui possèdent les montants moyens les plus faibles. Ainsi, pour l'Oise, se distinguent les cantons d'Attichy (64 €), Senlis (70 €), Chaumont-en-Vexin (71 €) et Méru (73 €). Pour le sud de l'Aisne, on remarque les cantons de Charly (75 €), Condé-en-Brie (79 €) et Craonne (81 €).

Entre 2002 et 2003, la croissance a été importante, avec 15,2 % d'augmentation pour l'ensemble de la région, et essentiellement due à la revalorisation des actes des médecins généralistes durant l'année 2002. Cette hausse a été de 15,7 % dans l'Aisne, 14,4 % dans l'Oise et 15,6 % dans la Somme. Une nouvelle fois, la totalité des cantons picards a connu une croissance importante sur la période considérée. En effet, la hausse la plus faible a été de 8,3 % pour le canton de Chaumont-en-Vexin alors que la plus importante revient au canton d'Ouchy-le-Château avec 34,5 %.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Chaumont-en-Vexin

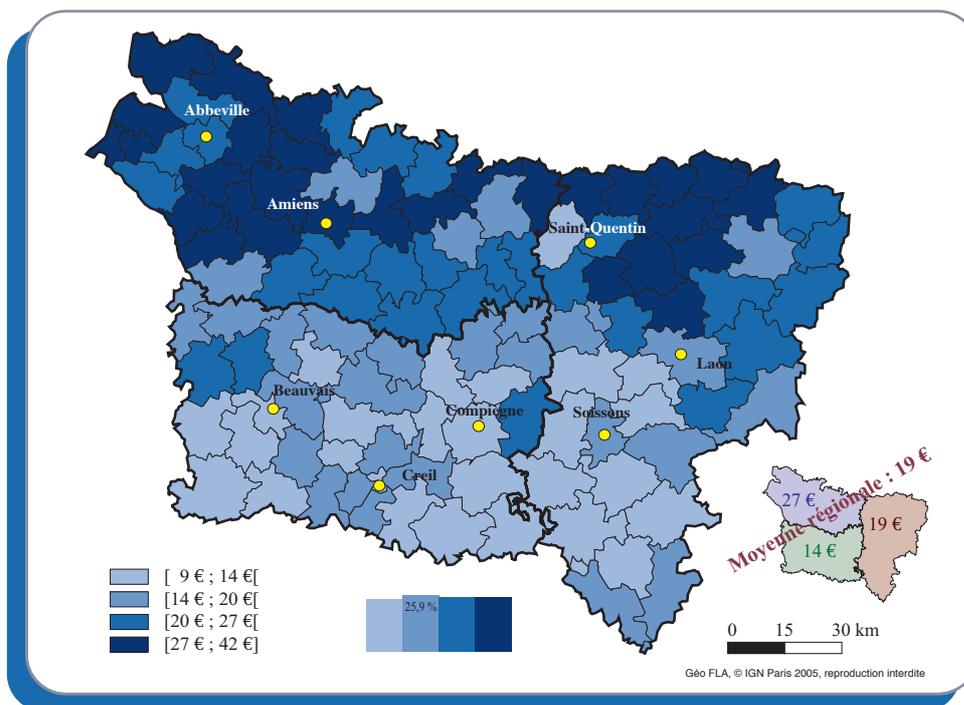
Max : Ouchy-le-Château

Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables

Les dépenses remboursables de visites de généralistes présentent la même répartition géographique que les cartes vues précédemment. Une nette opposition nord-sud se dessine avec des dépenses plus importantes dans la partie septentrionale de la région. Le montant moyen par consommant s'élève à 19 € pour l'ensemble de la région. Des différences importantes existent au niveau

départemental puisque l'Oise et la Somme s'opposent assez nettement avec respectivement 14 € et 27 €. Le montant moyen de l'Aisne est de 19 € mais cette valeur moyenne masque des différences fortes au sein du département. Ainsi, si l'on considère les cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient un montant moyen de 23 € contre 13 € pour ceux au sud de cet axe.

Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2003



Min : Auneuil Max : Crécy-en-Ponthieu

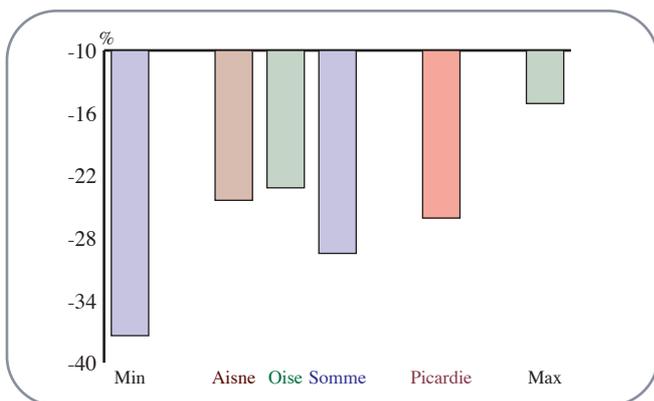
Sources : CPAM, MSA, CMR

Parmi les montants moyens les plus élevés au niveau cantonal, on retrouve donc une majorité de cantons de la Somme et du nord de l'Aisne. La Somme est représentée par les cantons de Crécy-en-Ponthieu (42 €), Comblès (37 €), Hallencourt (34 €) et Bernaville (34 €). Pour le nord de l'Aisne, on retrouve les cantons de La Capelle (37 €), Ribemont (37 €), Wassigny (37 €), Guise (36 €) et Le Nouvion-en-Thiérache (36 €). Le montant le plus élevé

pour le département de l'Oise n'est que de 22 € avec le canton de Songeons.

À l'inverse, les montants les plus faibles concernent essentiellement des cantons de l'Oise et du sud de l'Aisne. Dans l'Oise, peuvent être cités les cantons d'Auneuil (9 €), Chaumont-en-Vexin (10 €), Nanteuil-le-Haudouin (10 €), Senlis (11 €), Compiègne (11 €) et Méru (11 €). Pour le sud de l'Aisne, on remarque les cantons de Fère-en-Tardenois (9 €), Château-Thierry (9 €), Vic-sur-Aisne (10 €), Oulchy-le-Château (10 €) et Villers-Cotterêts (10 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Moyenneville

Max : Attichy

Entre 2002 et 2003, les montants moyens des dépenses de visites de généralistes ont très nettement baissé. Cette baisse a été de 24,4 % dans l'Aisne, 23,2 % dans l'Oise et 29,5 % dans la Somme. Même au niveau cantonal, cette baisse est importante pour l'ensemble des cantons puisque la baisse la plus faible est de 15,1 % pour le canton d'Attichy alors que la plus importante concerne le canton de Moyenneville avec -37,4 %.

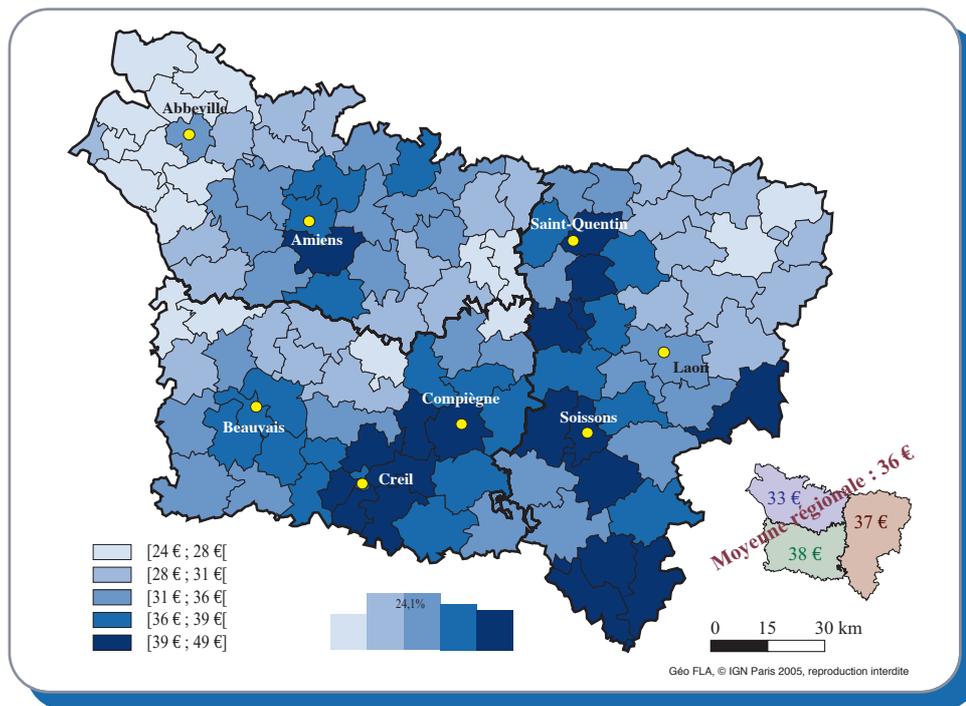
Il est à noter qu'un certain nombre de majorations a été créé, portant la consommation unitaire régionale à 28 € avec +8,3 % d'évolution par rapport à 2002. On retrouve les mêmes disparités géographiques sur les visites, majorations comprises, avec une consommation unitaire de 40 € pour la Somme, 28 € pour l'Aisne et 20 € pour l'Oise.

Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables

À l'observation de la carte des montants moyens des dépenses remboursables de consultations de spécialistes, on constate que ces dépenses répondent à une logique différente de celle des autres dépenses étudiées précédemment. Les dépenses les plus élevées sont principalement concentrées dans le sud de la région même si des montants importants sont également présents à

proximité d'Amiens et Saint-Quentin. Les montants les plus faibles sont concentrés en Thiérache, en Santerre-Somme, dans le nord-ouest de l'Oise et dans l'ouest de la Somme. L'implantation des spécialistes sur le territoire picard peut expliquer, en partie, cette différence par rapport aux autres dépenses de santé puisque ce sont essentiellement dans les principales communes picardes que sont installés les

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Hirson

Max : Senlis

spécialistes.

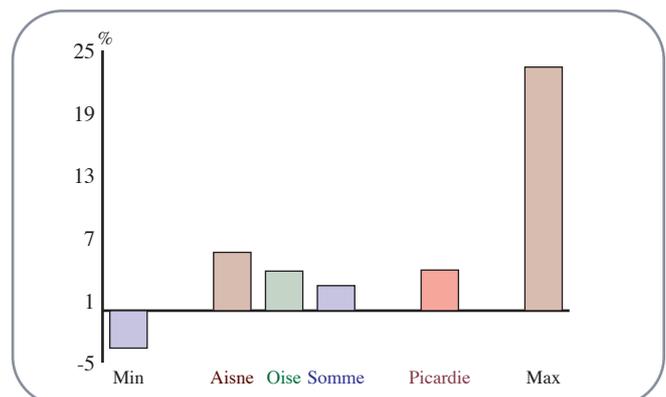
Au niveau cantonal, on distingue plusieurs cantons de l'Oise parmi ceux présentant les montants les plus élevés comme Senlis (49 €), Chantilly (48 €), Compiègne (44 €), Pont-Sainte-Maxence (41 €) et Liancourt (41 €). L'Aisne est représentée par plusieurs cantons du sud du département comme Château-Thierry (48 €), Condé-en-Brie (42 €) et Vic-sur-Aisne (41 €) ainsi que les cantons « urbains » de Soissons (42 €) et Saint-Quentin (41 €). Dans la Somme, les montants élevés sont plus rares puisque seul Boves (41 €) dépasse la barre des 40 €. Suivent ensuite les cantons d'Amiens (39 €) et Villers-Bocage (38 €).

Le département de la Somme est, en revanche, nettement plus représenté parmi les faibles dépenses. Huit des dix plus faibles montants de la région reviennent à des cantons de la Somme avec notamment Nesle (25 €), Friville-Escarbotin (25 €), Rue (25 €), Ham (26 €), Hallencourt (26 €) et Oisemont (26 €). Deux cantons du nord de l'Aisne peuvent également être cités : Hirson (24 €) et Vervins (27 €). Enfin, le recours aux spécialistes est aussi assez faible dans quelques cantons du nord de l'Oise comme Grandvilliers (27 €), Formerie (27 €) et Guiscard (28 €).

Entre 2002 et 2003, les montants moyens des dépenses de consultations de spécialistes se sont accrus de 3,9 %. Cette croissance a concerné les trois départements picards avec 5,6 % pour l'Aisne, 3,8 % pour l'Oise et 2,4 % pour la

Somme. La plus forte augmentation au niveau cantonal revient au canton d'Oulchy-le-Château avec 23,4 % alors que, parmi les rares baisses, la plus importante concerne le canton de Roye avec -3,6 %.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Roye

Max : Oulchy-le-Château

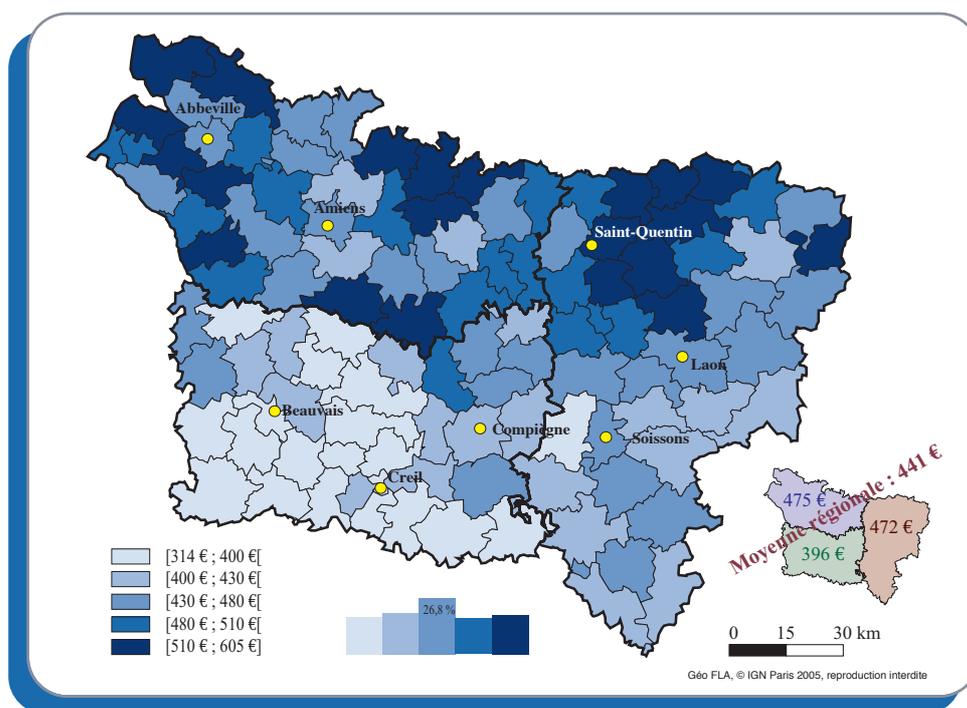
Dépenses moyennes de médicaments remboursables

Les dépenses de médicaments représentent près de la moitié de l'ensemble des dépenses de santé ici étudiées. L'Oise se distingue nettement des deux autres départements picards avec un montant moyen de 396 € contre 472 € pour l'Aisne et 475 € pour la Somme. On peut même parler d'une opposition nord-sud sur l'ensemble de la région puisque le nord de l'Aisne concentre l'essentiel des montants les plus

élevés. Le montant moyen de l'ensemble des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon est de 502 € contre 426 € pour ceux situés au sud.

Les cantons de la Somme et du nord de l'Aisne se partagent donc les valeurs les plus élevées. Pour la Somme, on remarque les cantons d'Acheux-en-Amiénois (605 €), Crécy-en-Ponthieu (552 €), Rue (548 €), Moyenneville

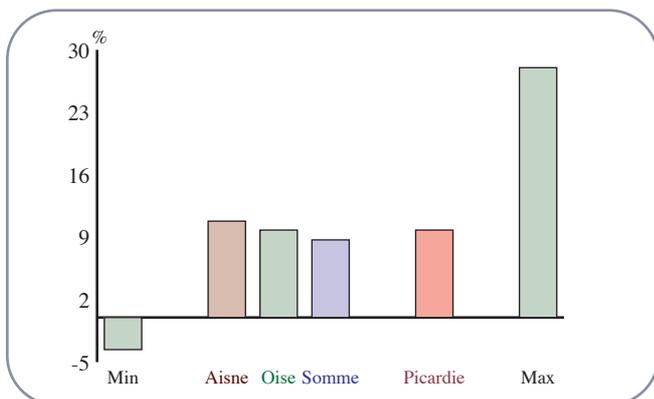
Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2003



Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Acheux-en-Amiénois Sources : CPAM, MSA, CMR

(536 €) et Hallencourt (534 €). Pour le nord de l'Aisne, les montants moyens les plus élevés reviennent aux cantons de Bohain-en-Vermandois (598 €), Wassigny (561 €), Le Nouvion-en-Thiérache (560 €), Ribemont (544 €) et Guise (540 €). Dans l'Oise, les montants élevés sont beaucoup plus rares et la valeur la plus importante concerne le canton de Ressons-sur-Matz avec 490 €.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Saint-Just-en-Chaussée

Max : Ressons-sur-Matz

En revanche, les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les montants les plus faibles. Ce sont pas moins de dix-neuf des vingt plus faibles montants qui reviennent à des cantons de l'Oise. Parmi ceux-ci, citons les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (314 €), Senlis (328 €), Chaumont-en-Vexin (337 €), Auneuil (348 €) et Le Coudray-Saint-Germer (350 €). La seule exception est le canton de Vic-sur-Aisne avec un montant moyen de 373 € par consommant. Dans la Somme, le montant le plus faible concerne le canton de Chaulnes (420 €).

Sur la période 2002-2003, les montants moyens des dépenses remboursables de médicaments par consommant se sont accrus de 9,8 % en Picardie. Cette hausse a concerné les trois départements picards avec 10,8 % pour l'Aisne, 9,8 % pour l'Oise et 8,7 % pour la Somme. Au niveau cantonal, un seul canton a connu une baisse sur cette période, celui de Saint-Just-en-Chaussée avec -3,6 %. La hausse la plus importante revient au canton de Ressons-sur-Matz avec 28,0 %.

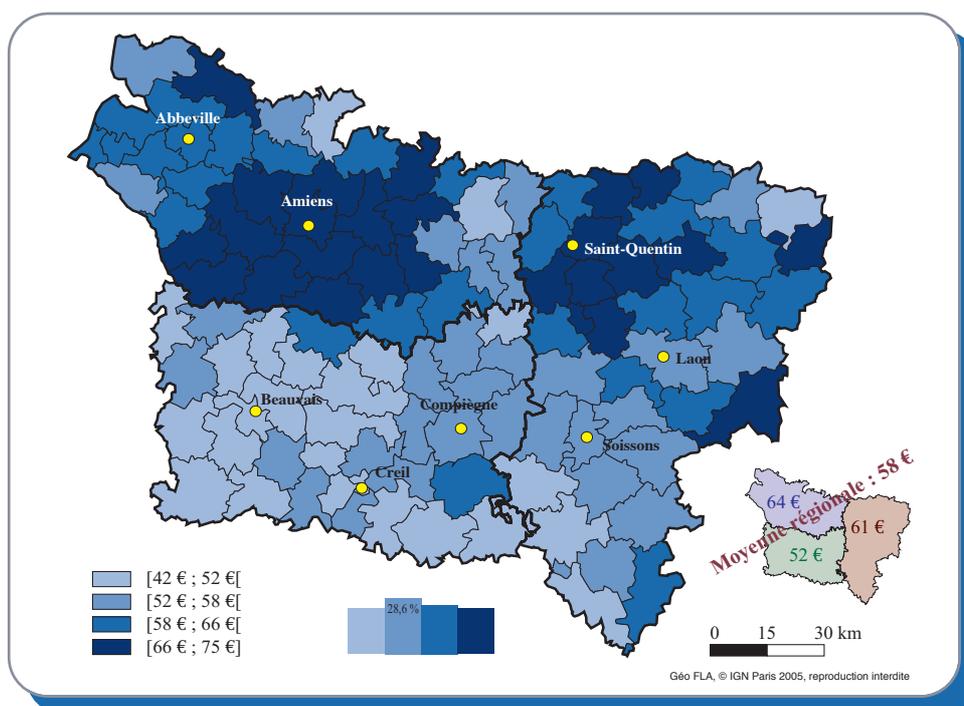
Dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie remboursables

Pour les actes d'exploration et de chirurgie, les montants moyens par consommant sont nettement inférieurs dans l'Oise comparativement aux deux autres départements picards. La moyenne de l'Oise est de 52 € contre 61 € pour l'Aisne et 64 € pour la Somme. Le nord et le sud de l'Aisne sont toujours en opposition avec une moyenne de 64 € pour les cantons au nord d'un axe Chauny-Laon contre 55 € pour

ceux au sud.

Parmi les montants moyens les plus élevés au niveau cantonal, l'Aisne est représentée par les cantons de Neufchâtel-sur-Aisne (75 €), Moy-de-l'Aisne (71 €), Tergnier (71 €), Sains-Richaumont (70 €) et Wassigny (70 €). La Somme est également présente avec les cantons de Boves (72 €), Ailly-sur-Noye (72 €), Poix-de-Picardie

Montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant en 2003



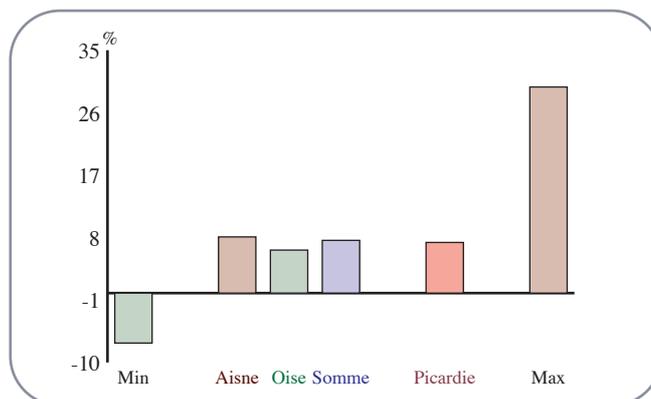
Sources : CPAM, MSA, CMR Min : **Maignelay-Montigny** Max : **Neufchâtel-sur-Aisne**

(72 €), Moreuil (71 €) et Bray-sur-Somme (71 €). Aucun canton de l'Oise ne dépasse les 60 € et la valeur la plus élevée pour ce département revient au canton de Breteuil avec 59 €.

À l'inverse, les cantons de l'Oise sont nombreux parmi les montants les plus faibles. Peuvent être cités les cantons de Maignelay-Montigny (42 €), Clermont (45 €), Mouy (46 €), Creil - Nogent-sur-Oise (46 €) et Guiscard (46 €). Pour l'Aisne, on remarque les cantons de Neuilly-Saint-Front (47 €) et Charly (48 €) dans le sud du département ainsi qu'Hirson (48 €) au nord qui se démarque des autres cantons de Thiérache avec ce montant relativement faible. Enfin, dans la Somme, le montant le plus faible revient au canton de Péronne avec 48 €.

Entre 2002 et 2003, le montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie s'est accru de 7,3 % en Picardie. Cette hausse a été du même ordre dans les trois départements picards avec 8,1 % dans l'Aisne, 6,2 % dans l'Oise et 7,6 % dans la Somme. Une nouvelle fois, cette hausse s'est faite ressentir dans presque tous les cantons picards puisque seuls dix cantons ont connu une baisse. La plus importante concerne le canton de Maignelay-Montigny avec -7,2 %. Pour la hausse la plus forte, on retrouve le canton d'Oulchy-le-Château avec 29,7 %.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : **Maignelay-Montigny**

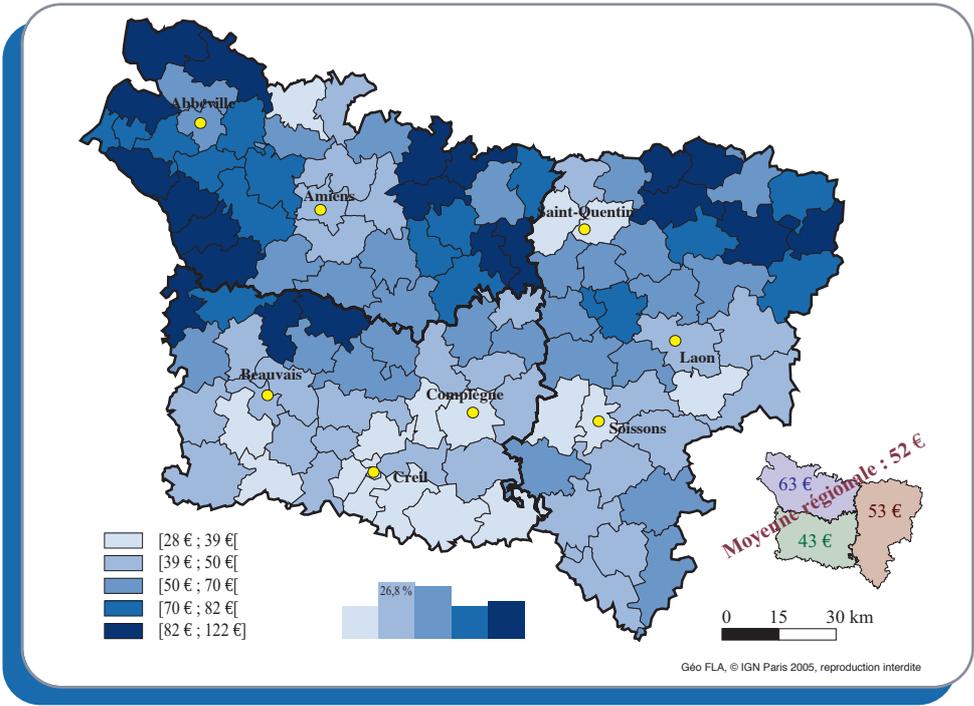
Max : **Oulchy-le-Château**

Dépenses moyennes de transport remboursables

La carte des montants moyens des dépenses remboursables de transport par consommant est sensiblement différente de celles vues précédemment. En effet, les dépenses de transport vont concerner principalement les zones éloignées des grands centres urbains picards qui concentrent l'essentiel des établissements de santé. La distance à parcourir est donc un facteur déterminant pour expliquer l'importance des dépenses de transport même si

d'autres facteurs interviennent également comme les problèmes sanitaires, les facilités de déplacement (transports en commun, réseau routier) ainsi que les facteurs culturels. Dans la Somme, la moyenne départementale est élevée avec 63 €. En effet, excepté à proximité immédiate d'Amiens, les dépenses sont élevées dans le Santerre-Somme ainsi que dans l'ouest du département. Dans l'Aisne, la moyenne est de 53 € et

Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2003



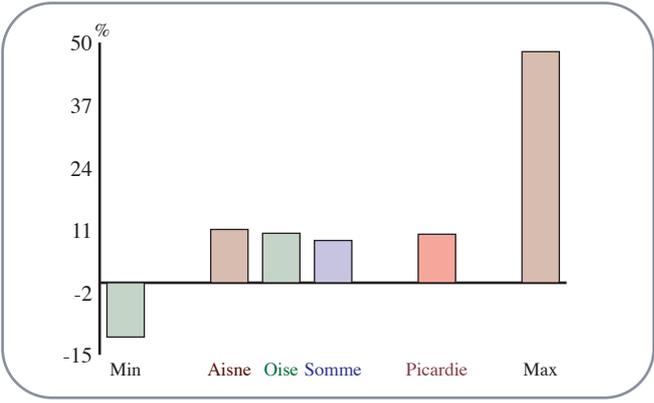
Min : **Senlis** Max : **Hornoy-le-Bourg**

Sources : CPAM, MSA, CMR

la Thiérache ressort avec des dépenses plus élevées que la moyenne. Enfin, dans l'Oise, les dépenses sont généralement faibles avec un montant moyen au niveau départemental de 43 €. Seul le nord-ouest du département présente des dépenses plus élevées.

Parmi les montants les plus élevés au niveau cantonal, les trois départements sont représentés. Dans la Somme, on remarque plusieurs cantons de l'ouest du département comme Hornoy-le-

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR
Min : **Betz** Max : **Neufchâtel-sur-Aisne**

Bourg (122 €) et Oisemont (113 €) ainsi que du Santerre-Somme comme Combles (104 €) et Bray-sur-Somme (102 €). Dans l'Oise, on remarque des cantons limitrophes de la Somme avec Formerie (104 €), Crèvecœur-le-Grand (96 €) et Breteuil (90 €). Dans l'Aisne, ce sont des cantons de la Thiérache que l'on retrouve avec notamment Aubenton (106 €), Wassigny (90 €) et Vervins (87 €).

À l'opposé, ce sont des cantons du sud de l'Oise qui possèdent les montants les plus faibles avec notamment Senlis (28 €), Chantilly (28 €) et Auneuil (31 €). Dans l'Aisne, ce sont les principales agglomérations et leurs environs qui sont représentés avec Vermand (34 €), Craonne (37 €), Saint-Quentin (37 €) et Soissons (37 €). Pour la Somme, les faibles montants sont nettement plus rares puisqu'un seul canton de ce département descend sous la barre des 40 € en l'occurrence Bernaville (38 €). La croissance des montants moyens des dépenses remboursables de transport entre 2002 et 2003 a été importante avec 10,1 % en moyenne régionale. Cette hausse a été plus marquée dans l'Aisne (11,1 %) et l'Oise (10,3 %) par rapport à la Somme (8,8 %). Des hausses importantes sont parfois observées au niveau cantonal et la plus forte concerne le canton de Neufchâtel-sur-Aisne (48,1 %). Les baisses ont été peu nombreuses sur cette période et la plus importante revient au canton de Betz dans l'Oise avec -11,3 %.

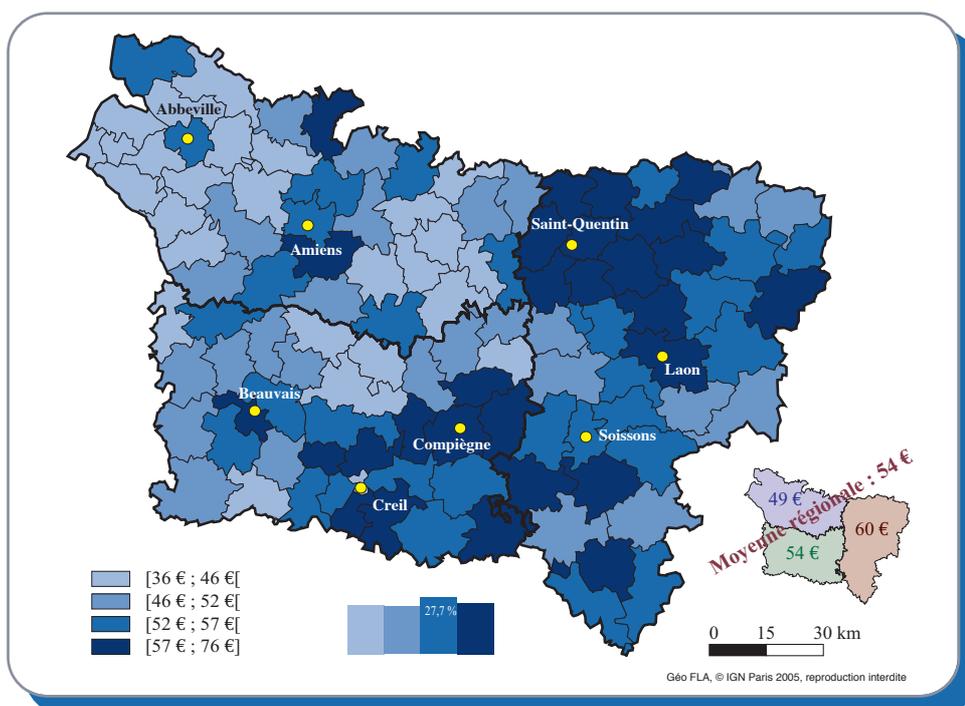
Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables

Les montants moyens des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant offrent également une répartition géographique différente de celle observée habituellement pour les dépenses de santé. L'Aisne et le sud-est de l'Oise possèdent des montants plus importants que la Somme et le nord-ouest de l'Oise. Ainsi, l'Aisne possède un montant moyen de 60 € nettement supérieur à celui de la Somme

avec 49 € alors que l'Oise est en situation intermédiaire avec 54 €.

Au niveau cantonal, les cantons de l'Aisne sont très présents parmi les plus fortes valeurs avec notamment Saint-Quentin (76 €), Villers-Cotterêts (74 €), Crécy-sur-Serre (71 €) et Ribemont (67 €). Quelques cantons de l'Oise peuvent également être cités comme Attichy (70 €), Betz

Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR Min : Saint-Valery-sur-Somme Max : Saint-Quentin (ville et cantons)

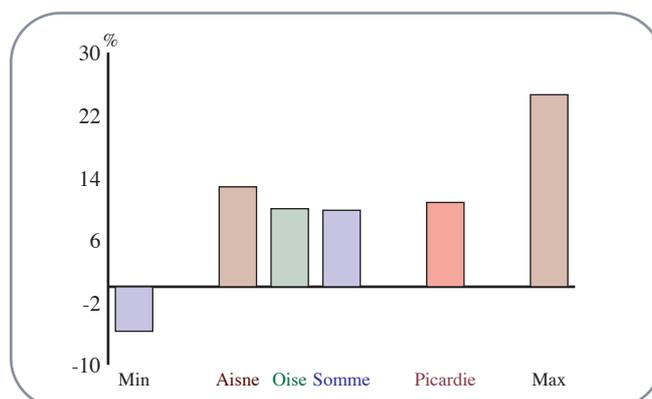
(68 €), Chantilly (63 €), Mouy (60 €) et Estrées-Saint-Denis (60 €). Les cantons de la Somme sont plus rares puisque la valeur la plus élevée du département revient au canton de Boves avec 60 €.

Pour les montants les plus faibles, le département de la Somme est cette fois omniprésent. Des cantons de l'extrême ouest du département sont présents comme Saint-Valery-sur-Somme (36 €), Oisemont (37 €), Gamaches (37 €) et Friville-Escarbotin (37 €). Le Santerre-Somme possède également quelques cantons avec de faibles montants comme Combles (38 €), Rosières-en-Santerre (39 €) et Chaulnes (39 €). Pour l'Oise, on remarque des cantons situés dans le nord du département comme Maignelay-Montigny (39 €), Breteuil (41 €) et Noyon (43 €). Enfin, les faibles montants sont rares dans le département de l'Aisne puisque la valeur la plus faible revient au canton d'Hirson (46 €) en Thiérache.

Pour l'évolution de ces dépenses entre 2002 et 2003, la tendance est la même que pour l'ensemble des dépenses puisqu'au niveau régional, la hausse a été de 10,8 %. C'est dans l'Aisne que la croissance a été la plus importante avec 12,8 % devant l'Oise (10,0 %) et la Somme (9,8 %). Une nouvelle fois, cette hausse concerne la quasi-totalité des cantons picards puisque seuls quatre cantons ont connu une baisse, avec la plus importante pour Roye (-5,7 %). La hausse la plus forte au niveau cantonal revient au canton de

Crécy-sur-Serre avec 24,6 %.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Roye

Max : Crécy-sur-Serre

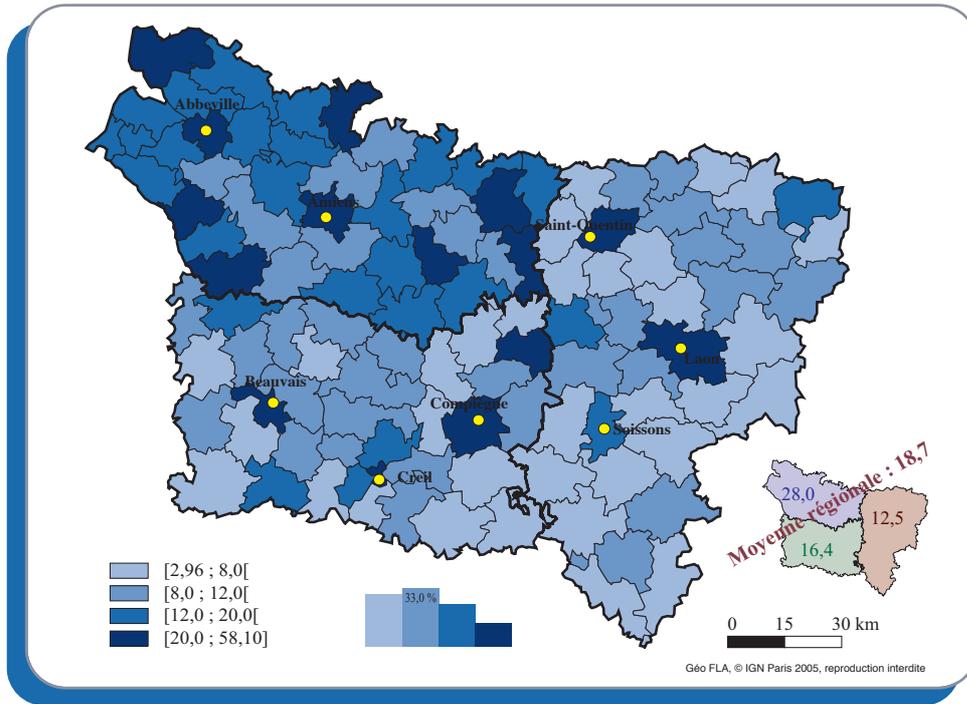
CMU de base

Pour la couverture maladie universelle (CMU) de base, on constate que ce sont le département de la Somme et les cantons « urbains » qui sont le plus concernés. La Somme possède une moyenne de 28,0 bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000 habitants contre 16,4 pour l’Oise et 12,5 pour l’Aisne. Si l’on considère uniquement les huit cantons comprenant les principales villes de Picardie, on obtient une

moyenne de 38,1 pour 1 000 contre 11,2 pour le reste de la Picardie.

Les taux les plus forts au niveau cantonal sont effectivement à mettre à l’actif des cantons les plus peuplés de Picardie comme Amiens (58,1), Beauvais (53,7), Creil - Nogent-sur-Oise (36,8), Laon (29,0) et Compiègne (25,5). D’autres cantons moins peuplés présentent également des

**Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2004
(pour 1 000 habitants)**



Min : **Betz** Max : **Amiens (ville et cantons)** Sources : CPAM, MSA, CMR, INSEE, ORS

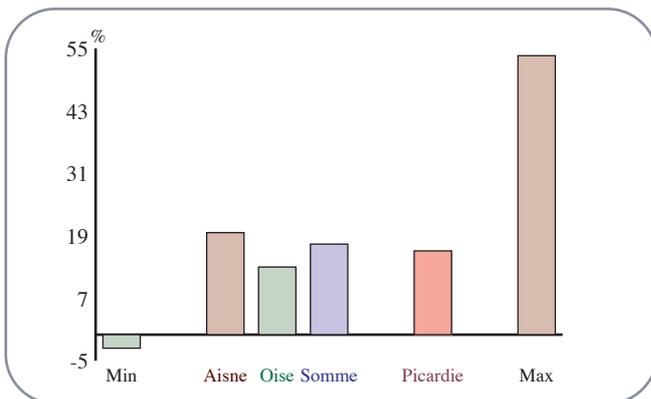
taux importants comme Rue (30,1), Péronne (29,0) et Oisemont (23,9) dans la Somme ainsi que Noyon (28,6) dans l’Oise.

Parmi les taux les plus faibles, ce sont les cantons de l’Oise et de l’Aisne qui sont les plus présents. Pour l’Oise, on remarque les cantons de Betz (3,0), Nanteuil-le-Haudouin (3,0), Neuilly-en-Thelle (4,1) et Crépy-en-Valois (4,2). L’Aisne est représentée par les cantons de Neuilly-Saint-

Front (3,0), Moy-de-l’Aisne (3,6), Crécy-sur-Serre (3,9) et Neufchâtel-sur-Aisne (4,6). Pour la Somme, le taux le plus faible revient au canton de Boves avec 8,4.

Entre 2002 et 2004, le nombre de bénéficiaires de la CMU de base s’est accru de 16,1 % en moyenne annuelle. Cette hausse a été générale sur l’ensemble de la région puisque seuls quatre cantons picards ont connu une baisse du nombre de bénéficiaires sur cette période. La baisse “la plus importante” concerne le canton de Crépy-en-Valois, dans l’Oise, avec -2,6 % en moyenne annuelle. À l’inverse, des hausses très sensibles sont notées dans certains cantons et la plus importante d’entre elles revient au canton de Wassigny dans l’Aisne avec 53,6 % en moyenne annuelle.

Évolution annuelle du nombre de bénéficiaires de la CMU de base entre 2002 et 2004



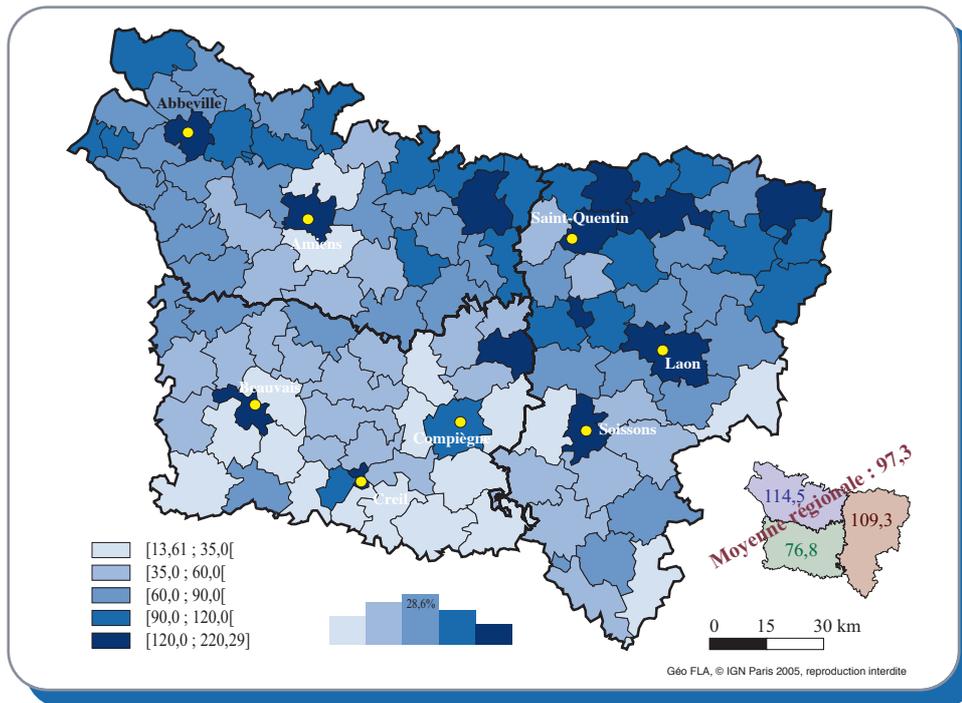
Min : **Crépy-en-Valois** Sources : CPAM, MSA, CMR Max : **Wassigny**

CMU complémentaire

Pour la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, on remarque sur la carte que les cantons comprenant les principales villes de Picardie présentent des taux élevés tout comme le nord de l'Aisne. L'Oise possède le taux le plus faible au niveau départemental avec 76,8 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants contre 109,3 pour l'Aisne et 114,5 pour la

Somme. Dans l'Aisne, on peut distinguer une opposition entre le nord et le sud du département. Le taux moyen des cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon est de 157,8 pour 1 000 contre 73,3 pour ceux situés au sud de cet axe. Les cantons « urbains » sont donc très présents parmi les plus forts taux avec Beauvais (220,3), Creil - Nogent-sur-Oise (219,9), Amiens (185,5), Saint-Quentin (181,5) et

Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2004 (pour 1 000 habitants)



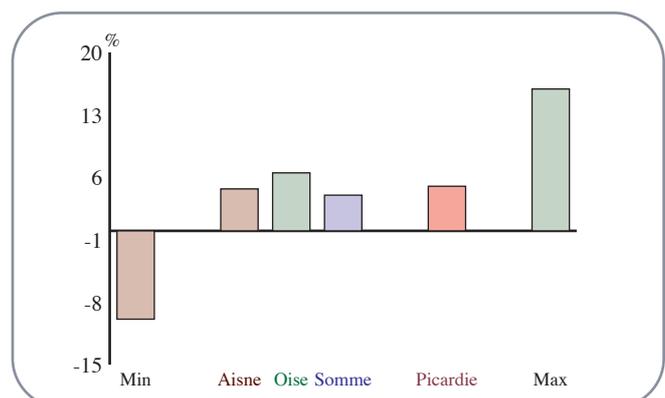
Sources : CPAM, MSA, CMR, INSEE, ORS Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Beauvais (ville et cantons)

Abbeville (169,3). Le nord de l'Aisne est également présent avec les cantons d'Hirson (179,3), Tergnier (158,5), Bohain-en-Vermandois (155,8) et Guise (147,7).

Les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les plus faibles taux. Les huit plus faibles valeurs de la région reviennent d'ailleurs à des cantons de ce département avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (13,6), Betz (18,2), Estrées-Saint-Denis (22,3), Neuilly-en-Thelle (22,7) et Chantilly (23,8). Deux cantons de la Somme possèdent des taux particulièrement bas comparativement aux autres cantons de leur département. Il s'agit de Villers-Bocage (27,5) et Boves (32,4) situés à proximité immédiate de la capitale picarde. Enfin, pour l'Aisne, les taux les plus bas reviennent à des cantons situés dans le sud du département comme Condé-en-Brie (28,3), Vic-sur-Aisne (31,5) et Neufchâtel-sur-Aisne (34,8).

Entre 2002 et 2004, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire s'est accru de 5,0 % en moyenne annuelle. Cette hausse a été plus importante dans l'Oise (6,5 %) que dans les deux autres départements (Aisne 4,7 % et Somme 4,0 %). Au niveau cantonal, la baisse la plus importante concerne le canton de Vailly-sur-Aisne avec -9,9 % en moyenne annuelle. Pour la hausse la plus importante, c'est le canton de Nanteuil-le-Haudouin qui ressort avec une augmentation de 15,9 % en moyenne annuelle.

Évolution annuelle du nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire entre 2002 et 2004



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Vailly-sur-Aisne

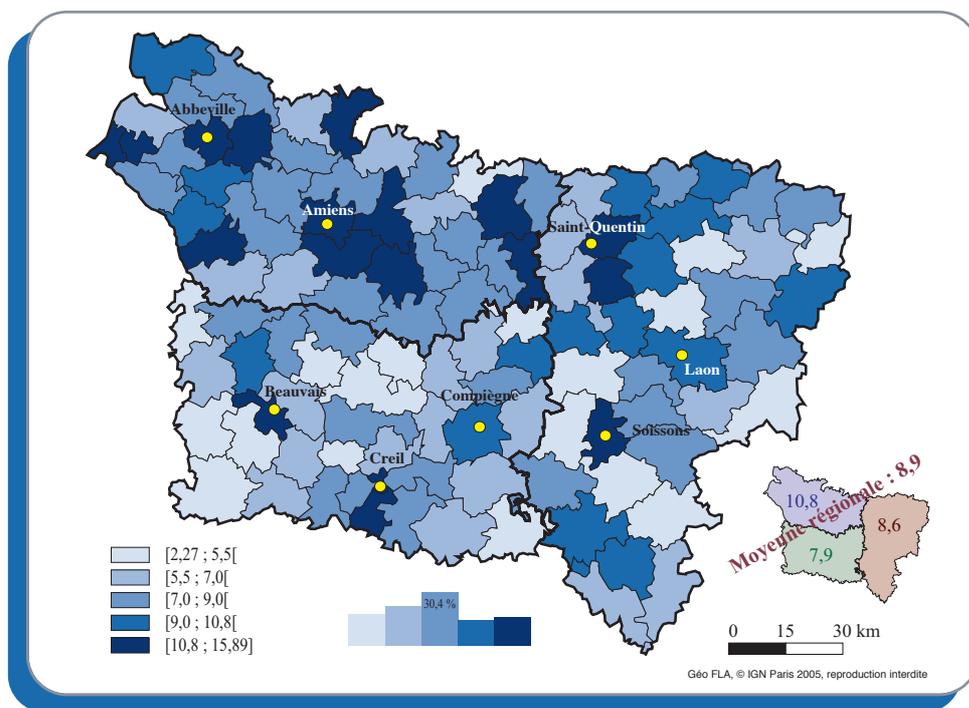
Max : Nanteuil-le-Haudouin

Densités de généralistes et de spécialistes libéraux

La densité de généralistes libéraux en Picardie est de 8,9 pour 10 000 habitants. C'est dans la Somme que cette densité est la plus élevée avec 10,8 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants. Les densités cantonales les plus importantes concernent d'ailleurs le plus souvent des cantons de la Somme comme notamment Friville-Escarbotin (15,9), Abbeville (14,0), Ault (13,6) et Amiens (13,3). Dans l'Aisne

et l'Oise, les densités importantes sont plus rares et concernent généralement les cantons « urbains » ou leurs alentours. En revanche, on remarque dans ces deux départements des densités cantonales particulièrement faibles comme pour Sains-Richaumont (2,3) et Aubenton (3,1) dans l'Aisne où un seul médecin généraliste est présent dans chacun de ces cantons. Dans l'Oise, les densités les plus

Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2003
(pour 10 000 habitants)

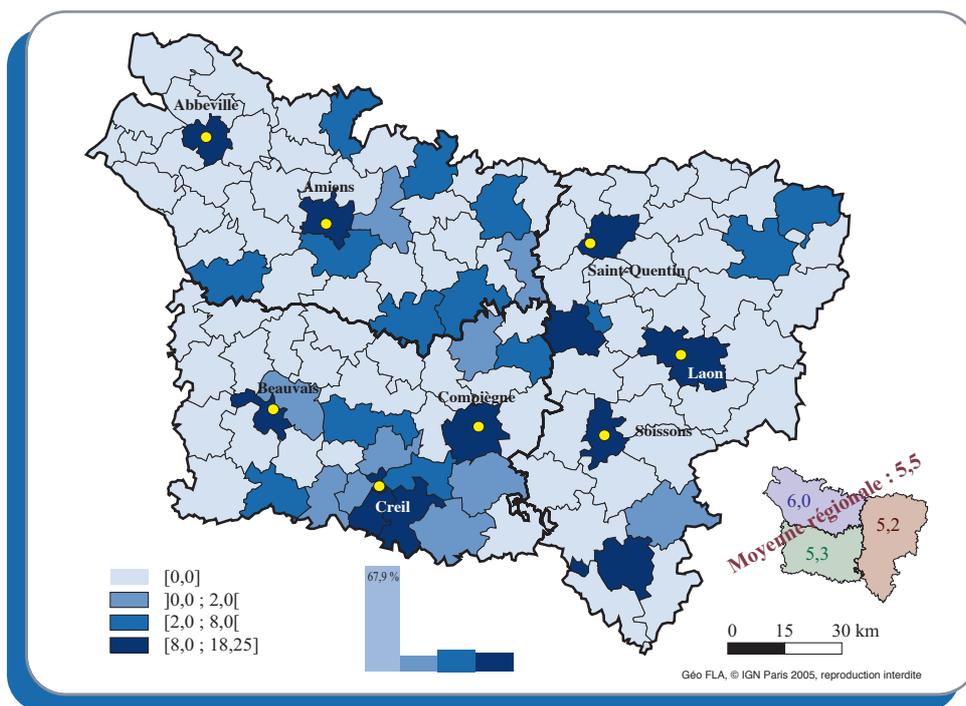


Min : Sains-Richaumont

Max : Friville-Escarbotin

Sources : CPAM, INSEE, ORS

Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2003
(pour 10 000 habitants)



Min : Plusieurs cantons

Max : Compiègne (ville et cantons)

Sources : CPAM, INSEE, ORS

faibles reviennent aux cantons de Guiscard (2,9), Betz (3,7), Auneuil (4,1) et Chaumont-en-Vexin (4,2).

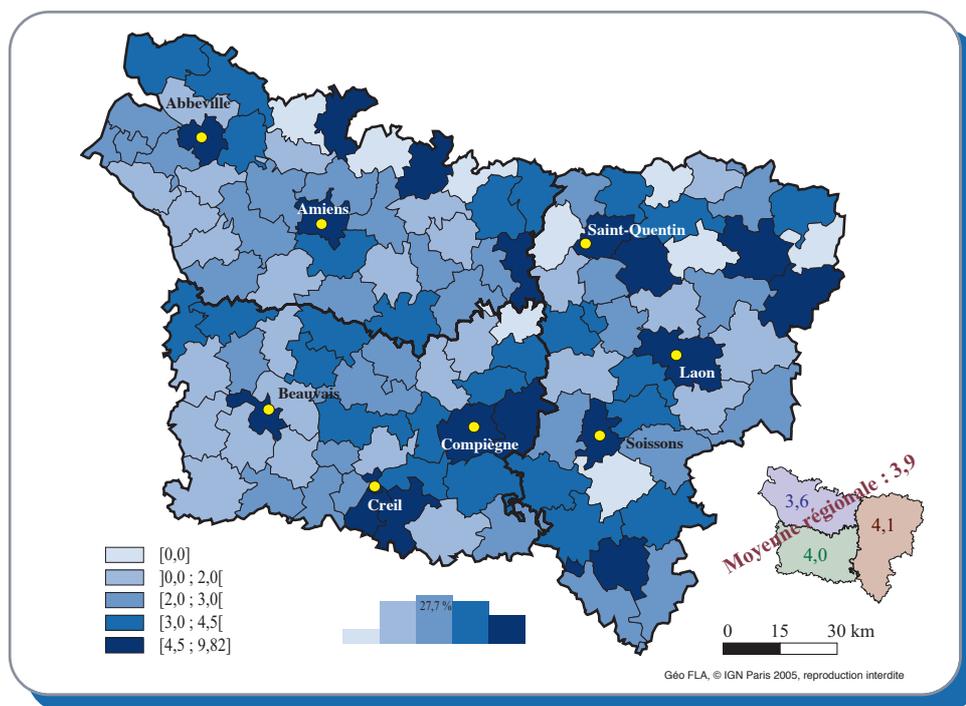
On compte, en Picardie, 5,5 médecins spécialistes pour 10 000 habitants. Cette valeur moyenne masque cependant de fortes disparités au sein de la région. Ainsi, ce sont 76 cantons sur les 112 que compte la Picardie qui ne possèdent aucun médecin spécialiste. Ces professionnels de santé sont principalement concentrés dans les cantons les plus peuplés de Picardie où l'on compte généralement plus de 10 médecins spécialistes pour 10 000 habitants. On retrouve parmi les valeurs les plus élevées les cantons de Compiègne (18,3), Abbeville (18,0), Amiens (15,7), Beauvais (14,9) et Saint-Quentin (14,6).

Densités de dentistes libéraux et de pharmacies

Pour les dentistes libéraux, la densité picarde moyenne est de 3,9 pour 10 000 habitants. Les cantons comprenant les principales agglomérations de Picardie possèdent tous des densités assez élevées avec notamment Compiègne (7,7), Soissons (6,6), Laon (6,4) et Beauvais (6,1). D'autres cantons présentent également des densités élevées comme Chantilly (9,8), Château-Thierry (7,1), Rozoy-sur-Serre (6,6) et Senlis

(6,4). À l'inverse, neuf cantons ne possèdent aucun dentiste. Il s'agit d'Aubenton, Oulchy-le-Château, Sains-Richaumont, Vermand et Wassigny dans l'Aisne, Guiscard dans l'Oise et Acheux-en-Amiénois, Bernaville et Combles dans la Somme.

Densité de dentistes libéraux* au 31 décembre 2003
(pour 10 000 habitants) *y compris spécialistes d'orthopédie dento-faciale



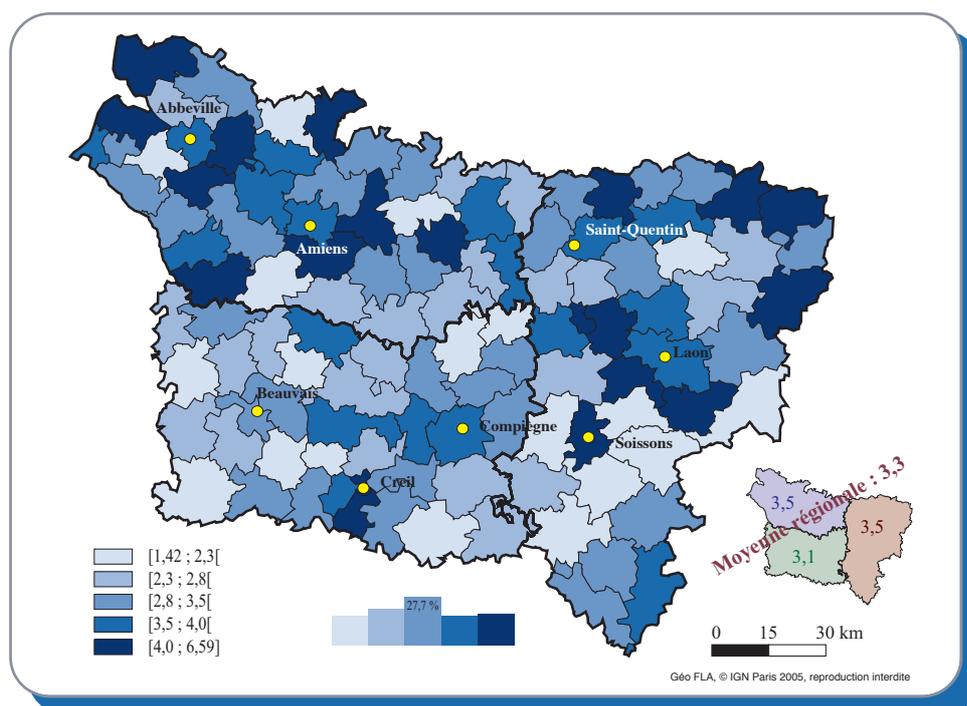
Sources : CPAM, INSEE, ORS

Min : Plusieurs cantons

Max : Chantilly

L'observation de la carte des densités de pharmacies montre une opposition entre le nord et le sud de la région avec des densités plus importantes au nord. L'Aisne possède les cinq densités les plus importantes avec Rozoy-sur-Serre (6,6), Craonne (5,5), Anizy-le-Château (5,0), La Capelle (4,7) et Bohain-en-Vermandois (4,6). Quelques cantons de la Somme présentent également des densités relatives importantes avec Doullens (4,6), Saint-Valery-sur-Somme (4,5), Chaulnes (4,4) et Rue (4,3). Les densités de l'Oise sont généralement plus faibles avec cependant quelques exceptions comme Creil - Nogent-sur-Oise (4,1) et Chantilly (4,0).

Densité de pharmacies au 31 décembre 2003
(pour 10 000 habitants)



Sources : CPAM, INSEE, ORS

Min : Songeons

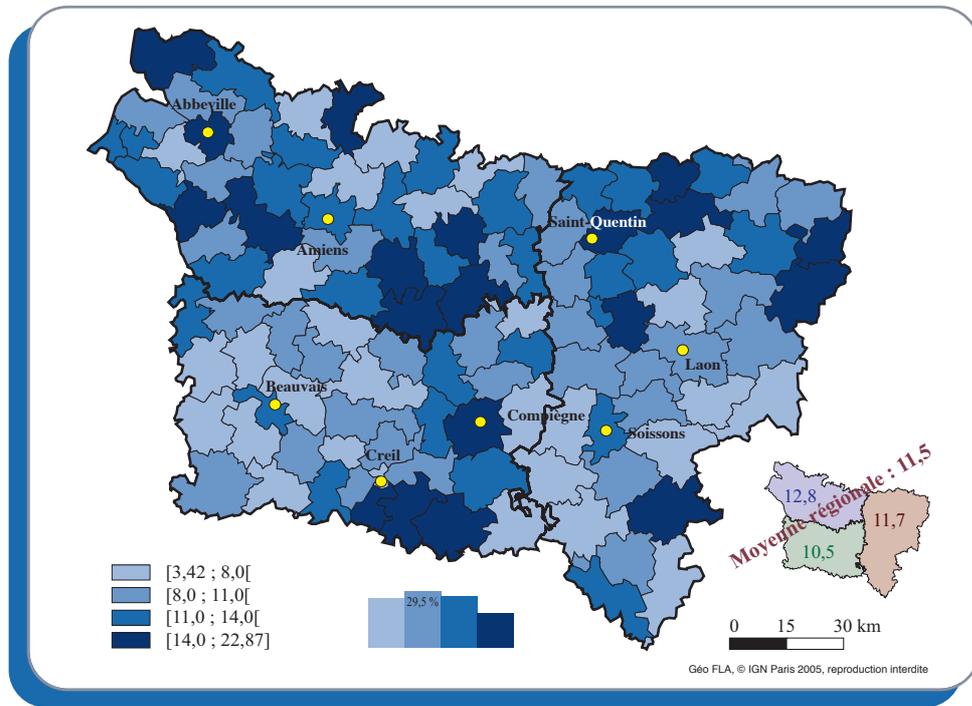
Max : Rozoy-sur-Serre

Densités d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux

La densité moyenne d'auxiliaires médicaux en Picardie est de 11,5 pour 10 000 habitants. La Somme possède la moyenne régionale la plus élevée avec 12,8 auxiliaires médicaux pour 10 000 habitants devant l'Aisne (11,7) et l'Oise (10,5). Au sein de chaque département, les situations sont contrastées avec de fortes densités dans certains cantons qui côtoient des densités beaucoup plus faibles.

Deux cantons possèdent une densité supérieure à 20 pour 10 000 avec Doullens (22,9) dans la Somme ainsi que Rozoy-sur-Serre (21,1) dans l'Aisne. À l'opposé, deux cantons ont une densité inférieure à 4 pour 10 000 avec Acheux-en-Amiénois (3,4) dans la Somme et Craonne (3,7) dans l'Aisne.

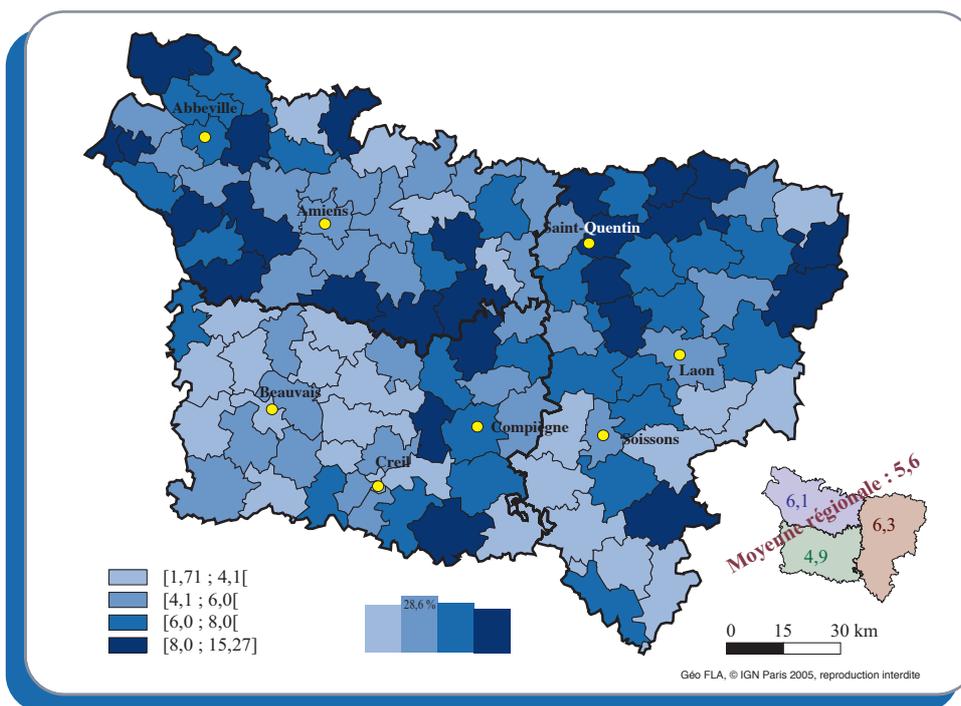
Densité d'auxiliaires médicaux* libéraux au 31 décembre 2003
(pour 10 000 habitants) * infirmiers - kinésithérapeutes - orthophonistes - orthoptistes



Min : Acheux-en-Amiénois Max : Doullens

Sources : CPAM, INSEE, ORS

Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2003
(pour 10 000 habitants)



Min : Acheux-en-Amiénois

Max : Aubenton

Sources : CPAM, INSEE, ORS

À l'observation des densités départementales d'infirmiers libéraux, on constate que l'Oise possède, en moyenne, une densité plus faible que l'Aisne et la Somme. L'Oise possède une densité moyenne de 4,9 infirmiers libéraux pour 10 000 contre 6,3 pour l'Aisne et 6,1 pour la Somme. Plusieurs cantons du nord de l'Aisne présentent des densités importantes comme Aubenton (15,3), Rozoy-sur-Serre (13,2), Le Catelet (11,6) et Guise (10,7). Dans la Somme, peuvent être cités les cantons de Doullens (13,0) et Montdidier (11,4) alors que la densité la plus importante dans l'Oise revient au canton de Nanteuil-le-Haudouin (10,3).

Dépistage organisé du cancer du sein

Dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, ce sont, en moyenne, 43,2 % des femmes picardes âgées de 50 à 74 ans qui ont bénéficié d'une mammographie sur l'année 2004. L'Aisne présente une moyenne départementale plus faible avec 33,2 % contre 45,5 % pour l'Oise et 50,1 % pour la Somme. Cette différence entre les départements s'explique essentiellement par la mise en place plus ou moins récente du dépistage organisé du

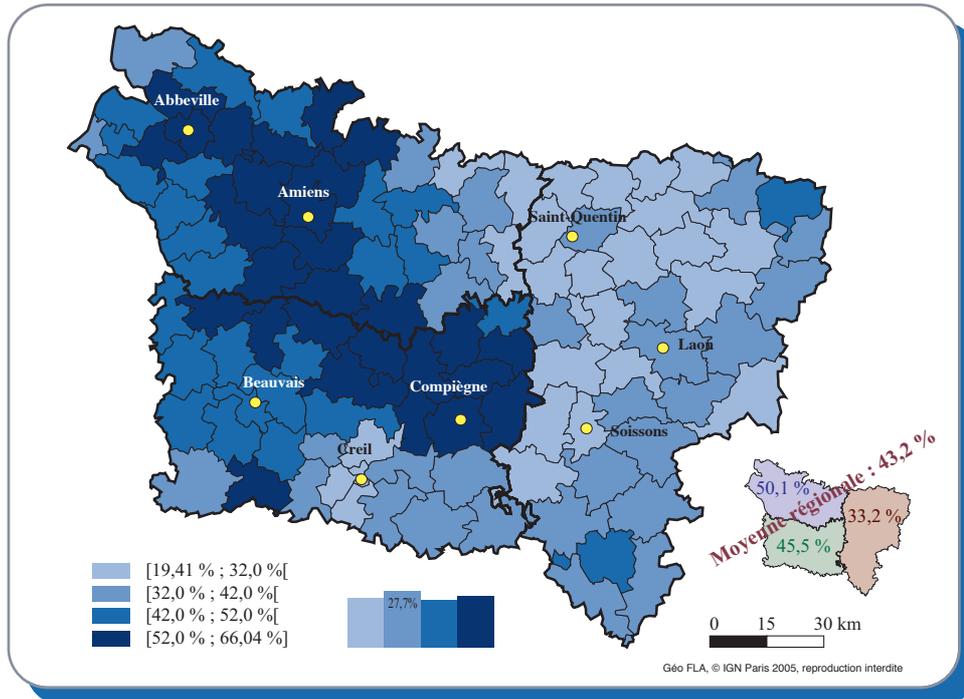
cancer du sein. L'autre élément d'importance à avoir à l'esprit est que les données présentées ne prennent pas en compte les dépistages individuels.

Il est cependant intéressant de constater que les différences infra-départementales sont parfois très importantes. Dans l'Aisne, les taux les plus importants concernent à la fois le nord et le sud du département. Dans le sud, on remarque les cantons de Château-

Part des femmes de 50 à 74 ans dépistées en 2004 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein

Une campagne de dépistage du cancer du sein est organisée sur deux années. C'est la raison pour laquelle la population retenue au dénominateur (population des femmes de 50 à 74 ans) a été divisée par deux.

Ces taux ne rendent donc compte que de l'activité d'une année de dépistage organisé et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.



Sources : Aisne Préventis, ADCASO, ADEMA 80, INSEE, ORS

Min : Wassigny

Max : Villers-Bocage

Thierry (44,8 %) et Condé-en-Brie (38,3 %) alors que le nord du département est représenté par Hirson (44,3 %), La Capelle (38,4 %), Rozoy-sur-Serre (38,4 %) et Laon (38,0 %). Les taux les plus faibles sont, eux aussi, disséminés sur tout le territoire axonnais avec notamment Wassigny (19,4 %) et Le Nouvion-en-Thiérache (21,1 %) au nord, Neufchâtel-sur-Aisne (24,3 %) à l'est et Villers-Cotterêts (24,5 %) au sud.

Dans l'Oise, des zones bien distinctes se dégagent. Le nord, et plus particulièrement le nord-est, du département présente des pourcentages élevés. Peuvent être cités les cantons de Ribécourt-Dreslincourt (64,9 %), Noyon (61,6 %) et Saint-Just-en-Chaussée (61,3 %), tous situés dans le quart nord-est du département. À l'opposé, l'agglomération de Creil-Montataire et ses environs

possèdent des pourcentages faibles avec les cantons de Montataire (29,2 %), Liancourt (29,6 %), Creil - Nogent-sur-Oise (29,6 %), Chantilly (30,9 %) et Pont-Sainte-Maxence (34,2 %).

Pour la Somme, la grande majorité du département présente des pourcentages importants à l'exception du Santerre. En effet, nombreux sont les cantons de ce département à présenter des taux supérieurs à 50 % avec, pour les plus élevés, les cantons de Villers-Bocage (66,0 %), Boves (60,4 %) et Mollens-Dreuil (60,0 %). En revanche, le Santerre s'oppose très nettement au reste du département avec des taux faibles pour les cantons de Ham (24,4 %), Roisel (28,6 %), Combles (30,5 %), Nesle (33,9 %) ou Péronne (34,1 %).

Priorité nationale, le dépistage organisé du cancer du sein se met en place dans l'ensemble des départements français. Dans le cadre du programme « rendez-vous santé + », mis en place par le ministère chargé de la Santé avec l'Assurance maladie, les conseils généraux et le soutien de la Ligue contre le cancer, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à bénéficier, tous les deux ans, d'une mammographie prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. L'objectif est de réduire la mortalité causée par ce cancer grâce au dépistage.

Autour de la santé

L'espérance de vie à la naissance a connu une importante progression en 2004 : +0,9 an pour les hommes et les femmes par rapport à 2003. Les hommes ont donc une espérance de vie de 76,7 ans et les femmes de 83,8 ans. Cet important gain de vie doit être mis en relation avec les effets de la canicule d'août 2003. En effet, sans ces décès survenus prématurément, le gain aurait été inférieur de 0,5 an pour les deux sexes par rapport à ce que l'on observe en 2004.

En avril 2004, la CNAMTS a réalisé une étude sur les bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie pour lesquels une ALD 30 a été reconnue en 1999. Les quatre principales pathologies sont, par ordre décroissant, les maladies cardiovasculaires, les tumeurs malignes (majoritairement les cancers du sein, de la prostate, colo-rectaux, du poumon), les psychoses, troubles graves de la personnalité et arriération mentale, et le diabète. Ces pathologies prennent des proportions différentes selon l'âge et le sexe.

Ainsi, les troubles de la santé mentale sont les premières causes d'admission pour les moins de 15 ans et les 15-44 ans. Ensuite, les tumeurs malignes sont la principale cause d'admission pour les 45-74 ans, tandis que ce sont les maladies cardiovasculaires chez les 75 ans et plus.

Chez les femmes, le cancer du sein est la première cause d'admission en ALD 30, devant le cancer colo-rectal. Chez les hommes, ce sont d'abord les cancers de la prostate puis les tumeurs malignes de la trachée, des bronches et du poumon.

En 2004, le taux de mortalité infantile continue sa diminution et s'établit à 4,1 décès d'enfant de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes. Ce taux place la France sous la moyenne européenne de 4,5 ‰. Les principales causes de décès sont les mêmes pour les hommes ou les femmes, mais la hiérarchie n'est pas tout à fait identique. Les tumeurs sont responsables pour un tiers des décès d'hommes en 2000. Viennent ensuite les maladies de l'appareil circulatoire (28 ‰) et les morts violentes (9 ‰). Chez les femmes, ce sont les maladies de l'appareil circulatoire qui constituent la première cause de décès (33 ‰) puis les tumeurs (23 ‰) et les maladies de l'appareil respiratoire (7 ‰).

En 1999, chez les moins de 25 ans, les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements (suicides, accidents) ont une part plus importante parmi les décès chez les hommes que chez les femmes. À 25-44 ans, tandis que les tumeurs représentent 35 ‰ des décès féminins, chez les hommes, les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements sont encore majoritaires (42 ‰, contre 18 ‰ pour les tumeurs). Les tumeurs prennent ensuite une place prédominante pour les deux sexes (45 ‰ des décès masculins à 45-64 ans et 52 ‰ des décès féminins). Enfin, à partir de 65 ans, les maladies de l'appareil circulatoire (infarctus, maladies cérébro-vasculaires) forment un tiers des décès (32 ‰ chez les hommes et 37 ‰ chez les femmes).

Hormis des différences entre les sexes et les âges, il existe également des inégalités sociales dans la mortalité. Une étude de l'INSEE de juin 2005 reprend les espérances de vie à 35 ans pour les différentes catégories socio-professionnelles et constate des divergences. Ainsi, même si l'espérance de vie à 35 ans a augmenté pour toutes les catégories, les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres : 39 ans contre 46 ans chez les hommes et 47 ans contre 50 ans chez les femmes. La différence hommes – femmes connue en matière d'espérance de vie est ici aussi présente, mais les écarts sont plus ou moins grands selon la PCS : 4 ans d'écart chez les cadres contre 9 ans chez les employés.

Enfin, grâce aux taux standardisés de mortalité faisant disparaître les effets de structure d'âge entre les catégories sociales, on s'aperçoit que les ouvriers ont par rapport aux cadres une mortalité 2,4 fois plus importante parmi les 35-64 ans et 1,9 fois plus élevée chez les 65-80 ans.

Faits marquants en Picardie

La mortalité est étudiée pour différentes pathologies en distinguant la mortalité des hommes et des femmes. En mortalité générale et prématurée, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, une constante se dégage, à savoir des taux plus élevés dans le nord de l'Aisne. Pour la mortalité par cancers chez les hommes, c'est l'ensemble du département de l'Aisne et le Santerre-Somme qui s'opposent au reste de la région avec des taux plus forts. La Somme, et plus particulièrement le Santerre-Somme, propose des taux élevés de mortalité par maladies cardio-vasculaires. Les écarts de mortalité sont généralement très marqués entre les hommes et les femmes. Seule la mortalité par maladies cardio-vasculaires, et en particulier par maladies vasculaires cérébrales, est assez proche chez les hommes et chez les femmes même si la mortalité masculine est toujours supérieure.

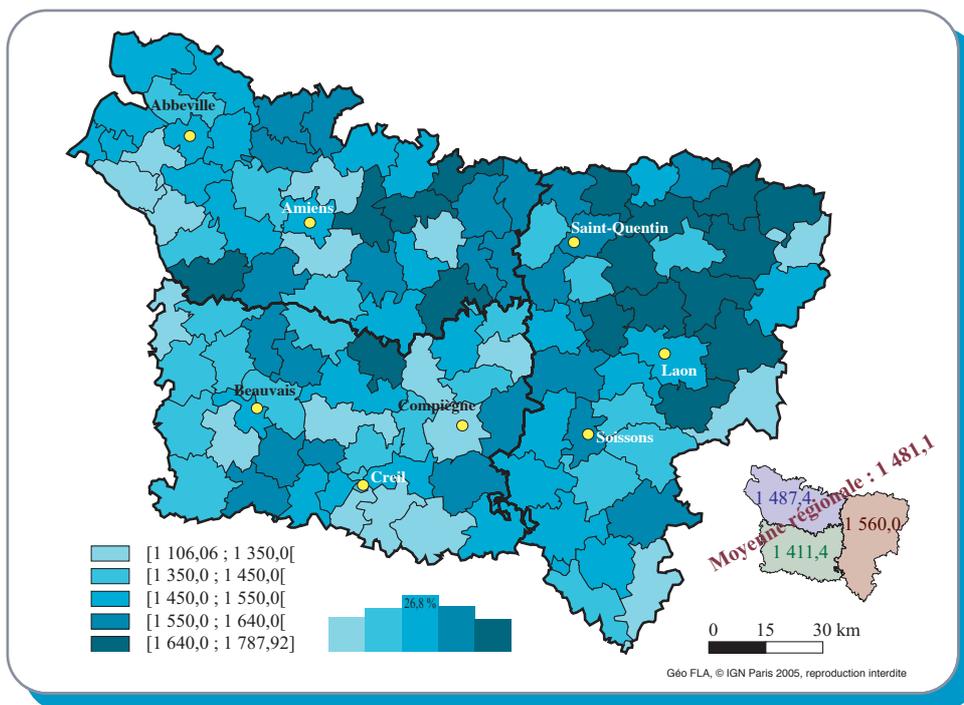
Les pourcentages de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur dans le cadre d'une affection de longue durée sont faibles dans l'Oise alors qu'ils sont plus importants dans le nord de l'Aisne, le Santerre-Somme ainsi que dans tout l'extrême ouest du département de la Somme.

Mortalité générale

En Picardie, les taux standardisés de mortalité générale s'élevaient, sur la période 1991-1999, à 1 481,1 décès pour 100 000 chez les hommes et 820,8 décès pour 100 000 chez les femmes. Quel que soit le sexe, la répartition géographique de la mortalité est assez proche. La hiérarchie départementale est identique avec l'Aisne qui possède la moyenne départementale la plus élevée juste devant la

Somme alors que l'Oise possède des taux nettement plus faibles. Le nord de l'Aisne et le Santerre-Somme se distinguent sur les deux cartes avec des taux plus élevés. Chez les hommes, les taux les plus faibles sont situés dans l'Oise avec les cantons de Ressons-sur-Matz (1 106,1), Auneuil (1 177,6) et Formerie (1 219,4). Les taux les plus élevés reviennent à des cantons de l'Aisne comme Craonne

Taux standardisé de mortalité générale chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



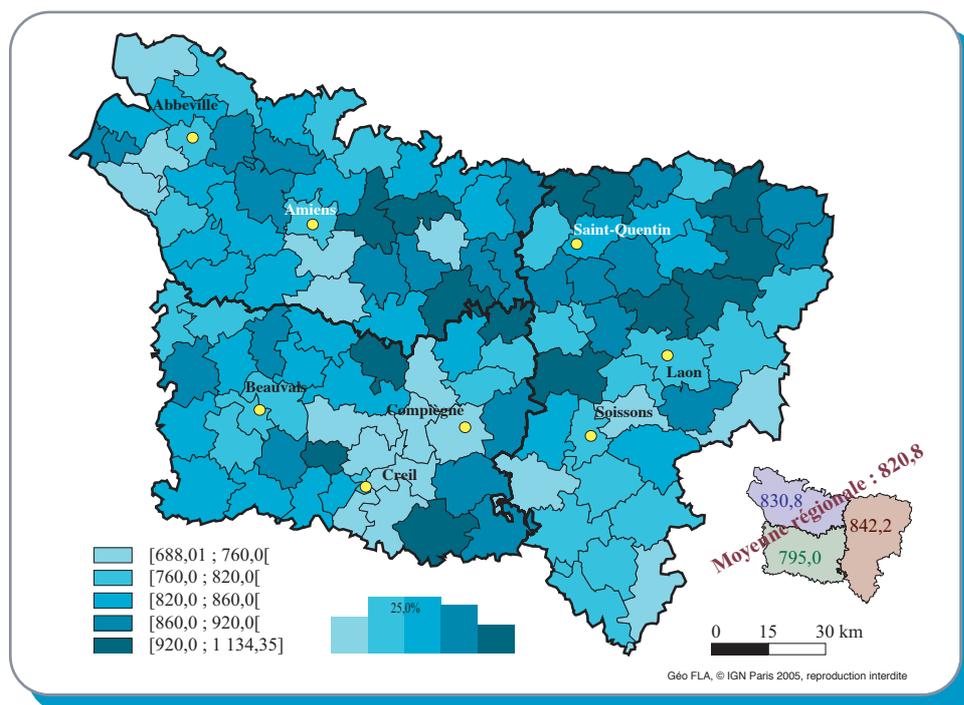
Sources : INSEE, ORS

Min : Ressons-sur-Matz

Max : Craonne

(1 787,9), Vervins (1 782,8), La Fère (1 782,1) et Crécy-sur-Serre (1 778,8). Pour les femmes, les taux extrêmes au niveau régional opposent le nord et le sud de l'Aisne. En effet, les taux les plus élevés de la région reviennent aux cantons de Crécy-sur-Serre (1 134,4) et Vervins (1 053,3) dans le nord de l'Aisne alors que les plus faibles concernent également des cantons de ce département mais cette fois dans la partie sud avec Villers-Cotterêts (688,0), Neufchâtel-sur-Aisne (696,0) et Condé-en-Brie (697,9).

Taux standardisé de mortalité générale chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSEE, ORS

Min : Villers-Cotterêts

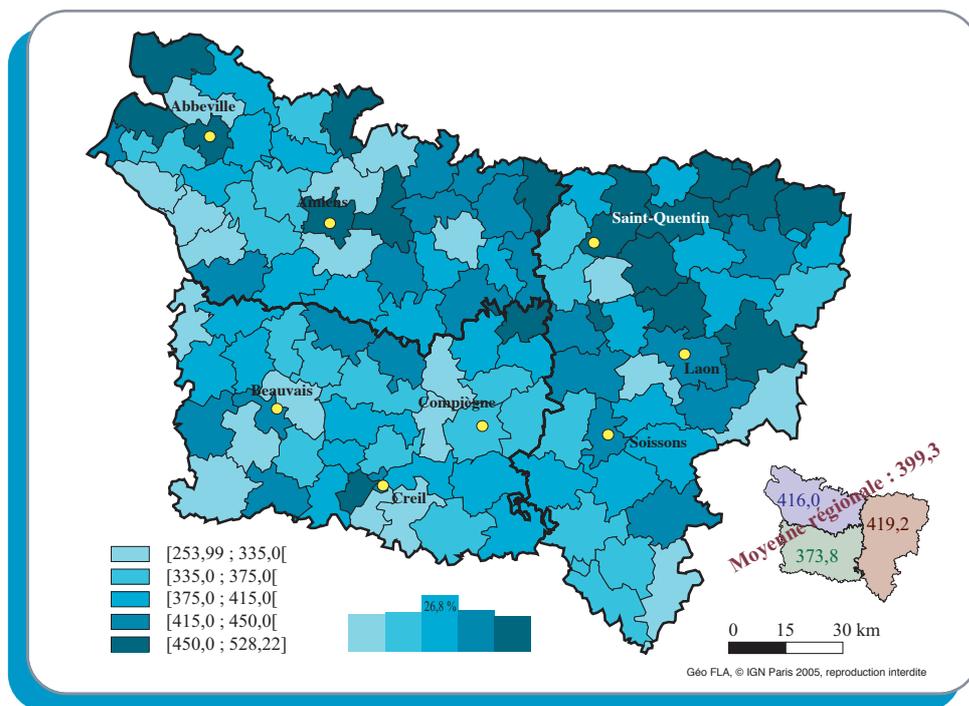
Max : Crécy-sur-Serre

Mortalité prématurée

En mortalité prématurée, la différence hommes/femmes est encore très nette avec un taux moyen pour la région de 399,3 pour 100 000 chez les hommes et 160,2 pour 100 000 chez les femmes. En Picardie, pour les hommes, les décès avant 65 ans représentent plus d'un tiers de l'ensemble des décès contre à peine 15 % chez les femmes. La répartition géographique est assez proche de celle

observée pour la mortalité générale. On remarque que l'Aisne et la Somme ont, pour les deux sexes, des moyennes départementales très proches alors que l'Oise présente des taux nettement plus faibles même si la différence est moins flagrante chez les femmes. Une nouvelle fois, le nord de l'Aisne concentre de nombreux cantons avec des taux élevés.

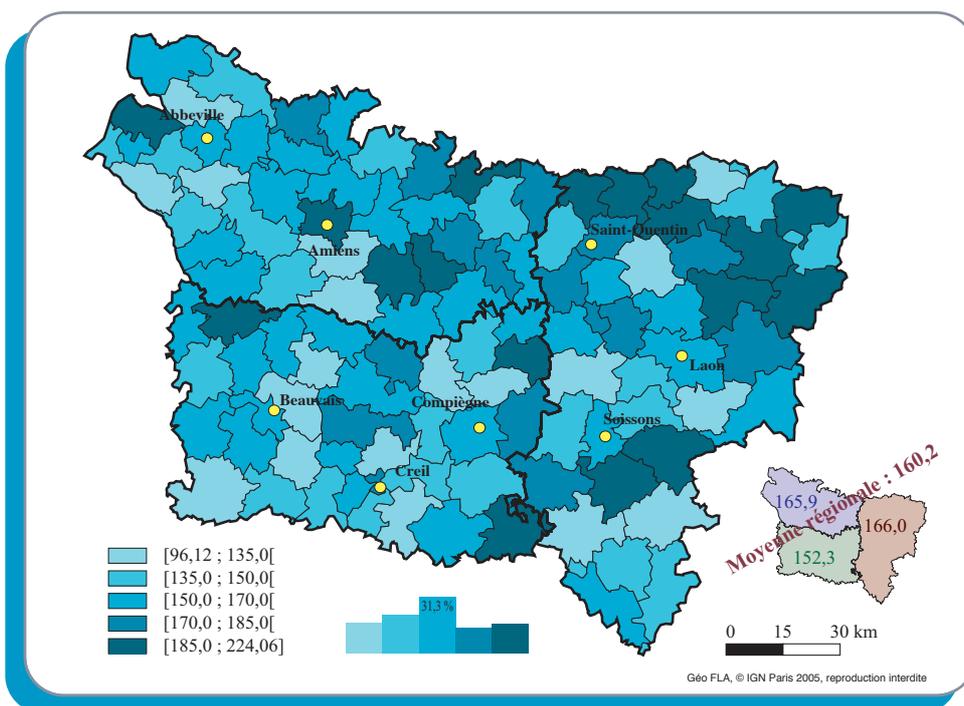
Taux standardisé de mortalité prématurée chez les hommes en 1991-99
(pour 100 000 hommes de moins de 65 ans)



Min : Ressons-sur-Matz Max : Roisel

Sources : INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité prématurée chez les femmes en 1991-99
(pour 100 000 femmes de moins de 65 ans)



Min : Neuilly-Saint-Front Max : Wassigny

Sources : INSEE, ORS

Chez les hommes, c'est le canton de Roisel, dans la Somme, qui possède le taux le plus élevé avec 528,2 décès pour 100 000 hommes suivi de plusieurs cantons du nord de l'Aisne comme Tergnier (508,3), La Capelle (493,6) et Hirson (490,1). Le taux le plus faible concerne le canton de Ressons-sur-Matz (254,0) dans l'Oise. Pour les femmes, c'est le canton de Wassigny, dans le nord de l'Aisne, qui possède la mortalité prématurée la plus importante avec un taux de 224,1 pour 100 000 alors que le canton de Neuilly-Saint-Front, dans le sud de l'Aisne, présente le taux le plus faible avec 96,1 pour 100 000.

Mortalité des 65 ans et plus

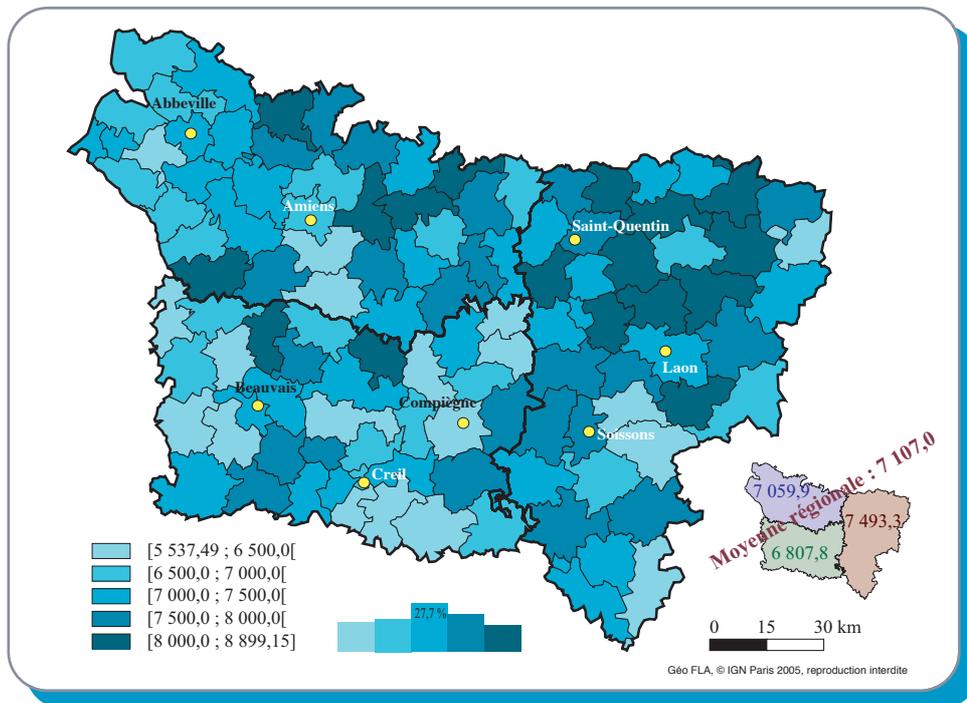
Les cartes de mortalité chez les 65 ans et plus sont très proches de celles de la mortalité générale sur l'ensemble de la population car les décès des personnes de 65 ans et plus représentent les deux tiers des décès chez les hommes et 85 % chez les femmes.

Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, c'est le département de l'Aisne qui présente le taux le plus élevé

avec 7 493,3 décès pour 100 000 hommes et 4 359,2 décès pour 100 000 femmes devant la Somme (respectivement 7 059,9 et 4 288,7) et l'Oise (respectivement 6 807,8 et 4 137,5).

Au niveau cantonal, pour la mortalité masculine des plus de 65 ans, on retrouve plusieurs cantons de l'Aisne parmi les taux les plus élevés avec notamment La Fère (8 899,2),

Taux standardisé de mortalité chez les hommes de 65 ans et plus en 1991-99 (pour 100 000 hommes de 65 ans et plus)



Sources : INSEE, ORS

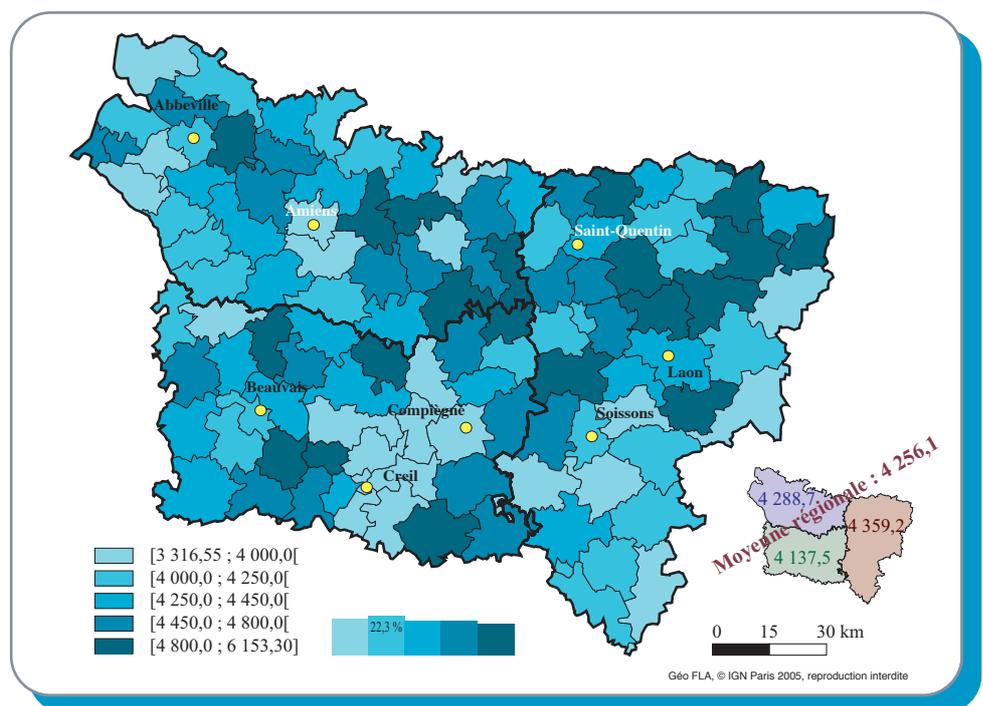
Min : Ressons-sur-Matz

Max : La Fère

Vervins (8 878,2) et Craonne (8 759,0). Pour l'Oise, le taux le plus élevé concerne le canton de Maignelay-Montigny (8 752,5) alors que pour la Somme, il s'agit de Poix-de-Picardie (8 614,4).

Chez les femmes, on remarque parmi les taux les plus élevés, les cantons de Crécy-sur-Serre (6 153,3) et La Capelle (5 708,9) pour l'Aisne, Roye (5 668,6) pour la Somme ainsi que Maignelay-Montigny (5 511,8) pour l'Oise. À noter la particularité du canton de Nanteuil-le-Haudouin, dans l'Oise, qui figure parmi les taux les plus faibles pour la mortalité masculine des plus de 65 ans alors qu'il est un des onze cantons picards à dépasser la barre des 5 000 décès pour 100 000 femmes de 65 ans et plus.

Taux standardisé de mortalité chez les femmes de 65 ans et plus en 1991-99 (pour 100 000 femmes de 65 ans et plus)



Sources : INSEE, ORS

Min : Villers-Cotterêts

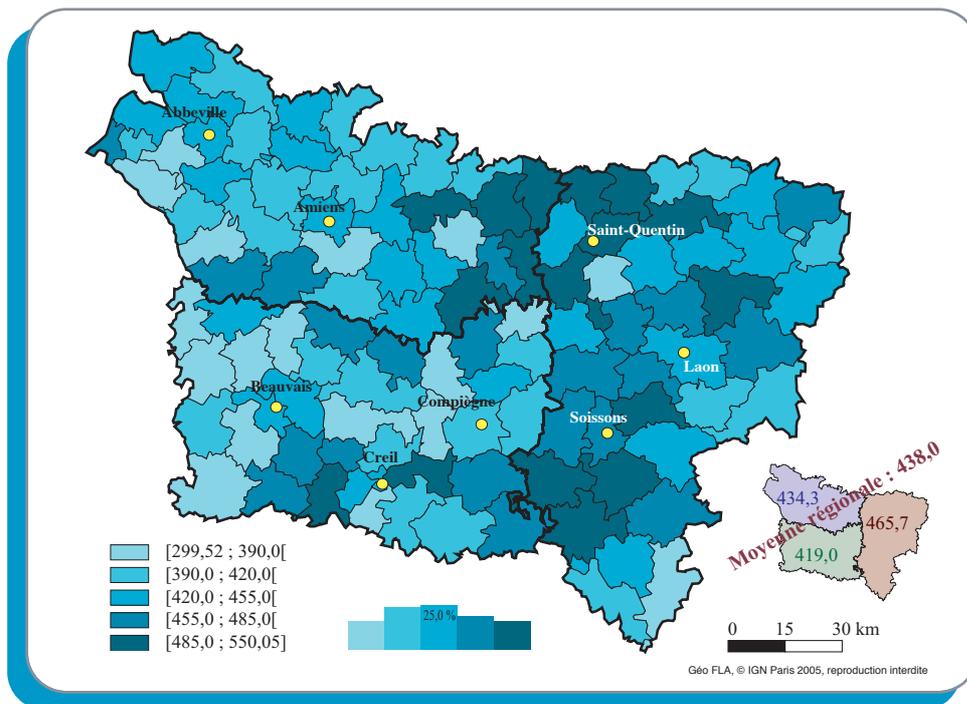
Max : Crécy-sur-Serre

Mortalité par cancers

Pour la mortalité par cancers, la situation chez les hommes et chez les femmes est assez différente. Chez les hommes, les décès par cancers représentent près d'un tiers (32,1 %) de l'ensemble des décès contre 21,2 % chez les femmes. Concernant les différences géographiques, on observe une opposition est-ouest pour la mortalité par cancers chez les hommes avec des taux nettement plus élevés dans l'est de la

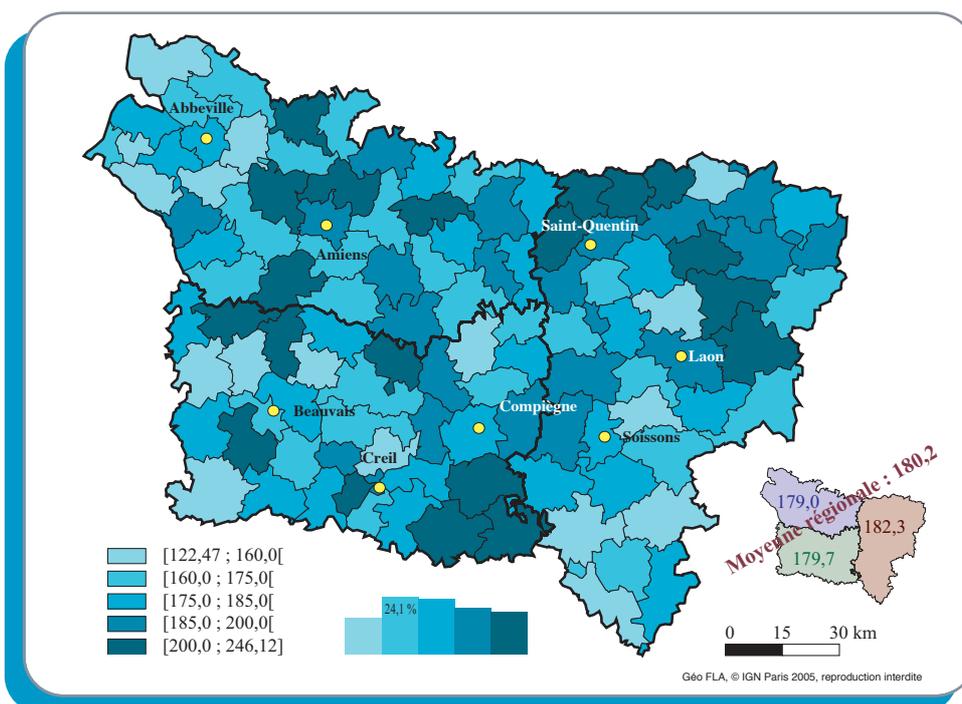
région. C'est donc le département de l'Aisne qui rassemble l'essentiel des taux les plus élevés avec une moyenne départementale de 465,7 pour 100 000 contre 434,3 pour la Somme et 419,0 pour l'Oise. Parmi les valeurs les plus élevées au niveau cantonal, on remarque les cantons de Le Catelet (550,1), Neuilly-Saint-Front (536,8) et Marle (522,4) pour l'Aisne ainsi que Pont-Sainte-Maxence (521,2)

Taux standardisé de mortalité par cancers chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Min : **Hornoy-le-Bourg** Max : **Le Catelet** Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par cancers chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : **Crécy-sur-Serre** Max : **Betz** Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

dans l'Oise et Bray-sur-Somme (515,5) pour la Somme. Chez les femmes, on constate que les différences entre les trois départements sont très minimes. Au sein de chaque département, on remarque que, souvent, des cantons très proches géographiquement présentent des taux de mortalité par cancers chez les femmes très différents. On peut aussi constater que plusieurs cantons réputés pour leurs indicateurs sanitaires et sociaux favorables possèdent ici des taux élevés comme Betz (246,1), Nanteuil-Haudouin (229,7), Vermand (222,9) ou Villers-Bocage (215,1).

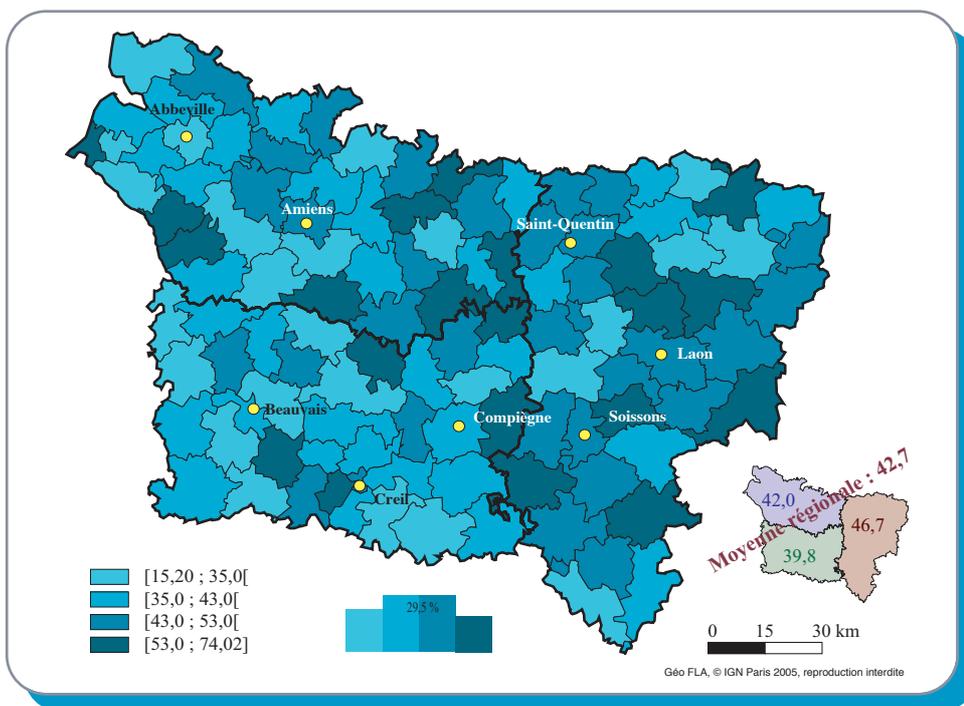
Mortalité par cancer du côlon-rectum

Les décès par cancer du côlon-rectum représentent 9,0 % des décès par cancers chez les hommes contre 13,3 % chez les femmes alors que, par rapport à l'ensemble des décès, la proportion de décès par cancers du côlon-rectum est semblable chez les hommes et chez les femmes avec respectivement 2,9 % et 2,8 %.

En revanche, les taux de mortalité sont nettement plus

élevés chez les hommes que chez les femmes. La moyenne picarde est de 42,7 décès pour 100 000 hommes contre 23,6 décès pour 100 000 femmes. Au niveau départemental, la hiérarchie est différente selon le sexe. Chez les hommes, l'Aisne possède la moyenne départementale la plus élevée avec 46,7 devant la Somme (42,0) et l'Oise (39,8) alors que chez les femmes, l'Aisne a toujours le taux le plus élevé

Taux standardisé de mortalité par cancer du côlon-rectum chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

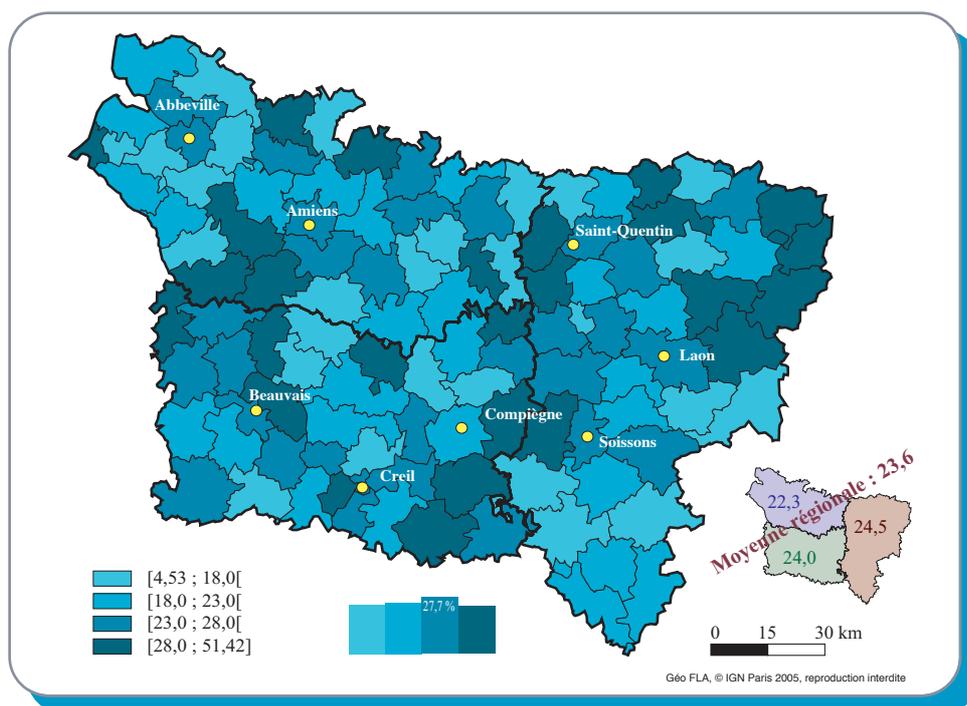
Min : Conty

Max : Hornoy-le-Bourg

avec 24,5 mais juste devant l'Oise (24,0), la Somme (22,3) étant plus en retrait.

Chez les hommes, les cantons présentant les valeurs extrêmes sont tout deux situés dans la Somme avec Conty (15,2) pour le taux le plus faible et Hornoy-le-Bourg (74,0) pour le plus élevé. Chez les femmes, ce sont deux cantons du nord de l'Aisne qui s'opposent avec Le Nouvion-en-Thiérache (4,5) d'une part, et Aubenton (51,4) d'autre part.

Taux standardisé de mortalité par cancer du côlon-rectum chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS Min : Le-Nouvion-en-Thiérache Max : Aubenton

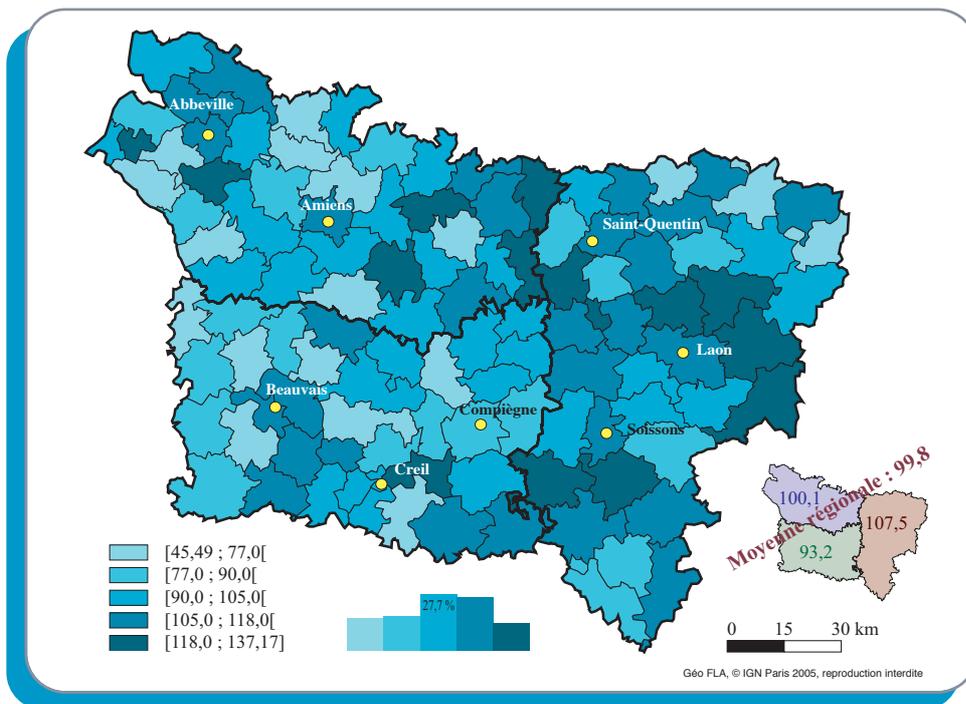
Mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon

Pour le cancer de la trachée, des bronches et du poumon, les différences hommes/femmes sont très marquées. Chez les hommes, ces cancers représentent près d'un quart de l'ensemble des cancers et 7,8 % de l'ensemble des décès alors que chez les femmes, ceux-ci représentent 5,8 % des cancers et 1,2 % de l'ensemble des décès. Si l'on compare les taux de mortalité, on remarque que les taux masculins

sont près de 10 fois supérieurs avec une moyenne picarde de 99,8 décès pour 100 000 hommes contre 10,7 décès pour 100 000 femmes.

Concernant la répartition géographique de la mortalité, des différences importantes existent selon le sexe. Chez les hommes, c'est l'Aisne qui possède la moyenne départementale la plus élevée avec 107,5 décès pour 100 000

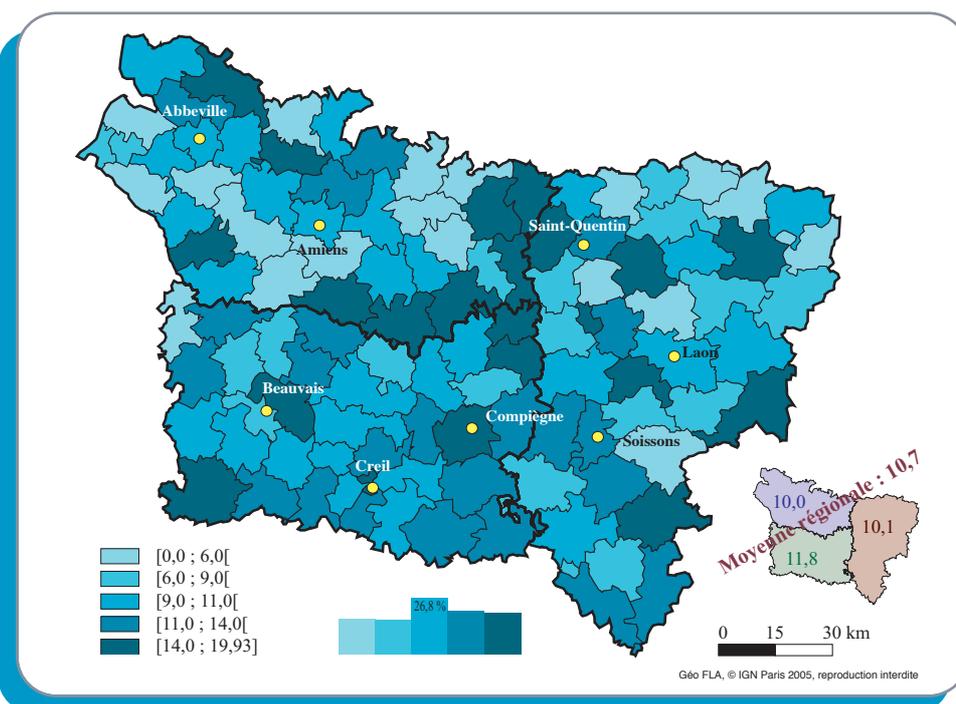
Taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Min : Aubenton Max : Sissonne

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : Plusieurs cantons Max : Ham

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

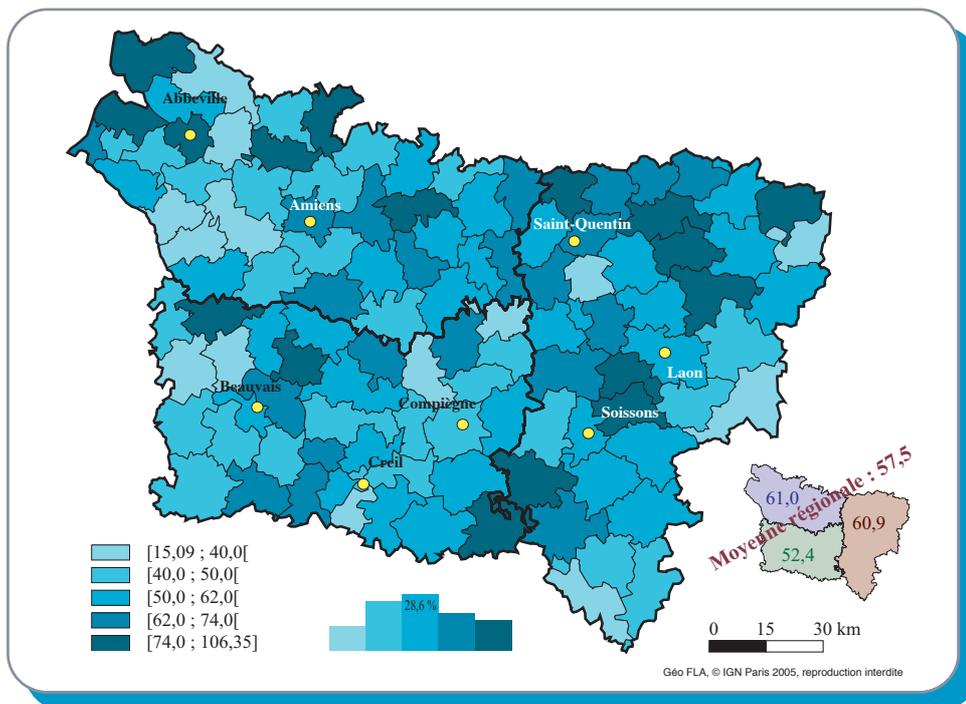
hommes devant la Somme (100,1) et l'Oise (93,2). En revanche, pour les femmes, c'est l'Oise qui possède la moyenne la plus élevée avec 11,8 décès pour 100 000 femmes devant l'Aisne (10,1) et la Somme (10,0). Au niveau cantonal, les valeurs les plus élevées reviennent aux cantons de Sissonne (137,2) chez les hommes et Ham (19,9) pour les femmes alors que les valeurs les plus faibles sont à mettre à l'actif d'Aubenton (45,5) chez les hommes et d'Aubenton, La Capelle et Combles chez les femmes avec aucun décès féminin pour cette pathologie sur la période 1991-1999.

Mortalité par cancer des voies aéro-digestives supérieures

Pour le cancer des voies aéro-digestives supérieures (VADS), les hommes sont, une nouvelle fois, beaucoup plus touchés que les femmes. Ces cancers représentent chez les hommes 14,6 % de l'ensemble des décès par cancers et 4,7 % de l'ensemble des décès alors que ces chiffres sont nettement plus faibles chez les femmes avec 2,7 % des décès par cancers et 0,6 % de l'ensemble des décès.

Les taux de mortalité sont également très différents avec des taux masculins plus de dix fois supérieurs aux taux féminins. Chez les hommes, l'Aisne et la Somme possèdent des taux comparables avec respectivement 60,9 et 61,0 décès pour 100 000 hommes alors que l'Oise possède une moyenne départementale plus faible avec 52,4 décès pour 100 000 hommes. Côté féminin, les taux sont très faibles

Taux standardisé de mortalité par cancer des voies aéro-digestives supérieures chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

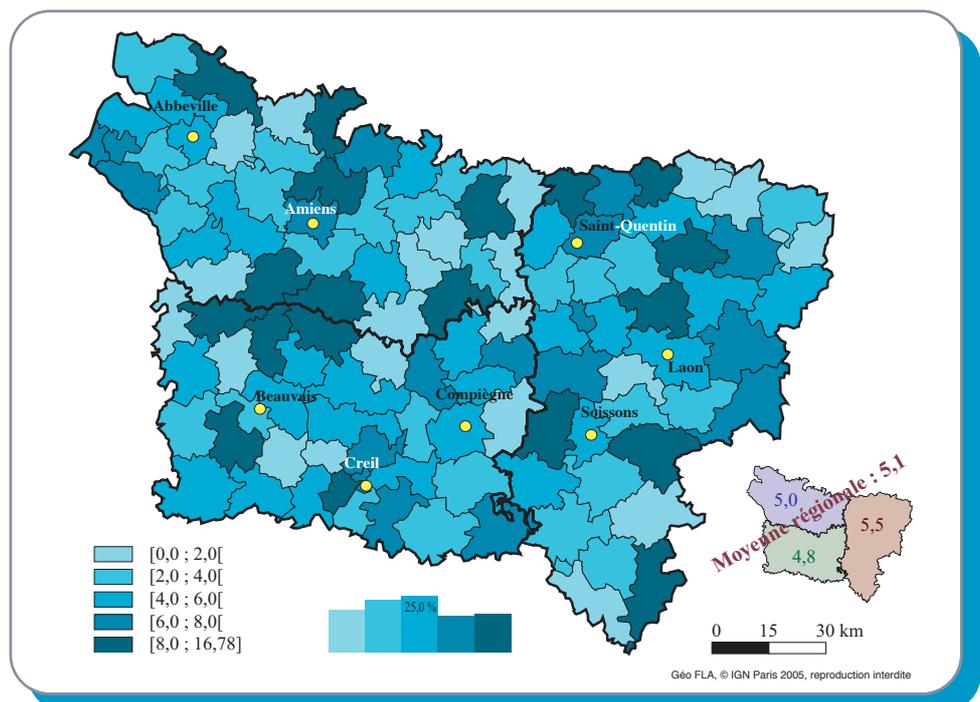
Min : Aubenton

Max : Rue

donc difficilement interprétables. L'Aisne possède le taux moyen le plus élevé avec 5,5 décès pour 100 000 femmes contre 5,0 pour la Somme et 4,8 pour l'Oise.

Au niveau cantonal, ce sont deux cantons de la Somme proches du littoral qui possèdent les taux les plus élevés chez les hommes avec Rue (106,4) et Saint-Valery-sur-Somme (96,3). Le taux le plus faible revient au canton d'Aubenton (15,1) dans le nord de l'Aisne. Plusieurs cantons ne comptent aucun décès pour cette pathologie chez les femmes alors que le canton de Le Catelet présente le taux féminin le plus élevé avec 16,8 décès pour 100 000 femmes.

Taux standardisé de mortalité par cancer des voies aéro-digestives supérieures chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Min : Plusieurs cantons

Max : Le Catelet

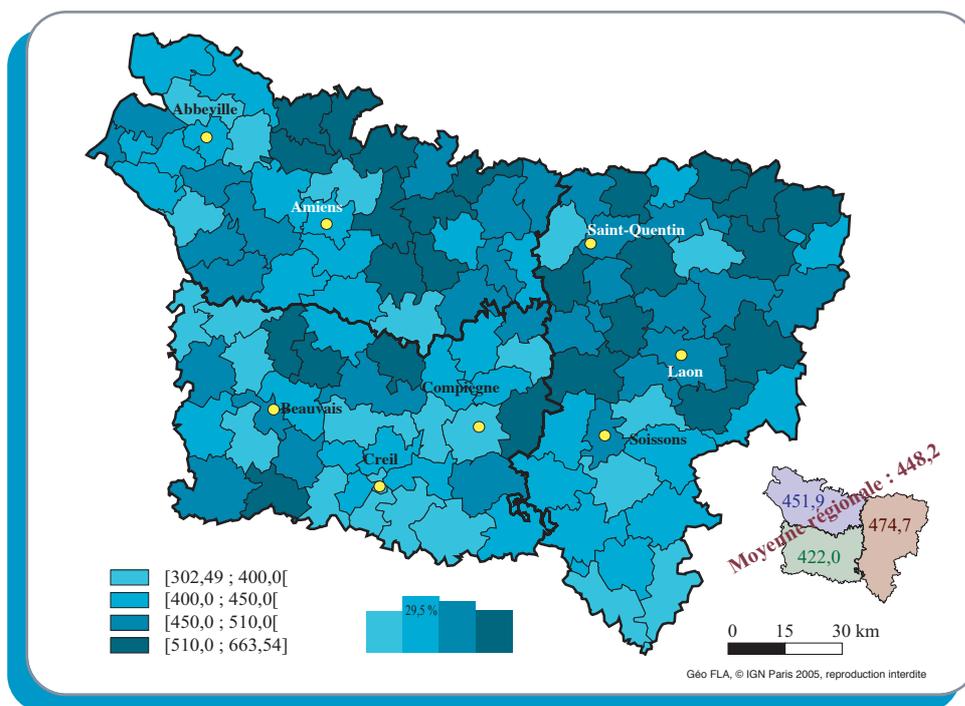
Mortalité par maladies cardio-vasculaires

Les maladies cardio-vasculaires occupent une place très importante au sein de la mortalité générale, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. Chez les femmes, ce sont plus de 40 % des décès qui sont dus aux maladies cardio-vasculaires contre 30,7 % chez les hommes. Les taux de mortalité sont cependant nettement supérieurs chez les hommes avec 448,2 décès pour 100 000 hommes contre

291,2 décès pour 100 000 femmes.

Les cartes masculines et féminines sont semblables. On remarque que le nord de l'Aisne et l'est de la Somme concentrent une grande partie des taux les plus importants alors que le sud de l'Aisne et l'Oise semblent plus épargnés même si des exceptions existent. Si l'on considère uniquement les cantons situés au nord d'un axe Chauny-

Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)

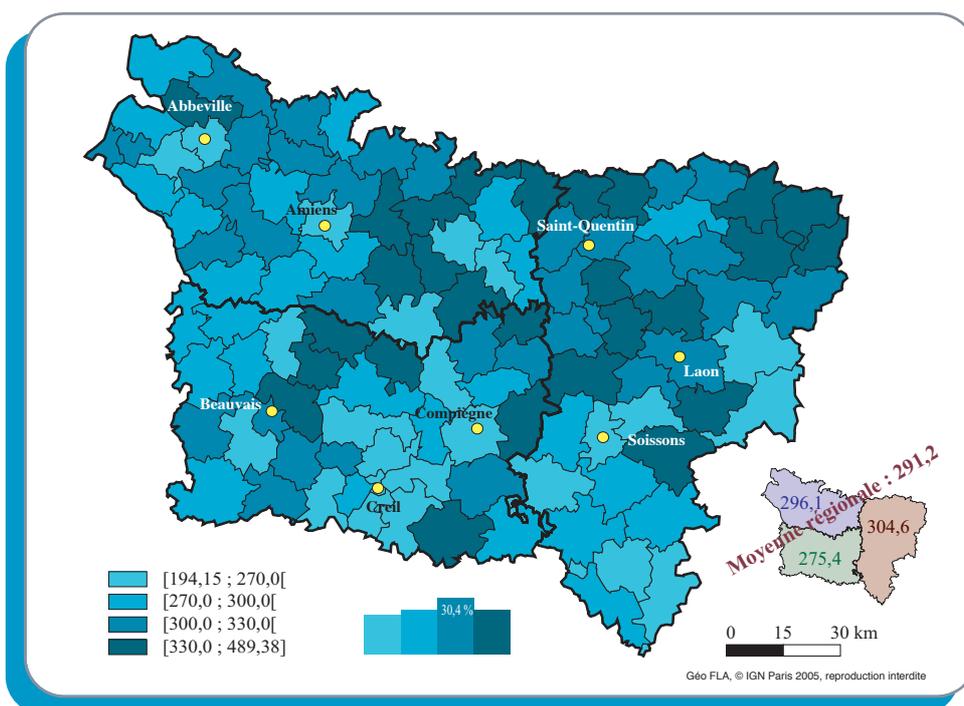


Min : **Marseille-en-Beauvaisis**

Max : **Vervins**

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : **Condé-en-Brie**

Max : **Crécy-sur-Serre**

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Laon obtient des taux de 500,4 décès pour 100 000 hommes et 324,4 décès pour 100 000 femmes. Certains cantons de cette zone présentent des taux particulièrement élevés comme Vervins (663,5), Bohain-en-Vermandois (590,6) et La Fère (575,8) pour les hommes et Crécy-sur-Serre (489,4), Le Catelet (395,9) et La Capelle (385,4) pour les femmes. Les cantons de la Somme sont également présents parmi les forts taux avec Corbie (607,9), Moreuil (589,6) et Doullens (577,8) pour les hommes ainsi que Corbie (456,4), Rosières-en-Santerre (385,9) et Roisel (385,9) pour les femmes.

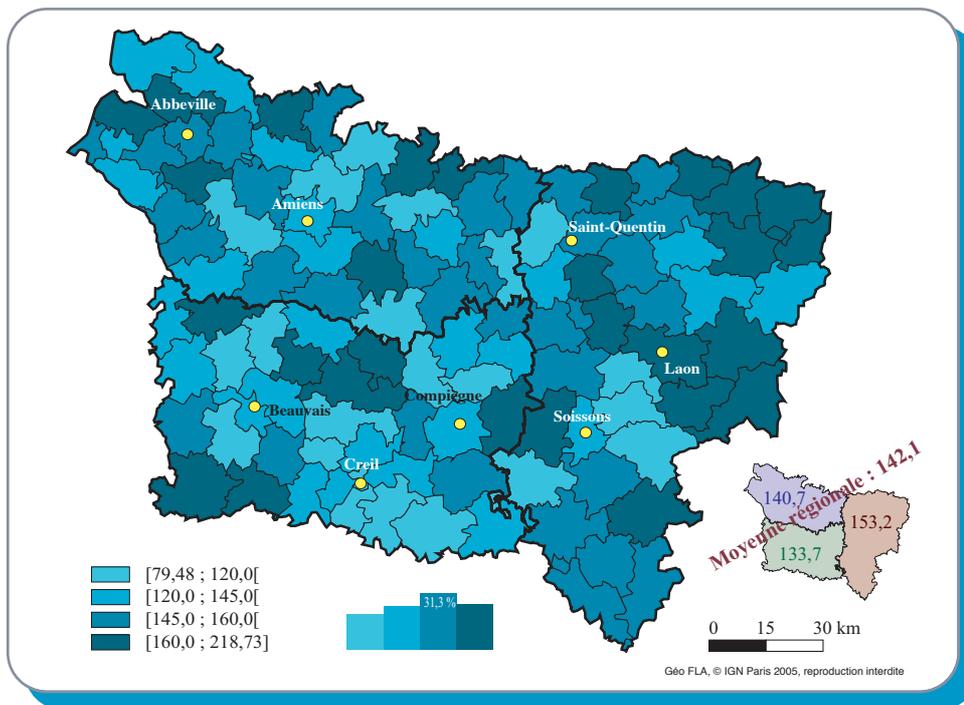
Mortalité par cardiopathies ischémiques

Les cardiopathies ischémiques occupent une place importante au sein des maladies cardio-vasculaires mais également parmi l'ensemble des décès. Elles représentent respectivement 9,3 % et 8,5 % de l'ensemble des décès chez les hommes et chez les femmes ainsi que respectivement 30,4 % et 21,3 % des maladies cardio-vasculaires.

C'est dans l'Aisne que la mortalité est la plus importante avec 153,2 décès pour 100 000 hommes et 74,0 décès pour 100 000 femmes. Suivent ensuite la Somme (respectivement 140,7 et 68,4) et l'Oise (respectivement 133,7 et 66,6).

Ce sont deux cantons du nord de l'Aisne qui possèdent les taux les plus importants pour chacun des sexes avec

Taux standardisé de mortalité par cardiopathies ischémiques chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



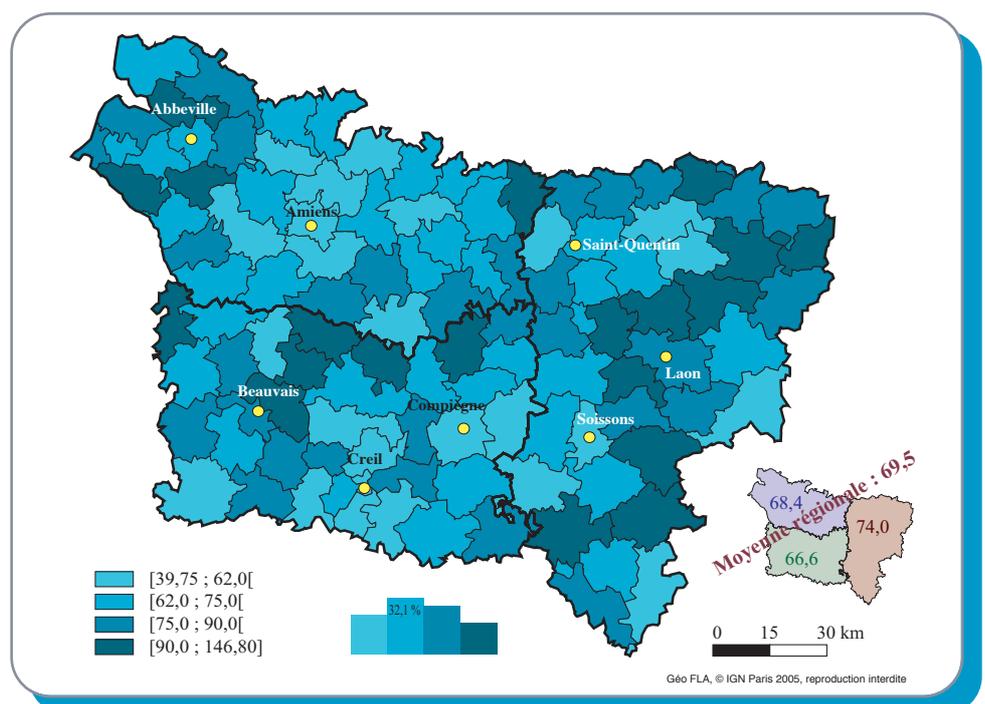
Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Min : **Marseille-en-B Beauvaisis**

Max : **Vervins**

Vervins (218,7 décès pour 100 000 hommes) et Crécy-sur-Serre (146,8 décès pour 100 000 femmes). On peut noter que l'Oise est représentée parmi les taux les plus importants avec Attichy (211,0), Froissy (193,9) et Maignelay-Montigny (189,3) pour les hommes et Formerie (101,5) pour les femmes. Enfin, pour la Somme, les taux les plus élevés sont à Bernaville (194,0) chez les hommes et au Nouvion (105,0) chez les femmes.

Taux standardisé de mortalité par cardiopathies ischémiques chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Min : **Clermont**

Max : **Crécy-sur-Serre**

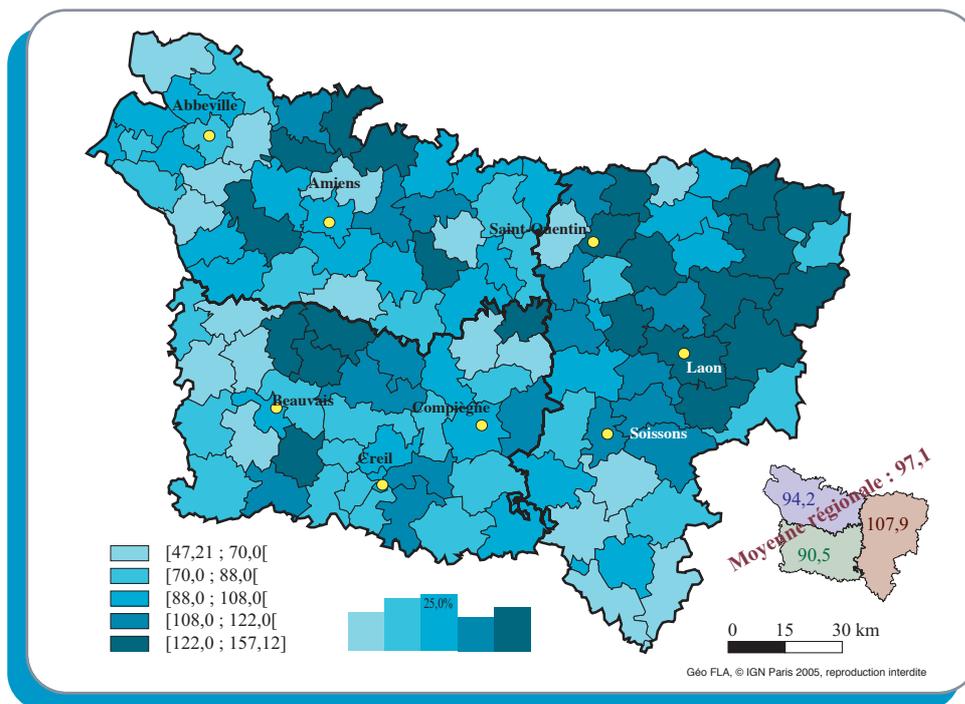
Mortalité par maladies vasculaires cérébrales

Les maladies vasculaires cérébrales ont la particularité de représenter une part plus importante dans la mortalité féminine que dans la mortalité masculine. Ainsi, ce sont 9,6 % des décès féminins qui sont provoqués par les maladies vasculaires cérébrales contre 5,9 % des décès masculins. Même au sein des maladies de l'appareil circulatoire, les maladies vasculaires cérébrales en

représentent 24,1 % chez les femmes contre 19,1 % chez les hommes.

Cependant, les taux de mortalité masculins restent supérieurs aux taux féminins même si la différence est moins importante que pour beaucoup d'autres pathologies. On compte 97,1 décès pour 100 000 hommes contre 77,9 décès pour 100 000 femmes. Une nouvelle fois, le nord de

Taux standardisé de mortalité par maladies vasculaires cérébrales chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)

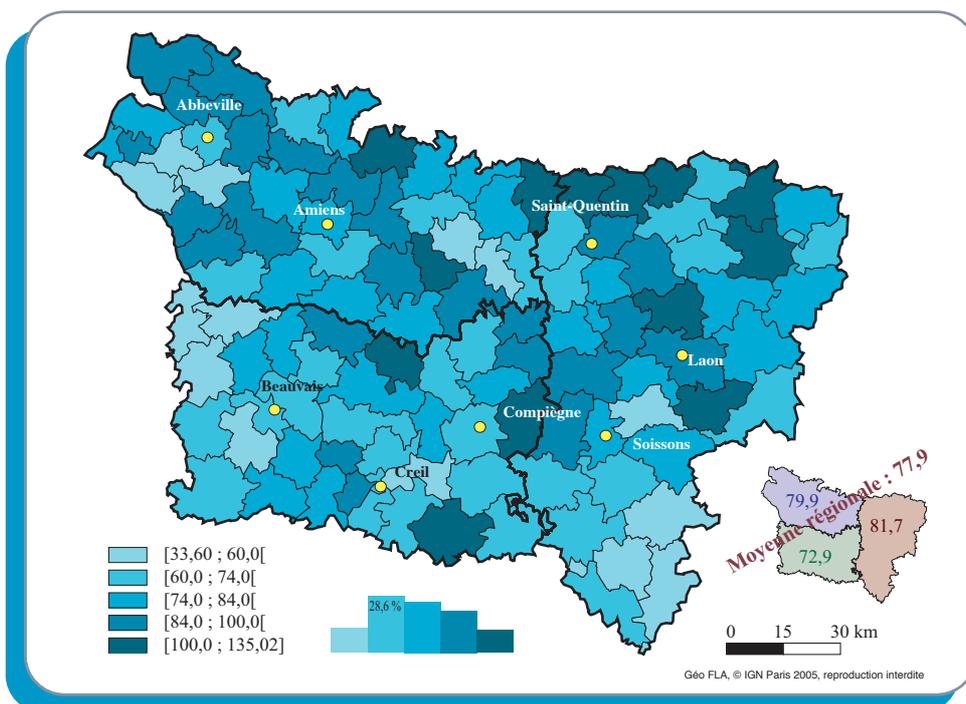


Min : Chaulnes

Max : Vervins

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par maladies vasculaires cérébrales chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : Moyenneville

Max : Bohain-en-Vermandois et Roisel

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

l'Aisne se distingue avec des taux élevés, particulièrement chez les hommes. Les cinq plus forts taux au niveau cantonal chez les hommes reviennent à des cantons de cette zone. Ce sont les cantons de Vervins (157,1), Craonne (153,4), Ribemont (152,5), La Capelle (147,0) et Bohain-en-Vermandois (142,8). Chez les femmes, les trois départements picards sont représentés parmi les plus fortes valeurs. On retrouve Roisel (135,0), Rosières-en-Santerre (119,1) et Acheux-en-Amiénois (116,9) pour la Somme, Attichy (121,3) pour l'Oise ainsi que Bohain-en-Vermandois (135,0) et Crécy-sur-Serre (133,8) pour l'Aisne.

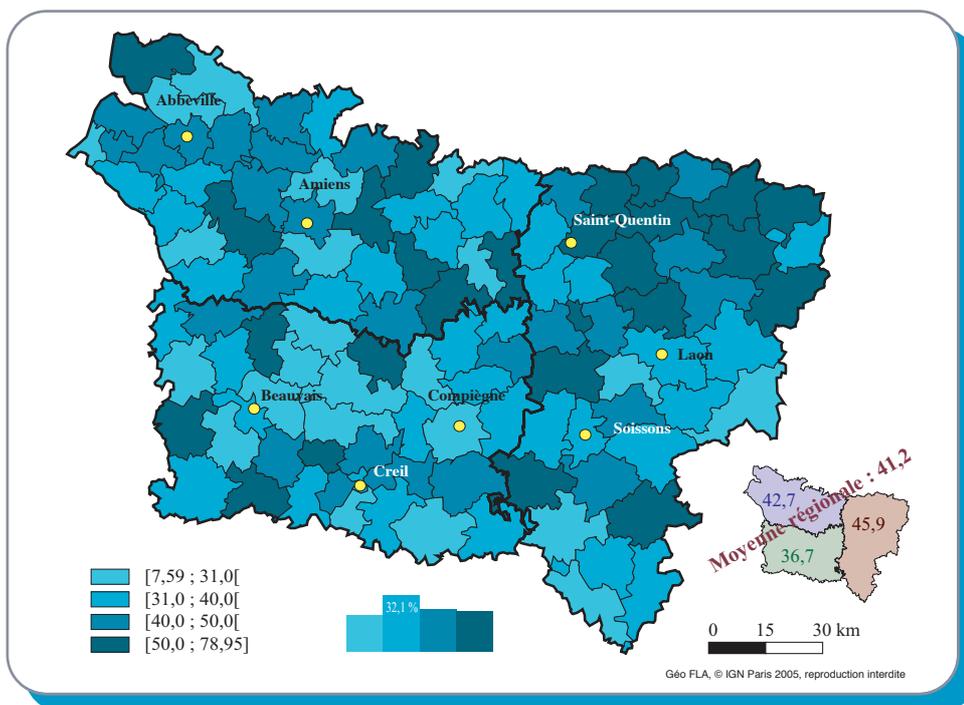
Mortalité par causes liées à l'alcool

La mortalité par causes liées à l'alcool (cirrhose alcoolique et psychose alcoolique et alcoolisme) représente 3,6 % des décès chez les hommes et 1,6 % chez les femmes. On retrouve des constantes pour chacun des deux indicateurs avec notamment des taux élevés dans le nord de l'Aisne ainsi que dans l'est du département de la Somme. L'Aisne est d'ailleurs le département avec les taux les plus élevés que ce soit chez les

hommes ou chez les femmes avec 45,9 décès pour 100 000 hommes et 17,2 décès pour 100 000 femmes. Suivent ensuite, dans l'ordre, la Somme (respectivement 42,7 et 14,4) et l'Oise (respectivement 36,7 et 13,7).

Au niveau cantonal, ce sont donc les cantons du nord de l'Aisne qui sont les plus présents parmi les plus forts taux. Chez les hommes, on remarque les cantons de Bohain-en-

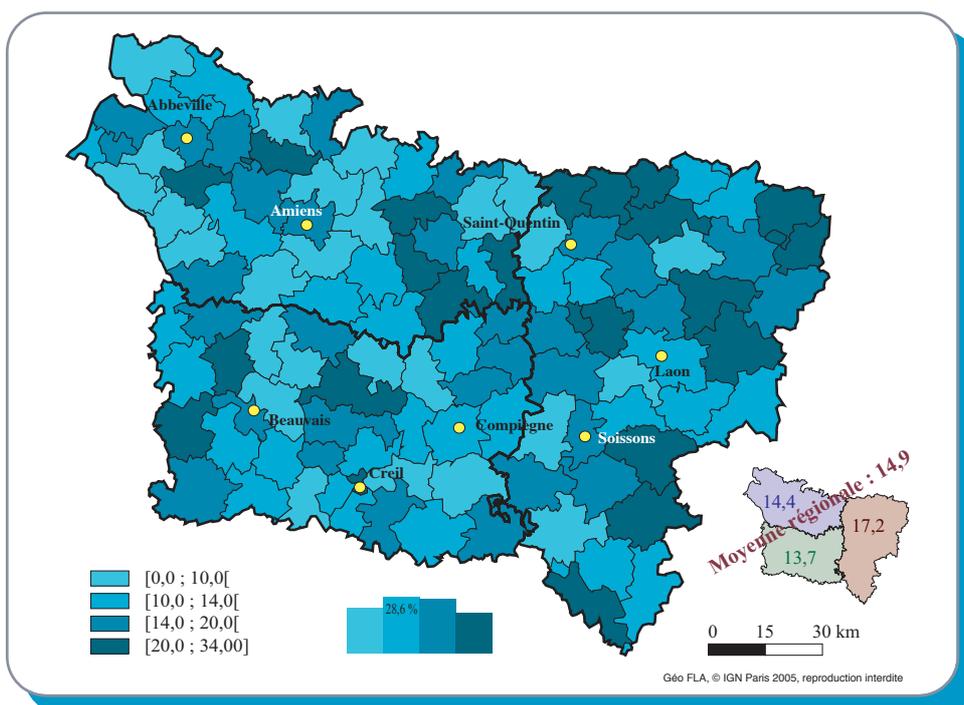
Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS Min : Froissy Max : Bohain-en-Vermandois

Vermandois (79,0), Ribemont (68,3) et Vervins (63,3) mais également Maignelay-Montigny (65,3) dans l'Oise et Ham (62,9) dans la Somme. Pour les femmes, les quatre taux les plus importants de la région concernant des cantons du nord de l'Aisne avec Le Catelet (34,0), Wassigny (30,3), Marle (27,9) et Bohain-en-Vermandois (26,5). On peut également citer Domart-en-Ponthieu (26,1) pour la Somme ainsi que Marseille-en-Bauvaisis (25,4) dans l'Oise.

Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS Min : Acheux-en-Amiénois & Oisemont Max : Le Catelet

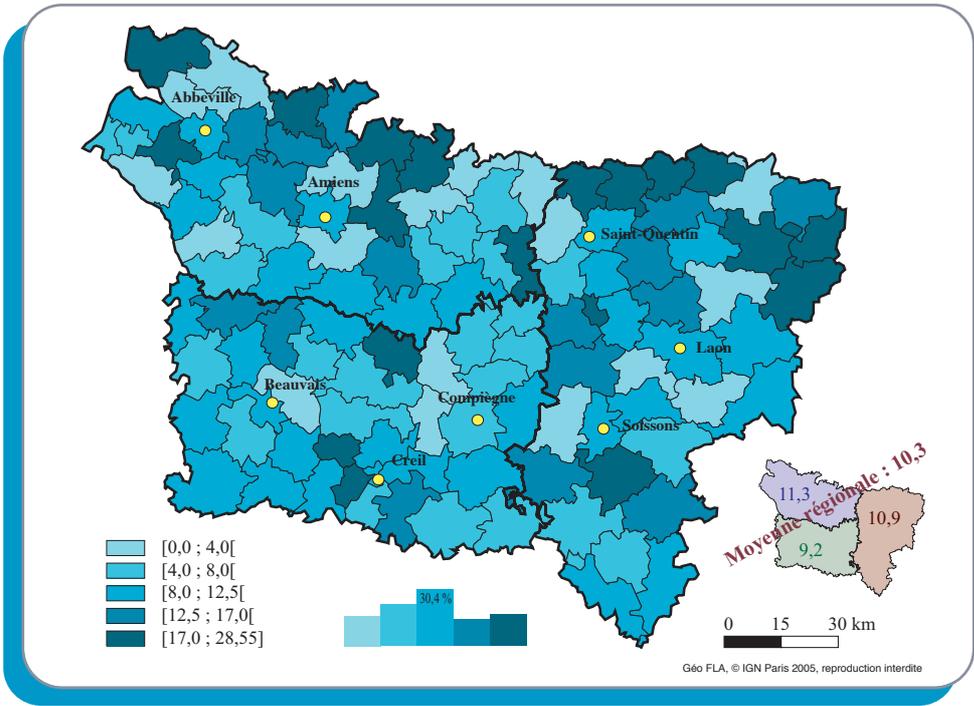
Mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme

La mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme est assez faible, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. Au niveau régional, les taux standardisés de mortalité sont de 10,3 décès pour 100 000 hommes et de 2,7 décès pour 100 000 femmes.

Chez les hommes, la majeure partie des taux les plus élevés est concentrée dans le nord de la région. La Somme est

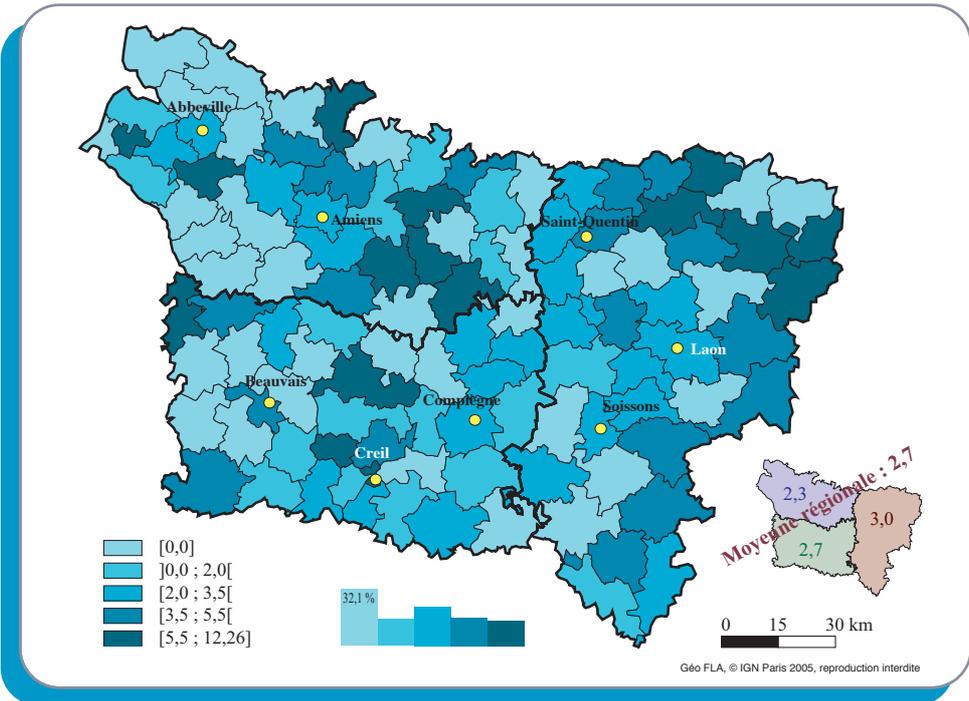
représentée par les cantons de Moyenneville (28,6), Albert (22,4), Acheux-en-Amiénois (21,8), Ham (21,6) et Corbie (21,4). Pour le nord de l'Aisne, on remarque les cantons de Rozoy-sur-Serre (20,7), Wassigny (19,9) et Bohain-en-Vermandois (19,3). Il existe également des exceptions avec des cantons situés dans la partie méridionale de la région qui présentent des taux élevés comme Maignelay-Montigny

Taux standardisé de mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Min : Plusieurs cantons Max : Moyenneville Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : Plusieurs cantons Max : Rozoy-sur-Serre Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

(23,4), Montataire (20,3) et Oulchy-le-Château (20,0). Pour les femmes, la répartition géographique est assez proche de celle des hommes avec des taux élevés dans la Somme et le nord de l'Aisne. Pour la Somme, on retrouve les cantons d'Hallencourt (8,4), Doullens (7,9), Bray-sur-Somme (7,9) et Moreuil (7,4) alors que le nord de l'Aisne est représenté par les cantons de Rozoy-sur-Serre (12,3), Le Nouvion-en-Thiérache (7,4) et Vervins (7,3). Le canton de Saint-Just-en-Chaussée dans l'Oise possède le taux le plus important du département avec 9,4 décès pour 100 000 femmes.

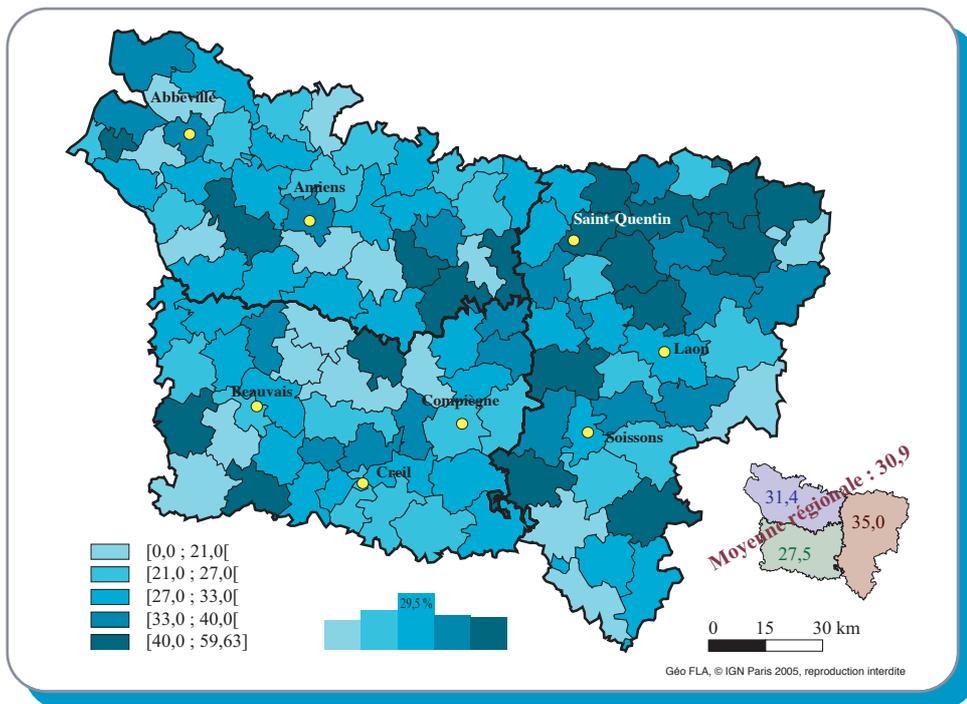
Mortalité par cirrhose alcoolique

La mortalité par cirrhose alcoolique est supérieure à celle observée par psychose alcoolique et alcoolisme. Cette pathologie touche plus les hommes que les femmes. La moyenne régionale est de 30,9 décès pour 100 000 hommes contre 12,2 décès pour 100 000 femmes. L'Aisne est le département le plus touché par cette pathologie avec une moyenne de 35,0 décès pour 100 000 hommes et 14,2 décès

pour 100 000 femmes.

Chez les hommes, trois cantons dépassent la barre des 50 pour 100 000. Il s'agit de trois cantons du nord de l'Aisne avec Bohain-en-Vermandois (59,6), Ribemont (53,3) et La Capelle (52,9). Les valeurs les plus élevées pour les deux autres départements sont Rosières-en-Santerre (49,1) pour la Somme et Le Coudray-Saint-Germer (45,6) pour l'Oise.

Taux standardisé de mortalité par cirrhose alcoolique chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



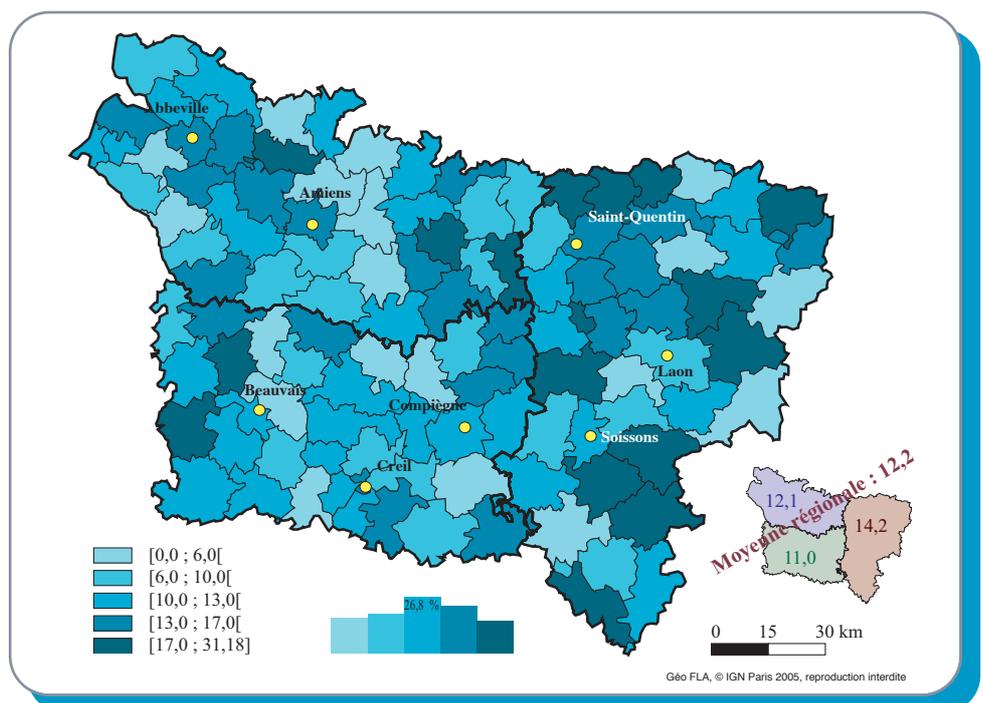
Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Min : Froissy

Max : Bohain-en-Vermandois

Chez les femmes, ce sont également trois cantons du nord de l'Aisne qui possèdent les taux les plus élevés de la région. Il s'agit de Le Catelet (31,2), Marle (27,9) et Wassigny (26,1). Pour les autres départements picards, on remarque les taux élevés des cantons de Marseille-en-Bauvaisis (25,4) et Le Coudray-Saint-Germer (24,2) dans l'Oise ainsi que Ham (25,0), Domart-en-Ponthieu (21,2) et Chaulnes (18,6) dans la Somme.

Taux standardisé de mortalité par cirrhose alcoolique chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Min : Plusieurs cantons

Max : Le Catelet

Mortalité par causes extérieures de traumatismes et empoisonnements

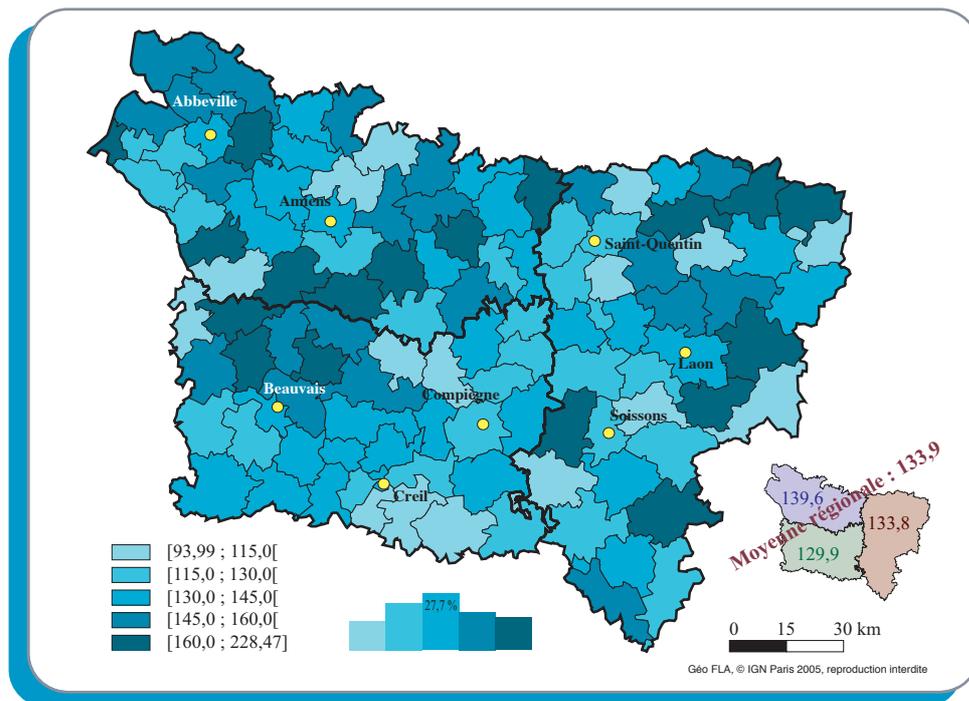
Les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements occupent une place non négligeable au sein de la mortalité générale. Ils représentent 11,3 % de l'ensemble des décès chez les hommes et 7,3 % chez les femmes.

Chez les hommes, une grande partie de ces décès (58,5 %) est constituée par les suicides et les accidents de la circulation. Chez les femmes, ces deux causes représentent

36,1 % des décès par causes extérieures de traumatismes et empoisonnements et ce sont les chutes accidentelles qui occupent une place plus importante avec 32,6 %.

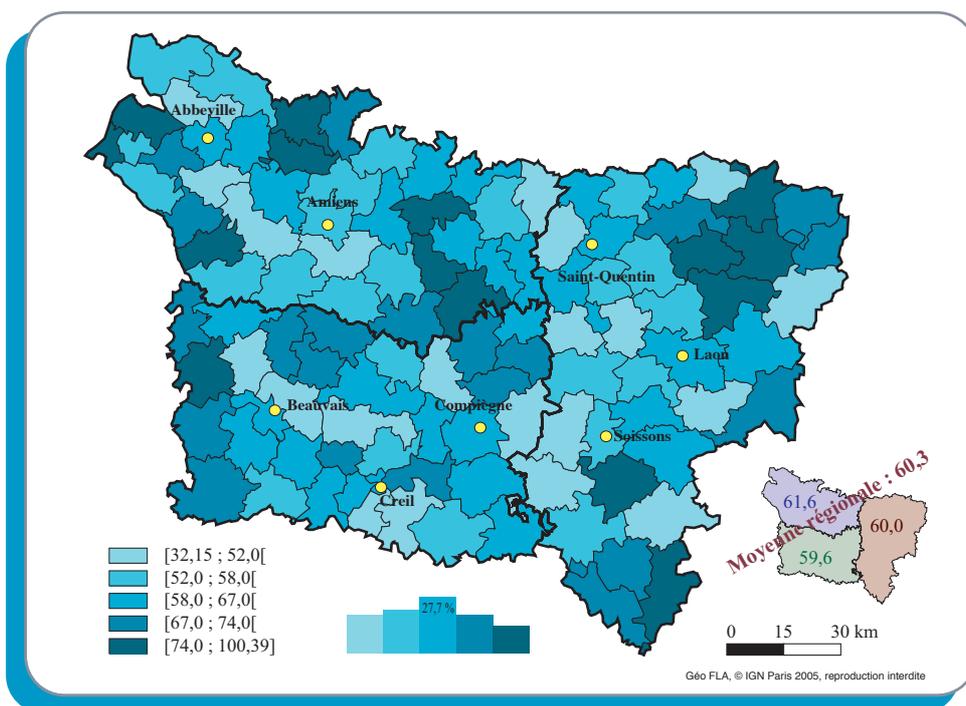
Les taux de mortalité masculins sont nettement supérieurs aux taux féminins. On compte 133,9 décès pour 100 000 hommes contre 60,3 décès pour 100 000 femmes. La hiérarchie départementale est la même pour les deux sexes

Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de traumatismes et empoisonnements chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Moreuil Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de traumatismes et empoisonnements chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : Nivillers Max : Bray-sur-Somme Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

avec la Somme qui présente le taux moyen le plus important devant l'Aisne et l'Oise.

Chez les hommes, les trois départements sont représentés parmi les plus fortes valeurs cantonales. Peuvent être cités les cantons de Moreuil (228,5) et Ault (182,9) pour la Somme, Grandvilliers (188,7) dans l'Oise ainsi que Craonne (195,7), La Capelle (185,1) et Fère-en-Tardenois (180,7) pour l'Aisne.

Pour les femmes, ce sont l'Aisne et la Somme qui sont les plus présents avec notamment Bray-sur-Somme (100,4) et Bernaville (92,4) pour la Somme ainsi que Vervins (91,3) et Oulchy-le-Château (90,9) pour l'Aisne. Le taux le plus élevé pour l'Oise revient au canton de Songeons (74,6).

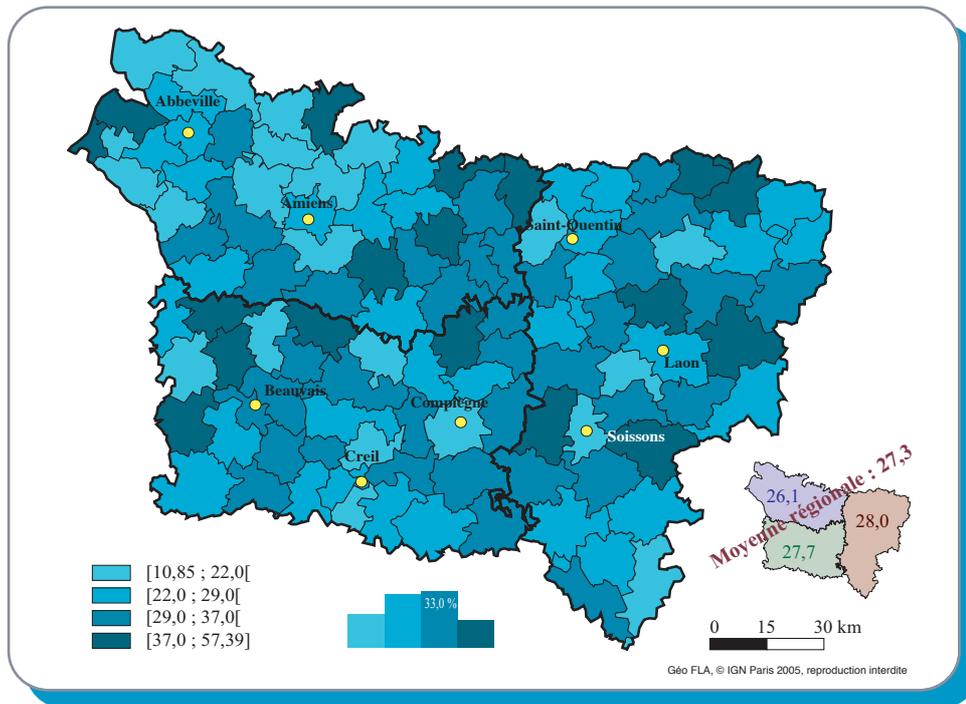
Mortalité par accident de la circulation

La mortalité par accident de la circulation est nettement plus importante chez les hommes que chez les femmes. Le taux masculin est de 27,3 décès pour 100 000 hommes contre 9,6 décès pour 100 000 femmes. Les écarts entre départements sont peu importants chez les hommes comme chez les femmes.

Aucune zone bien définie ne présente de surmortalité ou de

sous-mortalité. Il est important de rappeler pour cette cause qu'il s'agit, comme pour les autres causes présentées dans cette partie, de données domiciliées et donc parfois différentes du lieu où s'est produit l'accident. Chez les hommes, quatre cantons possèdent des taux supérieurs à 50 décès pour 100 000 hommes. Il s'agit de Roisel (57,4) et Combles (55,8) dans la Somme, Braine (56,0) dans l'Aisne

Taux standardisé de mortalité par accident de la circulation chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)

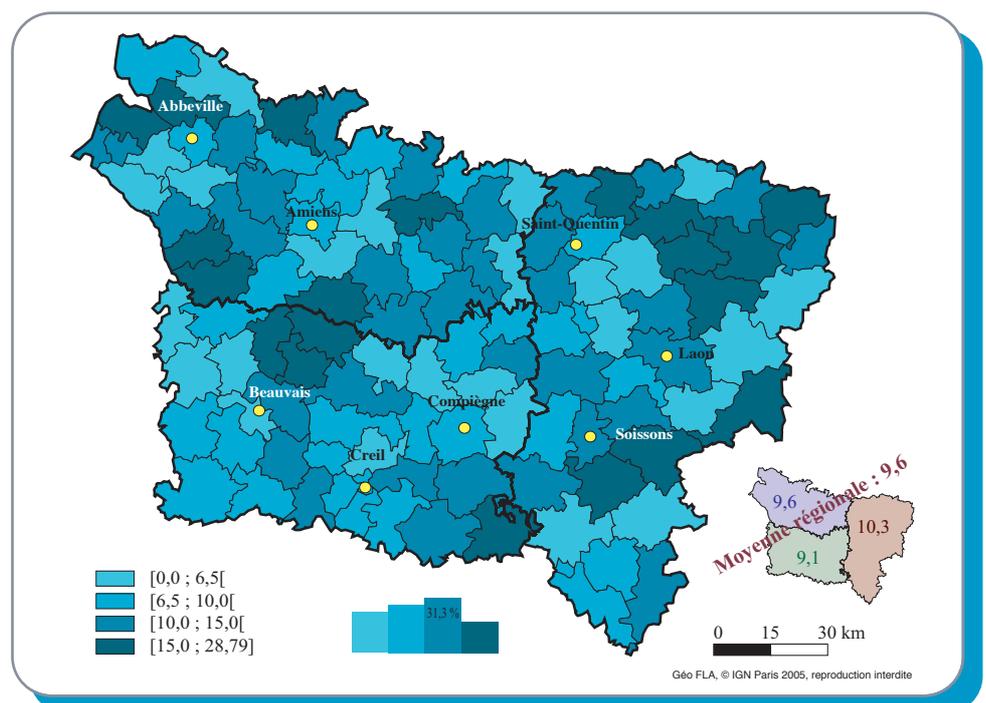


Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Min : Songeons Max : Roisel

et Grandvilliers (53,2) dans l'Oise. Le taux le plus faible revient au canton de Songeons dans l'Oise avec 10,9 décès pour 100 000 hommes. Chez les femmes, six cantons dépassent les 20 décès pour 100 000 femmes. Il s'agit de Bernaville (28,8), Hornoy-le-Bourg (25,0), Poix-de-Picardie (23,1) et Bray-sur-Somme (20,3) dans la Somme ainsi qu'Oulchy-le-Château (25,4) et Neufchâtel-sur-Aisne (20,6) dans l'Aisne. Le taux le plus élevé dans le département de l'Oise revient au canton de Crèvecœur-le-Grand avec 19,0 décès par accident de la circulation pour 100 000 femmes. À noter que cinq cantons de l'Aisne n'ont connu aucun décès féminin par accident de la circulation sur la période 1991-1999.

Taux standardisé de mortalité par accident de la circulation chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS Min : Plusieurs cantons

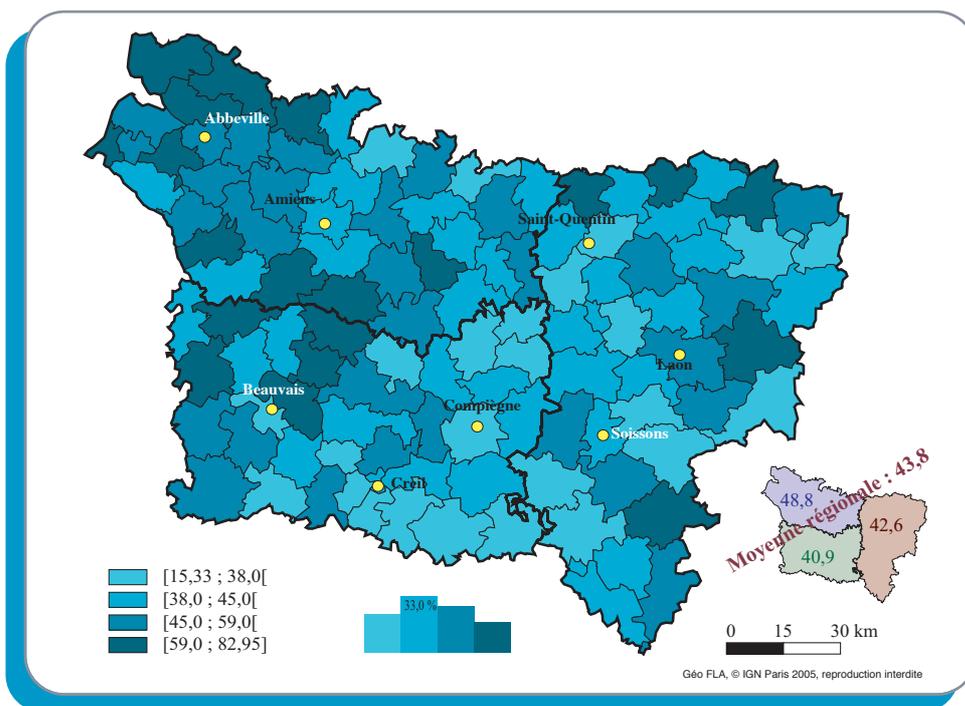
Max : Bernaville

Mortalité par suicide

La mortalité par suicide est nettement plus présente chez les hommes que chez les femmes. On compte en Picardie 43,8 décès par suicide pour 100 000 hommes et 12,9 décès pour 100 000 femmes. Pour la répartition géographique des taux de mortalité par suicide, on remarque que l'ouest de la région est beaucoup plus touché par le suicide que l'est de la région. Ceci est particulièrement vrai chez les hommes.

Le canton de Songeons a la particularité de posséder le taux le plus élevé chez les hommes comme chez les femmes. Il compte 83,0 décès pour 100 000 hommes et 43,2 décès pour 100 000 femmes. Chez les hommes, ce sont les cantons de la Somme qui sont très présents parmi les plus forts taux avec notamment Conty (80,7), Crécy-en-Ponthieu (78,3), Hornoy-le-Bourg (77,9) et Nouvion (73,9). Quelques cantons du nord

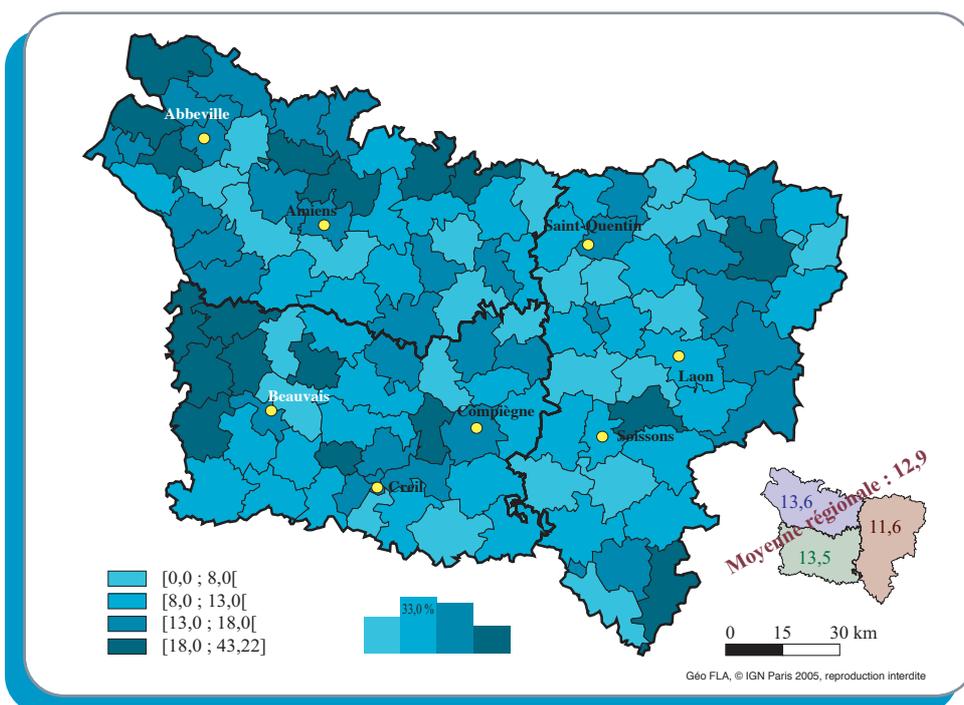
Taux standardisé de mortalité par suicide chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)



Min : Lassigny Max : Songeons

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

Taux standardisé de mortalité par suicide chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)



Min : Aubenton

Max : Songeons

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

de l'Aisne sont également présents avec La Capelle (73,9), Le Catelet (68,7) et Sissonne (68,4).

Chez les femmes, ce sont les cantons de l'Oise et de la Somme qui se partagent les valeurs les plus élevées. Pour l'Oise, peuvent être cités, en plus de Songeons, Froissy (32,9), Le Coudray-Saint-Germer (27,8), Formerie (24,5), Marseille-en-Bauvaisais (24,3) et Mouy (24,3). Dans la Somme, on retrouve les cantons de Domart-en-Ponthieu (28,5), Combles (25,7) et Villers-Bocage (25,3).

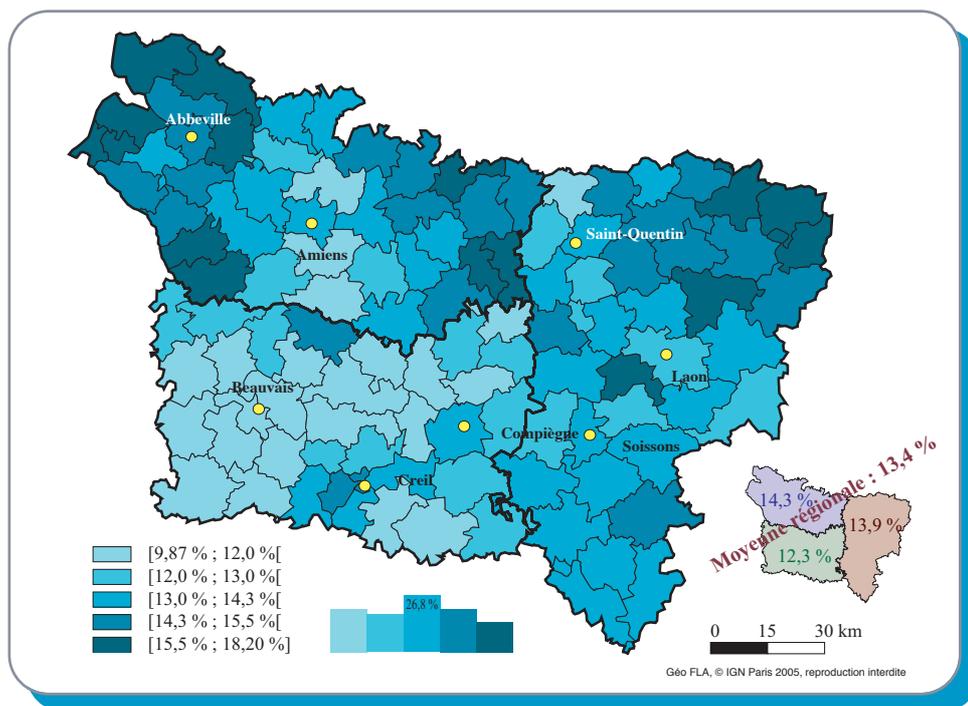
Affections de longue durée

La carte du pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD) montre une opposition nord-sud avec des taux plus élevés au nord qu'au sud. Plus précisément, le département de l'Oise présente des taux très faibles avec une moyenne départementale de 12,3 % alors que des taux élevés sont concentrés dans certaines zones du nord de la

région comme la Thiérache, le Santerre-Somme ou l'extrême ouest du département de la Somme.

Au niveau cantonal, on retrouve donc logiquement des cantons de ces zones parmi les valeurs les plus élevées. Pour l'extrême ouest de la Somme, on remarque les cantons de Rue (18,2 %), Crécy-en-Ponthieu (18,0 %), Saint-Valéry-sur-Somme (16,9 %) et Ault (16,8 %). Dans le

Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2003 (parmi l'ensemble des consommateurs)



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Auneuil

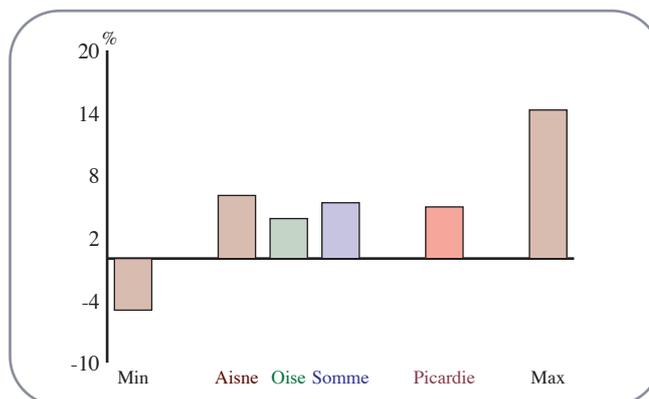
Max : Rue

Santerre-Somme, peuvent être cités les cantons de Nesle (18,0 %), Ham (16,8 %) et Combles (16,7 %). En Thiérache, on retrouve les cantons de Hirson (16,2 %), La Capelle (16,0 %), Aubenton (15,8 %) et Marle (15,8 %).

Logiquement, parmi les plus faibles valeurs, les cantons de l'Oise sont omniprésents. Se distinguent notamment les cantons d'Auneuil (9,9 %), Noailles (9,9 %), Ressons-sur-Matz (10,0 %), Nivillers (10,1 %) et Le Coudray-Saint-Germer (10,7 %). Ce sont dix-huit des vingt plus faibles taux qui reviennent à des cantons de l'Oise. Les seules exceptions sont deux cantons de la Somme proches de la capitale picarde : Villers-Bocage avec 10,7 % et Boves avec 11,7 %. Le taux le plus faible du département de l'Aisne revient au canton de Le Catelet avec 11,9 %.

Entre 2002 et 2003, le nombre de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD s'est accru de 5,0 % au niveau régional. Cette hausse a touché les trois départements picards avec 6,1 % dans l'Aisne, 3,8 % dans l'Oise et 5,4 % dans la Somme. Au niveau cantonal, la hausse la plus importante concerne le canton de Ribemont dans l'Aisne avec 14,3 %, soit 145 bénéficiaires supplémentaires. Pour la plus forte baisse, on retrouve un canton de l'Aisne avec Moy-de-l'Aisne qui a connu une baisse de 5,0 %, soit 46 bénéficiaires en moins.

Évolution du nombre de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée entre 2002 et 2003



Sources : CPAM, MSA, CMR

Min : Moy-de-l'Aisne

Max : Ribemont

Synthèse

Le croisement d'informations régionalisées compile de nombreux indicateurs provenant de plusieurs sources distinctes appartenant aux domaines sanitaire et social.

Pris individuellement, ces indicateurs constituent déjà une mine d'information pour l'ensemble des acteurs locaux.

Les cartographies permettent d'aller un peu plus loin et de mesurer les oppositions ou les rapprochements qui existent entre les cantons à l'intérieur de la région.

Pour autant, ces cartes ne permettent pas de relier les indicateurs entre eux et de « graduer » les cantons. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de réaliser une synthèse à partir de certains de ces indicateurs.

Comme dans tout choix, il y a un aspect critiquable aux variables retenues (*cf.* liste p. 153-154) mais plusieurs options ont été testées et toutes allaient dans le même sens, montrant en tout cas la relation forte qui existe entre les informations issues du domaine sanitaire et celles provenant des partenaires du social.

Afin de donner le même poids aux variables, l'analyse repose sur le classement des cantons par rapport à chacune des variables. Le calcul d'un rang moyen pour l'ensemble des variables retenues est donc possible à la fois sur les données sociales comme sur les données sanitaires. Le croisement des deux rangs moyens permet une représentation sur un plan où l'axe des abscisses est celui de la dimension sociale et celui des ordonnées, de la dimension sanitaire. Les axes sont centrés sur les moyennes régionales.

Ce choix « pragmatique » compte tenu de la disponibilité des données nationales (*cf.* p. 125), permet de situer les cantons dans une situation plus favorable que si le référentiel avait été la France.

Toutefois, s'il est à relativiser dans sa dimension brute, cette nouvelle analyse, plutôt « originale », souligne à nouveau que les écarts à l'intérieur de la Picardie sont très importants entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest.

En tout cas, les politiques menées ne peuvent qu'intégrer ces écarts afin que les actions soient le plus adaptées possible en regard... des besoins et des attentes de la population.

Population, ensei-
gnement, logement

Autour
de l'emploi

Prestations sociales

Enfance et familles

Persomnes
âgées

Autour des soins

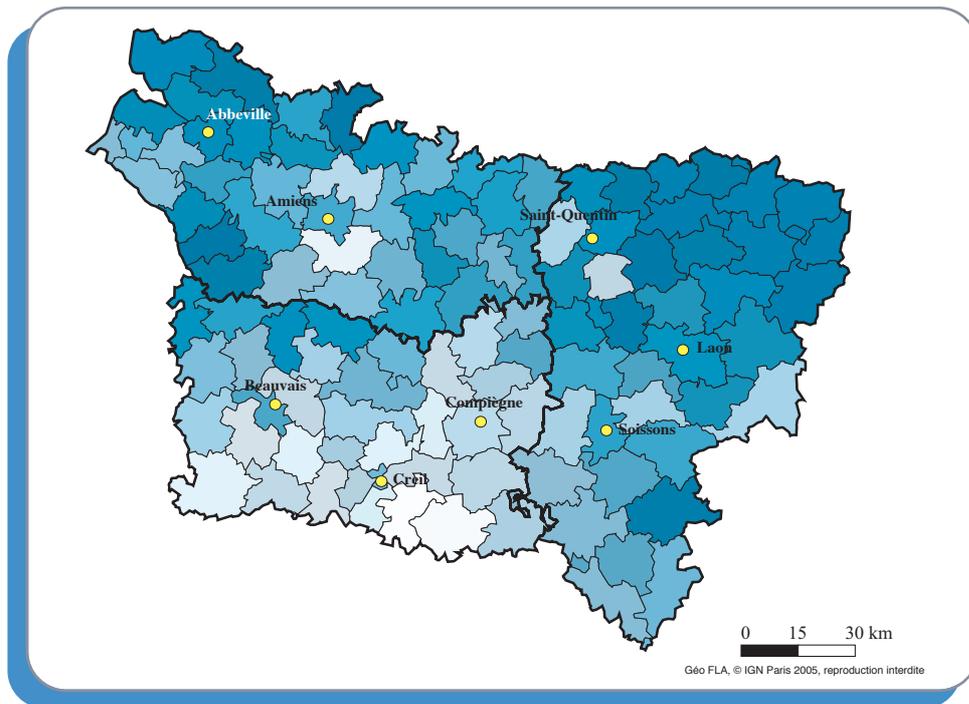
Autour de la santé

Cartographie et classement

La synthèse des indicateurs dans le domaine social oppose le département de l'Oise d'une part, et les deux autres départements, d'autre part. En effet, si l'on regarde le classement des cantons, on constate que 23 cantons appartenant au département de l'Oise (sur 28) se trouvent dans le premier quartile. Parmi les seize premiers cantons, seul le canton de Boves appartient à l'un des deux autres

départements et il n'apparaît seulement qu'au 8^e rang. À l'opposé, dans le dernier quartile, on retrouve de nombreux cantons appartenant aux départements de l'Aisne et de la Somme puisque seulement deux cantons sont situés dans l'Oise (Formerie et Crèvecœur-le-Grand respectivement aux 87^e et 88^e rangs). Par contre, nombreux sont les cantons de l'Aisne et plus spécifiquement du nord de l'Aisne. Ainsi,

Classement des cantons suivant la dimension sociale

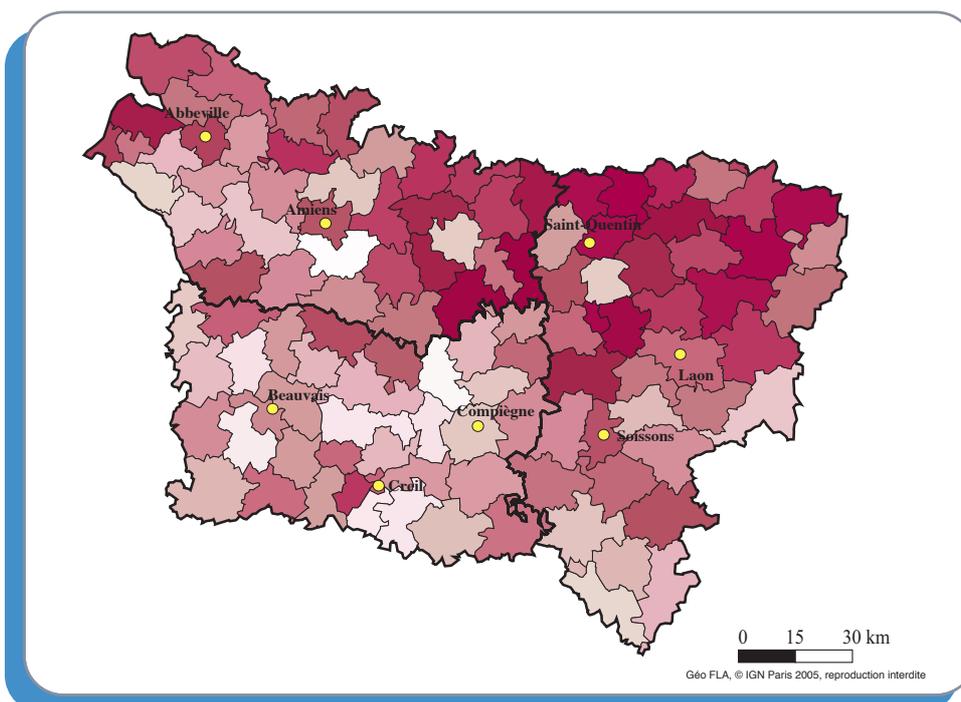


Canton n° 1 : **Senlis**

Canton n° 112 : **Rozoy-sur-Serre**

Source : OSP

Classement des cantons suivant la dimension sanitaire



Canton n° 1 : **Boves**

Canton n° 112 : **Bohain-en-Vermandois**

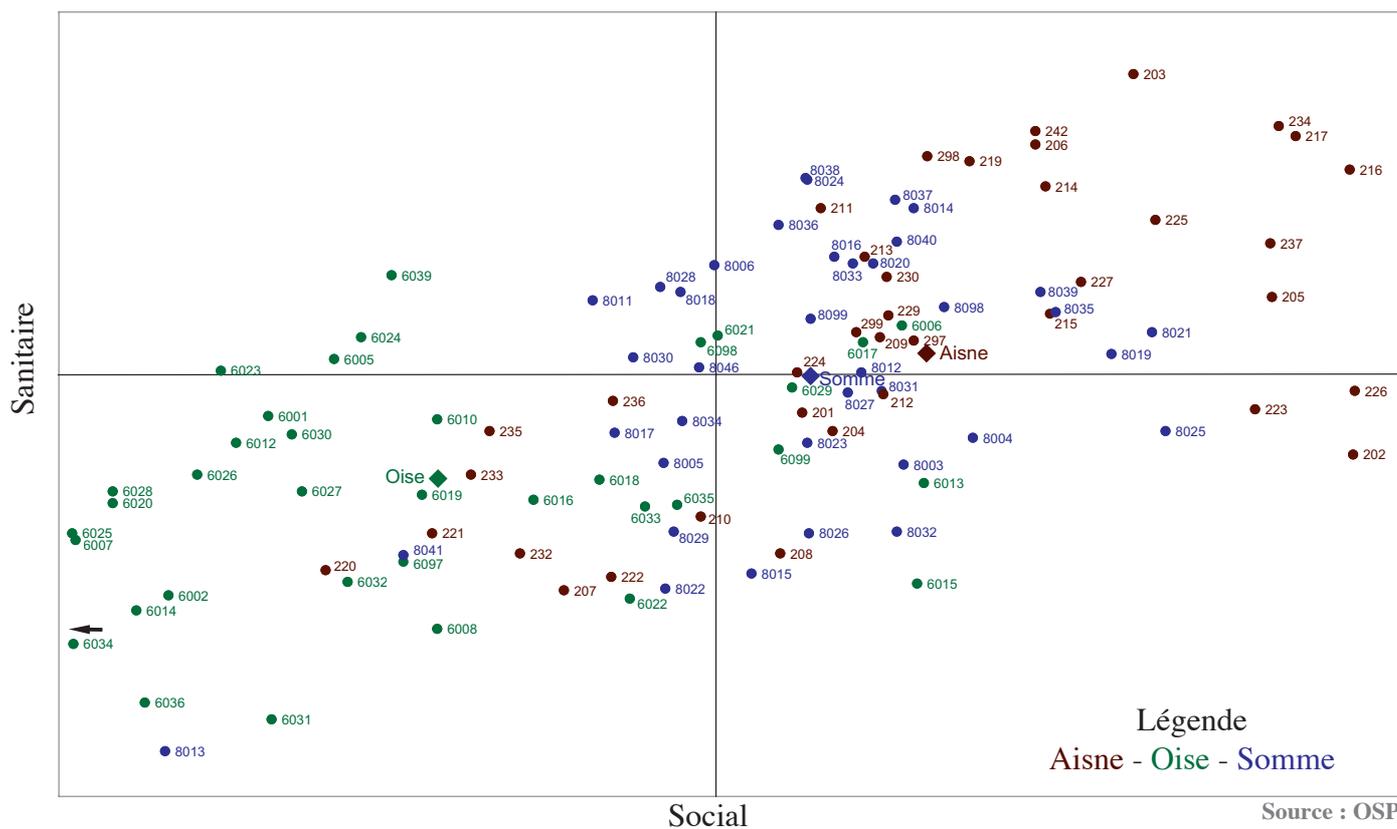
Source : OSP

deux tiers des cantons parmi les 24 cantons ressortant aux derniers rangs appartient à cette zone géographique. Un seul canton appartient au sud de l'Aisne (Fère-en-Tardenois) et sept au département de la Somme, tous situés à l'ouest d'Amiens.

La synthèse des données sanitaires fournit une carte sensiblement voisine de celle des indicateurs sociaux même si les écarts sont un peu moins tranchés. Ainsi, mis à part le canton de Boves qui présente la meilleure situation dans le domaine sanitaire, les huit cantons suivants appartiennent tous au département de l'Oise. À l'opposé, les huit derniers cantons pour la situation sanitaire sont tous situés dans le nord de l'Aisne.

Social et sanitaire : une relation avérée

Répartition des cantons selon leur situation sanitaire et sociale*



*Les cantons sont représentés dans la couleur de leur département (cf. légende). Ce graphique est centré sur la moyenne régionale. La correspondance et la visualisation de chaque canton sont présentées p. 156 à 159.

À la gauche du graphique, on retrouve les cantons avec des indicateurs sociaux plutôt favorables, alors que, ceux à la droite du graphique, sont dans une situation plus précaire. De la même manière, les cantons dans le bas du graphique possèdent des indicateurs sanitaires plus favorables que la moyenne régionale alors que c'est l'inverse pour ceux dans le haut du graphique.

Ainsi, on remarque qu'un grand nombre de cantons de l'Oise sont situés en bas à gauche du graphique, c'est-à-dire là où se retrouvent les cantons les mieux placés à la fois pour les données sanitaires et pour les données sociales. Les mieux placés sont les cantons de Senlis, Chantilly, Ressons-sur-Matz, Estrées-Saint-Denis, Auneuil, Chaumont-en-Vexin et Nanteuil-le-Haudouin.

À ces cantons de l'Oise, vient se mêler un canton de la Somme situé au sud de la capitale picarde : le canton de Boves qui est le mieux placé de la région pour les indicateurs sanitaires et qui présente également des indicateurs sociaux favorables. Dans le département de la Somme, peut également être cité le canton de Villers-Bocage, situé au nord d'Amiens, qui est également parmi les cantons picards les mieux placés.

Dans cette partie du graphique rassemblant les cantons picards les mieux positionnés, l'Aisne est également présente avec des cantons de la moitié sud du département comme Neufchâtel-sur-Aisne, Vailly-sur-Aisne, Charly, Neuilly-Saint-Front et Vic-sur-Aisne ainsi que deux cantons situés à proximité immédiate de Saint-Quentin, Moy-de-l'Aisne et Vermand.

À l'opposé, parmi les cantons les plus mal placés dans cette hiérarchie, on retrouve une majorité de cantons de l'Aisne et plus particulièrement du nord de ce département. Pour ceux-ci, la précarité sociale s'accompagne d'une précarité sanitaire. Peuvent être cités les cantons de Bohain-en-Vermandois, Vervins, Guise, Hirson, Tergnier, Le Catelet, Ribemont, Wassigny et La Capelle.

Suivent ensuite plusieurs cantons de la Somme comme Crécy-en-Ponthieu, Doullens, Poix-de-Picardie, Rue, Saint-Valery-sur-Somme, Bray-sur-Somme et Rosières-en-Santerre. Seuls deux cantons de l'Oise figurent parmi ces cantons les plus mal placés. Il s'agit de Breteuil et Grandvilliers situés le long de la frontière avec le département de la Somme.

Concernant les cantons comprenant les principales villes de Picardie, c'est celui de Saint-Quentin qui est dans la situation la moins favorable avec des difficultés sanitaires et sociales marquées. Laon, Soissons, Abbeville et Amiens sont très proches dans cette hiérarchie alors que les cantons des agglomérations de l'Oise sont mieux placés avec Creil - Nogent-sur-Oise mais surtout Beauvais et Compiègne.

Quelques cantons font exception puisque, pour ceux-ci, leurs places dans la hiérarchie sont opposées pour les indicateurs sanitaires et sociaux. Ainsi, le canton de Montataire figure plutôt parmi les cantons les mieux placés pour les indicateurs sociaux alors que sa situation est beaucoup moins enviable pour les indicateurs sanitaires. À l'inverse, un canton tel que celui de Formerie cumule des indicateurs sociaux signes d'une certaine précarité sociale alors que la situation sanitaire y est plutôt bonne comparativement aux autres cantons picards.

Annexes

La forme des annexes reprend celle du document avec un découpage suivant les sept couleurs retenues. La première partie est une reprise des résultats régionaux du CIR n° 8 avec l'indicateur calculé de façon identique au niveau national ce qui permet ainsi de mesurer les différences entre la Picardie et l'ensemble du pays. La répartition de la population protégée suivant les régimes n'est pas facile à déterminer. La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a mis au point une méthodologie qui permet une estimation de cette répartition par département. C'est ce que l'on retrouve en deuxième partie avec les bénéficiaires consommateurs au 31 décembre 2003. La troisième partie permet de retrouver pour une autre unité géographique que le canton, des informations en provenance du rectorat d'Amiens et de l'INSEE. La quatrième partie est méthodologique. Elle fournit les méthodes retenues dans la détermination des classes pour la constitution des cartes. Elle se complète de toutes les formules ayant été utilisées pour le calcul des indicateurs, de quelques définitions et de la sélection des variables retenues pour la synthèse. La cinquième partie présente la cartographie cantonale et permet une identification entre le numéro et le nom des cantons. On distingue également les cantons regroupés pour les huit plus importantes communes de Picardie. La liste des secteurs scolaires, et leur répartition géographique, et celles des bassins formation emploi et des zones d'emploi, permettent l'identification des autres unités géographiques présentes dans le document. La sixième partie fournit les principales informations sur les conditions d'attribution des allocations et aides présentées dans le document. Elle donne des informations sur la grille AGGIR et sur la constitution des groupes iso-ressources. Enfin, le glossaire, en dernière partie, permet de décrypter les différents sigles utilisés dans l'ensemble du document. Une présentation synthétique d'un exemple de carte permet une aide à la lecture des cartes du document.

Données nationales du CIR n° 7

P ermettre les comparaisons entre les unités cantonales et les comparer aux moyennes départementales et régionale constitue la base de travail de ce document. Pour autant, la Picardie n'est pas isolée. Elle fait partie d'un pays. C'est pourquoi disposer des mêmes données au niveau de l'ensemble du territoire est forcément capital pour situer les principaux enjeux régionaux. Le circuit de l'information n'est pourtant pas forcément simple, y compris dans un pays comme la France. Les données nationales, c'est une évidence, sont le résultat de l'agrégation de données régionales, voire départementales ou locales.

Toutes les régions n'ont pas engagé la démarche menée par l'observatoire social de Picardie depuis une dizaine d'années. C'est la raison pour laquelle, même après un décalage d'une année, il n'est pas toujours possible de récupérer l'information de façon identique à sa présentation au sein de l'OSP.

Les pages suivantes permettent de disposer de l'information au niveau de la France métropolitaine en fonction des indicateurs présents dans le croisement d'informations régionalisées n° 7 (la référence à la pagination de ce document est d'ailleurs précisée) lorsque cette information est disponible.

Population et enseignement (des pages 13 à 17 et 152 à 155 du CIR n° 7)

Revenus nets imposables moyens en 2001 (en €)			
Picardie	14 454	France	15 690
Part des foyers non imposés en 2001			
Picardie	50,0 %	France	47,4 %
Part des élèves scolarisés en SEGPA (rentrée 2003)			
Picardie	4,7 %	France	3,1 %
Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS suivantes* (rentrée 2003)			
Picardie	50,5 %	France	39,5 %
Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en 6^e (rentrée 2003)			
Picardie	56,6 %	France	62,3 %
Pourcentage de réussite en français aux évaluations en 6^e (rentrée 2003)			
Picardie	61,5 %	France	65,5 %
Pourcentage de réussite au diplôme national du brevet (session 2003)			
Picardie	75,4 %	France	78,3 %
Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine de la production (session 2003)			
Picardie	65,3 %	France	69,0 %
Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine des services (session 2003)			
Picardie	83,2%	France	77,6 %
Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2003)			
Picardie	79,6 %	France	83,6 %
Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2003)			
Picardie	68,2 %	France	76,9 %
Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2003)			
Picardie	75,9 %	France	75,6 %
Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2003)			
Picardie	63,8 %	France	70,8 %
Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2003)			
Picardie	60,9 %	France	60,4 %

Sources : DGI, Rectorat de l'académie d'Amiens

* ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle y compris les professions et catégories socio-professionnelles non précisées

Autour de l'emploi (des pages 24 à 33 et page 156 du CIR n° 7)

Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2002			
Picardie	4,6 %	France	4,2 %
Part du temps de travail en EQTP des salariés du secteur agricole en 2002			
Picardie	47,0 %	France	39,6 %
Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2002			
Picardie	0,6 %	France	0,5 %
Masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole en 2002 (en €)			
Picardie	22 217	France	22 725
Pourcentage de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2002			
Picardie	48,3 %	France	47,5 %
Pourcentage de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2002			
Picardie	23,7 %	France	19,6 %
Pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2002			
Picardie	14,6 %	France	14,4 %
Pourcentage de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2002			
Picardie	32,7 %	France	28,9 %
Pourcentage d'AMT*, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2002			
Picardie	10,3 %	France	18,6 %
Taux de chômage au 4 ^e trimestre 2003			
Picardie	10,6 %	France	10,0 %

Sources : MSA, INSEE, ANPE-DRTEFP

* Agents de maîtrise, techniciens

Prestations sociales (des pages 39 à 52 du CIR n° 7)

Taux d'allocataires de l'AAH en 2002 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)			
Picardie	26,9	France	22,6
Taux d'allocataires de l'AES en 2002 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)			
Picardie	6,6	France	7,3
Taux d'allocataires de l'API en 2002 (pour 1 000 familles monoparentales)			
Picardie	106,6	France	82,7
Taux d'allocataires de l'ASF en 2002 (pour 1 000 familles)			
Picardie	34,7	France	34,2
Taux d'allocataires du RMI en 2002 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	36,8	France	39,9
Taux d'allocataires du RMI de 25 à 49 ans en 2002 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans)			
Picardie	28,5	France	34,1
Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés en 2002 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans)			
Picardie	15,9	France	23,0
Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées en 2002 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans)			
Picardie	11,0	France	13,3
Taux d'allocataires du RMI pour des couples en 2002 (pour 1 000 couples)			
Picardie	13,8	France	13,1
Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales en 2002 (pour 1 000 familles monoparentales)			
Picardie	108,4	France	109,5
Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI en 2002 (parmi l'ensemble des RMistes)			
Picardie	33,8 %	France	35,3 %
Taux d'allocataires de l'APL en 2002 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	124,6	France	113,7
Taux d'allocataires de l'ALF en 2002 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	52,9	France	47,7
Taux d'allocataires de l'ALS en 2002 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	64,2	France	91,0

Sources : CAF, MSA, INSEE

Enfance et familles (des pages 57 à 68 du CIR n° 7)

Part d'allocataires en 2002 (parmi l'ensemble des ménages)			
Picardie	44,3 %	France	44,6 %
Part d'allocataires avec au moins un enfant en 2002 (parmi l'ensemble des allocataires)			
Picardie	65,0 %	France	59,5 %
Part d'allocataires avec un enfant en 2002 (parmi l'ensemble des familles)			
Picardie	11,5 %	France	11,3 %
Part d'allocataires avec deux enfants en 2002 (parmi l'ensemble des familles)			
Picardie	17,4 %	France	18,2 %
Part d'allocataires avec trois enfants ou plus en 2002 (parmi l'ensemble des familles)			
Picardie	10,1 %	France	9,7 %
Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € en 2002 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)			
Picardie	18,9 %	France	19,2 %
Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € en 2002 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)			
Picardie	59,1 %	France	59,6 %
Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31 décembre 2002 (pour 1 000 familles avec enfants)			
Picardie	67,5	France	68,5

Sources : CAF, MSA, INSEE

Personnes âgées (des pages 75 à 77 du CIR n° 7)

Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2002 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)			
Picardie	12,1 %	France	11,4 %

Montant moyen des pensions vieillesse versées pour le mois de décembre 2002 (en €)			
Picardie	569	France	832

Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2003 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)			
Picardie	107,9	France	100,2

Nombre de places en hébergement collectif* pour personnes âgées en 2002 (pour 1 000 habitants de 75ans et plus)			
Picardie	163,8	France	148,6

Sources : CRAM, MSA, conseils généraux 02, 60 et 80, DRASS, INSEE

* Sont considérés comme hébergement collectif, les logements-foyers, les maisons de retraite ainsi que les structures d'hébergement temporaire et les unités de soins de longue durée.

Autour des soins (des pages 92 à 97 du CIR n° 7)

Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2002 (pour 1 000 habitants)			
Picardie	13,9	France	19,6
Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2002 (pour 1 000 habitants)			
Picardie	88,4	France	65,6
Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2002 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	9,0	France	10,3
Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2002 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	5,6	France	9,0
Densité de dentistes libéraux au 31 décembre 2002 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	4,0	France	6,2
Densité d'auxiliaires médicaux* libéraux au 31 décembre 2002 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	11,6	France	17,0
Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2002 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	5,7	France	8,1
Temps d'accès moyen aux généralistes au 31 décembre 2002 (en minutes)			
Picardie	4,9	France	4,0
Temps d'accès moyen aux pharmacies au 31 décembre 2002 (en minutes)			
Picardie	5,1	France	4,2
Temps d'accès moyen aux maternités au 31 décembre 2002 (en minutes)			
Picardie	13,9	France	11,8
Temps d'accès moyen aux services d'urgence au 31 décembre 2002 (en minutes)			
Picardie	14,0	France	12,2

Sources : CPAM, CNAMTS, INSEE, DREES, MSA, CMR

* infirmiers - kinésithérapeutes - orthophonistes - orthoptistes

Autour de la santé (des pages 102 à 110 du CIR n° 7)

Taux standardisé de mortalité prématurée en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	278,2	France	241,0
Taux standardisé de mortalité en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	5 342,4	France	4 859,4
Taux standardisé de mortalité prématurée par cancers en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	102,3	France	88,9
Taux standardisé de mortalité par cancers en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	1 246,9	France	1 158,4
Taux standardisé de mortalité prématurée par cancer du côlon-rectum en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	6,6	France	6,2
Taux standardisé de mortalité par cancer du côlon-rectum en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	158,6	France	152,7
Taux standardisé de mortalité prématurée par cancer du poumon en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	22,6	France	19,4
Taux standardisé de mortalité par cancer du poumon en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	188,5	France	170,2
Taux standardisé de mortalité prématurée par cancer des VADS* en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	16,8	France	13,0
Taux standardisé de mortalité par cancer des VADS* en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	89,2	France	70,6
Taux standardisé de mortalité prématurée par cancer du sein en 1991-99 (pour 100 000 femmes de moins de 65 ans)			
Picardie	18,6	France	17,8
Taux standardisé de mortalité par cancer du sein en 1991-99 (pour 100 000 femmes de 65 ans et plus)			
Picardie	141,9	France	126,3
Taux standardisé de mortalité prématurée par maladies cardio-vasculaires en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins 65 ans)			
Picardie	42,7	France	35,1
Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans ou plus)			
Picardie	1 987,1	France	1 802,4
Taux standardisé de mortalité prématurée par cardiopathies ischémiques en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	16,0	France	13,2
Taux standardisé de mortalité par cardiopathies ischémiques en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	534,3	France	473,1
Taux standardisé de mortalité prématurée par maladies vasculaires cérébrales en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins 65 ans)			
Picardie	8,7	France	7,7
Taux standardisé de mortalité par maladies vasculaires cérébrales en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	489,8	France	468,1

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

* voies aéro-digestives supérieures

Autour de la santé (des pages 111 à 116 du CIR n°7)

Taux standardisé de mortalité prématurée par causes liées à l'alcool (pour 100 000 habitants de moins 65 ans)			
Picardie	20,0	France	15,0
Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	62,6	France	49,2
Taux standardisé de mortalité prématurée par psychose alcoolique et alcoolisme en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	5,0	France	3,8
Taux standardisé de mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	12,4	France	8,5
Taux standardisé de mortalité prématurée par cirrhose alcoolique en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins 65 ans)			
Picardie	15,0	France	11,2
Taux standardisé de mortalité par cirrhose alcoolique en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	50,1	France	40,6
Taux standardisé de mortalité prématurée par causes ext. de traumatismes et empoisonnements en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	57,4	France	46,4
Taux standardisé de mortalité par causes ext. de traumatismes et empoisonnements en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	286,1	France	259,3
Taux standardisé de mortalité prématurée par accident de la circulation en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	17,4	France	13,3
Taux standardisé de mortalité par accident de la circulation en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	21,3	France	17,9
Taux standardisé de mortalité prématurée par suicide en 1991-99 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)			
Picardie	21,4	France	16,8
Taux standardisé de mortalité par suicide en 1991-99 (pour 100 000 habitants de 65 ans et plus)			
Picardie	53,4	France	37,7

Sources : INSERM CépiDc, INSEE, ORS

* voies aéro-digestives supérieures

Population protégée

Bénéficiaires consommateurs

Le tableau de la page suivante présente une analyse de la répartition par département, pour la région et pour la France métropolitaine au 31 décembre 2003 de la population gérée par les divers régimes de Sécurité sociale.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses et de différents types. En effet, il peut exister entre les régimes, et même à l'intérieur d'un régime précis, des doubles comptes, qui peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- un assuré social change de régime en cours d'année de manière habituelle (travail saisonnier) ou exceptionnelle ; il se trouve de ce fait inscrit en qualité d'assuré auprès de plusieurs régimes au titre de l'année considérée ;
- un ayant droit d'assuré devenant lui-même un assuré en cours d'année, se trouve, au moins transitoirement, inscrit en qualité d'ayant droit dans un régime et en qualité d'assuré dans un autre régime ;
- les enfants d'un couple d'assurés sociaux peuvent être inscrits aux comptes des deux conjoints (ou concubins), ces derniers relevant (ou non) de régimes distincts...

Les règles de gestion des fichiers de bénéficiaires des différents régimes et la prise en considération des situations de maintien de droits constituent ainsi autant de facteurs revenant à interdire, en pratique, de prétendre disposer de sources d'information sûres permettant d'asseoir une évaluation, tant qu'une gestion par bénéficiaire n'est pas pratiquée par tous les régimes. C'est pourquoi une méthodologie a été utilisée par la CNAMTS pour pouvoir disposer d'une estimation aussi raisonnable que possible de la population protégée par les différents régimes. Du fait de l'existence de doubles comptes, il ne peut être envisagé de dénombrer directement les ressortissants du régime général à partir des informations contenues dans les fichiers d'assurés et de bénéficiaires des caisses primaires d'assurance maladie. Les effectifs correspondants sont donc obtenus en soustrayant de l'effectif de la population française, telle que cette dernière est déterminée par l'INSEE, les effectifs des personnes protégées par les autres régimes. Cette méthode, dont les limites sont mesurées, conduit à poser implicitement l'hypothèse que les autres régimes décomptent correctement leur population protégée.

L'ensemble des données présentant les dépenses consommées porte sur les consommateurs de la mutualité sociale agricole, de la caisse maladie régionale des artisans et commerçants de Picardie et du régime général. Pour ce dernier régime, ne sont toutefois pas inclus les ressortissants des différentes sections mutualistes.

Répartition de la population protégée par régime (estimation au 31/12/2003)

Régime	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métro.
	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Pourc.
Régime général*	447 378	83,89	677 620	87,76	485 587	85,20	1 610 585	85,88	85,79
MSA Exploitants	17 350	3,25	12 957	1,68	21 428	3,76	51 735	2,76	3,22
MSA Salariés	30 000	5,63	28 438	3,68	24 912	4,37	83 350	4,44	3,02
Professions indépendantes	19 816	3,72	27 689	3,59	21 397	3,75	68 902	3,67	4,43
Marins**	14	0,00	48	0,01	480	0,08	542	0,03	0,20
RATP	397	0,07	1 686	0,22	207	0,04	2 290	0,12	0,14
Banque de France**	222	0,04	373	0,05	223	0,04	818	0,04	0,07
Mines	43	0,01	59	0,01	210	0,04	312	0,02	0,42
Militaires	7 092	1,33	11 214	1,45	4 885	0,86	23 191	1,24	1,50
Clercs de notaires	971	0,18	1 588	0,21	1 198	0,21	3 757	0,20	0,17
SNCF**	9 876	1,85	10 228	1,32	9 208	1,62	29 312	1,56	0,94
Cultes	140	0,03	255	0,03	173	0,03	568	0,03	0,06
Non ventilés	2	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,03
Total	533 301	100	772 155	100	569 908	100	1 875 364	100	100

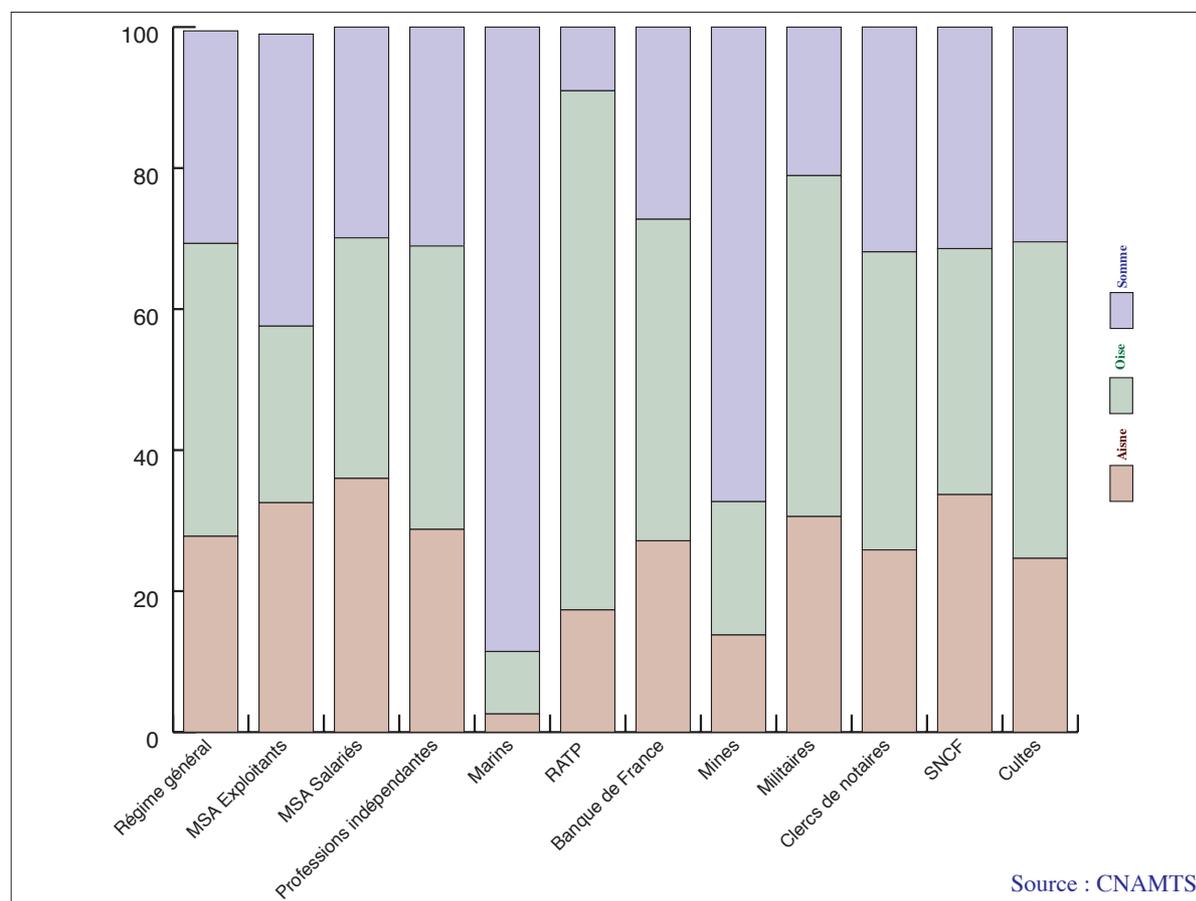
** données au 31/12/2001 (non parvenues au 31/12/2002)

Source : CNAMTS

* Répartition Régime général	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métro.
	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Pourc.
Mutuelles***	39 713	8,88	57 214	8,44	72 685	14,97	169 612	10,53	14,58
Pop. protégée <i>stricto sensu</i>	407 665	92,12	620 406	91,56	412 902	85,03	1 440 973	89,47	85,42
Total	447 378	100	677 620	100	485 587	100	1 610 585	100	100

*** comprend les sections locales mutualistes (hors étudiants), les mutuelles étudiantes et les corrections mutuelles

Source : CNAMTS



Source : CNAMTS

Bénéficiaires* consommateurs en 2003

- hors sections mutualistes -

	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
Régime	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.	Nombre	Pourc.
Régime général	385 582	87,15	606 398	91,06	402 873	87,02	1 394 853	88,77
Artisans, commerçants	18 812	4,25	24 811	3,73	20 025	4,33	63 648	4,05
Régime agricole	38 025	8,59	34 720	5,21	40 069	8,65	112 814	7,18
Total	442 419	100	665 929	100	462 967	100	1 571 315	100

Sources : CPAM, MSA, CMR

* Les écarts d'effectifs observés entre la population protégée et les bénéficiaires consommateurs s'expliquent par le fait qu'une partie de la population protégée ne consomme aucun soin et n'apparaît donc pas dans les effectifs de bénéficiaires consommateurs.

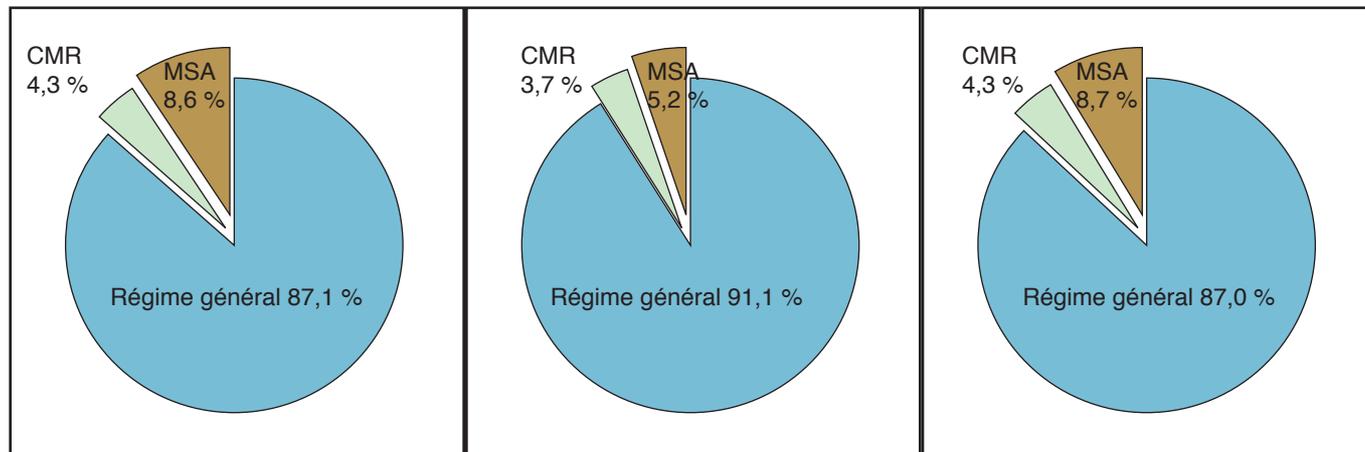
Répartition par département et par régime en 2003

- hors sections mutualistes -

Aisne

Oise

Somme



Sources : CPAM, MSA, CMR

Sources : CPAM, MSA, CMR

Sources : CPAM, MSA, CMR

Autres indicateurs autres découpages

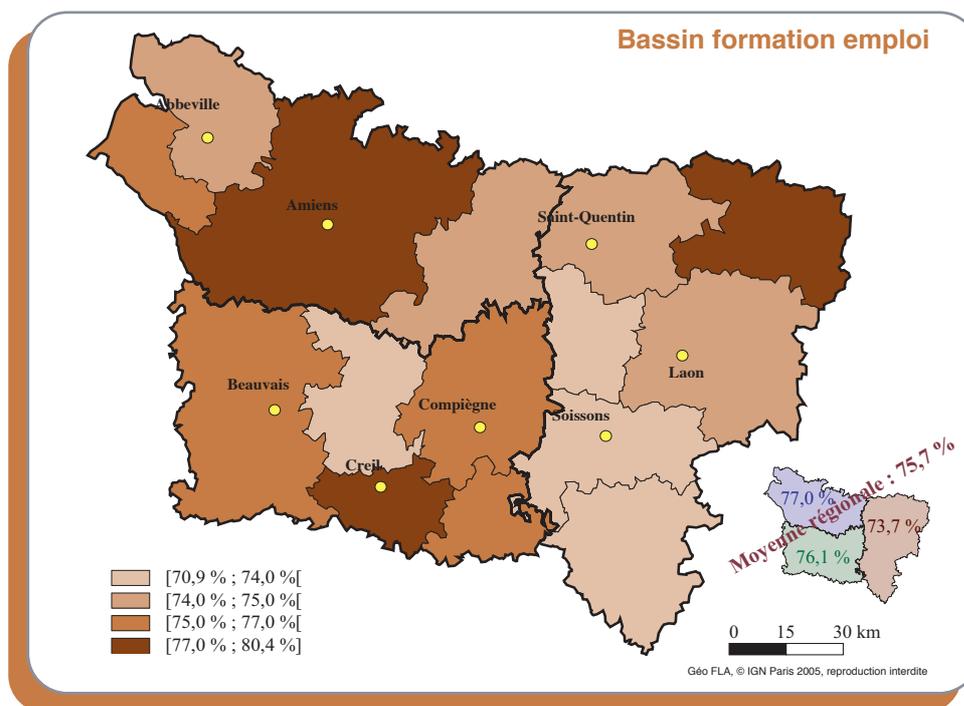
*L*e rectorat de l'académie d'Amiens et l'INSEE ont mis à la disposition de l'observatoire social de Picardie des informations sur une unité géographique de taille plus importante que ce qui est habituellement présenté dans le croisement d'informations régionalisées. Il semble pourtant intéressant de présenter ces informations. C'est la raison pour laquelle sont commentées dans ce paragraphe huit cartes par bassin formation emploi et une carte par zone d'emploi. Précision complémentaire concernant les informations sur les bassins formation emploi, il s'agit de données enregistrées sur le lieu de passage des examens, même si une grande partie des élèves a passé les examens sur la zone géographique de son domicile.

Réussite au diplôme national du brevet et au BEP dans le domaine de la production

Pour le diplôme national du brevet, la réussite sur l'ensemble de l'académie est de 75,7 %. La Somme et l'Oise présentent des pourcentages de réussite proches avec respectivement 77,0 % et 76,1 % alors que l'Aisne est en retrait avec 73,7 %. Le bassin formation emploi (BFE) présentant le taux de réussite le plus élevé est celui de Sud-Oise avec 80,4 %. Le pourcentage le plus faible revient au

BFE de Château-Thierry avec 70,9 %. D'ailleurs, en dehors du BFE d'Hirson qui possède un pourcentage de réussite de 79,3 %, les BFE de l'Aisne présentent des pourcentages de réussite inférieurs à la moyenne de l'académie.

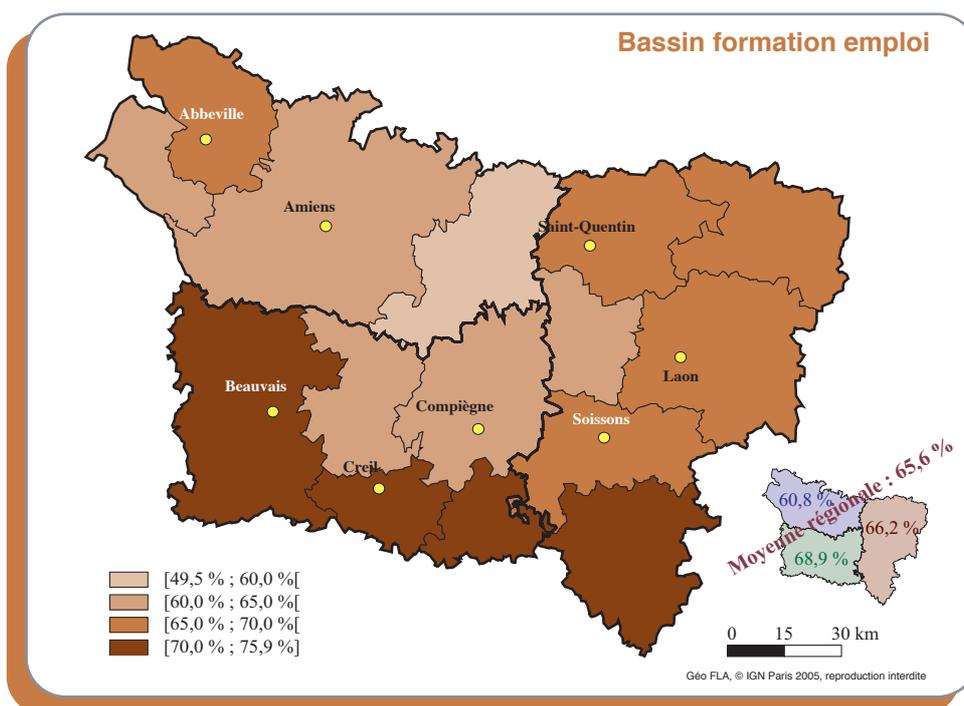
Pourcentage de réussite au diplôme national du brevet (session 2004)



Min : Château-Thierry Max : Sud-Oise

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine de la production (session 2004)



Min : Santerre-Somme Max : Valois

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

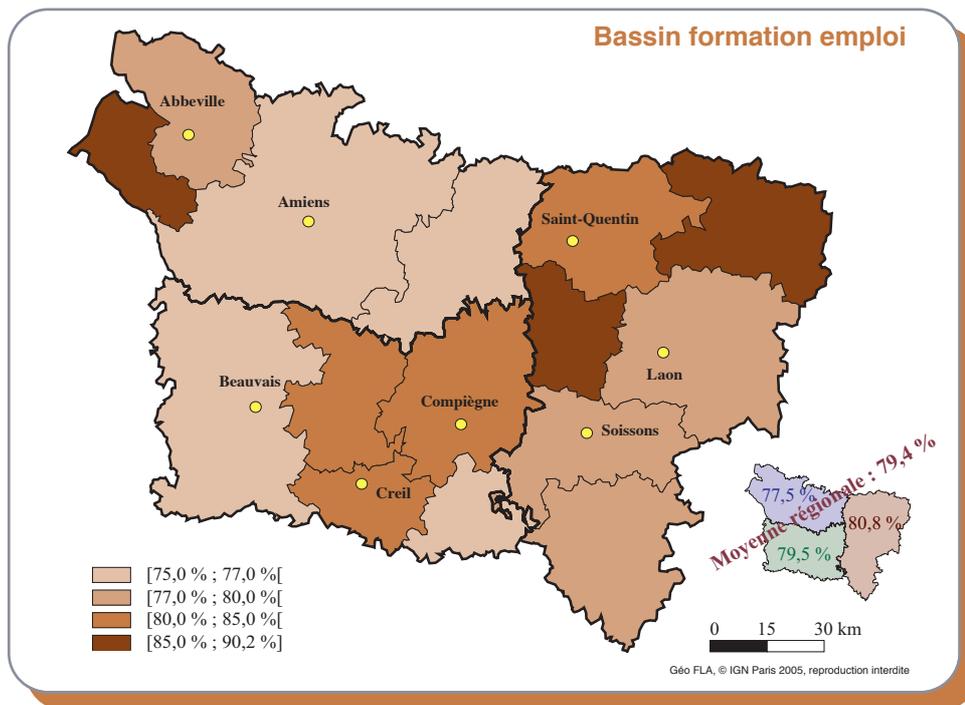
La réussite au brevet d'études professionnelles (BEP) dans le domaine de la production est de 65,6 % sur l'ensemble de l'académie. Le département de la Somme présente un pourcentage moyen de réussite plus faible que celui des deux autres départements picards avec 60,8 % contre 66,2 % pour l'Aisne et 68,9 % pour l'Oise. Au niveau des BFE, les pourcentages de réussite les plus élevés sont concentrés dans le sud de la région avec notamment Valois qui possède le pourcentage maximum de la région avec 75,9 %. En revanche, le BFE de Santerre-Somme présente un pourcentage particulièrement faible avec 49,5 %.

Réussite au BEP dans le domaine des services et au baccalauréat général

La réussite au BEP dans le domaine des services est nettement supérieure à celle observée dans le domaine de la production avec 79,4 % sur l'ensemble de l'académie contre 65,6 %. Au niveau départemental, les pourcentages de réussite sont de 80,8 % pour l'Aisne, 79,5 % dans l'Oise et 77,5 % dans la Somme. C'est une nouvelle fois le Santerre-Somme qui présente le pourcentage de réussite le

plus faible avec 75,0 %. Pour le BFE d'Amiens, la réussite est également faible avec 75,9 %. Deux BFE possèdent des pourcentages particulièrement élevés. Il s'agit d'Hirson dans l'Aisne avec 89,6 % et le Vimeu dans la Somme avec 90,2 %.

Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine des services (session 2004)



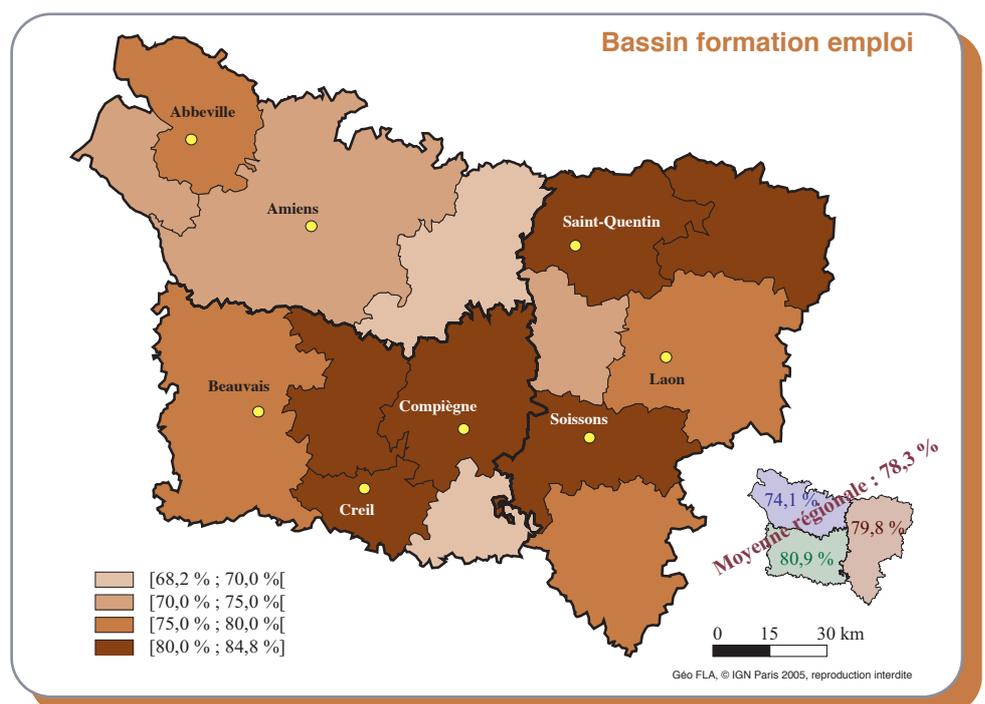
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Min : Santerre-Somme

Max : Vimeu

Pour le baccalauréat général, la réussite moyenne sur l'ensemble de l'académie est de 78,3 %. L'Oise et l'Aisne présentent des pourcentages de réussite similaires avec respectivement 80,9 % et 79,8 % alors que la réussite dans la Somme est nettement plus faible avec 74,1 %. Au niveau des BFE, la réussite la plus élevée concerne le BFE de Compiègne avec 84,8 % alors que la réussite la plus faible revient également à un BFE de l'Oise avec Valois et ses 68,2 % de réussite. La réussite est également très faible dans le BFE du Santerre-Somme avec 68,5 %.

Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2004)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Min : Valois

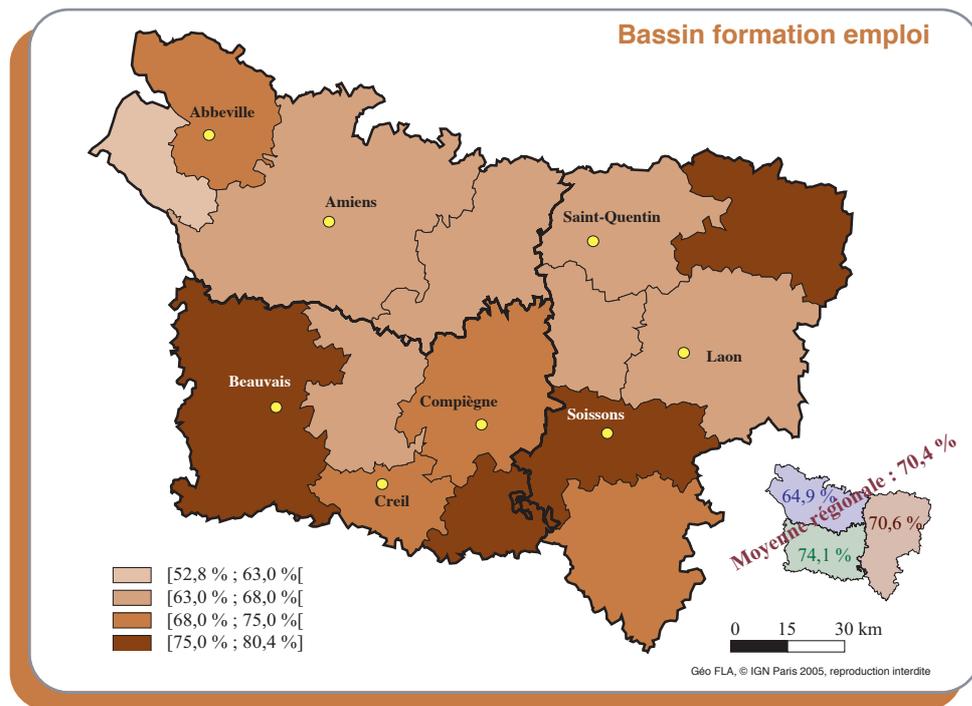
Max : Compiègne

Réussite aux baccalauréats technologique et professionnel

La réussite au baccalauréat technologique est plus faible que celle observée pour le baccalauréat général. La réussite moyenne est de 70,4 % mais des écarts importants existent entre les trois départements picards. L'Oise possède la réussite la plus importante avec 74,1 % devant l'Aisne avec 70,6 % et la Somme (64,9 %). Le BFE du Vimeu dans la Somme possède une réussite particulièrement faible avec

52,8 % alors que la réussite la plus importante concerne le BFE d'Hirson dans l'Aisne avec 80,4 %. À l'exception de ce dernier, on constate que les pourcentages de réussite les plus élevés sont concentrés dans le sud de la région.

Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2004)

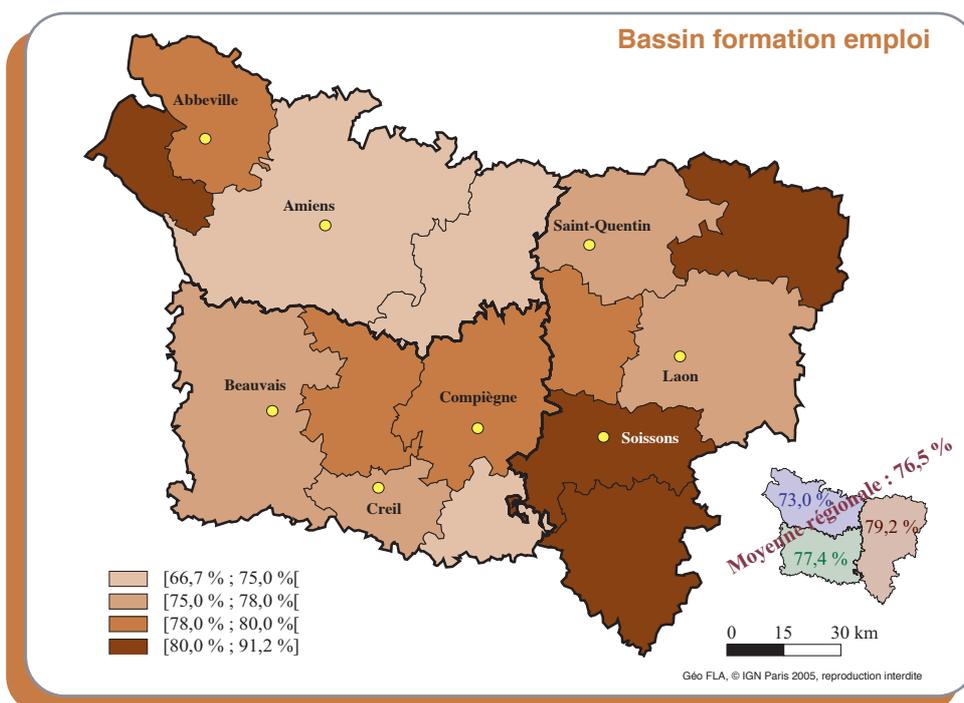


Min : Vimeu

Max : Hirson

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2004)



Min : Valois

Max : Vimeu

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

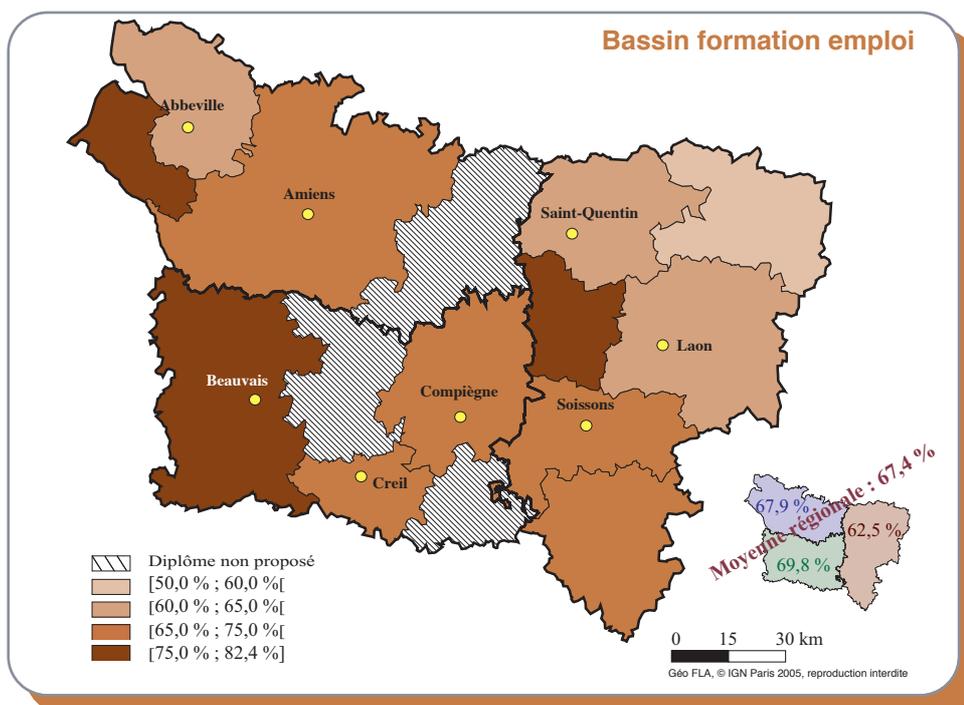
Pour le baccalauréat professionnel, la réussite pour l'ensemble de l'académie est de 76,5 %. L'Aisne présente un pourcentage de réussite important de 79,2 %. Suivent ensuite l'Oise avec 77,4 % et la Somme avec 73,0 %. Le Valois est le BFE de l'académie avec le pourcentage de réussite le plus faible pour ce diplôme avec 66,7 %. À l'inverse, deux BFE présentent des pourcentages de réussite particulièrement élevés. Il s'agit du BFE d'Hirson dans l'Aisne avec 88,6 % et le Vimeu dans la Somme avec 91,2 %. Ces deux BFE s'étaient déjà distingués par leur réussite importante au BEP dans le domaine des services.

Réussite aux BTS dans les domaines de la production et des services

Pour le brevet de technicien supérieur (BTS) dans le domaine de la production, la réussite sur l'ensemble de l'académie est de 67,4 %. L'Oise est le département qui présente la réussite la plus importante avec 69,8 % devant la Somme avec 67,9 % et l'Aisne avec 62,5 %. Le pourcentage de réussite descend à 50,0 % dans le BFE d'Hirson dans l'Aisne alors que le maximum revient au

BFE de Beauvais dans l'Oise avec 82,4 %. On peut noter que trois des quinze BFE de la région ne possèdent pas d'établissement proposant une section de techniciens supérieurs (STS) dans le domaine de la production.

Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2004)



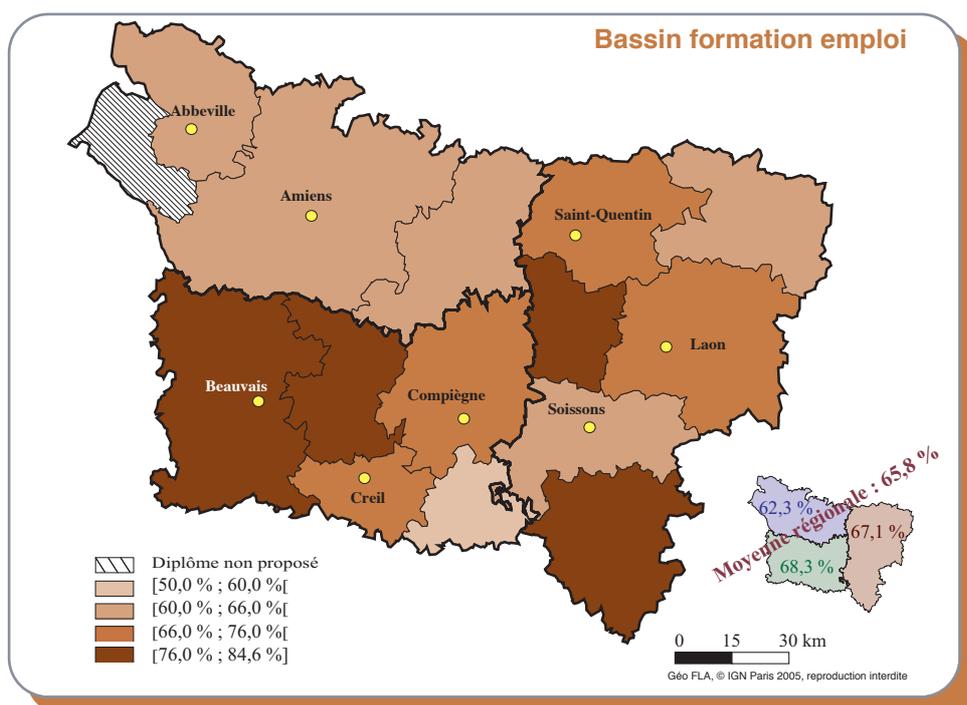
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Min : Hirson

Max : Beauvais

La réussite au BTS dans le domaine des services est inférieure à celle dans le domaine de la production avec 65,8 % contre 67,4 %. Le pourcentage de réussite s'élève à 68,3 % dans l'Oise et à 67,1 % dans l'Aisne alors que la réussite dans la Somme est nettement plus faible avec 62,3 %. Comme pour le BTS dans le domaine de la production, le BFE présentant le pourcentage de réussite le plus important est Beauvais avec 84,6 %. La réussite la plus faible revient au BFE de Valois dans l'Oise avec 50,0 %.

Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine des services (session 2004)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Min : Valois

Max : Beauvais

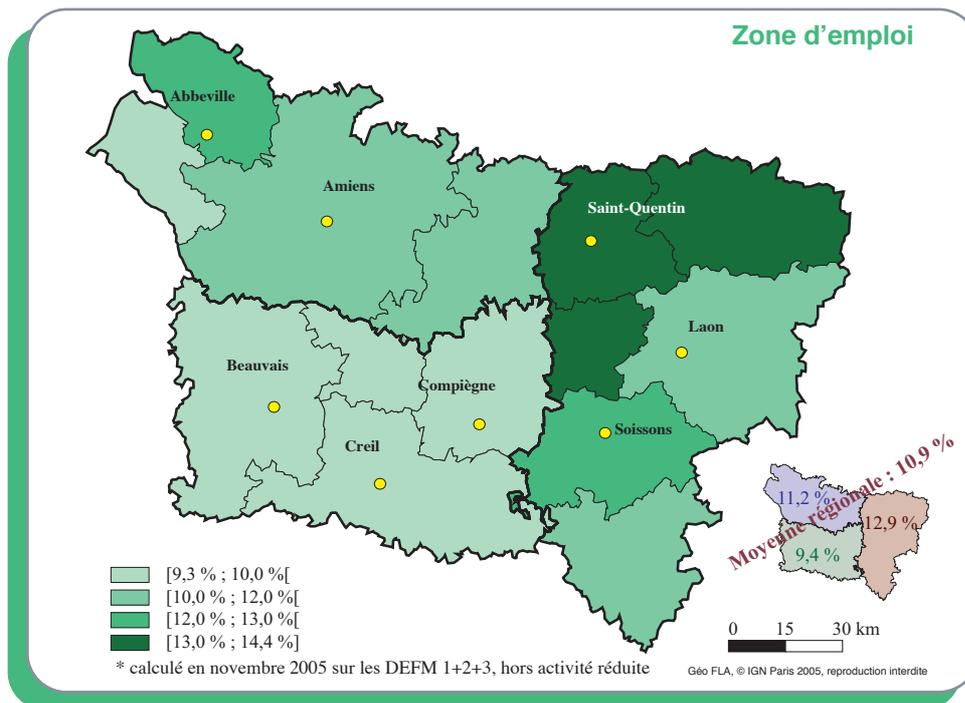
Taux de chômage

Au 4^e trimestre 2004, le taux de chômage s'élevait, en Picardie, à 10,9 %. Les écarts entre départements sont assez importants puisque l'Oise présente un taux de chômage inférieur à 10 % avec 9,4 % alors que la Somme et surtout l'Aisne possèdent des taux nettement supérieurs avec respectivement 11,2 % et 12,9 %.

Ce sont particulièrement les zones d'emploi de l'Oise et de

l'Aisne qui s'opposent. En effet, les quatre plus faibles taux de chômage concernent les quatre zones d'emploi de l'Oise avec le Sud-Oise (9,3 %), le Santerre-Oise (9,4 %), Compiègne (9,5 %) et Beauvais (9,6 %). À l'opposé, les quatre taux de chômage les plus élevés reviennent tous à des zones d'emploi de l'Aisne avec la Thiérache (14,4 %), Saint-Quentin (13,8 %), Chauny-Tergnier-La Fère (13,2 %)

Taux de chômage au 4^e trimestre 2004*



Min : **Sud-Oise** Max : **Thiérache**

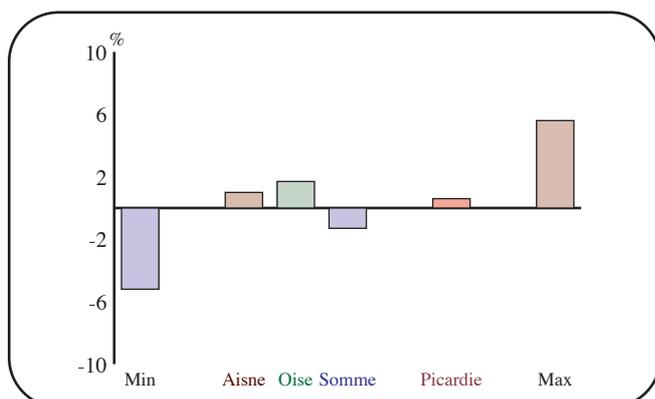
Source : INSEE

et Soissons (12,6 %).

Entre le 4^e trimestre 2003 et le 4^e trimestre 2004, le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) a légèrement augmenté de 0,6 %. Cette hausse s'est faite ressentir dans l'Aisne (1,0 %) et l'Oise (1,7 %) alors que la Somme a connu une baisse de 1,3 %. C'est dans la zone d'emploi du Laonnois que le nombre de chômeurs au

sens du BIT a le plus augmenté avec 5,6 % alors que la baisse la plus importante concerne la zone d'emploi du Vimeu dans la Somme avec -5,2 %.

Évolution du nombre de chômeurs au sens du BIT entre les 4^{es} trimestres 2003 et 2004



Source : INSEE
Max : **Laonnois**

Min : **Vimeu**

Chaque fin de trimestre, l'INSEE estime le taux de chômage par région et département, ainsi que par zone d'emploi. Le mode de calcul retenu assure la cohérence entre les différents niveaux géographiques, pour le numérateur du taux de chômage, comme pour le dénominateur.

Au numérateur figure l'estimation du nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT) ; au dénominateur, la population active estimée au lieu de résidence (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Le territoire métropolitain est divisé en 348 zones d'emploi. Une zone d'emploi est constituée par le regroupement d'un certain nombre de communes appartenant toutes à la même région, mais pas nécessairement au même département. Une zone d'emploi peut donc être à cheval sur deux ou plusieurs départements.

Pour les besoins du calcul, on définit la « zone englobante », comme le plus petit regroupement de départements qui est constitué d'un nombre entier de zones d'emploi. Il existe 54 zones englobantes en métropole, pour l'ensemble des zones d'emploi.

Pour évaluer le chômage au sens du BIT par zone d'emploi, la méthode consiste à répartir, entre les zones d'emploi ou fractions de zone d'emploi incluses dans un département, le nombre départemental de chômeurs, au sens du BIT et corrigé des variations saisonnières (cvs), tel qu'il est retenu au numérateur du taux de chômage trimestriel départemental. Cette ventilation se fait au prorata des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, 2 ou 3 hors activité réduite, qui sont localisées à la commune (source : ANPE - séries brutes).

Pour évaluer la population active au lieu de résidence, la méthode consiste à répartir entre les zones d'emploi la population active au lieu de résidence de la zone englobante, telle qu'elle ressort au dénominateur des taux de chômage trimestriels départementaux. Cette ventilation se fait en se fondant sur des projections de population active par zone d'emploi, issues du modèle démographique Omphale.

À tout niveau géographique, l'estimation des taux de chômage trimestriels fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, pour tenir compte des résultats de la dernière enquête sur l'emploi de l'INSEE et des sources administratives les plus récentes. Les séries sont alors rétropolées sur plusieurs trimestres. La révision des séries par zone d'emploi intervient quelques semaines après celle des séries par région et département.

D'après la définition du BIT, trois conditions sont nécessaires pour être classé comme chômeur :

- être sans travail, c'est-à-dire ni pourvu d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- être disponible pour travailler sur un emploi salarié ou non salarié ;
- être à la recherche d'un travail.

Cette définition ne fait référence à aucun critère d'ordre juridique ou institutionnel, tel que la perception d'allocation ou l'inscription dans un service officiel de placement. Mais elle prend en compte la situation de fait de la personne pendant une semaine dite de référence. Pour être comptabilisé comme chômeur au sens du BIT, il faut « ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence ».

Afin d'approcher au plus près ce concept de chômage au sens du BIT, on localise le chômage par zone d'emploi à l'aide des trois premières catégories de DEFM, en se limitant aux demandeurs qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, dans le mois. On retient ainsi les DEFM 1, 2 ou 3 hors activité réduite.

La catégorie de DEFM est liée au type d'emploi recherché : emploi à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) ou partiel (catégorie 2), emploi à durée déterminée (catégorie 3).

Méthodologie et définitions

Un tel travail ne peut être réalisé sans reposer sur des définitions précises et sans une méthodologie rigoureuse. Cette partie est prévue tout particulièrement pour ceux qui souhaitent disposer de toutes ces informations.

I) MÉTHODOLOGIE DU DÉCOUPAGE EN CLASSES

Afin de permettre un découpage en classes qui ne soit pas dépendant d'un quelconque arbitrage humain, le choix d'utiliser des méthodes de discrétisations mathématiques ou statistiques qui se réfèrent à la distribution de la variable étudiée a été retenu. Et ce, d'autant que ces méthodes sont parallèlement appliquées sur le site internet qui démultiplie les possibilités de cartes.

A) Choix du nombre de classes

Pour choisir le nombre de classes, il a fallu tenir compte de trois contraintes principales :

- une contrainte de logique qui fait qu'un nombre de classes trop faible aboutit à une partition grossière et à une perte d'information inacceptable. De l'autre côté, un nombre de classes trop élevé donne des classes peu peuplées ou même vides et fait ainsi perdre l'intérêt d'une discrétisation ;
- une contrainte visuelle. En effet, il a été démontré que l'œil humain peut difficilement séparer plus de six ou sept paliers. Au-delà de ces chiffres, l'individu fait inconsciemment des regroupements pour pouvoir interpréter la carte ;
- une contrainte statistique. Certaines méthodes de discrétisation ne peuvent être utilisées qu'avec un nombre de classes bien déterminé. C'est le cas de la méthode des moyennes emboîtées qui ne peut être utilisée qu'avec un nombre de classes puissance de deux.

En tenant compte des éléments précédents, il a donc été décidé de prendre quatre ou cinq classes. Lorsque l'on utilise la méthode des moyennes emboîtées, le nombre de classes est fixé à quatre, avec deux classes de part et d'autre de la moyenne. Dans tous les autres cas, on retrouve une discrétisation en cinq classes, la moyenne se trouvant le plus souvent dans la classe centrale.

B) Méthode de discrétisation

Discrétisation selon une progression géométrique

Pour ce mode de discrétisation, l'étendue des classes augmente selon une progression géométrique, c'est-à-dire selon une règle multiplicatrice.

La raison X de la progression est calculée de la manière suivante :

$$\text{Log}_{10} X = (\text{Log}_{10} \text{Maximum} - \text{Log}_{10} \text{Minimum}) / \text{Nombre de classes}$$

Calcul des limites de classes :

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } \text{Minimum} * X[$$

$$\text{Classe 2 : } [\text{Minimum} * X \text{ à } \text{Minimum} * X^2[$$

$$\text{Classe k : } [\text{Minimum} * X^{k-1} \text{ à } \text{Minimum} * X^k[$$

Cette méthode accentue la finesse des classes dans les petites valeurs. C'est pourquoi elle est particulièrement adaptée pour des variables avec une distribution dissymétrique à gauche car, dans ce cas de figure, les effectifs les plus importants se trouvent parmi les valeurs les plus faibles.

Discrétisation selon la moyenne et l'écart-type

Cette technique se réfère à la moyenne (m) comme centre de classe (nombre de classes impair) ou comme limite de classes (nombre de classes pair) et à l'écart-type (s) pour calculer l'amplitude des classes.

Calcul des limites de classes :

- Nombre de classes pair : exemple avec 4 classes.

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } m-s[$$

$$\text{Classe 2 : } [m-s \text{ à } m[$$

$$\text{Classe 3 : } [m \text{ à } m+s[$$

$$\text{Classe 4 : } [m+s \text{ à } \text{Maximum}]$$

- Nombre de classes impair : exemple avec 5 classes.

Classe 1 : [Minimum à $m-1,5s$ [

Classe 2 : [$m-1,5s$ à $m-0,5s$ [

Classe 3 : [$m-0,5s$ à $m+0,5s$ [

Classe 4 : [$m+0,5s$ à $m+1,5s$ [

Classe 5 : [$m+1,5s$ à Maximum]

Cette méthode doit s'appliquer à des variables dont la distribution est gaussienne (ou normale).

Discretisation selon les moyennes emboîtées

Cette méthode consiste en des découpages successifs de la population totale grâce à la moyenne arithmétique. On divise la population totale en deux sous-ensembles de part et d'autre de la moyenne arithmétique. On réitère ensuite l'opération au sein des deux sous-populations obtenues en calculant leurs moyennes respectives.

On obtient ainsi quatre classes dont les bornes sont les moyennes d'ordre 1 et 2.

Les limites de classes :

Si on note m la moyenne arithmétique de la population totale et m_{2a} et m_{2b} les moyennes de deuxième ordre, les bornes des classes sont donc :

Classe 1 : [Minimum à m_{2a} [

Classe 2 : [m_{2a} à m [

Classe 3 : [m à m_{2b} [

Classe 4 : [m_{2b} à Maximum]

Le principal avantage de cette méthode est d'offrir un découpage en classes cohérent quelle que soit la distribution. C'est pourquoi elle a été utilisée lorsque les deux méthodes précédemment citées n'étaient pas utilisables (distribution ni dissymétrique à gauche, ni gaussienne).

C) Choix du dénominateur

Pour tous les indicateurs se rapportant à la population générale, a été calculée une estimation de la population au 1^{er} janvier 2003. Cette estimation a été réalisée pour chaque canton, par sexe et âge détaillé.

Le principe général d'estimation de la population repose sur l'hypothèse d'une évolution linéaire des effectifs au sein d'une même génération entre les recensements de 1990 et 1999.

Ainsi pour chaque génération, la population au 1^{er} janvier de chaque année, est obtenue en appliquant un coefficient variable en fonction du temps écoulé depuis le RP 90 au différentiel de population dans la génération.

Est ainsi obtenue, au 1^{er} janvier 2003, une population cantonale par sexe et âge détaillé. Les effectifs sont alors regroupés au niveau départemental, permettant une comparaison avec les estimations départementales rétropolées au 1^{er} janvier de chaque année (données INSEE). Cette comparaison permet le calcul, dans chaque département, d'un coefficient de redressement (pour chaque sexe et âge détaillé) qui est alors appliqué dans chaque canton du département.

D) Test de significativité pour les taux standardisés de mortalité

Afin d'affirmer l'existence d'une sous-mortalité ou d'une surmortalité significative dans un canton par rapport à la France, un test de signification peut être utilisé lorsque l'on calcule des taux standardisés : le test de la loi normale.

En comparant un taux de mortalité dans un canton au taux correspondant dans la France métropolitaine, et même si l'on travaille avec des unités statistiques qui sont des populations entières avec des caractéristiques fixées et non des échantillons, les taux de mortalité doivent être considérés comme aléatoires et les cantons, de même que la Picardie, comme des échantillons d'une population parente ayant les mêmes caractéristiques. Par suite, il existe des fluctuations aléatoires des valeurs des taux calculés autour de leurs vraies valeurs, et l'utilisation d'un test est alors justifiée.

En théorie d'échantillonnage, une valeur calculée à partir d'un échantillon est souvent présentée avec un intervalle de confiance et une probabilité (ou seuil de confiance) pour que la valeur réelle, dans la population parente, soit à l'intérieur de cet intervalle.

Si les intervalles de confiance de l'unité géographique sur laquelle on travaille et de la France ne se recoupent pas, on dira qu'il y a une différence significative (sous- ou surmortalité suivant la valeur), sinon on conclura qu'il n'existe pas de différence significative. La significativité ou non des différentes cartes de mortalité sera disponible ultérieurement sur le site internet.

II) FORMULES DE CALCUL

Les formules de calculs et les quelques définitions y afférant sont présentées par chapitre avec le renvoi de la page. Les indicateurs sont calculés le plus souvent en 2003.

Pour certains indicateurs, des évolutions sont mesurées en pourcentage entre 2002 et 2003 suivant la formule :

$(\text{valeur 2003} - \text{valeur 2002}) / \text{valeur 2002}$ (sauf pour les évolutions des revenus nets imposables moyens et du nombre de foyers non imposables qui concernent la période 2001-2002, l'évolution du nombre de logements sociaux, la période 2001-2003, l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et du nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère, la période décembre 2003-décembre 2004, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMU complémentaire, la période 2002-2004 et l'évolution du taux de chômage, la période 4^e trimestre 2003-4^e trimestre 2004).

A) Autour de la population de l'enseignement et du logement

- Revenus nets imposables moyens en 2002 : Revenus nets imposables / Nombre de foyers fiscaux total [p. 13]
- Part des foyers non imposables en 2002 : Nombre de foyers fiscaux non imposables / Nombre de foyers fiscaux total [p. 14]
- Part des élèves scolarisés en SEGPA à la rentrée 2004 : (Nombre d'élèves scolarisés en SEGPA / Nombre d'élèves scolarisés dans le 1^{er} cycle du 2nd degré)*100 [p. 15]
- Pourcentage d'élèves ayant un chef de famille qui appartient à une des professions et catégories socio-professionnelles suivantes (PCS) [ouvriers qualifiés, ouvriers non-qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés, retraités ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle y compris PCS non précisées] à la rentrée 2004 : (Nombre d'élèves de collège dont le chef de famille appartient aux PCS listées ci-dessus / Nombre total d'élèves de collège)*100 [p. 15]
- Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en 6^e à la rentrée 2004 : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de mathématiques / Nombre d'élèves ayant passé les items de mathématiques)*100 [p. 16]
- Pourcentage de réussite en français aux évaluations en 6^e à la rentrée 2004 : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de français / Nombre d'élèves ayant passé les items de français)*100 [p. 16]
- Pourcentage de réussite globale aux évaluations en 6^e à la rentrée 2004 : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de français et de mathématiques / Nombre d'élèves ayant passé les items de français et de mathématiques)*100 [p. 17]
- Densité de logements sociaux en 2003 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de logements sociaux / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 18]
- Pourcentage de logements sociaux construits avant 1975 parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003 : (Nombre de logements sociaux construits avant 1975 / Nombre total de logements sociaux)*100 [p. 19]
- Pourcentage de logements sociaux construits depuis 1990 parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003 : (Nombre de logements sociaux construits depuis 1990 / Nombre total de logements sociaux)*100 [p. 19]
- Pourcentage de logements sociaux individuels parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003 : (Nombre de logements sociaux individuels / Nombre total de logements sociaux)*100 [p. 20]
- Pourcentage de logements sociaux avec 2 pièces ou moins parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003 : (Nombre de logements sociaux avec 2 pièces ou moins / Nombre total de logements sociaux)*100 [p. 20]

B) Autour de l'emploi

- Part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans en 2003 : (Effectif de salariés du secteur privé / Population des 15-64 ans)*100 [p. 25]
- Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé en 2003 : Effectif de salariés du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p.26]
- Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2003 : Masse salariale annuelle du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p.26]
- Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2003 : Masse salariale annuelle du secteur privé / Effectif de salariés du secteur privé [p. 27]
- Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003 : (Effectif de salariés du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 28]
- Part du temps de travail en EQTP des salariés du secteur agricole en 2003 : (Effectif de salariés en EQTP du secteur agricole / Effectif de salariés du secteur agricole)*100 [p. 29]
- Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003 : (Effectif d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 30]
- Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003 : (Effectif d'exploitants indépendants du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 31]
- Masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole en 2003 : Masse salariale annuelle du secteur agricole / Effectif de salariés en équivalent temps plein (EQTP) du secteur agricole [p. 32]
- Pourcentage de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003 : (Nombre de femmes DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 33]
- Pourcentage de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003 : (Nombre de DEFM de moins de 25 ans de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 34]
- Pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003 : (Nombre de DEFM de 50 ans et plus de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 35]

- Pourcentage de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 36]
- Pourcentage d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003 : (Nombre d'AMT, ingénieurs et cadres DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 37]
- Pourcentage de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans au 31/12/2003 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V de moins de 26 ans / Total des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans)*100 [p. 38]

C) Prestations sociales

- Taux d'allocataires de l'AAH en 2003 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) : (Nombre d'allocataires de l'AAH / Population des 20-59 ans)*1 000 [p. 43]
- Taux d'allocataires de l'AES en 2003 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans) : (Nombre d'allocataires de l'AES / Population des moins de 20 ans)*1 000 [p. 45]
- Taux d'allocataires de l'API en 2003 (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires de l'API / Nombre de familles monoparentales au RP 99)*1 000 [p. 41]
- Taux d'allocataires de l'ASF en 2003 (pour 1 000 familles) : (Nombre d'allocataires de l'ASF / Nombre de familles au RP 99)*1 000 [p. 46]
- Taux d'allocataires du RMI en 2003 (pour 1 000 ménages) : (Nombre d'allocataires du RMI / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 47]
- Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans en 2003 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI chez les 25-49 ans / Population des 25-49 ans)*1 000 [p. 48]
- Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés en 2003 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI hommes vivant seuls / Population des hommes de 25 à 64 ans)*1 000 [p. 49]
- Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées en 2003 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI femmes vivant seules / Population des femmes de 25 à 64 ans)*1 000 [p. 50]
- Taux d'allocataires du RMI pour des couples en 2003 (pour 1 000 couples) : (Nombre d'allocataires du RMI vivant en couple / Nombre de couples au RP 99)*1 000 [p. 51]
- Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales en 2003 (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires du RMI personnes de référence d'une famille monoparentale / Nombre de familles monoparentales au RP 99)*1 000 [p. 52]
- Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI en 2003 : (Nombre d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI / Nombre d'allocataires du RMI)*100 [p. 53]
- Taux d'allocataires de l'APL en 2003 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'APL / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 54]
- Taux d'allocataires de l'ALF en 2003 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'ALF / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 55]
- Taux d'allocataires de l'ALS en 2003 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'ALS / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 56]

D) Enfance et familles

- Part d'allocataires parmi l'ensemble des ménages en 2003 (en %) : (Nombre d'allocataires / Nombre de ménages au RP 99)*100 [p. 61]
- Part d'allocataires avec au moins un enfant parmi l'ensemble des allocataires en 2003 (en %) : (Nombre d'allocataires avec au moins un enfant / Nombre d'allocataires)*100 [p. 62]
- Part d'allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles en 2003 (en %) : (Nombre de familles allocataires avec un enfant / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 63]
- Part d'allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles en 2003 (en %) : (Nombre de familles allocataires avec deux enfants / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 64]
- Part d'allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles en 2003 (en %) : (Nombre de familles allocataires avec trois enfants ou plus / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 65]

Le quotient familial est déterminé en prenant le douzième des ressources déclarées de l'année précédente plus les prestations familiales mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts. Celui-ci est de deux parts pour deux parents ou un parent seul, d'une demi-part pour le premier et le deuxième enfant, d'une part pour le troisième enfant et d'une demi-part pour chaque enfant suivant. Chaque enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale dispose d'une demi-part supplémentaire.

- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros en 2003 (en %) : (Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros / Ensemble des familles dont le quotient familial est connu)*100 [p. 66]
- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros en 2003 (en %) : (Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros / Ensemble des familles dont le quotient familial est connu)*100 [p. 67]
- Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31/12/2003 (pour 1 000 familles avec enfant(s)) : (Nombre d'allocataires de l'AFEAMA / Nombre de familles avec enfant(s) au RP 99)*1 000 [p. 68]

E) Personnes âgées

- **Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées au 31/12/2003** : (Nombre de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 73]
- **Pourcentage d'allocations supplémentaires versées au 31 décembre 2003 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)** : (Nombre d'allocations supplémentaires versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 74]
- **Pourcentage de pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées au 31/12/2003** : (Nombre de pensions de réversion versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 75]
- **Montant moyen des pensions vieillesse versées en décembre 2003** : (Montant des pensions vieillesse versées / Nombre de pensions vieillesse versées) [p. 76]
- **Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2004 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)** : (Effectif de bénéficiaires de l'APA à domicile / Population des 75 ans et plus)*1 000 [p. 77]
- **Nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère au 31/12/2004 (pour 1 000 habitants de 65 ans et plus)** : (Effectif de bénéficiaires de l'aide ménagère / Population des 65 ans et plus)*1 000 [p. 78]

F) Autour des soins

Les consommateurs qui interviennent dans les formules suivantes sont ceux du régime général (hors sections mutualistes), de la MSA et de la CMR.

- **Pourcentage de consommateurs dans la population en 2003** : (Nombre de consommateurs / Population totale)*100 [p. 83]
- **Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables / Nombre de consommateurs) [p. 84]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables de consultations de généralistes / Nombre de consommateurs) [p. 85]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables de visites de généralistes / Nombre de consommateurs) [p. 86]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables de consultations de spécialistes / Nombre de consommateurs) [p. 87]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables de médicaments / Nombre de consommateurs) [p. 88]
- **Montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie / Nombre de consommateurs) [p. 89]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables de transport / Nombre de consommateurs) [p. 90]
- **Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2003** : (Montant des dépenses remboursables d'actes dentaires / Nombre de consommateurs) [p. 91]
- **Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2004 (pour 1 000 habitants)** : (Effectif de bénéficiaires de la CMU de base / Population totale)*1 000 [p. 92]
- **Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2004 (pour 1 000 habitants)** : (Effectif de bénéficiaires de la CMU complémentaire / Population totale)*1 000 [p. 93]
- **Densité de généralistes libéraux au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de généralistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 94]
- **Densité de spécialistes libéraux au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de spécialistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 94]
- **Densité de dentistes libéraux au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de dentistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 95]
- **Densité de pharmacies au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de pharmacies / Population totale)*10 000 [p. 95]
- **Densité d'auxiliaires médicaux libéraux au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre d'auxiliaires médicaux libéraux / Population totale)*10 000 [p. 96]
- **Densité d'infirmiers libéraux au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre d'infirmiers libéraux / Population totale)*10 000 [p. 96]
- **Part des femmes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein en 2004 (pour 100 femmes de 50 à 74 ans)** : [Nombre de femmes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein / Nombre de femmes de 50 à 74 ans/2]*100 [p. 97]

G) Autour de la santé

Tous les taux standardisés ont été calculés à partir des décès 1991-1999 et d'une population estimée à chaque 1^{er} janvier de la période à partir des populations des RP 90 et 99.

- **Taux standardisé de mortalité générale chez les hommes (pour 100 000 hommes) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 hommes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} Janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population totale de référence. [p. 101]

- **Taux standardisé de mortalité générale chez les femmes (pour 100 000 femmes) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 femmes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population totale de référence. [p. 101]
- **Taux standardisé de mortalité prématurée chez les hommes (pour 100 000 hommes de moins de 65 ans) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 hommes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population des moins de 65 ans de référence. [p. 102]
- **Taux standardisé de mortalité prématurée chez les femmes (pour 100 000 femmes de moins de 65 ans) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 femmes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population des moins de 65 ans de référence. [p. 102]
- **Taux standardisé de mortalité chez les hommes de 65 ans et plus (pour 100 000 hommes de 65 ans et plus) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 hommes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française des 65 ans et plus au 1^{er} Janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population des 65 ans et plus de référence. [p. 103]
- **Taux standardisé de mortalité chez les femmes de 65 ans et plus (pour 100 000 femmes de 65 ans et plus) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 femmes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française des 65 ans et plus au 1^{er} Janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population 65 ans et plus de référence. [p. 103]
- **Taux standardisé de mortalité chez les hommes pour la pathologie x* (pour 100 000 hommes) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 hommes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population totale de référence. [p. 104 à p. 116]
- **Taux standardisé de mortalité chez les femmes pour la pathologie x* (pour 100 000 femmes) en 1991-99** : les taux de mortalité pour 100 000 femmes pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2001). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population totale de référence. [p. 104 à p. 116]

* Les pathologies retenues sont les suivantes : cancers, cancer du côlon-rectum, cancer de la trachée, des bronches et du poumon, cancer des voies aéro-digestives supérieures (VADS), maladies cardio-vasculaires, cardiopathies ischémiques, maladies vasculaires cérébrales, causes liées à l'alcool, psychose alcoolique et alcoolisme, cirrhose alcoolique, causes extérieures de traumatismes et empoisonnements, accidents de la circulation, suicide.

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites "de longue durée" (ALD) est établie par décret.

Une personne est reconnue en affection de longue durée dès lors que son traitement relève :

- de l'une des trente maladies reconnues comme étant longues et particulièrement coûteuses, inscrites sur une liste établie par décret ;
- d'une affection grave à forme évolutive ou invalidante non inscrite sur la liste (31^e maladie) ;
- de plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant (32^e maladie).

Toute personne reconnue en ALD est exonérée du paiement du ticket modérateur (part de la dépense restant à la charge de l'assuré) pour les soins en rapport avec l'affection de longue durée.

- **Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2003 (parmi l'ensemble des consommateurs)** : (Nombre de bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée / Nombre de consommateurs)*100. [p. 117]

H) Autres indicateurs-autres découpages

- **Pourcentage de réussite au diplôme national du brevet (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au diplôme national du brevet / Nombre d'élèves présentés au diplôme national du brevet)*100 [p.140]
- **Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine de la production (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au BEP dans le domaine de la production / Nombre d'élèves présentés au BEP dans le domaine de la production)*100 [p.140]
- **Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine des services (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au BEP dans le domaine des services / Nombre d'élèves présentés au BEP dans le domaine des services)*100 [p.141]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat général / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat général)*100 [p.141]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat technologique / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat technologique)*100 [p.142]
- **Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat professionnel / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat professionnel)*100 [p.142]
- **Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au BTS dans le domaine de la production / Nombre d'élèves présentés au BTS dans le domaine de la production)*100 [p.143]

- **Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine des services (session 2004)** : (Nombre d'élèves admis au BTS dans le domaine des services / Nombre d'élèves présentés au BTS dans le domaine des services)*100 [p.143]
- **Taux de chômage au 4^e trimestre 2004** : (Nombre de chômeurs au sens du BIT calculé en novembre 2005 sur les DEFM 1+2+3, hors activité réduite / Population active)*100 [p.144]

III) LISTE DES VARIABLES RETENUES POUR LA SYNTHÈSE SANITAIRE ET SOCIALE

Vingt-deux variables ont été retenues pour réaliser le classement des cantons pour la dimension sociale :

- Revenus nets imposables moyens en 2002
- Pourcentage de logements sociaux construits avant 1975 parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003
- Pourcentage de logements sociaux avec 2 pièces ou moins parmi l'ensemble des logements sociaux en 2003
- Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2003
- Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2003
- Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003
- Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003
- Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003
- Masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole en 2003
- Pourcentage de moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003
- Pourcentage de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003
- Pourcentage d'AMT, ingénieurs et cadres parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003
- Pourcentage de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans au 31/12/2003
- Taux d'allocataires de l'AAH en 2003 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)
- Taux d'allocataires de l'API en 2003 (pour 1 000 familles monoparentales)
- Taux d'allocataires du RMI en 2003 (pour 1 000 ménages)
- Taux d'allocataires de l'APL en 2003 (pour 1 000 ménages)
- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros en 2003 (en %)
- Pourcentage d'allocations supplémentaires versées au 31 décembre 2003 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)
- Pourcentage de pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées au 31/12/2003
- Montant moyen des pensions vieillesse versées en décembre 2003
- Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2004 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)

Vingt-deux variables ont été retenues pour réaliser le classement des cantons pour la dimension sanitaire :

- Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2003
- Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2004 (pour 1 000 habitants)
- Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2004 (pour 1 000 habitants)
- Densité de généralistes libéraux au 31/12/2003 (pour 10 000 habitants)
- Part des femmes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein en 2004
- Taux standardisé de mortalité prématurée chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes de moins de 65 ans)
- Taux standardisé de mortalité prématurée chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes de moins de 65 ans)
- Taux standardisé de mortalité chez les hommes âgés de 65 ans et plus en 1991-99 (pour 100 000 hommes âgés de 65 ans et plus)
- Taux standardisé de mortalité chez les femmes âgées de 65 ans et plus en 1991-99 (pour 100 000 femmes âgées de 65 ans et plus)
- Taux standardisé de mortalité par cancers chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)
- Taux standardisé de mortalité par cancers chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)
- Taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)
- Taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)
- Taux standardisé de mortalité par cancer des voies aéro-digestives supérieures chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)
- Taux standardisé de mortalité par cancer des voies aéro-digestives supérieures chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)
- Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)
- Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)
- Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)

- Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)
- Taux standardisé de mortalité par suicide chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)
- Taux standardisé de mortalité par suicide chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)
- Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2003 (parmi l'ensemble des consommateurs)

Correspondances et cartographies

Il existe de nombreux découpages géographiques au sein d'une région. Le plus fin des découpages repose sur l'unité géographique communale. Ainsi, il existe en Picardie 2 292 communes réparties de la façon suivante : 816 dans le département de l'Aisne dont 727 avaient moins de 1 000 habitants au dernier recensement de population, 693 dans l'Oise dont 549 avaient moins de 1 000 habitants et 783 dans la Somme dont 699 avaient moins de 1 000 habitants.

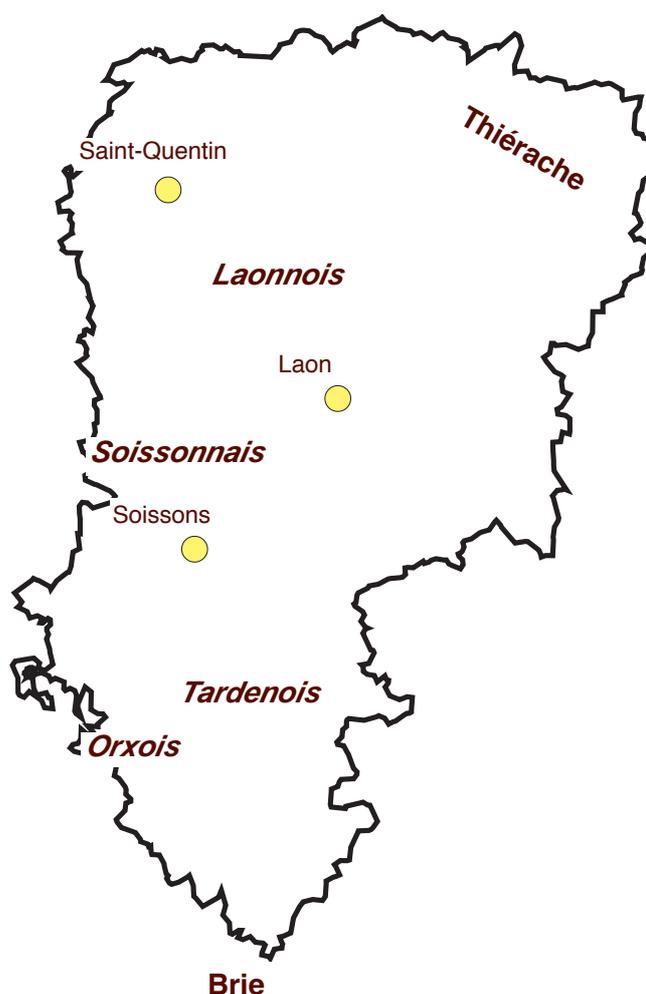
Il est même possible de descendre à un niveau géographique encore plus fin puisqu'au sein des communes les plus importantes existe également un découpage en quartier.

Dans ce document, le découpage représenté repose sur les cantons et sur ce qu'on appelle les «cantons plus». En effet, certains cantons ont pour composante une partie des huit plus importantes communes de Picardie (Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Creil, Laon, Saint-Quentin et Soissons). Il est donc difficile de disposer de toutes les informations les concernant dans la mesure où ils découpent une commune en partie et que certains producteurs ne disposent pas de données sur cette unité géographique réduite de manière simple. C'est pourquoi a été fait le choix dans ce document de regrouper en une seule entité les cantons qui scindent ces huit communes. Ainsi, le découpage initial de la région en 133 cantons se transforme en un découpage en 112 « cantons plus ». Les tableaux des trois pages suivantes permettent de lister les cantons, version 133, et de disposer des regroupements, version 112. La carte de la p. 159 permet de les repérer géographiquement et de visualiser les agrégations de cantons afin que la lecture des cartes soit ainsi facilitée.

Il existe d'autres cartographies dans ce document. En effet, en partie centrale, le découpage par secteur scolaire a été retenu pour permettre d'inclure des données en provenance du rectorat. Ce découpage en nombre d'unités est proche du découpage "cantons plus" puisqu'il compte 128 unités. Dans cette partie « Annexes » sont présentées également des cartes à partir des bassins formation emploi et des zones d'emploi. Ces deux découpages comprennent moins d'unités géographiques que pour les cantons et les secteurs scolaires (14 zones d'emploi et 15 bassins formation emploi).

Correspondance et visualisation (Aisne)

N°	Nom du canton
0201	Anizy-le-Château
0202	Aubenton
0203	Bohain-en-Vermandois
0204	Braine
0205	La Capelle
0206	Le Catelet
0207	Charly
0208	Château-Thierry
0209	Chauny
0210	Condé-en-Brie
0211	Coucy-le-Château-Auffrique
0212	Craonne
0213	Crécy-sur-Serre
0214	La Fère
0215	Fère-en-Tardenois
0216	Guise
0217	Hirson
0218	Laon Nord
0219	Marle
0220	Moy-de-l'Aisne
0221	Neufchâtel-sur-Aisne
0222	Neuilly-Saint-Front
0223	Le Nouvion-en-Thiérache
0224	Oulchy-le-Château
0225	Ribemont
0226	Rozoy-sur-Serre
0227	Sains-Richaumont
0229	Saint-Simon
0230	Sissonne
0231	Soissons Nord
0232	Vailly-sur-Aisne
0233	Vermand
0234	Vervins
0235	Vic-sur-Aisne
0236	Villers-Cotterêts
0237	Wassigny
0238	Laon Sud
0239	Saint-Quentin Nord
0240	Saint-Quentin Sud
0241	Soissons Sud
0242	Tergnier
0297	Laon
0298	Saint-Quentin
0299	Soissons



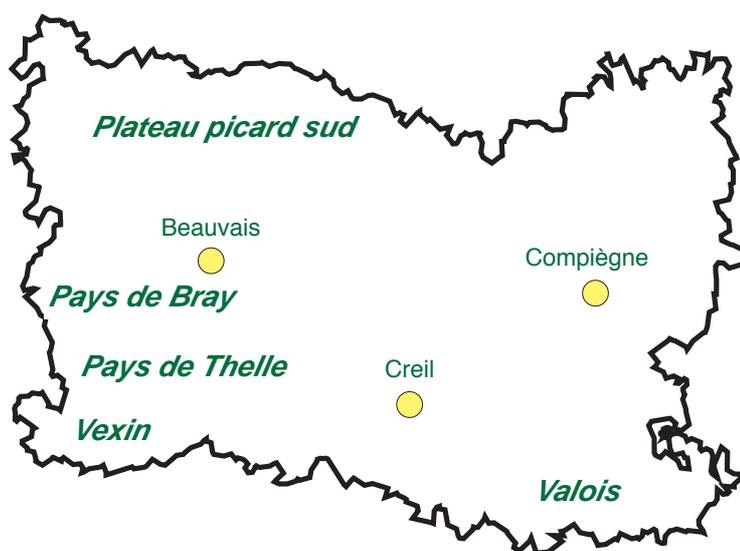
Laon (ville et cantons) comprend les cantons 0218, 0238 et 0297

Saint-Quentin (ville et cantons) comprend les cantons 0239, 0240 et 0298

Soissons (ville et cantons) comprend les cantons 0231, 0241 et 0299

Correspondance et visualisation (Oise)

N°	Nom du canton
6001	Attichy
6002	Auneuil
6004	Beauvais Sud-Ouest
6005	Betz
6006	Breteuil
6007	Chaumont-en-Vexin
6008	Clermont
6009	Compiègne Nord
6010	Le Coudray-Saint-Germer
6011	Creil - Nogent-sur-Oise
6012	Crépy-en-Valois
6013	Crèvecœur-le-Grand
6014	Estrées-Saint-Denis
6015	Formerie
6016	Froissy
6017	Grandvilliers
6018	Guiscard
6019	Lassigny
6020	Liancourt
6021	Maignelay-Montigny
6022	Marseille-en-Beauvaisis
6023	Méru
6024	Mouy
6025	Nanteuil-le-Haudouin
6026	Neuilly-en-Thelle
6027	Nivillers
6028	Noailles
6029	Noyon
6030	Pont-Sainte-Maxence
6031	Ressons-sur-Matz
6032	Ribécourt-Dreslincourt
6033	Saint-Just-en-Chaussée
6034	Senlis
6035	Songeons
6036	Chantilly
6037	Compiègne Sud-Est
6039	Montataire
6040	Beauvais Nord-Ouest
6041	Compiègne Sud-Ouest
6097	Compiègne
6098	Creil
6099	Beauvais



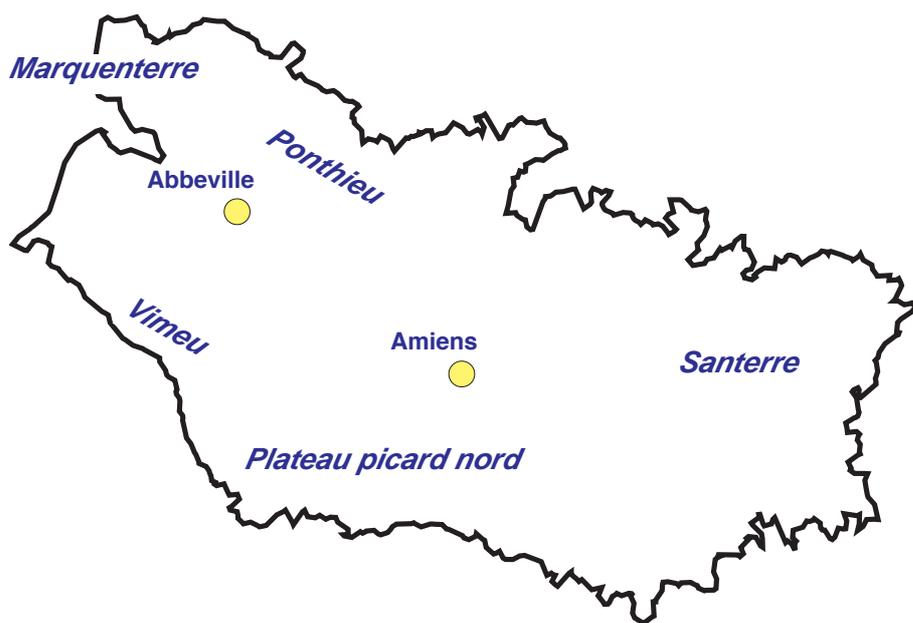
Compiègne (ville et cantons) comprend les cantons 6009, 6037, 6041 et 6097

Creil - Nogent-sur-Oise comprend les cantons 6011 et 6098

Beauvais (ville et cantons) comprend les cantons 6004, 6040 et 6099

Correspondance et visualisation (Somme)

N°	Nom du canton
8001	Abbeville Nord
8002	Abbeville Sud
8003	Acheux-en-Amiénois
8004	Ailly-le-Haut-Clocher
8005	Ailly-sur-Noye
8006	Albert
8007	Amiens Ouest
8008	Amiens Nord-Ouest
8009	Amiens Nord-Est
8010	Amiens Est
8011	Ault
8012	Bernaville
8013	Boves
8014	Bray-sur-Somme
8015	Chaulnes
8016	Combles
8017	Conty
8018	Corbie
8019	Crécy-en-Ponthieu
8020	Domart-en-Ponthieu
8021	Doullens
8022	Gamaches
8023	Hallencourt
8024	Ham
8025	Hornoy-le-Bourg
8026	Molliens-Dreuil
8027	Montdidier
8028	Moreuil
8029	Moyenneville
8030	Nesle
8031	Nouvion
8032	Oisemont
8033	Péronne
8034	Picquigny
8035	Poix-de-Picardie
8036	Roisel
8037	Rosières-en Santerre
8038	Roye
8039	Rue
8040	Saint-Valery-sur-Somme
8041	Villers-Bocage
8042	Amiens Sud-Est
8044	Amiens Sud-Ouest
8045	Amiens Nord
8046	Friville-Escarbotin
8098	Abbeville
8099	Amiens



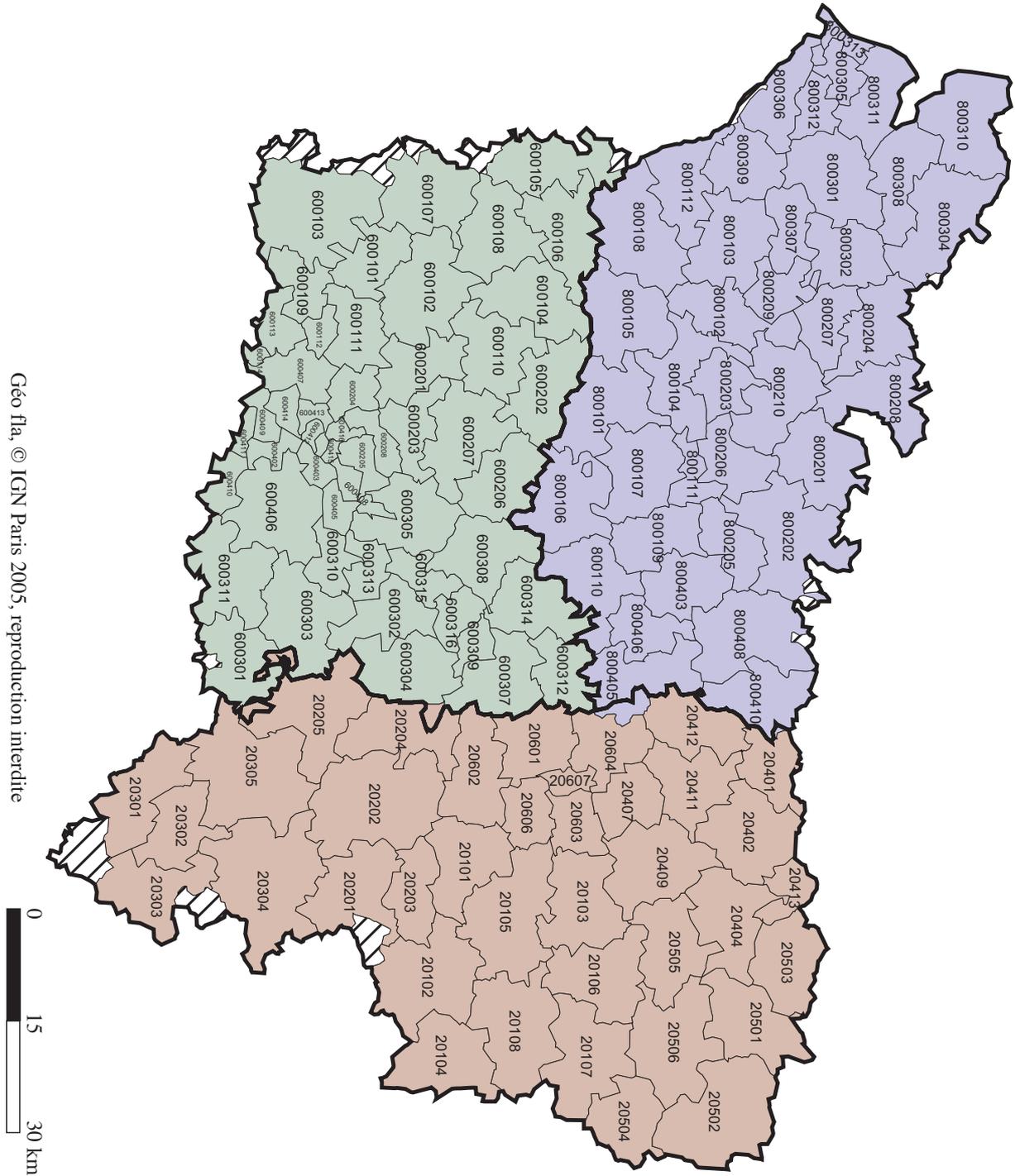
Amiens (ville et cantons) comprend les cantons 8007, 8008, 8009, 8010, 8042, 8044, 8045 et 8099

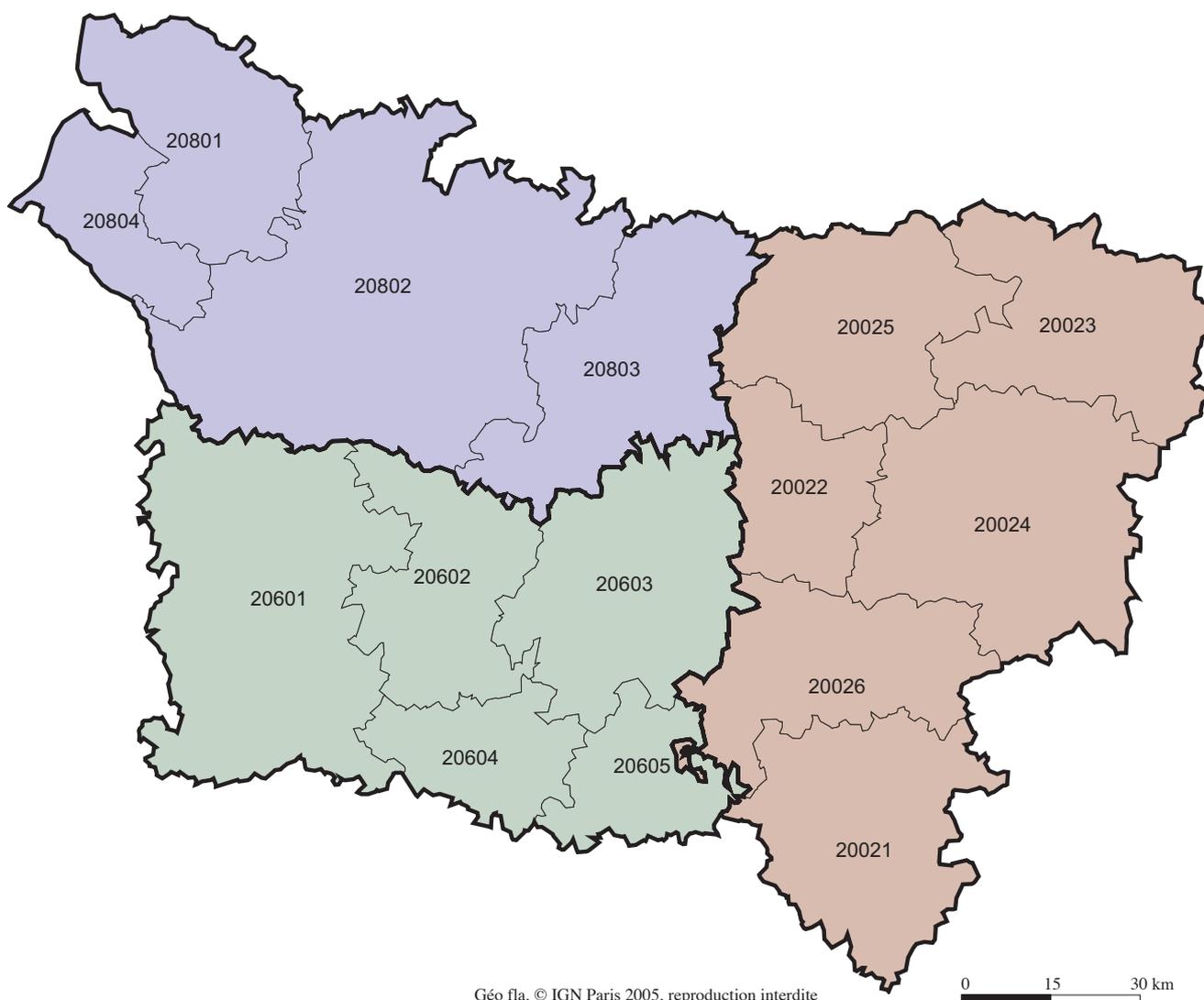
Abbeville (ville et cantons) comprend les cantons 8001, 8002 et 8098

Correspondance des secteurs scolaires

N°	Nom du secteur scolaire	N°	Nom du secteur scolaire	N°	Nom du secteur scolaire
20101	Anizy-le-Château	600101	Auneuil	800301	Abbeville
20401	Beaurevoir	600102	Beauvais	800201	Acheux-en-Amiénois
20402	Bohain	600301	Betz	800302	Ailly-le-Haut-Clocher
20201	Braine	600113	Bornel	800101	Ailly-sur-Noye
20301	Charly-sur-Marne	600408	Brenouille	800102	Ailly-sur-Somme
20302	Château-Thierry	600201	Bresles	800103	Airaines
20601	Chauny	600202	Breteil	800202	Albert
20303	Condé-en-Brie	600208	Breuil-le-Vert	800203	Amiens-Nord Rimbaud
20102	Corbeny	600416	Caufray	800104	Amiens-Sud
20602	Coucy-le-Château	600114	Chambly	800112	Beaucamps-le-Vieux
20103	Crécy-sur-Serre	600402	Chantilly	800204	Bernaville
20304	Fère-en-Tardenois	600103	Chaumont-en -Vexin	800205	Bray-sur-Somme
20604	Flavy-le-Martel	600203	Clermont	800403	Chaulnes
20104	Guignicourt	600302	Compiègne	800105	Conty
20404	Guise	600304	Couloisy	800206	Corbie
20502	Hirson	600403	Creil	800304	Crécy-en-Ponthieu
20501	La Capelle	600303	Crépy-en-Valois	800207	Domart-en-Ponthieu
20603	La Fère	600104	Crèvecœur-le-Grand	800208	Doullens
20105	Laon	600305	Estrées-Saint-Denis	800312	Feuquières-en-Vimeu
20106	Marle	600105	Formerie	800209	Flixécourt
20107	Montcornet	600110	Froissy	800305	Frivilles-Escarbotin
20407	Moy-de-l'Aisne	600409	Gouvieux	800306	Gamaches
20305	Neuilly-Saint-Front	600106	Grandvilliers	800405	Ham
20503	Nouvion-en-Thiérache	600312	Guiscard	800307	Longpré-les-Corps-Saints
20409	Ribemont	600410	La Chapelle-en-Serval	800313	Mers-les-Bains
20504	Rozoy-sur-Serre	600313	La Croix-Saint-Ouen	800106	Montdidier
20505	Sains-Richaumont	600411	Lamorlaye	800107	Moreuil
20606	Saint-Gobain	600314	Lassigny	800406	Nesle
20411	Saint-Quentin	600205	Liancourt	800308	Nouvion
20108	Sissonne	600206	Maignelay	800309	Oisemont
20202	Soissons	600315	Margny-les-Compiègne	800408	Péronne
20607	Tergnier	600108	Marseille-en-Bauvaisis	800108	Poix
20203	Vailly-sur-Aisne	600109	Méru	800410	Roisel
20412	Vermant	600412	Montataire	800109	Rosières-en-Santerre
20506	Vervins	600204	Mouy	800110	Roye
20204	Vic-sur-Aisne	600311	Nanteuil-le-Haudouin	800310	Rue
20205	Villers-Cotterêts	600407	Neuilly-en-Thelle	800311	Saint-Valery-sur-Somme
20413	Wassigny	600111	Noailles	800210	Villers-Bocage
		600413	Nogent-sur-Oise	800111	Villers-Bretonneux
		600307	Noyon		
		600405	Pont-Sainte-Maxence		
		600308	Ressons-sur-Matz		
		600309	Ribécourt		
		600107	Saint-Aubin-en-Bray		
		600112	Sainte-Geneviève		
		600207	Saint-Just-en-Chaussée		
		600414	Saint-Leu-d'Esserent		
		600406	Senlis		
		600316	Thourotte		
		600310	Verberie		
		600415	Villers-Saint-Paul		

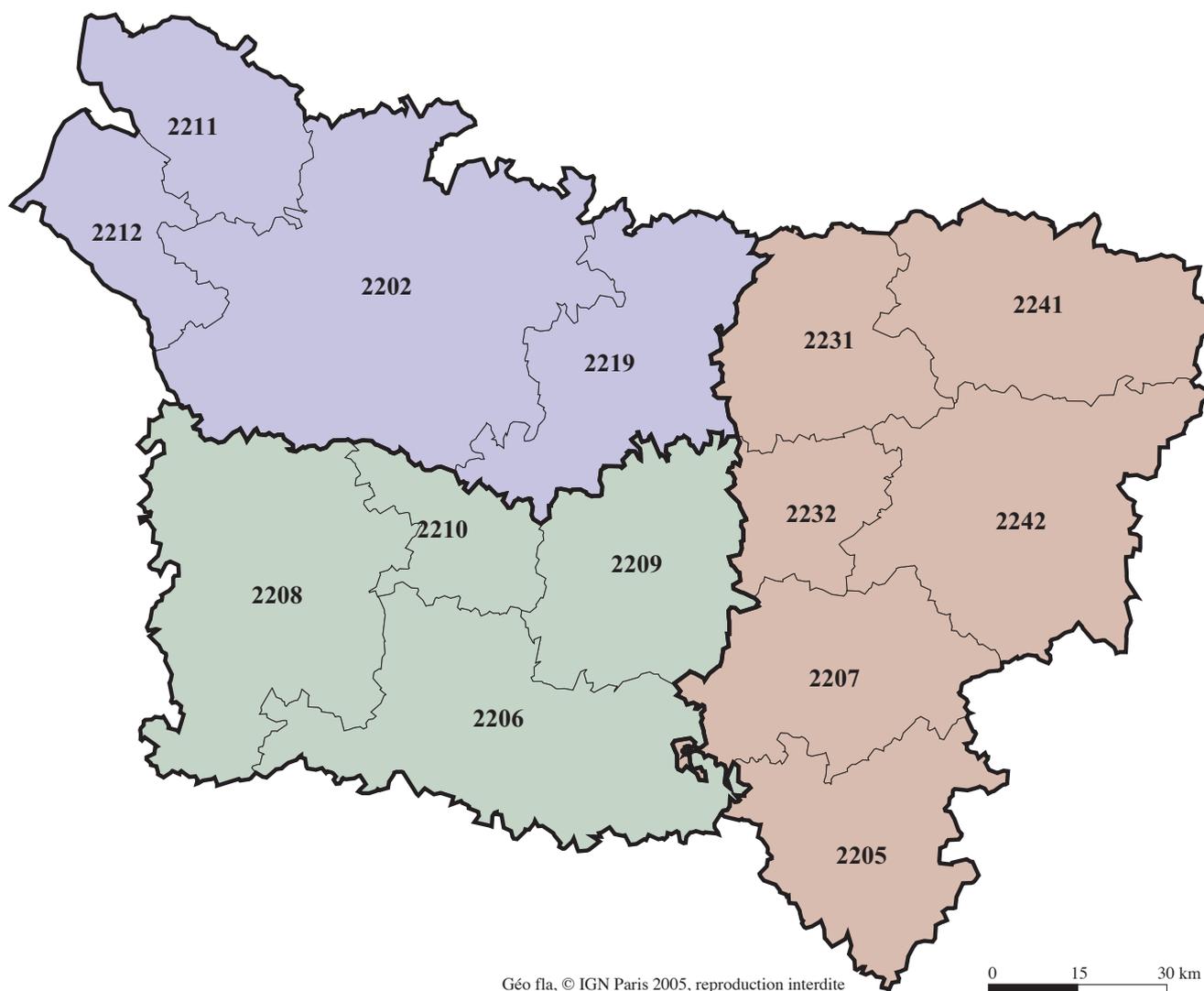
Cartographie des secteurs scolaires





N°	Nom du bassin formation emploi
----	--------------------------------

20021	Château-Thierry
20022	Chauny
20023	Hirson
20024	Laon
20025	Saint-Quentin
20026	Soissons
20601	Beauvais
20602	Clermont
20603	Compiègne
20604	Sud-Oise
20605	Valois
20801	Abbeville-Ponthieu
20802	Amiens
20803	Santerre-Somme
20804	Vimeu



N°	Nom de la zone d'emploi
2202	Amiens
2205	Château-Thierry
2206	Sud-Oise
2207	Soissons
2208	Beauvais
2209	Compiègne
2210	Santerre-Oise
2211	Abbeville-Ponthieu
2212	Vimeu
2219	Santerre-Somme
2231	Saint-Quentin
2232	Chauny-Tergnier-La Fère
2241	Thiérache
2242	Laonnois

Allocations et attribution

En France, huit prestations de solidarité assurent un minimum de ressources aux personnes disposant de très faibles revenus. Par ailleurs, il existe également d'autres prestations (logement, handicap, autour de l'enfance, personnes âgées) qui peuvent partiellement ou pas du tout tenir compte des revenus.

Toutes ne font pas l'objet d'un traitement de données dans ce document.

Les quatre pages suivantes permettent d'avoir les principales informations, notamment autour des conditions d'attribution des allocations et des aides développées dans cet ouvrage. Il est précisé également, quand cela est possible, certains montants dans les conditions et les octrois pour l'année sur laquelle portent les données présentées, à savoir le plus souvent 2002. Enfin, la grille AGGIR permet de constituer des groupes iso-ressources : variables discriminantes, variables illustratives et caractéristiques des groupes sont explicitées dans cette partie.



Conditions d'attribution des allocations et des aides

Allocation aux adultes handicapés (AAH, loi du 30/6/1975) : avoir au moins 20 ans (ou 16 à 20 ans et n'être plus à charge) et moins de 60 ans. Avoir une incapacité permanente d'au moins 80 % ou comprise entre 50 et 80 % et être reconnu inapte au travail par la commission technique pour l'orientation et le reclassement des handicapés (COTOREP). Ne pas bénéficier d'un avantage vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail d'un montant supérieur à celui de l'AAH. Lorsque cet avantage est d'un montant inférieur, l'AAH est réduite dudit montant. Ne pas percevoir des ressources dépassant le plafond annuel des ressources, soit 6 847 euros pour une personne seule. Le montant mensuel de l'AAH est de 578 euros au 1^{er} janvier 2003. L'aide forfaitaire en faveur de l'autonomie des personnes handicapées est devenu le complément d'AAH depuis le 1^{er} janvier 1994 ; il est attribué aux personnes ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, percevant l'AAH et ayant fait le choix de vivre dans un logement indépendant. Il est égal à 16 % du montant annuel de l'AAH.

Allocation d'éducation spéciale (AES, loi du 30/6/1975) : elle s'adresse aux personnes qui ont la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une incapacité permanente égale ou supérieure à 80 %, ou comprise entre 50 et 80 % s'il est placé dans un établissement d'éducation spéciale ou bénéficie de soins spécialisés à domicile. En 2003, son montant est de 111 euros par mois avec possibilité de complément en trois catégories : complément 1^{er} catégorie 83 euros, complément 2^e catégorie 226 euros, complément 3^e catégorie 320 euros, 4^e catégorie 496 euros, 5^e catégorie 634 euros, 6^e catégorie 930 euros.

Allocation parent isolé (API, loi du 9/7/1976) : être une personne seule pour assurer la prise en charge d'un ou plusieurs enfants. Elle est également accordée aux femmes seules célibataires qui attendent un enfant. L'API est versée jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint l'âge de 3 ans. Au 1^{er} juillet 2003, le montant mensuel de l'API est de 522 euros pour une femme enceinte sans enfant, de 695 euros pour le parent avec enfant, avec 174 euros par enfant en plus.

Pour la Cnaf, sont considérées comme parents isolés les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'elles ne vivent pas maritalement. Les enfants sont à charge s'ils sont âgés de moins de 20 ans ou 21 ans pour le complément familial et les allocations logement, à condition que leur rémunération mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC et qu'ils ne soient pas eux-mêmes parents. Dans le cas du RMI, les enfants sont à charge jusqu'à l'âge de 25 ans.

Allocation de soutien familial (ASF, loi du 22/12/1984) : prestation versée sans condition de ressources pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (décès, abandon). L'allocation de soutien familial est due jusqu'à la fin de l'obligation scolaire pour tout enfant de moins de 16 ans et jusqu'au mois précédant le 20^e anniversaire de l'enfant (sauf si l'enfant perçoit une rémunération qui excède le plafond fixé à 55 % du SMIC). Si l'allocataire est le père ou la mère, il doit vivre seul. Cette allocation peut également être attribuée à titre d'avance pour une pension alimentaire impayée. Pour cette dernière forme, le montant est fixé à hauteur de la créance alimentaire, sans toutefois pouvoir excéder le montant de l'allocation de soutien familial. Ce montant est de 30 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF, 346 euros en 2003) lorsque l'enfant est orphelin de père et de mère ou se trouve dans une situation assimilée. Il est de 22,5 % du BMAF lorsque l'enfant est orphelin d'un seul de ses parents ou se trouve dans une situation assimilée.

Revenu minimal d'insertion (RMI, loi du 1/12/1988) : il s'adresse aux personnes ayant un niveau de ressources qui ne leur permet pas de vivre correctement et qui empêche toute action autonome d'insertion. Ces personnes doivent avoir au moins 25 ans, 18 à 24 ans s'ils ont au moins un enfant à charge. L'ouverture du droit au RMI est subordonnée au fait que les ressources du bénéficiaire doivent être inférieures au montant du RMI auquel il peut prétendre : soit 412 euros pour une personne seule au 1^{er} janvier 2003. Le RMI est une allocation différentielle égale à la différence foyer entre le montant du RMI calculé selon la composition de la famille, et celui de l'ensemble des ressources des personnes au foyer.

Lorsqu'une personne (un couple) paye un loyer ou rembourse un prêt pour sa(leur) résidence principale, et si ses (leurs) ressources sont modestes, elle(il) peut bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

Aide personnalisée au logement (APL, 1977) : est destinée à toute personne, soit locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort, soit accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un prêt d'accession sociale (PAS), un prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans amélioration, l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

Allocation de logement à caractère familial (ALF, septembre 1948) : concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou qui forment un ménage marié depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

Allocation de logement à caractère social (ALS, 1971) : s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF. La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations. Elles se résument en quatre points :

- avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt) ;
- le logement est la résidence principale du demandeur, de son conjoint (ou concubin) ou d'une personne à charge ;
- les ressources ne doivent pas excéder certains plafonds ;
- les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour.

Les critères étant très nombreux, il est donc impossible de donner des montants, néanmoins les principaux critères sont :

- le nombre d'enfants et des autres personnes à charge ;
- le lieu de résidence (trois zones en France) ;
- le montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêts ;
- les ressources du foyer.

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA, loi du 6/7/1990) : concerne les personnes qui, pour garder leur enfant de moins de 6 ans, emploient une assistante maternelle indépendante qui est agréée auprès des services départementaux de la protection maternelle infantile (PMI). La déclaration à l'URSSAF de l'assistante maternelle doit être faite dans les huit jours suivant son embauche. L'assistante maternelle ne doit pas être payée plus de cinq fois le SMIC horaire par jour et par enfant confié (soit 34 euros au 1^{er} janvier 2003). La CAF règle les cotisations sociales dues à l'URSSAF et verse chaque trimestre une somme variable selon les ressources. En 2003, pour un enfant de moins de 3 ans, l'aide s'élevait à 203 euros par mois si les revenus imposables annuels étaient inférieurs à 12 912 euros.

Allocation supplémentaire : L'allocation supplémentaire, prestation non contributive, prévue par les articles L815-2 et L815-3 du code de la Sécurité sociale a pour but de procurer aux personnes âgées un minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elles sont rattachées. Son service est subordonné à une condition de ressources. Pour ouvrir droit à l'allocation, le requérant doit être titulaire d'un avantage de vieillesse ou d'invalidité, d'un régime de base obligatoire de Sécurité sociale, être âgé de 65 ans ou 60 ans en cas d'invalidité. Il doit aussi résider sur le territoire métropolitain ou dans un DOM. Son montant est fixé par décret et peut être réduit en fonction des ressources. Les arrérages servis au titre de l'allocation supplémentaire sont recouverts en tout ou partie sur la succession lorsque l'actif net est au moins égal à un montant fixé par décret.

	Plafond de ressources	Montant au 1 ^{er} juillet 2003
Allocation supplémentaire	Personne seule : 7 103 euros/an	Personne seule : 4 085 euros/an
du fonds de solidarité vieillesse	Ménage : 12 441 euros/an	Ménage (2 allocataires) : 6 741 euros/an

Pension de réversion : Le demandeur doit avoir la qualité de conjoint et au moins 55 ans (âge minimum qui va progressivement être réduit et supprimé en 2011).

Le droit à pension de réversion est ouvert si, à la date de son décès ou de sa disparition, l'assuré est titulaire d'une pension ou d'une rente de vieillesse. S'il n'a pas demandé l'étude de ses droits, il doit justifier d'un trimestre d'assurance.

Les ressources personnelles du demandeur ne doivent pas dépasser le plafond fixé par référence au SMIC pendant une période dite de référence. Les ressources à retenir sont celles des 3 mois civils précédant la date de la demande. Si ces ressources dépassent le plafond autorisé, les ressources prises en considération sont celles des 12 mois civils précédant la date de la demande. (3 739 €/trimestre ou 14 955 €/an au 01/07/2003).

La pension de réversion est égale à 54 % de la pension principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié l'assuré décédé ou disparu. Une pension principale dont le montant est égal à 0 euro ouvre droit à une pension de réversion portée au minimum.

La pension de réversion est majorée de 10 % si l'intéressé a eu ou élevé 3 enfants. Elle est majorée forfaitairement si le bénéficiaire a la charge d'un ou plusieurs enfants.

Pension de réversion - Montants au 01/01/2003			
Montant Minimum	Montant Maximum	Limite cumul	Majoration forfaitaire pour enfant (MFE)
241 €	657 €	888 €	82 €/mois

Couverture maladie universelle (CMU, loi du 27/7/1999) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, ce dispositif comporte deux volets, la CMU de base et la CMU complémentaire.

- L'affiliation à l'Assurance maladie sur critère de résidence ou CMU de base.

La CMU de base permet d'affilier automatiquement au régime général de l'Assurance maladie sur critère de résidence, toute personne résidant en France de façon stable et régulière, si elle n'a pas de droits ouverts à un autre titre à un régime d'Assurance maladie (à titre professionnel, d'allocataire ou d'ayant droit d'un assuré).

Les personnes dont le revenu fiscal annuel est supérieur à 6 849 euros (en 2004) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Les personnes dont le revenu fiscal se situe au-dessous du seuil, les bénéficiaires du RMI et les bénéficiaires de la CMU complémentaire sont exemptés de cotisations.

- La CMU complémentaire

La CMU complémentaire permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière sous condition de ressources fixée par décret.

Le plafond de ressources concerne les ressources des douze derniers mois précédant la demande et varie selon la composition du foyer. Il est majoré de 50 % pour la deuxième personne, de 30 % pour les troisième et quatrième personnes et de 40 % à partir de la cinquième personne. Le foyer CMU se compose du demandeur, de son conjoint et des enfants de moins de 25 ans sous certaines conditions.

Le plafond de ressources est fixé, en 2004, à 576 euros mensuels pour une personne seule.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA lois du 20/7/2001 et du 1/4/2003) : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, vise à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante.

Outre les personnes âgées de 60 ans ou plus lourdement dépendantes (évaluées en GIR 1 à 3), l'APA est ouverte aux personnes évaluées en GIR 4 qui étaient auparavant essentiellement prises en charge par l'aide ménagère des caisses de retraite. L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources, une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement.

Au 1^{er} janvier 2003, les montants des plans d'aide pour les personnes à domicile sont plafonnés à : 1 126 euros pour un GIR 1, 965 euros pour un GIR 2, 724 euros pour un GIR 3 et 482 euros pour un GIR 4.

Aide ménagère à domicile : Depuis la mise en place de l'APA (janvier 2002), cette prestation est réservée aux personnes classées en GIR 5 et 6 (après évaluation à l'aide de la grille AGGIR) dès lors que leur situation motive une aide à domicile, en raison de leur isolement géographique ou familial, de leur grand âge ou d'une situation sociale particulièrement fragile et qu'elles rencontrent des difficultés à accomplir certains actes quotidiens nécessaires à leur maintien à domicile.

L'aide sociale prévoit, pour les personnes les plus démunies, une prise en charge de certaines prestations d'aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale.

Lorsque les ressources du bénéficiaire dépassent le plafond d'octroi de l'aide sociale, une aide financière peut être attribuée à un retraité par sa caisse de retraite.

- Plafond de l'aide sociale valeur 1^{er} janvier 2003 :

Personne seule : 7 103 euros ;

Ménage : 12 441 euros.

- Tarif horaire de remboursement au 1^{er} juillet 2003 :

Jours ouvrables : 13 euros ;

Dimanches et jours fériés : 16 euros.

La grille AGGIR

Le terme AGGIR (Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources) apparaît dans les années quatre-vingt-dix, dans le contexte d'un vaste mouvement de recherche et d'expérimentation d'instruments de caractérisation de l'état de vieillissement des personnes âgées. La grille AGGIR s'inspire des grilles d'autonomie les plus courantes. Elle permet, selon ses concepteurs, d'évaluer le degré d'autonomie par l'observation des activités encore effectuées par la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

L'observation porte sur les activités effectuées par la seule personne âgée, en excluant tout ce que font les aidants et les soignants. Elle comporte dix variables discriminantes et sept variables illustratives.

Variables discriminantes

1. Cohérence : converser et/ou se comporter de façon sensée ;
2. Orientation : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ;
3. Toilette : concerne l'hygiène corporelle ;
4. Habillage : s'habiller, se déshabiller, se présenter ;
5. Alimentation : manger les aliments préparés ;
6. Élimination : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;
7. Transferts : se lever, se coucher, s'asseoir ;
8. Déplacement à l'intérieur avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant... ;
9. Déplacement à l'extérieur à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport ;
10. Communication à distance : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme...

Variables illustratives

11. Gestion : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens ;
12. Cuisine : préparer ses repas et les conditionner pour être servis ;
13. Ménage : effectuer l'ensemble des travaux ménagers ;
14. Transport : prendre et/ou commander un moyen de transport ;
15. Achats : acquisition directe ou par correspondance ;
16. Suivi du traitement : se conformer à l'ordonnance du médecin ;
17. Activité de temps libre : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps.

Ces variables sont cotées selon une échelle à trois degrés :

- A : la personne fait ces activités seule, c'est-à-dire sans aucune aide ni stimulation, totalement, habituellement et correctement ;
- B : fait partiellement ;
- C : ne fait pas ou pas correctement.

Les observations sont traitées par un logiciel qui calcule les groupes iso-ressources (GIR) qui vont de 1 à 6, définis de la façon suivante :

Groupe iso-ressources n°1

- personnes ayant perdu leur autonomie mentale, locomotrice et sociale et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants.

Groupe iso-ressources n°2

- personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Elles nécessitent une surveillance permanente et des actions d'aides répétitives de jour comme de nuit ;

- personnes qui souffrent de détériorations mentales graves mais qui ont conservé totalement ou significativement leurs capacités locomotrices ainsi que certaines activités corporelles. Elles nécessitent une surveillance permanente, des interventions liées aux troubles du comportement et des aides ponctuelles mais fréquentes pour certaines activités corporelles.

Groupe iso-ressources n°3

- personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assure pas seule leur hygiène et leur élimination tant fécale qu'urinaire. Elles ne nécessitent pas de surveillance permanente.

Groupe iso-ressources n°4

- personnes qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, ont des activités de déplacement à l'intérieur du logement et qui, par ailleurs, doivent être aidées ou stimulées pour la toilette, l'habillage et dont la presque totalité s'alimente seules ;

- personnes qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas.

Groupe iso-ressources n°5

- personnes qui assurent seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une surveillance ponctuelle qui peut être étalée dans la semaine et des aides pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

Groupe iso-ressources n°6

- personnes indépendantes pour les actes de la vie courante. Ce groupe comprend toutefois des sous-groupes de personnes ayant des besoins d'aide extérieure très différents. Elles nécessitent la présence d'un tiers pour que soient apportés à son logement des produits nécessaires à la vie courante (sous-groupe C), une surveillance et des actions ponctuelles de façon intermittente (sous-groupe B) ou aucune aide extérieure (sous-groupe A).

Glossaire de A à F

AAD : Allocation d'adoption
AAH : Allocation aux adultes handicapés
ADCASO : Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise
ADEMA 80 : Association pour le dépistage des maladies dans la Somme
ADELI : Automatisation des listes
AES : Allocation d'éducation spéciale
AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile
AGGIR : Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources
ALD : Affection de longue durée
ALF : Allocation de logement à caractère familial
ALS : Allocation de logement à caractère social
AME : Aide médicale de l'État
AMT : Agents de maîtrise et techniciens
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
APA : Allocation personnalisée d'autonomie
API : Allocation parent isolé
APE : Allocation parentale d'éducation
APJE : Allocation pour jeunes enfants
APL : Aide personnalisée au logement
ARS : Allocation de rentrée scolaire
ASF : Allocation de soutien familial
ASS : Allocation spécifique solidarité
BEP : Brevet d'études professionnelles
BEPC : Brevet d'études du premier cycle
BFE : Bassin formation emploi
BIT : Bureau international du travail
BMAF : Base mensuelle des allocations familiales
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEP : Certificat d'études professionnelles
CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (INSERM)
CIR : Croisement d'informations régionalisées
CLCA : Complément de libre choix d'activité
CMR : Caisse maladie régionale (artisans et commerçants)
CMU : Couverture maladie universelle
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
COLCA : Complément optionnel de libre choix d'activité
COTOREP : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie
CSG : Contribution sociale généralisée
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI : Direction générale des impôts
DGS : Direction générale de la santé
DOM : Département d'outre-mer
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE : Direction régionale de l'équipement
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DUT : Diplôme universitaire de technologie
EDF-GDF : Électricité de France - Gaz de France
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EQTP : Équivalent temps plein
EREA : Établissement régional d'enseignement adapté
FNORS : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
FNS : Fonds national de solidarité

Glossaire de G à V

GERS : Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques

GIR : Groupe Iso-Ressources

INED : Institut national d'études démographiques

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRCEM : Institution de retraite complémentaire des employés de maison

IRDES : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (ex-CREDES)

HID : Handicap-incapacité-dépendance (enquête INSEE)

HLM : Habitation à loyer modéré

LOLF : Loi d'orientation des lois de financement

MFE : Majoration forfaitaire pour enfant

MSA : Mutualité sociale agricole

OPAC : Office public d'aménagement et de construction

OPHLM : Office public d'habitations à loyer modéré

ORS : Observatoire régional de santé

OSP : Observatoire social de Picardie

PACS : Pacte civil de solidarité

PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant

PAS : Prêt d'accession sociale

PAP : Prêt aidé à l'accession à la propriété

PC : Prêt conventionné

PCS : Professions et catégories socio-professionnelles

PMI : Protection maternelle infantile

PIB : Produit intérieur brut

RATP : Régie autonome des transports parisiens

RMA : Revenu minimum d'activité

RMI : Revenu minimum d'insertion

ROR : Rougeole, Oreillons, Rubéole

RP : Recensement de la population

SAPAD : Service d'aide aux personnes à domicile

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SES : Section d'enseignement spécialisé

SHARE : Survey of health, ageing and retirement in Europe

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

UNEDIC : Union pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

URCAM : Union régionale des caisses d'assurance maladie

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

VADS : Voies aéro-digestives supérieures

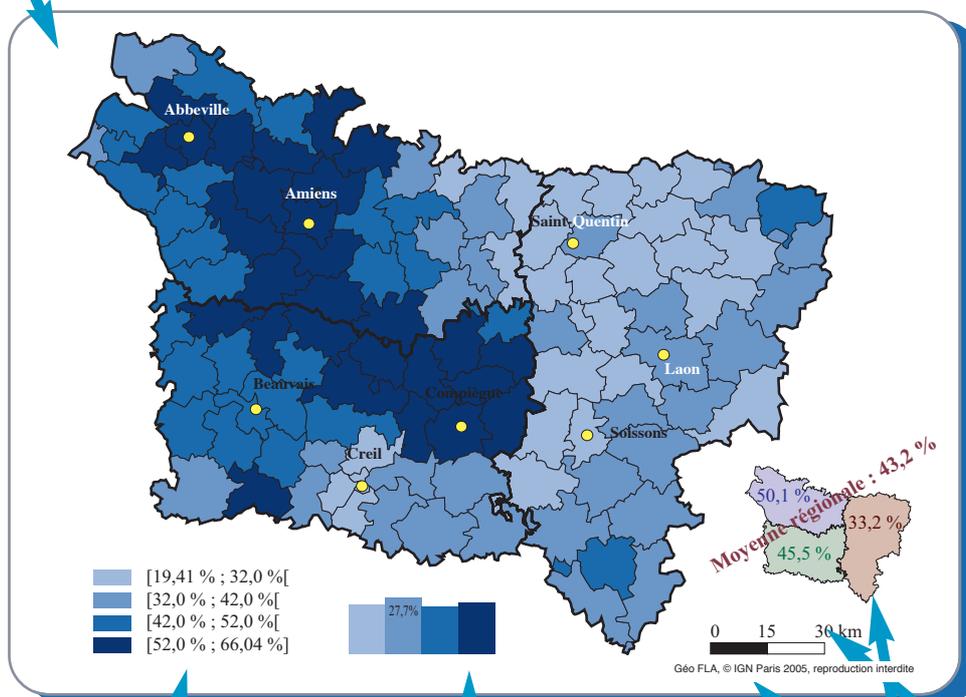
Aide à la lecture des cartes

Un titre dans la couleur du thème présentant un nombre, un montant, une part, un pourcentage, une densité, un taux avec, entre parenthèses, une précision si nécessaire sur la population de référence.

Une carte (source Institut géographique national - IGN-) reprenant les 112 cantons "plus" de Picardie avec les huit communes les plus peuplées au dernier recensement de la population de mars 1999 (ou les 128 secteurs scolaires, 15 bassins formation emploi, 14 zones d'emploi).

Part des femmes de 50 à 74 ans dépistées en 2004 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein

Une campagne de dépistage du cancer du sein est organisée sur deux années. C'est la raison pour laquelle la population retenue au dénominateur (population des femmes de 50 à 74 ans) a été divisée par deux. Ces taux ne rendent donc compte que de l'activité d'une année de dépistage organisé et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.



Sources : Aisne Preventis, ADCASO, ADEMA 80, INSEE, ORS

Min : Wassigny

Max : Villers-Bocage

Les producteurs de données.

Un découpage en classes (4 ou 5) réalisé avec une méthode de discrétisation mathématique. Hormis pour les cartes abordant des données de nature financière, les valeurs extrêmes sont présentées avec une précision à deux chiffres, les autres valeurs avec une précision à un chiffre.

Les cantons enregistrant les valeurs minimale et maximale sont présentés dans la couleur du département auquel ils appartiennent.

Une échelle.

Un copyright

Une cartographie globale permettant de visualiser les moyennes départementales et régionale. Chaque département est représenté dans sa couleur de référence.

Un histogramme permettant de visualiser la répartition des 112 cantons "plus" (ou des 128 secteurs scolaires) suivant le découpage défini ci-contre. Le pourcentage est précisé pour la classe ayant l'effectif le plus important.

Ce document a été réalisé dans le cadre du contrat de plan État-région et financé par l'État et le conseil régional de Picardie. Il repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble des producteurs d'informations.

Des financeurs

DRASS 52, rue Daire, 80037 AMIENS Cedex 1
DDASS 28, rue Fernand Christ, 02011 LAON Cedex
13, rue Biot, 60022 BEAUVAIS Cedex
3, bd de Guyencourt, BP 2704, 80027 AMIENS Cedex
Conseil régional de Picardie 11, mail Albert 1^{er}, BP 2616, 80026 AMIENS Cedex 1

Un maître d'œuvre

Ce document a été conçu et réalisé par

ORS de Picardie Faculté de Médecine 3, rue des Louvels, 80036 AMIENS Cedex 1

Des producteurs de données

Aisne Preventis 10-12, rue Jean Moulin , 02000 LAON
ADCASO 5ter, rue Clément Ader, ZAC de Mercières 2, BP 80041, 60321 COMPIEGNE Cedex
ADEMA 80 7, rue Jean Calvin, 80048 AMIENS Cedex 1
CPAM 2, rue Charles Péguy, BP 12, 02930 LAON Cedex
29, bd Roosevelt, BP 606, 02323 SAINT-QUENTIN
3, rue de Savoie, 60013 BEAUVAIS Cedex
rue Ribot, BP 201, 60313 CREIL Cedex
8, place Louis Sellier, 80021 AMIENS Cedex
URCAM 6, rue des Hautes Cornes, 80000 AMIENS
CRAM Nord-Picardie 11, allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
MSA 2, place du Maréchal Leclerc, 02000 LAON
8, avenue Victor Hugo, 60010 BEAUVAIS Cedex
27, rue Frédéric Petit, 80019 AMIENS
CMR 646, rue de Cagny, 80094 AMIENS Cedex 3
URSSAF 116, rue Léon Nanquette, 02020 LAON Cedex
31, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN Cedex
11, rue Ambroise Paré, 60015 BEAUVAIS Cedex
36, rue du Général Leclerc, 80029 AMIENS Cedex 1
CAF 29, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN
3, avenue de l'Aisne, 02326 SOISSONS Cedex
2, rue Charles Auguste Duguet, BP 200, 60832 CREIL Cedex 1
2, rue Jules Ferry, BP 90729, 60012 BEAUVAIS Cedex
9, bd Maignan Larivière, 80022 AMIENS Cedex 9
DRE 56, rue Jules Barni, 80000 AMIENS
Rectorat d'Amiens 20, bd Alsace Lorraine, 80000 AMIENS
DRTEFP 40, rue Vallée, 80000 AMIENS
INSEE 1, rue Vincent Auriol, 80000 AMIENS
Conseil général de l'Aisne rue Paul Doumer, 02000 LAON
Conseil général de l'Oise 1, rue Cambry, 60000 BEAUVAIS
Conseil général de la Somme 43, rue de la République, 80000 AMIENS

Il faut aussi adjoindre à ces producteurs de données le [centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM](#) pour toute la partie intégrant la mortalité par cause.

Les principales informations de ce document et de nombreuses autres peuvent être consultées sur le site Internet de l'Observatoire social de Picardie à l'adresse : www.observatoire-social-de-picardie.org.

Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office X, Quark X-Press®

Géoconcept de Géoconcept SA, Adobe® Illustrator®

Police de caractères

Charcoal, Comic Sans MS, Helvetica, Times, Trébuchet MS

Réalisation Macintosh G5

ISBN 2-909195-32-5

*Imprimé en décembre 2005 à l'imprimerie **CORLET** BP 86-14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU*